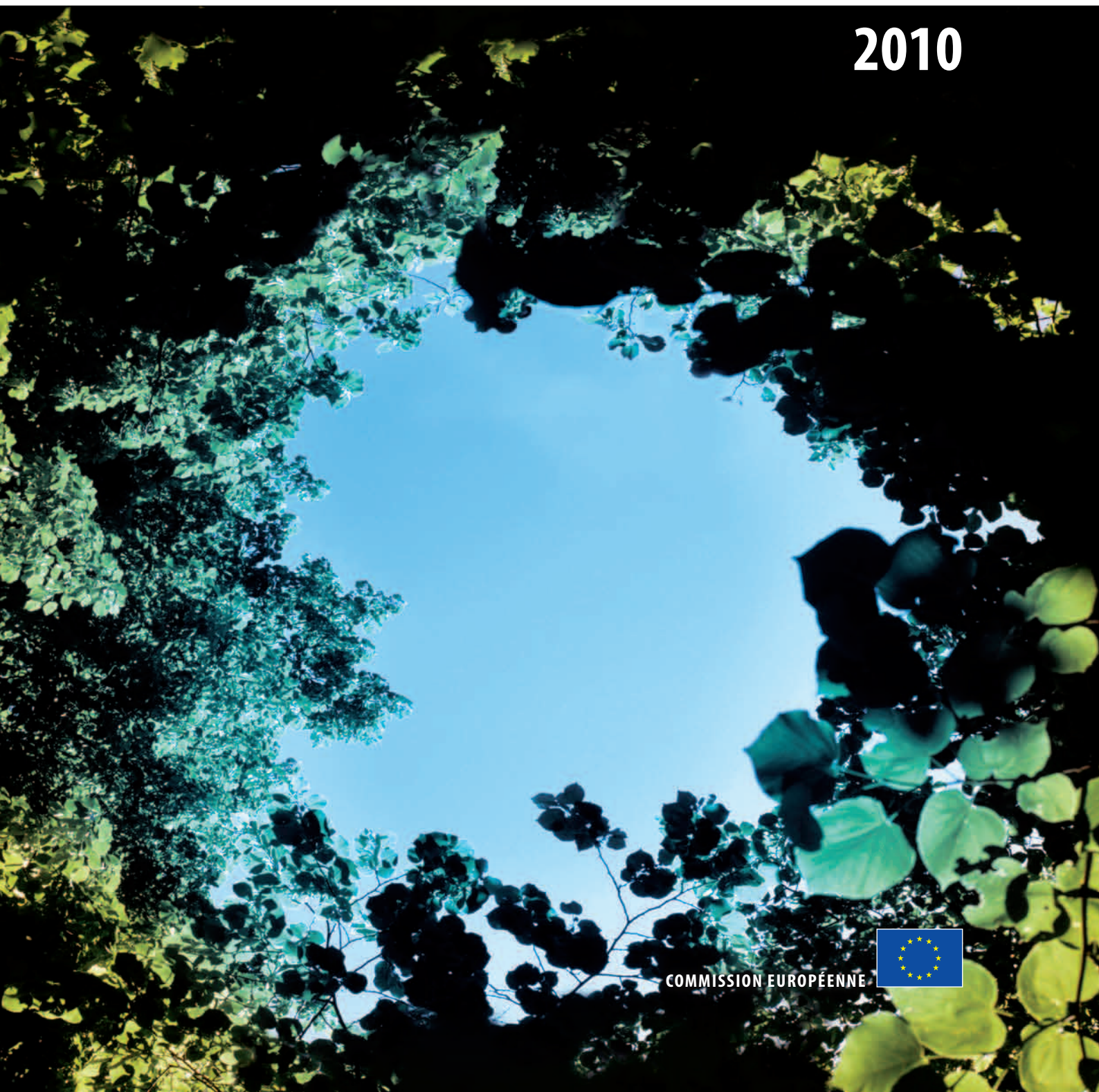


# RAPPORT GÉNÉRAL SUR L'ACTIVITÉ DE L'UNION EUROPÉENNE

## 2010



## **Rapport général sur l'activité de l'Union européenne — 2010**

Commission européenne  
Direction générale de la communication  
Publications  
1049 Bruxelles  
BELGIQUE

Le *Rapport général sur l'activité de l'Union européenne — 2010* a été adopté par la Commission européenne le 16 février 2011 sous la cote SEC(2011) 189.

<http://europa.eu/generalreport/fr/welcome.htm>

Couverture: © Corbis

2011 — 136 p. — 21 × 29,7 cm

ISBN 978-92-79-17466-7

doi:10.2775/59537

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2011

© Union européenne, 2011

Reproduction autorisée. Toute utilisation ou reproduction de chacune des photos est soumise à une autorisation préalable à demander directement aux détenteurs des droits d'auteur.

*Printed in Belgium*

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE ÉLÉMENTAIRE (ECF)

Prix au Luxembourg (TVA exclue): 7 EUR

**RAPPORT GÉNÉRAL**  
**SUR L'ACTIVITÉ**  
**DE L'UNION EUROPÉENNE**  
**2010**

# TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	4
--------------	---



## 1 SUR LA VOIE DE LA REPRISE 6

<b>REPRISE ÉCONOMIQUE ET RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE</b>	<b>8</b>
AIDER LES ÉTATS MEMBRES EN DIFFICULTÉ	9
UNE GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE RENFORCÉE	12
<b>POUR UN SECTEUR FINANCIER ET UNE CONCURRENCE AU SERVICE DES CITOYENS</b>	<b>16</b>
LA NOUVELLE ARCHITECTURE DE SURVEILLANCE FINANCIÈRE	16
LES RÉFORMES APPORTÉES À LA RÉGLEMENTATION FINANCIÈRE	17
LE RÔLE JOUÉ PAR LA POLITIQUE DE CONCURRENCE DANS LA RÉPONSE APPORTÉE À LA CRISE	19
<b>REPRISE MONDIALE ET COOPÉRATION INTERNATIONALE</b>	<b>21</b>
<b>LA STRATÉGIE EUROPE 2020 POUR UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE</b>	<b>22</b>
LIBÉRER LE POTENTIEL DE L'EUROPE: LES SEPT INITIATIVES PHARES	23
RELANCER LE MARCHÉ UNIQUE	30



## 2 UN PROJET POUR LES CITOYENS: PLACER LES INDIVIDUS AU CŒUR DE L'ACTION EUROPÉENNE 34

<b>UN ESPACE DE LIBERTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE JUSTICE POUR LES CITOYENS</b>	<b>36</b>
CONSTRUIRE UNE EUROPE DES CITOYENS: JUSTICE, DROITS FONDAMENTAUX ET CITOYENNETÉ	38
AFFAIRES INTÉRIEURES: UNE EUROPE OUVERTE ET SÛRE	44
<b>ASSOCIER LES CITOYENS ET FACILITER LEUR VIE QUOTIDIENNE</b>	<b>49</b>
SERVICES	49
SANTÉ ET CONSOMMATEURS	51
TIRER PROFIT D'UN MARCHÉ ÉQUITABLE	54
DROITS SOCIAUX	56
ÉDUCATION ET CULTURE	58
PROTECTION CIVILE	60
DROITS DES PASSAGERS ET TRANSPORTS	60



## 3 ÉNERGIE, CLIMAT ET ENVIRONNEMENT 64

<b>ÉNERGIE</b>	<b>66</b>
INFRASTRUCTURES ÉNERGÉTIQUES	67
L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	68
SOURCES D'ÉNERGIE RENOUVELABLES ET TECHNOLOGIES	69
ÉNERGIE NUCLÉAIRE	71
RELATIONS INTERNATIONALES ET SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE	71
UN MARCHÉ QUI FONCTIONNE BIEN	72

<b>ACTION POUR LE CLIMAT</b>	<b>73</b>
DE COPENHAGUE À CANCÚN	75
LES RÉSULTATS DE CANCÚN	76
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>77</b>
BIODIVERSITÉ	77
DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE	78
UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES MERS	79
	
<b>4 L'UE DANS LE MONDE</b>	<b>84</b>
<b>PROMOUVOIR LA GOUVERNANCE MULTILATÉRALE</b>	<b>86</b>
<b>RENFORCER LES ALLIANCES STRATÉGIQUES</b>	<b>87</b>
<b>PROMOUVOIR LA PAIX, LA SÉCURITÉ ET LES DROITS DE L'HOMME</b>	<b>91</b>
<b>COMMERCE — PARTICIPER AUX ÉCHANGES INTERNATIONAUX</b>	<b>95</b>
<b>ÉLARGISSEMENT</b>	<b>99</b>
<b>POLITIQUE EUROPÉENNE DE VOISINAGE</b>	<b>102</b>
<b>LA RÉPONSE AUX CRISES HUMANITAIRES</b>	<b>103</b>
<b>COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT</b>	<b>105</b>
	
<b>5 RENDRE L'UE PLUS DÉMOCRATIQUE, PLUS EFFICACE ET PLUS RESPONSABLE</b>	<b>110</b>
<b>MISE EN ŒUVRE DU TRAITÉ DE LISBONNE</b>	<b>112</b>
<b>LES INSTITUTIONS DE L'UE</b>	<b>113</b>
LE PARLEMENT EUROPÉEN	113
PROJET EUROPE 2030	114
LE CONSEIL EUROPÉEN	114
LE CONSEIL	114
LA COMMISSION EUROPÉENNE	115
LES PARLEMENTS NATIONAUX	118
LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE	119
LE COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN	121
LE COMITÉ DES RÉGIONS	121
LE MÉDIATEUR EUROPÉEN	122
LES AUTRES INSTITUTIONS	122
LES AGENCES	122
<b>EFFICACITÉ ET TRANSPARENCE</b>	<b>123</b>
UNE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE	123
GÉRER LA QUALITÉ DE LA LÉGISLATION TOUT AU LONG DU CYCLE D'ÉLABORATION DES POLITIQUES	124
AMÉLIORER LA MISE EN ŒUVRE DE LA LÉGISLATION DE L'UE	125
PROTECTION DES INTÉRÊTS FINANCIERS DE L'UE ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE	126
PLUS DE TRANSPARENCE	128
<b>LE BUDGET 2011 DE L'UNION EUROPÉENNE</b>	<b>128</b>
<b>CHRONOLOGIE</b>	<b>132</b>





## AVANT-PROPOS

L'année 2010 restera gravée dans ma mémoire comme l'une des années les plus riches en événements de l'histoire de l'Union européenne.

Cette année a été marquée par la crise de la dette souveraine qui a affecté la zone euro. Nous avons connu des moments où il était difficile de prévoir l'évolution de la situation, d'autres où nous avons été poussés jusqu'à nos extrêmes limites et d'autres encore où nous avons été contraints de prendre des mesures exceptionnelles. Le fait que nous soyons parvenus à surmonter les difficultés témoigne de la détermination et de la solidarité régnant au sein de l'Union européenne.

La crise de la dette souveraine a montré que nous étions plus interdépendants que jamais. Un problème touchant un pays peut ainsi rapidement devenir un problème pour tous les pays. Et la réponse apportée par un gouvernement a une incidence directe sur les possibilités s'offrant aux autres gouvernements, qu'il s'agisse de pays situés à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone euro. C'est la raison pour laquelle nous avons réagi en faisant montre d'une grande détermination à œuvrer à l'assainissement des finances publiques, non pas en tant que fin en soi, mais en tant que moyen d'assurer la croissance, l'emploi et la prospérité dans l'Europe de demain. Nous tirons les leçons des erreurs du passé et prenons des décisions qui ont pour effet de modifier le comportement que nous adopterons tous à l'avenir.

En 2010, nous avons approuvé les programmes financiers en faveur de la Grèce et de l'Irlande et avons garanti la stabilité de l'euro. L'accord sur la création d'un filet de sécurité de 750 milliards d'euros au mois de mai et l'engagement à mettre en place un fonds de crise permanent à partir de 2013 ont représenté des étapes décisives pour garantir l'indispensable stabilité.

Ces développements ont conduit les 27 États membres à tout mettre en œuvre pour ne plus être confrontés à une telle situation. La Commission a ainsi présenté des propositions législatives promouvant l'adoption d'une nouvelle approche de gouvernance économique. J'espère que notre union monétaire sera bientôt complétée par une union économique attendue de longue date.

Nous avons également œuvré à l'instauration d'une surveillance et d'une réglementation efficaces de nos marchés financiers. Il y a un an de cela, rares étaient ceux qui pensaient que nous parviendrions à nous doter d'un nouveau système de surveillance de nos marchés financiers au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Je suis intimement convaincu qu'il s'agit là de l'un des meilleurs exemples de la capacité de l'Europe à initier le changement.

À l'aube de cette nouvelle année, il apparaît clairement que 2011 définira les contours de l'Europe de demain.

Dans les douze prochains mois, il importera tout autant de poursuivre les efforts pour relancer l'économie. L'assainissement des finances publiques, les réformes structurelles et les réformes axées sur la croissance devront ainsi demeurer la priorité.

Notre nouvelle approche s'appuiera notamment sur le nouveau «semestre européen», qui associe des règles budgétaires plus strictes à une coordination économique efficace, en renforçant le pacte de stabilité et de croissance. Avec l'adoption, avant l'été, des propositions de la Commission en matière de gouvernance économique, ce nouvel outil représentera une avancée notable quant à la manière dont l'Europe s'attaque aux problèmes économiques.

De l'énergie à l'innovation, de la stratégie numérique à l'éducation, de l'industrie à l'environnement, nous devons stimuler la croissance dans la nouvelle économie européenne. Nous ne pouvons pas laisser se réinstaurer les déséquilibres qui régnaient avant la crise. De nouveaux modes de croissance s'avèrent indispensables au retour de la confiance et à la création de nouveaux emplois. La Commission présentera des propositions dans chacun de ces domaines, de manière à doter l'Union d'une stratégie à moyen terme venant à l'appui de sa gestion à court terme de la crise.

Au cours des douze derniers mois, nous avons lancé le débat quant à la manière dont l'Europe pouvait investir au mieux ses ressources. Je souhaite voir l'Union européenne concentrer ses efforts sur les actions contribuant à la croissance de nos économies et à la création d'emplois. Nous devons consacrer nos moyens financiers aux mesures qui nous rapportent le plus, et notamment à celles qui exercent un effet de levier sur la croissance et nous permettent de respecter notre programme européen. La qualité des dépenses doit être un critère de référence pour nous tous.

Ma conviction est que l'Union européenne doit apporter une valeur ajoutée et de réels avantages à ses citoyens. Nous devons renforcer les avantages résultant du marché unique pour les citoyens et les entreprises. Nous devons mieux protéger les consommateurs et veiller à ce que les entreprises soient en mesure de se livrer une concurrence loyale par-delà les frontières.

L'Europe doit également instaurer un marché unique des droits des citoyens et des valeurs. La construction d'un espace de liberté, de sécurité et de justice constitue une dimension fondamentale de notre projet européen. Nous ne ménageons pas nos efforts pour appliquer le plan d'action de Stockholm. Nous allons donner une véritable impulsion en matière d'asile et de migration légale et illégale.

La question de savoir de quelle manière l'Europe peut mieux se projeter politiquement et économiquement sur la scène mondiale n'a jamais été plus importante. À l'heure où se mettent en place les partenariats stratégiques du XXI<sup>e</sup> siècle, l'Europe doit saisir cette chance de définir son avenir. Il me tarde de voir l'Union européenne jouer, dans les affaires mondiales, un rôle qui soit à la mesure de son poids économique. Nos partenaires nous observent et attendent de nous que nous nous engagions au nom de l'Europe, et non plus en celui des 27 pays individuels qui la composent. La création du Service européen pour l'action extérieure représente une étape majeure pour accroître la cohérence de notre action extérieure. Du G20 au programme de développement mis en place dans le cadre de la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement, je suis fier de constater que la Commission contribue aujourd'hui à l'affirmation considérable du rôle joué par l'Union européenne.

L'année 2010 a eu pour enjeu la mise en œuvre de politiques qui font la différence pour nos citoyens. Pour y parvenir, nous avons introduit d'importants changements dans le fonctionnement de nos institutions. J'ai eu le privilège de prendre la tête d'une nouvelle équipe de commissaires. Cette première année a été difficile, mais je suis fier du rôle central qu'a joué la Commission pour aider l'Union européenne à gérer la crise économique et pour élaborer les mesures appropriées. Les propositions de la Commission ont défini le programme d'action et servi de base aux principales décisions stratégiques prises par le Conseil européen. Ce dernier est désormais devenu une institution à part entière, dotée d'un président permanent. Cette évolution positive accroît la stabilité et la cohérence de la représentation des 27 États membres. Le Parlement européen ayant été renforcé par l'attribution de nouvelles responsabilités, nous possédons le cadre institutionnel stable nécessaire dans les années à venir pour permettre à l'Union européenne de ressortir plus forte de cette crise.

Le Rapport général 2010 offre une vue détaillée des activités de l'Union européenne au cours de l'année écoulée. J'espère qu'il inspirera de nouveaux débats sur le travail que nous accomplissons.



José Manuel Barroso





**CHAPITRE 1**  
**SUR LA VOIE DE LA REPRISE**





Les menaces qui se sont fait jour pour la stabilité économique de l'Union européenne (UE) en 2010 ont été combattues avec détermination par ses institutions.

L'UE a résolument fait pièce aux dangers imminents pour les finances publiques de la Grèce et de l'Irlande et pour la stabilité de l'euro.

Pour répondre aux nombreux défis qui se sont posés à elle durant toute l'année, elle a pris des mesures rapides et décisives en faveur d'une stabilisation à court terme. Elle s'est ensuite engagée dans un vaste exercice d'assainissement budgétaire à moyen terme et de réforme de la surveillance économique et budgétaire.

Grâce à la conception et à la mise en œuvre rapides, dans un premier temps, d'une facilité de prêts d'urgence en sa faveur, puis, dans un second temps, d'autres mécanismes de soutien financier de caractère temporaire pour l'ensemble de la zone euro, la Grèce a pu commencer à restaurer ses finances publiques. Plus tard dans l'année, la même rapidité de réaction a permis de contenir les risques engendrés par les difficultés économiques aiguës que connaissait l'Irlande. Des mesures ont enfin été prises pour mettre en place un mécanisme européen de stabilité de caractère permanent, qui devrait entrer en vigueur en 2013.

Dans le même temps, de nouveaux mécanismes de contrôle du système financier, destinés à prévenir la résurgence des problèmes à l'origine de la crise de ces deux dernières années, ont été créés. L'UE a aussi travaillé avec ses partenaires internationaux pour dégager, en matière de gouvernance économique mondiale, une ligne d'action commune susceptible de renforcer la croissance et la stabilité, de promouvoir les échanges et de garantir l'égalité des conditions de concurrence.

Lors du Conseil européen de juin, les chefs d'État ou de gouvernement des États membres ont avalisé la proposition, présentée par la Commission européenne, d'un programme sur dix ans pour passer à une croissance soutenue et durable. Cette «stratégie Europe 2020»<sup>(1)</sup>, fondée sur les orientations politiques pour la nouvelle Commission présentées par le président Barroso à la fin de l'année 2009, permettra à l'UE de tirer le meilleur parti de ses atouts, en particulier le marché unique, et d'être armée pour réussir dans un monde en rapide évolution. Elle prévoit un engagement total des États membres et cible des champs d'action précis pour traduire les ambitions en résultats concrets.

En lien avec la stratégie Europe 2020, l'UE affine et actualise son approche en matière de commerce, d'entreprises, de concurrence et de marché unique. Tout l'éventail des politiques — de l'emploi à l'environnement et des droits des citoyens à la cohésion — est recentré, afin que les avantages que ces politiques produisent soient concrètement ressentis dans l'ensemble de l'UE.

## REPRISE ÉCONOMIQUE ET RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE

**Comme les événements de l'année 2010 l'ont démontré de manière éclatante, ce qui se passe dans un État membre peut avoir des répercussions dans tous les autres États. Pour rétablir l'équilibre économique de l'UE dans son ensemble, il a fallu aider les États membres qui en avaient le plus besoin. Le principe de solidarité consacré au sein de l'UE a pris une forme très concrète: c'est grâce à des mesures communes leur ouvrant l'accès au crédit que certains ont pu stabiliser leurs finances publiques. Face aux difficultés rencontrées par la Grèce, et pour préserver la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble, l'UE a rapidement créé des mécanismes temporaires créant les facilités de prêt nécessaires, qu'elle a assorties de conditions strictes pour assainir les économies. Ce faisant, elle a affermi la confiance placée dans les finances publiques de la zone euro et dans la crédibilité de la monnaie unique. Elle a également favorisé la prise de responsabilité, notamment parmi les États membres surendettés, qui ont eux-mêmes pris des mesures vigoureuses pour assainir leurs finances publiques.**

«Pour la Commission européenne, les priorités absolues sont aujourd'hui la gouvernance économique, le marché unique, l'innovation, la politique industrielle et l'emploi.»  
José Manuel Barroso, le 14 octobre 2010

Les événements survenus — et les solutions proposées en conséquence — ont aussi créé un plus grand consensus entre les États membres et les institutions de l'UE. Il est devenu évident que l'UE ne pourra assurer son avenir et celui de ses citoyens que si ses États membres gèrent leurs économies nationales respectives d'une main plus ferme. L'UE a donc pris des mesures pour moderniser et renforcer la gouvernance économique au sein de la zone euro et, plus largement, dans l'ensemble des États membres: il s'agit d'améliorer la coordination des politiques et des réformes budgétaires et structurelles, notamment en prêtant désormais attention à l'évolution de la compétitivité. Un groupe de travail présidé par Herman Van Rompuy, président du Conseil européen, a émis un certain nombre de recommandations, appelant à un plus grand respect des règles du pacte de stabilité et de croissance et à la prudence budgétaire. L'UE a aussi pris des mesures pour rendre plus strictes les règles de l'Union économique et monétaire (UEM), notamment par un renforcement de la surveillance exercée sur les budgets nationaux et par un durcissement des sanctions à l'encontre des États membres mettant en œuvre une politique budgétaire irresponsable.



© Union européenne

*La chancelière allemande Angela Merkel (à droite) et le président français Nicolas Sarkozy (à gauche), accompagnant Geórgios Papandréou, Premier ministre de la Grèce, premier État membre à bénéficier de l'assistance de l'UE.*



## AIDER LES ÉTATS MEMBRES EN DIFFICULTÉ

L'UE a pris des mesures pour préserver sa stabilité financière. Il s'est d'abord agi de l'aide financière conditionnelle accordée à la Grèce, puis des mécanismes créés pour la zone euro et l'UE dans son ensemble. En mai, un accès spécifique à des financements temporaires a ainsi été accordé à la Grèce, alors dans l'incapacité d'emprunter sur les marchés financiers à des taux abordables en raison de la crainte des investisseurs que le pays ne fasse faillite. L'accord<sup>(2)</sup>, en vertu duquel les États membres [en association avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque centrale européenne (BCE)] ont prêté 110 milliards d'euros, était subordonné à des conditions strictes, à la présentation par la Grèce d'un programme complet et ambitieux de réformes structurelles et à une surveillance continue. Ces financements protégeront la Grèce de la nécessité de lever des fonds sur les marchés pendant une période de deux ans au maximum, à l'issue de laquelle le pays est censé s'adresser de nouveau aux marchés.

L'UE a fait preuve d'une grande diligence, puisqu'elle a apporté son soutien financier sous forme de garantie dans les dix jours qui ont suivi la demande. Cette rapidité d'action était d'autant plus remarquable que les traités européens ne prévoyaient pas expressément d'instruments pour faire face à ce type de situation exceptionnelle. Les leaders de la zone euro ont dû créer sur-le-champ un mécanisme de sauvetage financier qui respecte à la fois le droit de l'UE et celui des États membres. La Commission a joué un rôle déterminant dans la conception et l'adoption du programme d'aide: elle a regroupé les contributions bilatérales en un prêt unique et négocié les conditions de son octroi avec les autorités grecques.

«Notre détermination est claire: les chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro sont prêts à faire tout ce qui est nécessaire pour assurer la stabilité de la zone euro dans son ensemble.»  
Herman Van Rompuy, Bruxelles,  
le 16 décembre 2010

## COMMENT L'UE A AIDÉ LA GRÈCE ET L'IRLANDE

En mai, l'UE et le FMI ont mis à la disposition de la Grèce une enveloppe de 110 milliards d'euros.

Puis, en décembre, l'UE, les États membres de la zone euro, le Danemark, le Royaume-Uni, la Suède, le FMI, le Trésor irlandais et le National Pension Reserve Fund ont prêté 85 milliards d'euros à l'État irlandais.



© AP/Reporters

Par la suite, en réponse aux craintes plus générales de contagion à la zone euro, l'ensemble des institutions et des États membres de l'UE ont consenti un nouvel effort commun, encore plus ambitieux, qui a donné naissance — le week-end du 7 au 9 mai — à deux mécanismes temporaires de soutien aux États membres. Un total de 500 milliards d'euros a été débloqué — 60 milliards d'euros au titre d'un mécanisme de stabilisation [appelé «mécanisme européen de stabilisation financière» (MESF)], qui concerne tous les États membres et qui sera administré par la Commission, et 440 milliards d'euros dans le cadre d'une facilité réservée aux États membres de la zone euro [appelée «fonds européen de stabilité financière» (FESF)], qui sera administrée par une entité ad hoc<sup>(3)</sup>. Le FMI a complété cette somme à hauteur de 250 milliards d'euros. Ce programme de stabilisation sur trois ans, sans précédent, mais dont l'accès est subordonné à des conditions strictes, garantira un soutien temporaire très efficace aux États membres de la zone euro voyant le taux de leurs obligations d'État exploser.

*L'action concertée de l'UE a permis de contenir les risques posés par les graves difficultés économiques de l'Irlande, où des mesures d'austérité ont déclenché des protestations publiques généralisées.*



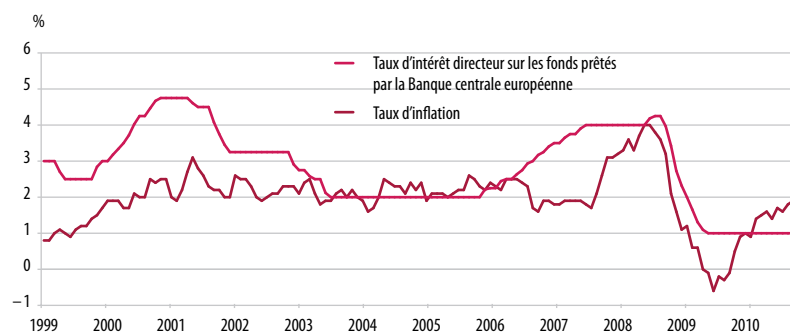
### DÉTAIL DES NOUVEAUX MÉCANISMES TEMPORAIRES

Le mécanisme européen de stabilisation financière, d'un montant de 60 milliards d'euros au maximum, est administré par la Commission européenne, qui utilisera la garantie du budget de l'UE pour lever des fonds sur les marchés financiers et les prêter ensuite à l'État membre bénéficiaire. Quant au fonds européen de stabilité financière, il pourra fournir jusqu'à 440 milliards d'euros d'aide à un État membre de la zone euro qui risque de faire défaut sur sa dette publique. C'est une entité ad hoc, qui émettra ses propres titres d'emprunt pour pouvoir prêter à un État membre de la zone euro confronté à de graves difficultés financières. La dette du FESF sera garantie par les États membres de la zone euro, ainsi que par la Pologne et la Suède, qui se sont portées volontaires pour participer.

À la fin de novembre, les autorités irlandaises ont sollicité une aide financière, alors que leur pays se heurtait à de nouvelles difficultés pour financer ses emprunts. Au terme d'une étroite coordination, le Conseil, la Commission et la BCE sont convenus qu'aider l'Irlande était indispensable pour préserver la stabilité financière de la zone euro et de l'UE. Ils ont proposé une aide au titre du MESF et du FESF — c'était la première fois que le nouveau dispositif était utilisé. Les ministres des finances ont formalisé le prêt et les conditions qui lui sont attachées au début de décembre<sup>(4)</sup>. Les fonds seront mis à disposition sur la base d'un programme négocié avec les autorités irlandaises par la Commission européenne et le FMI en coopération avec la BCE. Ce programme à trois piliers prévoit: une refonte complète du système bancaire irlandais; le retour à la viabilité budgétaire, notamment par la correction du déficit excessif irlandais d'ici à 2015; des réformes structurelles de nature à renforcer la croissance. L'aide européenne (y compris les prêts bilatéraux) représente 45 milliards d'euros sur les 85 milliards d'euros prêtés au total.

La BCE a maintenu ses taux directeurs à des niveaux historiquement bas tout au long de l'année, parallèlement à certaines mesures exceptionnelles visant à assurer une transmission efficace de cette politique de bas taux à l'économie et, en dernier ressort, sa répercussion sur les prix. Un programme pour les marchés de titres lui a permis d'acheter des obligations publiques et privées de la zone euro et de garantir la profondeur et la liquidité de compartiments dysfonctionnels du marché des obligations d'État, de façon à rétablir le bon fonctionnement du mécanisme de transmission de la politique monétaire.

### TAUX D'INFLATION ET D'INTÉRÊT



Sources: Commission européenne et BCE.

© AP/Reporters



Le président de la BCE, Jean-Claude Trichet, a souligné, à de nombreuses reprises, la capacité de l'euro à surmonter les turbulences et a mené une politique visant à maintenir les taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas.

Dans le même temps, plusieurs pays ont entrepris de mettre en œuvre des mesures d'assainissement pour réduire leur déficit budgétaire et rétablir la viabilité de leurs finances publiques dans le cadre commun fourni par le pacte de stabilité et de croissance. La solidarité dont l'UE fait preuve envers ses États membres doit, en effet, avoir pour contrepartie une prise de responsabilité de leur part. Les conditions strictes attachées aux mécanismes de stabilisation créés en 2010 présupposent ainsi que les États bénéficiaires jouent pleinement leur rôle en contenant leurs dépenses publiques et en engageant des réformes de nature à ramener leurs finances publiques à l'équilibre.

Le Conseil européen d'octobre a conclu que les États membres devaient créer un mécanisme permanent de résolution des crises pour préserver la stabilité de la zone euro dans son ensemble. Le président du Conseil européen a consulté les membres de son institution sur une modification limitée du traité. En conséquence, le Conseil européen de décembre a décidé que le traité devrait être modifié de façon à rendre possible la création d'un mécanisme européen de stabilité (MES), qui devrait se substituer au FESF et au MESF en 2013. Il sera activé d'un commun accord entre les États membres de la zone euro en cas de risque pesant sur la stabilité de la zone euro dans son ensemble.

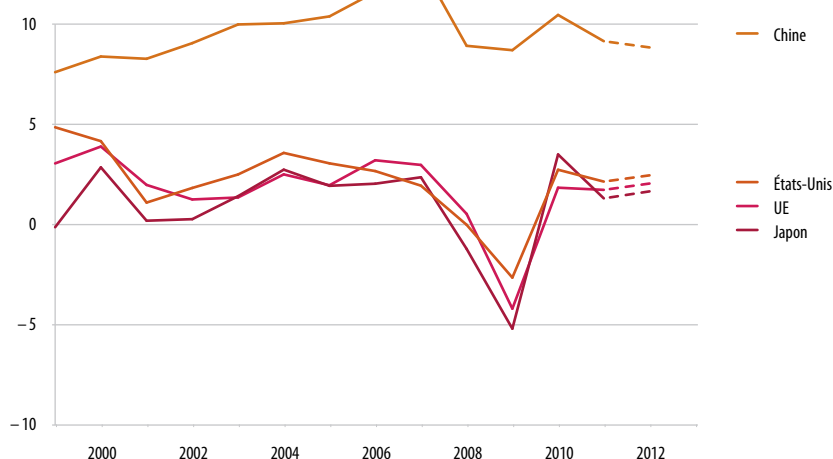
### LA MODIFICATION QU'IL EST PROPOSÉ D'APPORTER AU TRAITÉ

À l'article 136 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le paragraphe suivant est ajouté:

«3. Les États membres dont la monnaie est l'euro peuvent instituer un mécanisme de stabilité qui sera activé si cela est indispensable pour préserver la stabilité de la zone euro dans son ensemble. L'octroi, au titre du mécanisme, de toute assistance financière nécessaire sera subordonné à une stricte conditionnalité.»

### CROISSANCE ET CRISE

Croissance du PIB, variation annuelle réelle (en %)  
2011-2012: prévisions



Source: Commission européenne.

## L'EURO: UNE VALEUR SÛRE DANS LA TOURMENTE

Les fondamentaux de l'euro sont solides.

L'euro est synonyme d'inflation faible, de balance courante équilibrée et de croissance économique respectable et il est, en outre, la monnaie de réserve d'une bonne partie de la planète. La monnaie unique européenne a résisté aux pressions qui ont pesé sur elle durant l'année, en dépit d'une certaine volatilité de son taux de change. Il n'y a pas eu de crise de l'euro.

Les difficultés rencontrées ont été le fait de certains États membres de la zone euro qui n'ont pas bien administré leurs finances publiques ou n'ont pas su améliorer leur compétitivité.

## UNE GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE RENFORCÉE

La crise a fait apparaître au grand jour un manque de discipline budgétaire et une incapacité à garantir que tous les États membres appliquent une politique économique saine, axée sur la compétitivité. Pour remédier à ces faiblesses dommageables, le Parlement, le Conseil et la Commission ont donc travaillé de concert, durant toute l'année, à ériger une nouvelle architecture. Les trois institutions sont convenues de créer:

- ▶ un régime de surveillance renforcé, plus strict et de portée plus large, puisqu'il couvrira à la fois les politiques budgétaires, macroéconomiques et structurelles ainsi que les écarts de compétitivité. Ce régime reflétera l'interdépendance qui est au cœur de l'économie européenne. Un tableau de bord d'indicateurs est envisagé, pour permettre la détection rapide des divergences importantes allant croissant, qui donnera lieu à des recommandations de mesures correctives, étayées de mécanismes d'exécution efficaces. Ces nouvelles mesures favoriseront les réformes structurelles, l'innovation et les échanges susceptibles de replacer l'Europe sur la voie d'une croissance durable et équilibrée et de créer les emplois du futur;

### L'Estonie adopte l'euro

Le droit de devenir membre de la zone euro gagné par l'Estonie a démontré que l'attractivité de la monnaie unique ne s'était pas démentie. La demande de l'Estonie d'adopter l'euro a été avalisée par l'UE en juin, pour permettre à cet État membre de devenir le 17<sup>e</sup> État membre de la zone euro en janvier 2011. Dotée d'une économie saine, l'Estonie remplit les critères de participation à la zone euro. Elle a su maintenir son inflation et ses taux d'intérêt à un faible niveau. L'année dernière, le pays a enregistré un déficit budgétaire de 1,7 % du produit intérieur brut (PIB), ce qui est bien inférieur à la valeur de référence de 3 %. Il a également maintenu sa dette publique à un faible niveau (de 7,2 % du PIB seulement). L'économie estonienne est caractérisée par un haut degré de flexibilité et, si elle n'est pas immunisée contre les crises, elle a fait la preuve de sa capacité à bien fonctionner et à s'adapter dans un système de change fixe depuis bientôt deux décennies.



© Xinhua/Belga

*Le ministre des finances estonien, Jürgen Ligi, tient en main une pièce symbolique d'un euro lors d'une cérémonie à Bruxelles.*

- ▶ un examen par les pairs des projets de budget nationaux, appelé «semestre européen», parce qu'il aura lieu au premier semestre de chaque année. À compter de 2011, les États membres soumettront leurs programmes de stabilité ou de convergence à la Commission, qui vérifiera qu'ils respectent bien les règles du pacte de stabilité et de croissance. Pour garantir la qualité des données requises, de nouveaux pouvoirs, en vertu desquels les statistiques soumises par les États membres pourront être vérifiées, ont été convenus. L'examen tiendra également compte des mesures prévues pour améliorer la compétitivité et mettre en œuvre les réformes structurelles nécessaires. La transparence économique s'en trouvera renforcée, et les approches budgétaires nationales davantage concertées, ce qui aidera aussi les États membres au moment d'établir, de discuter et de voter leur budget national. Concrètement, le semestre européen alignera les procédures applicables au titre du pacte de stabilité et de croissance et les grandes orientations de politique économique. Il couvrira à la fois la discipline budgétaire, la stabilité macroéconomique et les politiques destinées à favoriser la croissance, conformément à la stratégie Europe 2020;

- ▶ un renforcement des principales règles régissant l'Union économique et monétaire — il s'agit de rendre plus strict le pacte de stabilité et de croissance, de mettre désormais l'accent sur l'élaboration de politiques budgétaires prudentes à moyen terme et de prêter davantage attention à la maîtrise de la dette. Des sanctions sont prévues à l'encontre des États membres dont la politique budgétaire ignore la dimension européenne. Dans une résolution du mois de mai sur la viabilité à long terme des finances publiques, le Parlement européen a, lui aussi, appelé à faire de la surveillance de la dette une priorité.



## Légiférer pour améliorer la gouvernance économique

En septembre, la Commission a présenté un ensemble complet de propositions législatives pour renforcer la gouvernance économique dans la zone euro et dans l'UE. L'objectif est de soumettre les politiques budgétaires, mais aussi les politiques macroéconomiques et les réformes structurelles, à une surveillance renforcée et de plus vaste portée. De nouveaux mécanismes d'exécution sont également prévus pour les États membres qui ne se conformeraient pas aux règles.

Quatre des six propositions ont trait à la politique budgétaire. Une vaste réforme du pacte de stabilité et de croissance est notamment prévue. L'application de sanctions deviendra ainsi la conséquence normale d'un non-respect de ses engagements par un pays donné. Les deux autres règlements proposés ont pour objet la détection et la correction des déséquilibres macroéconomiques émergeant dans la zone euro et dans l'UE:

- ▶ un règlement renforçant le volet préventif du pacte de stabilité et de croissance<sup>(5)</sup>, afin d'amener les États membres à conduire, en période de conjoncture favorable, des politiques budgétaires prudentes leur permettant de constituer les économies nécessaires pour faire face à un retournement de conjoncture. La surveillance des finances publiques sera fondée sur ce principe de politique budgétaire prudente, et la Commission pourra émettre des avertissements en cas d'écart important par rapport à celui-ci;
- ▶ un règlement donnant plus de poids au volet correctif du pacte<sup>(6)</sup>, en ce sens que l'évolution de la dette sera plus étroitement surveillée et que la procédure de déficit excessif pourra être lancée en cas d'évolution anormale. Les États membres dont la dette dépasse 60 % du PIB devront prendre des mesures pour la réduire à un rythme satisfaisant. Aux termes du règlement, un ratio d'endettement supérieur à 60 % diminue suffisamment si l'écart par rapport à la valeur de référence de 60 % du PIB a diminué à un rythme d'environ 1/20<sup>e</sup> par an sur les trois années précédentes. Une procédure de déficit excessif pourra être lancée en cas de non-respect de ces dispositions;
- ▶ un règlement sur la mise en œuvre efficace de la surveillance budgétaire dans la zone euro<sup>(7)</sup>, venant étayer les modifications apportées au pacte par un nouveau jeu de sanctions financières graduées, applicables aux États membres de la zone euro. Dans le cadre du volet préventif, l'obligation de constituer un dépôt portant intérêt sera imposée en cas d'écart important par rapport à une politique budgétaire prudente. Dans le cadre du volet correctif, l'obligation de constituer un dépôt ne portant pas intérêt, de 0,2 % du PIB, s'appliquera dès lors qu'il sera décidé qu'un pays est en situation de déficit excessif. Ce dépôt sera converti en amende si les recommandations concernant la correction du déficit excessif ne sont pas suivies. Pour garantir l'application de ces dispositions, un mécanisme de vote à la «majorité inversée» est prévu pour l'imposition des sanctions. En d'autres termes, sauf rejet du Conseil statuant à la majorité qualifiée, la proposition de sanction de la Commission sera réputée adoptée;
- ▶ une directive sur les exigences applicables aux cadres budgétaires des États membres<sup>(8)</sup>, visant à garantir que ces cadres budgétaires (y compris les systèmes comptables, les statistiques, les méthodes prévisionnelles, les règles et procédures budgétaires, et les relations budgétaires avec les administrations régionales ou locales) reflètent bien les objectifs du pacte. Tout en tenant compte des besoins et préférences spécifiques des États membres, la directive fixe un certain nombre d'exigences que les cadres budgétaires nationaux devraient respecter, afin de garantir un niveau minimal de qualité et la conformité aux règles de l'UE;

- ▶ un règlement sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques<sup>(9)</sup>, instaurant une procédure concernant les déséquilibres excessifs comme nouvel élément du cadre de surveillance économique de l'UE. Dans le cadre de cette évaluation périodique des risques de déséquilibre, la Commission pourra soumettre les États membres en situation de risque à un bilan approfondi. Dans le cas des États membres présentant de graves déséquilibres ou des déséquilibres menaçant le bon fonctionnement de l'UEM, le Conseil pourra adopter des recommandations et engager la procédure concernant les déséquilibres excessifs. Un État membre faisant l'objet d'une telle procédure devra soumettre un plan de mesures correctives au Conseil, qui devra l'approuver et qui fixera des délais pour sa mise en œuvre. Un État membre de la zone euro qui persisterait à ne pas prendre de mesures correctives s'exposera à des sanctions;
- ▶ un règlement établissant des mesures d'exécution en vue de remédier aux déséquilibres macroéconomiques excessifs dans la zone euro<sup>(10)</sup>, en vertu duquel un État membre de la zone euro persistant à ne pas mettre en œuvre les recommandations du Conseil l'engageant à corriger ses déséquilibres excessifs sera condamné à payer une amende égale à 0,1 % de son PIB par an. Cette amende ne pourra être évitée que par un vote à la majorité qualifiée (vote à la «majorité inversée»; voir plus haut), auquel seuls les pays de la zone euro participeront.

### Comment fonctionnera le semestre européen?

Dans le cadre du nouvel examen par les pairs des projets de budget nationaux, les États membres et la Commission s'intéresseront aux performances macro-financières et vérifieront où l'UE se situe par rapport aux cinq objectifs définis dans la stratégie Europe 2020, à savoir: développer l'emploi; développer la recherche; réduire les émissions de gaz à effet de serre; améliorer les niveaux d'éducation; promouvoir l'inclusion sociale.

La première édition du semestre européen commencera en janvier 2011. Le semestre européen combine la discipline budgétaire du pacte de stabilité et de croissance, les réformes structurelles prévues dans le cadre de la stratégie Europe 2020 et un nouveau mécanisme de prévention des déséquilibres macroéconomiques. Il vise à permettre la formulation d'orientations politiques précoces et l'exercice d'une surveillance budgétaire préventive au moment où celles-ci importent le plus: la politique budgétaire sera discutée au niveau de l'UE avant adoption des budgets nationaux.

Le cycle s'ouvrira en janvier par une «analyse annuelle de la croissance» réalisée par la Commission, qui passera en revue les défis économiques à relever. Cette analyse sera débattue par le Conseil européen au début du printemps. Le Conseil européen recensera les grands défis économiques qui attendent l'UE et formulera des orientations stratégiques sur les politiques à appliquer dans l'UE et dans la zone euro. Tenant compte de ces orientations, les États membres présenteront leur stratégie budgétaire à moyen terme dans le cadre de leur programme national de stabilité ou de convergence. Parallèlement, ils établiront leur programme national de réforme, dans lequel ils exposeront les mesures qu'ils entendent prendre pour renforcer leurs politiques dans des domaines tels que l'emploi et l'inclusion sociale. Tous ces programmes seront présentés simultanément en avril.

La Commission évaluera alors les politiques exposées par les États membres dans leurs programmes respectifs et — si celles-ci devaient lui apparaître insuffisantes — recommandera au Conseil d'émettre des orientations par pays. Au mois de juillet, le Conseil européen et le Conseil formuleront des conseils stratégiques avant que les États membres ne finalisent leur budget pour l'année suivante. L'un des aspects essentiels du semestre européen est qu'il permettra aux gouvernements d'examiner leurs propres réformes nationales dans des domaines liés les uns aux autres. En soutenant le semestre européen, les États membres ont montré qu'ils étaient disposés à faire leur cet élément de réussite incontournable.

Entre-temps, faisant usage des règles existantes, la Commission a continué à exercer sa surveillance habituelle sur les finances publiques des États membres. En 2010, la procédure de déficit excessif a été engagée à l'encontre de 24 pays qui ne respectaient pas les règles et qui ont été invités à corriger leur déficit excessif.

L'expansion budgétaire a joué un rôle crucial, en contribuant à maintenir l'activité et la croissance économiques à un niveau acceptable. Il est toutefois indispensable, pour que les Européens puissent exploiter pleinement leur avantage concurrentiel, que les États membres mettent désormais en œuvre les réformes structurelles nécessaires pour soutenir la demande privée et une croissance innovante.

### Comment les mesures d'urgence prises dans l'UE ont permis d'éviter la catastrophe

En 2009, les 27 États membres de l'UE ont mobilisé 9,3 % de leur produit intérieur brut pour sauver le système bancaire de la faillite durant la crise financière.

Durant toute l'année, la Commission a continué à autoriser les aides d'État aux banques, chaque fois qu'elle estimait que la mesure envisagée venait remédier de façon appropriée à une perturbation grave de l'économie nationale. Ce soutien temporaire aux banques leur a permis de maintenir un niveau adéquat de prêt aux entreprises de l'économie réelle et a contribué à stabiliser les marchés financiers en rétablissant la confiance. Les conditions qui lui sont attachées garantissent, parallèlement, que la concurrence n'est pas faussée.

Au total, entre octobre 2008 et juillet 2010, la Commission a approuvé les mesures de crise décidées par les États membres en faveur du secteur bancaire pour un montant maximal global de 4 589 milliards d'euros. Les régimes de garanties et les interventions ad hoc représentent plus des trois quarts de ce volume, soit 3 485 milliards d'euros. Entre août 2008 et juillet 2010, la Commission a approuvé des mesures de recapitalisation pour un montant total de 546 milliards d'euros. Sur la même période, elle a approuvé des mesures de reprise d'actifs dépréciés et des mesures en faveur de la liquidité pour un montant total de 558 milliards d'euros.

Le cadre pour les aides d'État de caractère exceptionnel adopté au début de la crise pour alléger certaines des contraintes pesant sur l'économie réelle a été prorogé d'un an et assorti de nouvelles conditions, par décision de la Commission adoptée en décembre. Une fois la croissance bien réamorcée, tous les États membres devront mettre en place des stratégies de sortie prévoyant la réduction de leurs aides publiques — de manière certes différenciée en fonction de la situation économique et budgétaire qui leur est propre. Il a, en effet, été reconnu que les économies des États membres ne retrouveraient pas leur dynamisme ou leur compétitivité si elles continuaient à reposer excessivement sur les aides publiques. Selon ce qui a été convenu, à compter de 2011, alors que la reprise économique devrait s'être accélérée, tous les États membres adopteront une orientation budgétaire plus restrictive, de nature à favoriser une croissance durable.

Dans le secteur financier, le désengagement progressif des États a déjà commencé. Ce désengagement se fait par un durcissement des conditions d'octroi des garanties publiques (augmentation des commissions à compter de juillet 2010) et par une surveillance plus étroite de la viabilité des banques ayant massivement recours à celles-ci. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, toute banque de l'UE faisant appel à une aide d'État sous forme de mesures de recapitalisation ou de reprise d'actifs dépréciés devra soumettre un plan de restructuration.

«La réforme du pacte de stabilité ne se résume pas à adopter une attitude punitive à l'encontre des États membres ou à corriger les erreurs du passé... Nous ne devons pas perdre de vue ce défi plus important qui consiste à améliorer le taux de croissance — une croissance structurelle et durable — et la performance économique générale de l'UE. Cet objectif est au cœur de la stratégie Europe 2020... La réponse à tous ceux qui craignent que l'austérité budgétaire ne sape la croissance économique est de mieux se focaliser sur les facteurs structurels sous-jacents qui entravent notre performance économique et d'y porter remède.» Adresse de Herman Van Rompuy au Parlement européen, le 24 novembre 2010



## **POUR UN SECTEUR FINANCIER ET UNE CONCURRENCE AU SERVICE DES CITOYENS**

**La crise économique a révélé des lacunes importantes dans la réglementation et la surveillance du secteur financier. Des réformes en profondeur et de grande envergure ont été engagées, afin de faire de celui-ci un partenaire fiable dans la croissance future de la prospérité européenne — et pour protéger les citoyens et les entreprises qui ont placé leur confiance dans les banques.**

Si elle veut rester compétitive, l'UE doit se faire le champion d'un secteur financier fort, au sein duquel ce sont les banques, et non les contribuables, qui assument d'abord le coût de leur risque de défaillance. Des finances publiques saines et des marchés financiers responsables sont la clé de la confiance et de la puissance économique nécessaires à une croissance durable.

Le changement le plus fondamental est la création d'une nouvelle architecture de surveillance, composée de trois nouvelles autorités européennes dotées de pouvoirs de contrainte sur le secteur financier de l'UE, ainsi que d'un Comité européen du risque systémique<sup>(1)</sup>. Dans le cadre des mesures prises pour assainir les banques en difficulté, l'UE a conduit des tests pour mesurer leur capacité à résister à des chocs futurs. Et dans le cadre de sa politique de concurrence, elle a trouvé le juste milieu entre deux impératifs: autoriser certaines aides d'État, dans des conditions strictes, pour soutenir la reprise et veiller à ce que le marché ne soit pas faussé.

### **LA NOUVELLE ARCHITECTURE DE SURVEILLANCE FINANCIÈRE**

La surveillance financière a acquis une dimension véritablement européenne en 2010. Il s'agissait de se mettre en phase avec la réalité, qui est que les établissements et les marchés financiers opèrent essentiellement au niveau européen. La réforme de la surveillance financière opérée en Europe est unique au monde: nulle part ailleurs, une telle architecture prudentielle n'a été créée. Le nouveau cadre, adopté en novembre, renforce la surveillance du secteur financier et réduit les risques, ce qui fera de l'Europe une zone économique plus sûre et plus attrayante pour les investisseurs.

Pour que les marchés financiers jouissent de la confiance des investisseurs et du grand public, il faut que les autorités de surveillance disposent d'informations suffisantes et du pouvoir d'intervenir dès qu'un problème surgit. Aussi l'UE a-t-elle convenu d'une approche commune, en vertu de laquelle les établissements financiers seront soumis à une surveillance conjointe et cohérente, sur une base transfrontière.

Les nouvelles autorités européennes se voient investies de nouveaux pouvoirs importants. Un consensus s'est dégagé sur une architecture européenne de surveillance, qui réponde aux intérêts tant des États membres que de l'UE et, surtout, aux besoins des citoyens, des consommateurs et des investisseurs européens. Les nouvelles autorités auront le pouvoir de régler les différends entre autorités nationales de surveillance financière et d'interdire les activités et produits financiers trop risqués. En cas de non-intervention des autorités nationales, elles pourront aussi imposer directement des décisions aux établissements financiers qui ne respecteraient pas la législation européenne. L'attention se portera tout particulièrement sur les faiblesses des marchés financiers, et le principe de rapports par pays sera instauré.

Dans le cadre de la nouvelle architecture:

- ▶ trois autorités européennes de surveillance ont été créées, la première pour le secteur bancaire, la deuxième pour le secteur de l'assurance et la troisième pour le secteur des valeurs mobilières. Ces organes de surveillance microéconomique, qui viennent remplacer le système de comités consultatifs dont l'UE est actuellement dotée, auront les pouvoirs nécessaires pour exercer une solide surveillance dans toute l'UE, y compris dans le cas de grands groupes bancaires de dimension européenne. Ils appliqueront un «règlement uniforme» en réglant les différends entre autorités nationales de surveillance, en veillant à l'application correcte de la législation européenne et en intervenant dans les cas d'urgence;
- ▶ un organe de surveillance macroéconomique entièrement nouveau a été institué pour surveiller les risques pouvant menacer la stabilité financière. Ce «Comité européen du risque systémique» sera présidé par le président de la Banque centrale européenne. Il surveillera en permanence les risques menaçant l'économie de l'UE dans son ensemble et exercera une surveillance macroprudentielle du système financier — ce qui faisait défaut dans l'ancien système.

### LES RÉFORMES APPORTÉES À LA RÉGLEMENTATION FINANCIÈRE

Il était nécessaire de réformer le secteur financier pour garantir que les établissements financiers sont non seulement soumis à une surveillance efficace, mais aussi dûment réglementés. La crise financière a, en effet, démontré que, faute de réglementation adéquate, les établissements financiers étaient incités à poursuivre une politique de gains à court terme impliquant une prise de risque excessive. Or, du fait de l'interdépendance des établissements financiers, cette prise de risque excessive a eu des effets systémiques, avec des conséquences graves pour l'ensemble du secteur financier. La situation s'est trouvée aggravée par l'absence de réglementation permettant une liquidation ordonnée des banques sans mise en danger de la stabilité financière.

Des mesures ont donc été adoptées pour renforcer la réglementation du secteur financier et la prise de responsabilité en son sein, et notamment:

- ▶ une directive visant à réglementer les activités des gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs<sup>(12)</sup>: les fonds alternatifs (*hedge funds*) et les fonds de capital-investissement n'opéreront plus dans un vide réglementaire échappant à toute surveillance. Les nouvelles règles autorisent la commercialisation des fonds, mais à des conditions strictes, avec une surveillance étroite des risques;
- ▶ de nouvelles exigences pour le marché des produits dérivés négociés de gré à gré<sup>(13)</sup> (compensation centralisée, enregistrement des opérations et contrôle de la vente à découvert), pour éviter toute spéculation dommageable. Un groupe de travail examine actuellement les effets sur la dette souveraine des contrats d'échange sur risque de crédit (*credit default swaps*, ou CDS) à nu.

### LE SOUTIEN DES EUROPÉENS NE SE DÉMENT PAS

Les Européens restent favorables à une coordination économique entre les États membres et, sur dix personnes interrogées, sept considèrent le fait de soumettre le secteur financier à un contrôle plus strict comme le meilleur moyen d'éviter une nouvelle crise. Telles sont deux des conclusions de la seconde étude du Parlement européen sur la crise économique, réalisée par TNS Sofres entre août et septembre 2010.

La Commission a également engagé toute une série d'initiatives pour maintenir la dynamique enclenchée en matière de réforme du secteur financier et en élargir la portée. Il s'agit notamment des propositions et consultations suivantes:

- ▶ un plan d'action<sup>(14)</sup> prévoyant que les banques en difficulté soit peuvent être assainies sans aides d'État, soit doivent pouvoir faire faillite sans porter préjudice à l'ensemble du système bancaire. Les mécanismes prévus seront financés par des prélèvements ou des taxes sur les établissements financiers. Durant la crise financière, les gouvernements des États membres de l'UE ont accordé aux établissements financiers des aides publiques qui se sont chiffrées à 16,5 % du PIB de l'UE. Si nécessaires qu'elles aient été pour garantir la stabilité du système financier, ces aides publiques ont prélevé un lourd tribut sur les budgets publics;
- ▶ une consultation sur les agences de notation de crédit, dans la perspective d'une révision du cadre réglementaire qui leur est applicable. L'on craint, en effet, que les établissements financiers et les investisseurs institutionnels ne se fient excessivement aux notations externes, au détriment d'une évaluation interne suffisante du risque de crédit, ce qui peut être source de volatilité des marchés et d'instabilité du système financier;
- ▶ une consultation sur les produits d'investissement de détail, dans la perspective d'un renforcement des normes de protection des consommateurs et de propositions de mesures visant à améliorer la transparence et la comparabilité des produits d'investissement et à garantir que leur vente est systématiquement et effectivement soumise à des règles;
- ▶ une consultation sur la constitution de matelas de capitaux anticycliques<sup>(15)</sup>, l'objectif étant d'atténuer les fluctuations que connaît le système financier en faisant en sorte que les banques puissent puiser dans des réserves constituées en période de conjoncture économique favorable pour poursuivre leur activité de prêt lorsque les conditions économiques se détériorent;
- ▶ une proposition de révision complète des systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs, ainsi qu'une réorientation des régimes de garantie des assurances, dans le but de renforcer la protection des investisseurs et des épargnants.

### **LIMITER LES BONUS BANCAIRES**

En vertu des nouvelles règles convenues en décembre<sup>(17)</sup>, les banquiers recevront au maximum un quart de leur bonus en versement immédiat en espèces, le solde étant reporté ou devant être détenu en actions pendant une durée minimale de trois ans. Les règles prévoient également que les régulateurs nationaux annulent les bonus versés aux dirigeants qui ont pris des risques dont on découvre qu'ils ont occasionné des pertes à l'établissement financier. Les nouvelles règles visent également à établir un lien direct entre salaire fixe et rémunération.

L'un des principes directeurs de la réforme du système financier opérée dans l'UE était d'obtenir un accroissement et une amélioration de la qualité des fonds propres. Le renforcement des exigences de fonds propres devrait notamment garantir que les établissements financiers tiennent dûment compte des risques liés à leur portefeuille de négociation, de façon à ce que celui-ci reflète bien les pertes potentielles. Les réformes engagées visent également à garantir l'application de normes de liquidité minimales, de ratios de levier efficaces, de sanctions financières pour les banques poursuivant des politiques de rémunération irresponsables et d'exigences de fonds propres adéquates pour les instruments financiers complexes qui ont contribué à la crise. Il n'y a toutefois pas qu'en Europe que les exigences de fonds propres sont revues. L'UE négocie ainsi avec ses partenaires internationaux au sein du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Dans l'UE, les réformes en question sont mises en œuvre par l'apport de modifications<sup>(16)</sup> à la directive sur les exigences de fonds propres.

Globalement, ces mesures devraient contribuer à préserver l'attractivité des marchés européens et à donner à l'économie européenne les moyens de croître. Mais la réglementation financière vise aussi à améliorer la qualité de vie des citoyens de l'UE, en leur simplifiant le quotidien et en leur assurant la transparence et la sécurité qu'ils sont en droit d'attendre de l'Europe.

## **LE RÔLE JOUÉ PAR LA POLITIQUE DE CONCURRENCE DANS LA RÉPONSE APPORTÉE À LA CRISE**

La politique de concurrence, et notamment l'application cohérente et prévisible des règles en matière d'aides d'État, a joué un rôle important dans la réponse qui a été apportée à la crise. Les mesures de sauvetage de caractère exceptionnel adoptées au début de celle-ci se sont révélées efficaces, parce qu'elles ont permis de rétablir la stabilité financière et de soutenir la reprise de l'activité économique. La politique appliquée en matière d'aides d'État a aidé les gouvernements à formuler leur réponse à la crise et empêché l'effondrement du système financier. Elle a permis d'éviter la course aux subventions entre les États membres et limité les distorsions de concurrence ainsi que la prise de risque excessive. Grâce aux décisions arrêtées par la Commission, l'accès au crédit a été facilité, et un mécanisme de coordination a été mis en place entre les États membres pour le sauvetage des établissements financiers en difficulté.

La Commission s'est aussi expressément attaquée à l'aléa moral. Il y a aléa moral lorsqu'une entreprise considère pouvoir agir de manière irresponsable en toute impunité, parce qu'elle est convaincue d'être protégée contre la faillite, dès lors que celle-ci aurait des répercussions inacceptables sur l'ensemble de la société. C'est la raison pour laquelle la Commission a dûment veillé à ce qu'aucune aide ne soit accordée à titre purement gracieux, mais, au contraire, à ce que tous les sauvetages soient assortis de conditions — préalable indispensable au fonctionnement normal du marché. À la suite de cette phase initiale de sauvetage, la Commission n'a donné son feu vert aux aides qui lui étaient notifiées qu'à la condition expresse que les plans de restructuration ou les examens de la viabilité des banques bénéficiaires soient approuvés par ses services. Des exigences ont souvent été attachées à ces plans de restructuration, par exemple en matière de cession d'actifs ou de comportement sur le marché postrestructuration. Prêts et garanties ont été accordés aux mêmes conditions et sur la base des mêmes règles à l'échelon européen. L'économie et les contribuables de l'UE s'en sont bien portés. Les mesures mises en œuvre ont aidé les établissements financiers à restaurer leur viabilité. La Commission a toutefois ajusté ses règles sur les garanties d'État au secteur bancaire pour signifier aux banques qu'elles devaient se préparer à un désengagement de l'État, après les aides exceptionnelles liées à la crise.

À compter du début de l'année 2011, l'obligation de présenter un plan de restructuration sera étendue à toute banque de l'UE faisant appel à une aide d'État sous la forme de mesures de recapitalisation ou de reprise d'actifs dépréciés, et un nouvel encadrement des aides d'État au sauvetage et à la restructuration des banques est en cours d'élaboration. Il sera suivi d'un réexamen des lignes directrices générales sur le sauvetage et la restructuration des entreprises en difficulté.

### **Des mesures de concurrence concrètes pour soutenir la reprise**

- ▶ Préserver l'égalité des conditions de concurrence dans toute l'UE — il s'agit, par exemple, de veiller à ce que les aides accordées au secteur automobile ne soient pas assorties de conditions d'implantation géographique.
- ▶ Prévenir les faillites grâce au cadre temporaire en vertu duquel les États membres sont autorisés à accorder des financements à des entreprises viables. Ce cadre temporaire a été prorogé pour 2011, avec un champ d'application limité, des conditions plus strictes et un ciblage des petites et moyennes entreprises (PME).
- ▶ Favoriser les investissements «intelligents» — par exemple par les lignes directrices pour l'application des règles relatives aux aides d'État concernant les réseaux à haut débit — afin de soutenir la reprise économique à court terme et d'améliorer la compétitivité européenne à long terme.



La concurrence encourage les entreprises à adapter leur stratégie commerciale, à innover et à concevoir de meilleurs produits et services, ce qui se traduit par des avantages pour les consommateurs (choix élargi, meilleure qualité et prix moins élevés). L'application d'une politique de concurrence uniforme dans toute l'UE permet aux entreprises de bénéficier des mêmes opportunités dans toute l'Europe. Garante de l'ouverture et de la compétitivité des marchés, la politique de concurrence tire l'innovation et la croissance: les entreprises peuvent prospérer, et les consommateurs profitent des retombées positives.

Pour garantir aux consommateurs un plus large choix et des prix plus avantageux, la Commission a adopté un règlement exemptant des règles de concurrence toute une série d'accords de vente de produits et services conclus entre fabricants et distributeurs<sup>(18)</sup>. Les entreprises qui n'ont qu'une présence modeste sur le marché demeurent ainsi libres de décider du mode de distribution de leurs produits, aussi longtemps qu'elles évitent de se comporter d'une manière manifestement préjudiciable aux consommateurs et à la concurrence, par exemple en imposant un prix de vente fixe. Avec les lignes directrices qui l'accompagnent<sup>(19)</sup>, ce règlement vise à promouvoir la distribution par l'internet, puisqu'il autorise les distributeurs agréés à vendre en ligne sans restriction relative à la quantité, au lieu de résidence du client ou au prix.

Dans le secteur de l'énergie, la modification des lignes directrices concernant les aides d'État relatives à la protection de l'environnement devrait contribuer à faire du système d'échange de quotas d'émission un outil de mise en conformité peu onéreuse et d'incitation à investir dans des technologies propres. Par ailleurs, le règlement proposé sur les aides d'État au secteur charbonnier<sup>(20)</sup> — secteur dans lequel les États membres doivent pouvoir continuer à soutenir l'industrie aussi longtemps que le charbon conservera un rôle majeur dans la production européenne d'énergie — vise à garantir une concurrence équitable en autorisant les aides à la fermeture et les aides pour les charges héritées du passé.

La Commission est enfin intervenue pour s'assurer que les aides nationales prévues en faveur du secteur automobile respectaient bien les règles sur les aides d'État et les règles du marché unique. Elle a décidé d'abroger certaines dispositions spéciales instaurées durant la crise, qui autorisaient les États membres à donner accès à des financements d'urgence pour empêcher certaines entreprises de faire faillite.



© Union européenne

*L'industrie automobile reste un secteur important de l'économie de l'UE.*

## REPRISE MONDIALE ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

**L'action de l'UE s'inscrit dans un environnement mondialisé. L'une des principales missions qui lui incombent dans ce contexte est d'influencer la définition, au niveau mondial, de solutions qui servent les intérêts de ses États membres et de ses citoyens. Les crises économiques du passé ont conduit à des cercles vicieux de protectionnisme, de course aux subventions et pire encore. Remettre l'économie mondiale sur la voie de la croissance et de la prospérité suppose un leadership mondial et une action multilatérale. Dans ce domaine, l'UE ne peut agir seule, ni établir de programme de réforme réglementaire sans concertation avec ses partenaires.**

L'UE a joué un rôle moteur dans les réponses internationales qui ont été apportées à la crise. Elle a occupé une place de tout premier plan dans les discussions du G20, premier forum de coopération économique internationale, où elle est représentée par le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, et par le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy. Aux réunions successives du G20, elle a plaidé en faveur d'un effort mondial pour combler les lacunes de la réglementation et de la surveillance financières au niveau international. Elle a également été la première à plaider en faveur de nouvelles règles sur les fonds propres des banques. Elle a maintenu la pression pour que soient engagées des mesures concrètes pour réduire les déficits et la dette publique tout en stimulant la croissance. Et elle a poussé fortement en faveur d'un accord mondial sur les prélèvements et taxes sur les banques. En outre, pour faire en sorte que le commerce puisse continuer à jouer son rôle dans la reprise économique, elle a joué un rôle central consistant à contrôler que les grandes économies respectaient bien l'engagement qu'elles avaient pris au G20 de ne pas ériger de nouvelles barrières au libre-échange.



© Peer Grimm/DPA/Reporters

À cet égard, l'événement le plus marquant de l'année a été le sommet du G20 qui a eu lieu à Séoul au mois de novembre et où l'UE a su faire avancer la cause d'une action commune pour doper la croissance mondiale et l'emploi. Avec le «plan d'action de Séoul»<sup>(21)</sup>, le G20 s'engage plus avant à mener une action mondiale en faveur d'une croissance équilibrée et reconnaît clairement une responsabilité commune: toutes les grandes économies ont accepté de consentir leur part d'effort pour combattre les déséquilibres et revenir à l'équilibre. La méthode proposée par l'UE, consistant à utiliser des indicateurs pour identifier et évaluer les déséquilibres macroéconomiques et leurs causes fondamentales, a été avalisée par les leaders du G20. L'UE a également contribué à dégager un consensus sur des solutions coopératives aux tensions apparues sur les questions monétaires et commerciales. Les leaders du G20 ont accepté de s'orienter vers des taux de change davantage déterminés par le marché et de promouvoir une plus grande flexibilité des changes, de manière à mieux refléter les fondamentaux économiques, ainsi que de s'abstenir de toute dévaluation compétitive — ce à

*Les dirigeants de l'Allemagne, de la France, de l'Italie et du Royaume-Uni, ainsi que le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, et le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, participent au sommet du G8 au Canada, en juin, aux côtés des dirigeants du Canada, des États-Unis, du Japon et de la Russie.*

### BÂLE III

Bâle III constitue un ensemble complet de mesures de réforme élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. L'objectif est d'améliorer la réglementation, la surveillance et la gestion des risques dans le secteur bancaire. Bâle III vise à accroître la capacité des banques à absorber les chocs, à affiner leur gestion des risques et leur gouvernance et à rendre leurs activités plus transparentes. Il a une visée réglementaire tant au niveau des banques considérées individuellement qu'au niveau systémique, c'est-à-dire à l'échelle du secteur. Les réformes prévues dans le cadre de Bâle III font partie des initiatives mondiales destinées à renforcer la réglementation financière qui ont été approuvées par les leaders du G20. Elles devraient être mises en œuvre en 2012.

quoi les leaders européens avaient appelé avant le sommet. Enfin, en avalisant la réforme de Bâle III, le G20 a maintenu la dynamique enclenchée en matière de réforme mondiale de la réglementation financière, qui est une priorité absolue pour l'UE.

Au sommet du G20 de Séoul, l'UE a, en outre, obtenu l'engagement précieux d'une lutte contre le protectionnisme sous toutes ses formes. Pour sa part, la Commission a établi une série de rapports incriminant notamment les pays protectionnistes, dans le cadre d'un effort concerté pour garder les économies ouvertes et empêcher l'intensification des effets de la crise. La communication intitulée «Commerce, croissance et affaires mondiales»<sup>(22)</sup> de novembre 2010, qui est venue compléter les initiatives majeures prises dans l'année en faveur du marché intérieur, de l'industrie et de l'innovation, propose une politique commerciale ambitieuse pour les cinq prochaines années; elle constitue le volet extérieur du programme arrêté par l'UE pour revitaliser son économie. La stratégie proposée vise à réduire les barrières aux échanges, à ouvrir les marchés mondiaux et à obtenir des conditions équitables pour les entreprises européennes. L'objectif global est de faire en sorte que les avantages générés par les échanges profitent in fine aux citoyens européens — sous la forme d'une croissance économique plus vigoureuse, de créations d'emplois et d'un plus large choix pour le consommateur, proposé à des prix plus bas.

### LA STRATÉGIE EUROPE 2020 POUR UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE

**L'assainissement des finances publiques, le renforcement de la surveillance financière et l'ouverture des marchés mondiaux sont autant de moyens au service d'une fin: une croissance créatrice d'emplois au sein de l'UE. Les mesures structurelles prévues par la stratégie Europe 2010 s'attaquent aux causes fondamentales de la crise. Elles s'inscrivent ainsi dans le cadre de la stratégie globale de l'UE pour parvenir à une trajectoire de croissance plus durable et plus dynamique, génératrice d'un haut niveau d'emploi, de productivité et de cohésion sociale. L'objectif est une croissance intelligente, durable et inclusive.**

**Pour contrer les risques liés à des finances publiques sous tension, à une confiance en berne chez les entreprises et à la menace du chômage, l'UE a proposé, en 2010, une série de mesures visant à redynamiser son économie, à libérer son potentiel de croissance, à stimuler l'investissement et à élever le niveau général de qualification. Elle a mis l'accent sur les priorités suivantes: faible consommation d'énergie, faibles émissions de dioxyde de carbone, élévation**



© Virginia Mayo/AP/Reporters

*Le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, a lancé, en mars, la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive.*

**du niveau de qualification de la population, exploitation des potentialités du marché unique numérique, recherche et développement (R & D) et technologies avancées. C'est ainsi qu'elle dopera sa compétitivité et sa productivité et promouvra la cohésion sociale et la convergence économique.**

La stratégie Europe 2020 a pour objet une croissance intelligente, durable et inclusive. Une croissance intelligente implique de promouvoir la connaissance, l'éducation, l'innovation et la société numérique. Une croissance durable suppose de rendre l'économie plus efficace dans l'utilisation des ressources et, en même temps, plus compétitive. Le but d'une croissance inclusive, enfin, est d'accroître le taux d'emploi, d'améliorer l'acquisition de compétences et de réduire la pauvreté.

La stratégie Europe 2020 offre un cadre global, en vertu duquel l'UE pourra mobiliser toute la palette de ses instruments et politiques pour assurer les réformes structurelles dont l'Europe a besoin. Cinq objectifs spécifiques sont fixés pour 2020, et les États membres sont encouragés à s'impliquer davantage, parce que le succès ne sera au rendez-vous que s'ils font leurs ces objectifs. Ceux-ci sont précisés par une série d'initiatives phares et par des lignes directrices intégrées pour les politiques économiques et de l'emploi<sup>(23)</sup>. Cette stratégie est complétée par les mesures que prend l'UE pour continuer à développer le marché unique, améliorer sa réglementation et créer un environnement concurrentiel stimulant. Mais l'objectif consistant à rendre la société plus inclusive est tout aussi important, et c'est pourquoi la cohésion sociale et l'inclusion sociale sont au cœur de cette stratégie.

### Les cinq objectifs spécifiques de la stratégie Europe 2020: des objectifs concrets

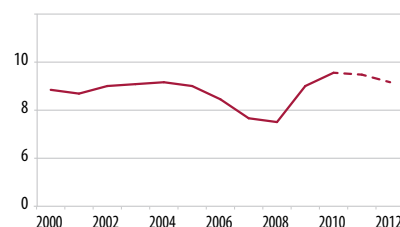
- ▶ Porter à 75 % le taux d'emploi des hommes et des femmes de 20 à 64 ans, en promouvant l'emploi des jeunes, des seniors et des travailleurs faiblement qualifiés, ainsi que l'intégration des migrants en situation régulière.
- ▶ Améliorer les conditions de la recherche et du développement en portant à 3 % du PIB le niveau des investissements qui leur sont consacrés et stimuler la recherche, le développement et l'innovation avec de nouveaux indicateurs.
- ▶ Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à leur niveau de 1990, tout en maintenant l'engagement conditionnel, pris par l'UE, de les réduire éventuellement de 30 % d'ici à 2020; porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie; accroître l'efficacité énergétique de 20 %.
- ▶ Élever le niveau général d'éducation, en ramenant à moins de 10 % le taux d'abandon scolaire et en portant à 40 % la proportion de personnes âgées de 30 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur ou équivalent.
- ▶ Promouvoir l'inclusion sociale en réduisant la pauvreté: il s'agit de sortir au moins 20 millions de personnes de la pauvreté et de l'exclusion.

### LIBÉRER LE POTENTIEL DE L'EUROPE: LES SEPT INITIATIVES PHARES

La première initiative phare à avoir été dévoilée (en mai) a été la **stratégie numérique pour l'Europe**<sup>(24)</sup>, qui vise à faire de celle-ci une économie numérique prospère d'ici à 2020. Il y a dans ce domaine un fort potentiel de croissance intelligente. La moitié de la croissance de la productivité européenne enregistrée au cours des quinze dernières années est à porter au crédit des technologies de l'information et de la communication (TIC). Cette tendance devrait s'intensifier. La stratégie numérique pour l'Europe permettra l'avènement d'un marché numérique unique pesant 4 % du PIB de l'UE d'ici à 2020.

### STABILISATION DES NIVEAUX DE CHÔMAGE DANS L'UE

Chômage (en %) dans les 27 pays de l'UE  
2010-2012: prévisions



Source: Commission européenne.

### LES SEPT INITIATIVES PHARES DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020

- ▶ Une stratégie numérique pour l'Europe
- ▶ Une Union de l'innovation
- ▶ Jeunesse en mouvement
- ▶ Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources
- ▶ Une politique industrielle à l'ère de la mondialisation
- ▶ Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois
- ▶ La Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale





*Le développement de la culture numérique  
est au cœur de la stratégie Europe 2020.*

Les cent mesures prévues dans la stratégie numérique pour l'Europe visent à diffuser largement les avantages de la révolution numérique. La stratégie vise à promouvoir l'avènement d'un marché numérique unique, à généraliser l'accès à l'internet, à renforcer l'interopérabilité des systèmes et des applications, à accroître la confiance dont jouit l'internet en garantissant une meilleure sécurité et une meilleure protection de la vie privée aux particuliers et aux entreprises et à promouvoir l'investissement dans l'innovation et la recherche sur les TIC.

La Commission a par ailleurs lancé une consultation publique sur la meilleure manière de libérer le potentiel des industries européennes de la culture et de la création. D'ores et déjà, l'accent est mis sur l'amélioration de l'accès aux financements, en particulier pour les petites entreprises, afin de permettre au secteur de prospérer et de contribuer à une croissance durable et inclusive. Par ailleurs, les progrès accomplis, en termes de reconnaissance mutuelle, dans la manière de traiter les œuvres orphelines, c'est-à-dire dont les titulaires de droits sont inconnus, faciliteront l'accessibilité transfrontière en ligne de ces œuvres et assureront au patrimoine culturel et intellectuel européen une plus large diffusion. Enfin, des règles plus claires sur la gestion collective des droits seront fixées, qui offriront un cadre stable pour le développement des services transfrontières et favoriseront l'avènement d'un marché audiovisuel en ligne. La distribution en ligne d'œuvres audiovisuelles et autres contenus créatifs doit être encouragée.

La Commission entend aussi encourager l'investissement dans les réseaux à haut débit via la fibre optique, notamment en précisant les règles de concurrence applicables à l'intention des professionnels du secteur. Les mesures complémentaires proposées<sup>(25)</sup> reflètent l'engagement, pris dans la stratégie numérique pour l'Europe, de garantir à tous les Européens l'accès au haut débit de base d'ici à 2013 et au haut débit rapide et ultrarapide d'ici à 2020. L'un des autres objectifs de la stratégie numérique pour l'Europe est de développer la culture numérique et de favoriser une plus large inclusion: il s'agit de «réduire la fracture numérique» pour que plus personne ne soit exclu faute de posséder les connaissances ou les compétences nécessaires. En décembre, la Commission a lancé son plan d'action sur l'administration en ligne, qui vise à promouvoir l'offre de meilleurs services en ligne aux particuliers et aux entreprises. Ce plan d'action aidera l'UE à tenir l'engagement, pris dans la stratégie numérique pour l'Europe, de proposer des services publics en ligne innovants et de favoriser leur généralisation.

D'autres initiatives phares — toutes axées sur l'idée de dynamiser la croissance et la création d'emplois tout en protégeant l'environnement et en rendant la société européenne plus inclusive — ont été dévoilées plus tard dans l'année.

En termes d'innovation, les performances européennes doivent être améliorées d'un bout à l'autre de la chaîne de l'offre, de la recherche fondamentale à la grande distribution, notamment grâce à des partenariats pour l'innovation. C'est pourquoi la Commission a proposé — et le Conseil européen, approuvé — l'initiative phare «**Une Union de l'innovation**»<sup>(26)</sup>. Il s'agit là de la première stratégie globale en matière d'innovation. Cette stratégie vise à améliorer les conditions et l'accès aux financements pour la recherche et l'innovation européennes, afin que les idées novatrices puissent être converties en produits et services générateurs de croissance et d'emplois. Elle met l'accent sur des questions d'intérêt majeur pour les citoyens, comme le changement climatique, l'efficacité énergétique et la santé. L'innovation est considérée non pas seulement d'un point de vue technologique, mais aussi en termes de modèle d'entreprise, de design, de marques et de services apportant une valeur ajoutée à l'utilisateur. En outre, l'initiative phare ne couvre pas que l'innovation commerciale, mais aussi l'innovation dans le secteur public et l'innovation sociale, afin d'inclure tous les acteurs et toutes les régions dans le cycle d'innovation. L'objectif est de faire de l'Europe un acteur de premier plan sur la scène scientifique mondiale, avec une coopération étroite entre secteur public et secteur privé. L'accent est également mis sur la nécessité d'aider les idées à atteindre rapidement le marché, en supprimant les goulets d'étranglement tels que le coût élevé des brevets, la fragmentation du marché, la lenteur du processus de normalisation et le manque de compétences. Réaliser l'objectif fixé — porter le volume d'investissements dans la recherche et le développement à 3 % du PIB de l'UE d'ici à 2020 — pourrait créer 3,7 millions d'emplois et induire une augmentation annuelle du PIB de 795 milliards d'euros d'ici à 2025. L'Europe aurait ainsi besoin de 1 million de chercheurs supplémentaires au moins dans les dix années à venir.

Dans le cadre de la stratégie pour l'innovation, les partenariats d'innovation européens réuniront des acteurs européens, nationaux et régionaux, tant du secteur public que du secteur privé, autour d'objectifs bien définis, dans des domaines où se posent des défis sociétaux, mais où l'Europe peut aussi devenir leader mondial. La Commission fournira les financements de départ, afin d'attirer de nouveaux financements. Dès 2011, des partenariats pilotes seront lancés sur le vieillissement actif et en bonne santé, l'énergie, la mobilité et les villes intelligentes, l'utilisation économe de l'eau, les matières premières non énergétiques, et la productivité et le développement durable de l'agriculture.

Cette stratégie est complétée et renforcée par l'apport d'autres politiques de l'UE. La politique de concurrence soutiendra les initiatives porteuses d'innovation et de croissance, en garantissant aux entreprises des conditions de concurrence équitables et en leur permettant ainsi de livrer concurrence sur la base de leurs mérites propres. Dans le cadre de ses programmes de recherche, la Commission investira quelque 500 millions d'euros dans la recherche exploratoire sur les technologies futures et émergentes et exhortera les États membres à faire de même. L'Institut européen d'innovation et de technologie a lancé en juin ses trois premières «communautés de la connaissance et de l'innovation», qui visent à stimuler l'innovation et l'esprit d'entreprise dans trois domaines: l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce changement; les énergies renouvelables; la future société de l'information et de la communication. Le septième programme-cadre pour la recherche et le développement technologique ne sera pas en reste: grâce à un budget indicatif de plus de 6 milliards d'euros pour 2010, il pourra financer des milliers de projets et créer plus de 165 000 emplois. La Commission a aussi lancé de nouvelles initiatives de programmation conjointe en matière de recherche dans trois domaines: «agriculture, sécurité alimentaire et changement climatique»; «patrimoine culturel et changement planétaire»; «une alimentation saine pour une vie saine».

## **LES SUCCÈS ENREGISTRÉS PAR L'AIDE EUROPÉENNE À LA RECHERCHE**

En décembre, le programme d'actions Marie Curie a accordé sa 50 000<sup>e</sup> bourse de recherche depuis son lancement en 1996. Pour créer une Union innovante, l'Europe a besoin de chercheurs d'envergure internationale capables de relever les défis présents et à venir; c'est pourquoi l'UE s'est engagée à mobiliser, motiver, former et retenir ces chercheurs à haut niveau. En favorisant la mobilité des chercheurs dans un large éventail de disciplines, que ce soit dans l'industrie ou dans la sphère universitaire, les actions Marie Curie participent à la réalisation de l'objectif de l'Union consistant à créer un marché du travail performant pour des chercheurs entrepreneurs, créatifs et hautement qualifiés.

## **FINANCEMENT DE LA RECHERCHE**

L'UE a lancé en 2010 sa première initiative de programmation conjointe, relative aux maladies neurodégénératives telles que la maladie d'Alzheimer. Les pays européens qui décident de participer à une initiative de ce type mettent en commun leurs ressources et coordonnent leurs efforts pour améliorer l'efficacité du financement public de la recherche et éviter les doubles emplois. Ils se dotent d'une stratégie de recherche et d'un programme de mise en œuvre leur permettant d'apporter une solution commune à un défi commun.

## LE PROCESSUS DE BOLOGNE

Cette initiative conjointe de plus de 40 pays a pour but de créer un espace européen de l'enseignement supérieur permettant aux étudiants de bénéficier d'une offre claire et étendue de cours de grande qualité et d'obtenir facilement la reconnaissance de leurs diplômes.

L'initiative **Jeunesse en mouvement** <sup>(27)</sup> lancée en septembre vise, en s'appuyant sur des mesures au niveau de l'Union et au niveau national, à améliorer les perspectives d'emploi des jeunes, qu'ils soient étudiants ou apprentis. Elle a pour but d'améliorer la qualité de l'éducation et de la formation à tous les niveaux et d'offrir aux jeunes davantage de possibilités d'étudier et de se former à l'étranger. Elle sera synonyme de plus grande mobilité pour les participants à des programmes universitaires et de recherche, promouvra l'entrepreneuriat chez les jeunes et encouragera la reconnaissance de l'apprentissage informel. Il est notamment prévu d'améliorer le portail européen de l'emploi, d'aider davantage les services publics de l'emploi à épauler les jeunes et de conduire un projet pilote grâce auquel de jeunes entrepreneurs pourront passer jusqu'à six mois dans un autre État membre de l'UE auprès d'un entrepreneur expérimenté à la tête d'une petite entreprise.

L'Union européenne a déjà prévu des crédits budgétaires supplémentaires à partir de 2011 pour financer un projet pilote qui aidera les jeunes à saisir les opportunités qu'offre le vaste marché du travail de l'UE, et les entreprises à trouver des collaborateurs qualifiés. Par ailleurs, le nouvel instrument européen de microfinancement Progress facilitera l'accès des jeunes entrepreneurs au crédit. La Commission a exhorté les États membres à s'abstenir de réduire les dépenses d'éducation dans le cadre des mesures d'austérité prises en réaction à la crise.

En juin, la Commission a proposé une stratégie sur dix ans pour améliorer la formation professionnelle, et le Conseil européen a approuvé de nouveaux objectifs en matière d'éducation. En mars a été lancé l'espace européen de l'enseignement supérieur, qui vise à rendre les établissements européens d'enseignement supérieur plus compatibles, comparables, compétitifs et attractifs.

L'initiative Jeunesse en mouvement étudie également les politiques susceptibles d'atténuer l'impact de la crise sur les jeunes. Il s'agit notamment de faciliter le passage des études à la vie active et d'améliorer l'articulation entre les priorités politiques et les financements de l'UE, en particulier le Fonds social européen. Est aussi envisagé un accroissement des aides directes aux projets innovants par l'intermédiaire de Progress et des programmes «Apprentissage tout au long de la vie» et «Jeunesse en action».

En octobre, la Commission a insisté, dans une communication intitulée **«Une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation»** <sup>(28)</sup>, sur la nécessité d'accorder une place centrale à l'industrie afin que l'Europe reste un acteur économique mondial de premier plan. Cette initiative phare propose une stratégie visant à stimuler la croissance et l'emploi pour maintenir en Europe un tissu industriel solide, diversifié et compétitif, capable d'offrir des emplois bien rémunérés tout en réduisant ses émissions de carbone.

Dans un contexte d'intensification de la mondialisation, cette nouvelle approche abandonne le concept obsolète de secteurs et d'industries nationaux au profit d'une stratégie européenne coordonnée. Cette approche passe par la prise en compte de toute la chaîne de valeur, des infrastructures et des matières premières jusqu'au service après-vente. Elle place la création et le développement des petites et moyennes entreprises au cœur de la politique industrielle et considère le passage à une économie durable comme une occasion de gagner en compétitivité.

## UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE QUI SOUTIENT LES PETITES ENTREPRISES

La Commission a aidé plus de 100 000 entreprises à obtenir un prêt ou du capital-risque grâce à son Programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise. Au total, l'UE a prévu plus de 1,1 milliard d'euros pour faciliter aux petites entreprises l'obtention de prêts et d'apports de fonds propres.

Au total, l'UE a prévu plus de 1,1 milliard d'euros pour faciliter aux petites entreprises, en particulier aux entreprises nouvelles et aux créateurs d'entreprise, l'obtention de prêts et d'apports de fonds propres. La Banque européenne d'investissement a aussi fourni aux petites entreprises une aide spécifique, caractérisée par un déblocage accéléré des prêts, de sorte que les 30 milliards d'euros de crédits prévus pour la période 2008-2011 ont été presque intégralement utilisés. L'accent est mis sur les moyens de transport propres, les énergies renouvelables et les travaux de recherche liés à ces domaines.



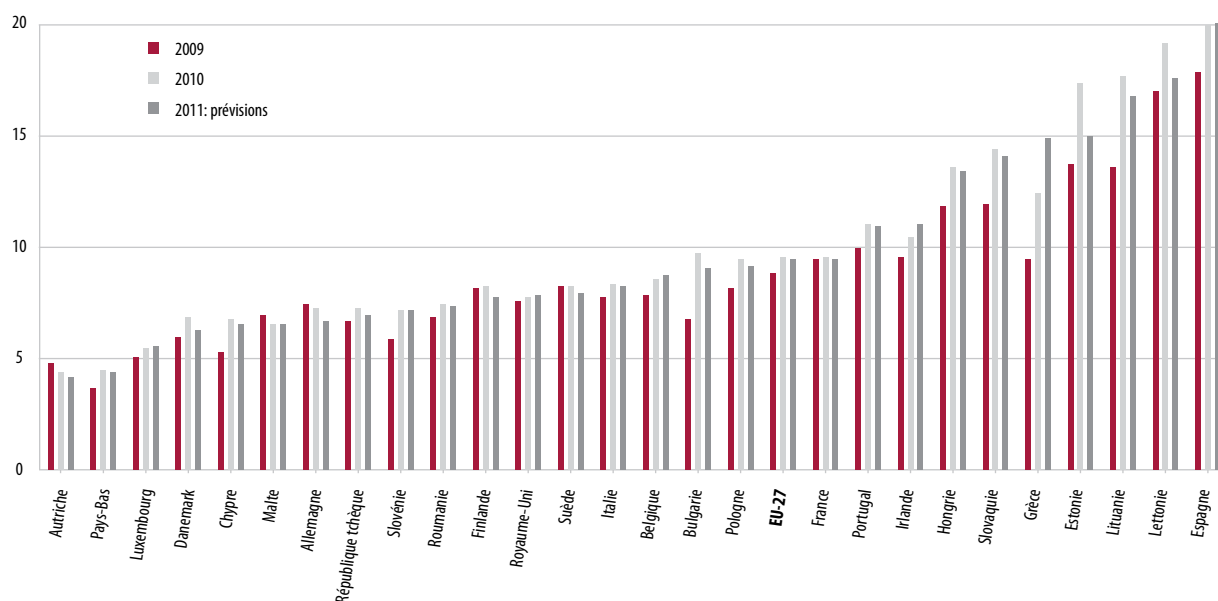
© Paul Hermann/REA/Reporters

*Les petites et moyennes entreprises sont essentielles à la relance économique de l'UE. Ici, des apprentis acquièrent de nouvelles compétences dans un lycée au Royaume-Uni.*

L'année 2010 a été marquée par des évolutions décisives dans nombre de secteurs industriels de l'UE. La Commission a ainsi proposé des initiatives<sup>(29)</sup> visant à promouvoir la compétitivité, le développement et la notoriété internationale du secteur touristique européen. Elle a aussi proposé, en avril 2010, un changement de politique dans la construction des véhicules, afin d'encourager la mise au point et l'utilisation généralisée de véhicules propres et économes en énergie. L'industrie chimique a fait un nouveau pas vers une amélioration de sa compétitivité: 24 675 dossiers d'enregistrement ont été soumis à l'Agence européenne des produits chimiques avant l'échéance du 30 novembre pour les produits chimiques les plus courants ou les plus dangereux.

### CHÔMAGE DANS LES PAYS DE L'UE

Taux de chômage (en %)



Source: Commission européenne.



## EXPORTATIONS

Le réseau Enterprise Europe Network a pour but de faciliter l'accès des petites entreprises européennes aux marchés d'exportation. Fort de 589 organisations partenaires dans plus de 47 pays, il ne cesse de s'étendre, notamment en Asie: il compte déjà 15 points de contact en Chine et en Corée du Sud, et de nouveaux points de contact sont encore prévus en Chine et au Japon.

La **stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois** favorisera une croissance inclusive en augmentant le taux d'emploi, grâce à un accroissement du nombre d'emplois et à une amélioration de leur qualité. Elle vise à aider les personnes de tout âge à anticiper et à gérer le changement en leur permettant d'acquérir les compétences et les qualifications appropriées. Elle a aussi pour objectif de moderniser les marchés du travail et les systèmes de protection sociale et de faire en sorte que toute l'UE récolte les fruits de la croissance. Les mécanismes envisagés incluent des réformes des marchés du travail destinées à améliorer la flexicurité, un contrat de travail unique pour remplacer les différents types de contrats permanents ou temporaires, une nouvelle impulsion à l'apprentissage tout au long de la vie, des incitations supplémentaires à l'investissement des entreprises dans la formation et une amélioration des prévisions quant aux futurs besoins en matière de compétences. Une interface commune (classification européenne des aptitudes, des compétences et des métiers) sera mise en place entre le monde de l'emploi et le monde de l'enseignement et de la formation.

La **Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale**, qui a vu le jour en décembre, vise à promouvoir l'innovation en matière de politique sociale, afin que des solutions intelligentes puissent être trouvées pour l'Europe d'après la crise, notamment dans la perspective d'une protection sociale plus efficace et efficiente. Elle plaide pour une utilisation optimale des fonds européens, et notamment du Fonds social européen, au profit des objectifs d'inclusion sociale, et propose de faire de la politique sociale une priorité pour les financements européens à venir, afin d'améliorer l'efficacité de la protection sociale et des services sociaux et de leur permettre de mieux répondre aux nouveaux besoins. Enfin, elle associera un plus large éventail de partenaires à la lutte contre l'exclusion.

### 2010: Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Grâce à un budget total de 17 millions d'euros (auxquels sont venus s'ajouter au moins 9 millions d'euros de cofinancements nationaux), l'Année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a permis de soutenir plus de 700 projets dans 29 pays. L'élan politique ainsi créé a ouvert la voie à l'accord des dirigeants de l'UE sur le tout premier objectif de réduction de la pauvreté jamais adopté, dans le cadre de la stratégie Europe 2020. Parmi les événements organisés figurent par exemple un concours paneuropéen de journalistes sur les thèmes de l'Année et des initiatives nationales: diffusion, sur la première station de radio irlandaise, de reportages sur des personnes vivant dans la pauvreté; aide apportée à une soixantaine de villes néerlandaises pour la mise au point de stratégies intégrées de lutte contre l'exclusion sociale; actions locales de bénévolat menées en Allemagne pour faciliter l'intégration sociale de personnes défavorisées issues de l'immigration; formation du personnel des services de l'emploi au Danemark en vue d'une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des demandeurs d'emploi souffrant d'un handicap mental.

## Politique régionale

Dans le cadre de la politique de cohésion, 93 milliards d'euros (soit 27 % des crédits de l'UE prévus à cet effet pour la période 2007-2013) ont déjà été alloués à des projets d'investissement en faveur de l'emploi et de la croissance en Europe; les progrès sont particulièrement nets dans des secteurs clés tels que la R & D et l'innovation; les possibilités de formation et d'amélioration des qualifications offertes par le Fonds social européen aux demandeurs d'emploi donnent également des résultats positifs. Par l'intermédiaire du Fonds européen de développement régional, du Fonds social européen et du Fonds de cohésion, l'UE investira 347 milliards d'euros dans les 27 États membres sur la période 2007-2013.

La politique de cohésion de l'UE a contribué à la croissance, à la prospérité et à un développement équilibré dans toute l'Union, tant par les investissements directs réalisés que par leurs retombées commerciales indirectes. Elle a aussi contribué à amortir l'impact de la crise sur les travailleurs et les petites entreprises. La Commission a insisté<sup>(30)</sup> sur la nécessité d'une symbiose encore plus étroite entre la politique de cohésion et la stratégie Europe 2020 si l'on veut relever les nouveaux défis posés par les profonds changements économiques et sociaux survenus ces dernières années. Elle recommande notamment un durcissement des conditions, un renforcement des incitations et une plus grande focalisation sur les résultats.

Au niveau régional, les citoyens ont bénéficié de mesures telles que la stratégie de l'UE pour la région du Danube, présentée en décembre, qui a pour but d'améliorer la situation environnementale et d'aider la région à exploiter son énorme potentiel économique et à surmonter les disparités, liées aux divisions passées, qui la caractérisent encore sur le plan social et en matière d'infrastructures. Cette stratégie lui permettra d'effacer ces inégalités historiques, en développant les opportunités offertes à ses habitants par l'amélioration des réseaux d'échange commercial, de transport et d'énergie, en promouvant l'innovation au sein des petites entreprises et en soutenant des actions culturelles et éducatives.

L'**initiative phare sur l'utilisation efficace des ressources** ne sera lancée qu'au début de 2011, mais des actions sont déjà en cours dans ce domaine. L'utilisation de moyens de transport durables est ainsi encouragée par la mise à disposition anticipée de financements pour les réseaux transeuropéens de transport, l'accélération de la réforme du ciel unique européen et la mise en place de l'espace maritime européen sans barrières, dont le but est de promouvoir le transport maritime, de le rendre plus compétitif au niveau mondial en renforçant sa productivité et de lui faciliter l'accès aux Fonds structurels. Plusieurs de ces questions sont examinées plus en détail au chapitre 2. Le Conseil a salué, en décembre, l'initiative phare sur l'utilisation efficace des ressources<sup>(31)</sup>, et en particulier les progrès accomplis vers une approche durable du cycle de vie, qu'il considère comme la combinaison de mesures dont l'Europe a besoin pour parvenir à une utilisation plus durable des matériaux.

## L'EMPLOI DANS LE SECTEUR «VERT»

Les industries «vertes» emploient déjà directement environ 3,4 millions de personnes et représentent quelque 2,2 % du PIB européen. Chaque emploi direct dans l'éco-industrie européenne entraîne la création de 1,3 à 1,9 emploi indirect. Le marché mondial des technologies environnementales connaîtra une croissance d'environ 10 % par an, selon les prévisions, ce qui pourrait créer quelque 3 millions d'emplois verts supplémentaires dans l'UE.



© Nestor Bachmann/DPA/Reporters

*L'entretien des cellules photovoltaïques sur le toit de la station solaire la plus grande au monde, en Allemagne.*

## RELANCER LE MARCHÉ UNIQUE

L'amélioration du marché unique est l'un des piliers de la stratégie Europe 2020 et l'une des conditions préalables de sa réussite. En octobre, la Commission a présenté un plan de renforcement du marché unique<sup>(32)</sup>, qui repose sur des mesures destinées à stimuler la croissance et à mieux faire respecter les droits des citoyens. Pour dynamiser la croissance, la compétitivité et le progrès social, elle a formulé des propositions visant à améliorer le fonctionnement du marché unique et à faciliter la vie des entreprises, des consommateurs et des travailleurs. L'acte pour le marché unique est un plan global sur deux ans (2011-2012) destiné à relancer la croissance et à créer des emplois dans l'UE. Il comporte cinquante initiatives concernant l'économie, la gouvernance et le grand public. Les grandes priorités sont les suivantes:

- ▶ Pour les entreprises: l'obtention de financements peut s'avérer ardue pour les PME. La Commission prévoit de faire des propositions pour donner plus de visibilité aux petites entreprises européennes et faciliter leur cotation sur les marchés de capitaux. Ces propositions visent aussi à réduire les coûts des PME, en simplifiant les règles comptables qui leur sont applicables et en améliorant leur accès aux marchés publics. La Commission étudiera enfin la possibilité d'instaurer une base d'imposition commune pour les entreprises ayant des activités transfrontières, ce qui permettra de nouvelles réductions de coûts.
- ▶ Pour les entreprises: l'Europe dispose d'un potentiel énorme de développement de l'entrepreneuriat social. De nombreuses initiatives ont été prises ces dernières années, que ce soit par des individus, des fondations ou des entreprises, afin d'améliorer l'accès des plus démunis à l'alimentation, au logement, aux soins, à l'emploi et aux services bancaires. Pour encourager de telles actions sur une base transfrontière, la Commission proposera des statuts européens pour les organisations qui servent et promeuvent l'économie sociale. Elle encouragera également les investissements à long terme, notamment les investissements éthiques, en étudiant les possibilités de mettre en place un système spécifique de labels.
- ▶ Pour les consommateurs: le potentiel du marché en ligne est encore nettement sous-exploité. C'est pourquoi la Commission proposera en 2011 des règles visant à garantir aux créateurs et aux artistes la possibilité de vendre leurs œuvres dans toute l'Europe, grâce à un guichet unique d'autorisation, et de recueillir ainsi le fruit de leur travail. La mise en œuvre complète de la directive «Services» et des règles actualisées pour le commerce électronique aura également des retombées positives.
- ▶ Pour les travailleurs: 4 600 professions sont actuellement régies par des dispositions qui varient d'un État membre à l'autre. Il est donc grand temps de procéder à une révision approfondie de la directive sur la reconnaissance des qualifications professionnelles. La Commission estime que l'instauration d'un système de cartes professionnelles permettrait de réduire les formalités administratives qui subsistent.

L'initiative de la Commission relative à l'acte pour le marché unique fait suite à la publication en mai par M. Mario Monti, ancien commissaire chargé du marché intérieur, puis de la concurrence, d'un rapport sur la manière dont l'UE devait relancer et parachever le marché unique, rapport dont le président Barroso lui avait confié la rédaction en octobre 2009 et qui a été salué par le Conseil européen de juin. Le Parlement européen a lui-même adopté un rapport sur le thème «Donner un marché unique aux consommateurs et aux citoyens» lors de sa session plénière du mois de mai<sup>(33)</sup>.

### LE PRIX DU MARCHÉ UNIQUE

En décembre, le prix du marché unique 2010 a été décerné à l'organisation non gouvernementale autrichienne «Grenzoffensive». Ce prix souligne l'importance des principes de libre circulation sur lesquels repose le marché unique européen. «Grenzoffensive» a été récompensée pour son travail visant à réduire les obstacles administratifs auxquels se heurtent les travailleurs frontaliers et les PME exerçant des activités transfrontalières dans les trois régions limitrophes de Bavière (Allemagne), de Haute-Autriche et de Bohême méridionale (République tchèque).

En décembre, le Conseil a approuvé cette approche <sup>(34)</sup>, et en particulier l'importance accordée aux difficultés qui empêchent les entreprises et les particuliers de profiter pleinement des avantages du marché unique. Il s'est félicité de la communication de la Commission et a souligné que l'objectif essentiel était d'accroître la compétitivité et de favoriser une croissance intelligente, durable et inclusive ainsi que de restaurer et de renforcer la confiance, tant chez les citoyens, en les plaçant au cœur du marché unique, que chez les entreprises, en leur assurant l'accès à ce marché.

Il n'est pas de solution unique permettant de créer une Union capable de relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Le renforcement de la stabilité budgétaire et financière est indispensable, tout comme la vision qui guide la stratégie Europe 2020. Mais le succès ne sera au rendez-vous que si les multiples atouts et facettes de l'Union sont mis à profit pour créer un nouveau mode de croissance durable. L'Union a redoublé de détermination et de précision dans la mise en œuvre de ses politiques en matière de marché unique, de concurrence et de cohésion; elle a aidé des États membres extérieurs à la zone euro (Hongrie, Lettonie et Roumanie) en soutenant leur balance des paiements; enfin, elle a su concevoir et mettre en œuvre de nouvelles formes de coopération entre ses institutions. L'Union aura fait preuve, en 2010, d'une cohérence nouvelle dans la recherche d'une démarche réellement globale.



© Union européenne

*M. Mario Monti, ancien commissaire chargé du marché intérieur et de la concurrence.*



## Les instruments mis en œuvre par l'UE ont déjà un impact positif

Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, conçu pour soutenir les travailleurs qui perdent leur emploi du fait de la mondialisation et de la crise économique, a accordé des financements pour un montant total de 52,3 millions d'euros en 2009, afin de venir en aide à 11 000 travailleurs dans 8 pays. Le Danemark, l'Espagne, l'Irlande, les Pays-Bas et le Portugal en ont bénéficié, et les règles d'accès ont été assouplies. Le Fonds cofinance l'aide à la recherche d'emploi, à la formation et à la reconversion ainsi que l'aide à la création d'entreprise. Son taux de réussite est particulièrement élevé en ce qui concerne l'aide à la recherche d'emploi.

L'instrument européen de microfinancement Progress<sup>(35)</sup>, institué en mars, a pour but d'aider les personnes à conserver leur emploi ou à en trouver un nouveau. Il permet d'accorder des prêts à ceux qui ont perdu leur emploi et souhaitent créer leur propre petite entreprise, mais ne remplissent pas les critères de prêt habituels. Sa dotation initiale de 100 millions d'euros pourrait permettre de mobiliser plus de 500 millions d'euros en coopération avec des institutions financières internationales telles que la Banque européenne d'investissement.

Les perspectives de lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales se sont améliorées en octobre, grâce au vote du Parlement européen en faveur d'une nouvelle directive qui protégera mieux les créanciers, et en particulier les nombreuses petites entreprises qui ont besoin d'être payées rapidement pour pouvoir maintenir leur trésorerie à flot. Les pouvoirs publics devront régler leurs factures sous 30 jours, faute de quoi ils devront verser des intérêts s'élevant à 8 % de la somme due; les entreprises devraient ainsi disposer de 180 milliards d'euros de liquidités supplémentaires.

Afin de faciliter l'obtention de financements par les petites entreprises, l'UE a mis en œuvre son programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise, et le forum sur le financement des PME a permis à des banques, des organisations patronales et d'autres intéressés de débattre des moyens d'améliorer l'apport de fonds aux entreprises.

Les règles de fonctionnement des Fonds structurels et de cohésion ont été simplifiées en juin, de manière à faciliter l'obtention de financements, une mesure d'autant plus importante que, en raison des contraintes qui pèsent actuellement sur les budgets publics, il est plus difficile pour les États et les régions d'assurer des cofinancements à parité. L'accélération de la mise en œuvre des projets sur le terrain permise par l'allègement des formalités administratives participe aussi au redressement des économies nationales et régionales.

## NOTES DE FIN DE CHAPITRE

- (<sup>1</sup>) Communication de la Commission intitulée «Europe 2020 — Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive», COM(2010) 2020.
- (<sup>2</sup>) Déclaration des chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro (PCE 86/10 du 7 mai 2010) ([http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/fr/ec/114311.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ec/114311.pdf)).
- (<sup>3</sup>) Conclusions du Conseil «Affaires économiques et financières», 9 et 10 mai (<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/10/st09/st09596.fr10.pdf>).
- (<sup>4</sup>) Réunion de l'Eurogroupe et du Conseil «Ecofin» des 6 et 7 décembre.
- (<sup>5</sup>) Communication de la Commission intitulée «Renforcer la coordination des politiques économiques», COM(2010) 250.
- (<sup>6</sup>) Proposition de règlement visant à accélérer et à clarifier la mise en œuvre de la procédure concernant les déficits excessifs, COM(2010) 522.
- (<sup>7</sup>) Proposition de règlement sur la mise en œuvre efficace de la surveillance budgétaire dans la zone euro, COM(2010) 524.
- (<sup>8</sup>) Proposition de directive sur les exigences applicables aux cadres budgétaires des États membres, COM(2010) 523.
- (<sup>9</sup>) Proposition de règlement sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques, COM(2010) 527.
- (<sup>10</sup>) Proposition de règlement établissant des mesures d'exécution en vue de remédier aux déséquilibres macroéconomiques excessifs dans la zone euro, COM(2010) 525.
- (<sup>11</sup>) Proposition de règlement relatif à la surveillance macroprudentielle du système financier et instituant un Comité européen du risque systémique, COM(2009) 499.
- (<sup>12</sup>) Directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, votée par le Parlement européen le 11 novembre, en attente d'adoption par le Conseil.
- (<sup>13</sup>) Proposition de règlement sur les produits dérivés négociés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux, COM(2010) 484.
- (<sup>14</sup>) Communication de la Commission intitulée «Doter l'UE d'un cadre de gestion des crises dans le secteur financier», COM(2010) 579.
- (<sup>15</sup>) [http://ec.europa.eu/internal\\_market/bank/regcapital/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/bank/regcapital/index_fr.htm)
- (<sup>16</sup>) <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/10/304&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en>
- (<sup>17</sup>) Comité européen des contrôleurs bancaires, 10 décembre.
- (<sup>18</sup>) Règlement (UE) n° 330/2010 concernant l'application de l'article 101, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne à des catégories d'accords verticaux et de pratiques concertées, JO L 102 du 23.4.2010.
- (<sup>19</sup>) Lignes directrices sur les restrictions verticales, JO C 130 du 19.5.2010.
- (<sup>20</sup>) Proposition de règlement du Conseil relatif aux aides d'État destinées à faciliter la fermeture des mines de charbon qui ne sont pas compétitives, COM(2010) 372.
- (<sup>21</sup>) Plan d'action pluriannuel sur le développement (<http://www.g20.utoronto.ca/2010/g20seoul-development.pdf>).
- (<sup>22</sup>) Communication de la Commission intitulée «Commerce, croissance et affaires mondiales», COM(2010) 612.
- (<sup>23</sup>) Décision 2010/707/UE relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres, JO L 308 du 24.11.2010.
- (<sup>24</sup>) Communication de la Commission intitulée «Une stratégie numérique pour l'Europe», COM(2010) 245.
- (<sup>25</sup>) Recommandation 2010/572/UE sur l'accès réglementé aux réseaux d'accès de nouvelle génération (NGA), JO L 251 du 25.9.2010.  
Proposition de décision établissant le premier programme en matière de politique du spectre radioélectrique, COM(2010) 471.  
Communication de la Commission intitulée «Le haut débit en Europe: investir dans une croissance induite par le numérique», COM(2010) 472.
- (<sup>26</sup>) Communication de la Commission intitulée «Initiative phare Europe 2020 — Une Union de l'innovation», COM(2010) 546.
- (<sup>27</sup>) Communication de la Commission intitulée «Jeunesse en mouvement — Une initiative pour libérer le potentiel des jeunes aux fins d'une croissance intelligente, durable et inclusive dans l'Union européenne», COM(2010) 477.
- (<sup>28</sup>) Communication de la Commission intitulée «Une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation — Mettre la compétitivité et le développement durable sur le devant de la scène», COM(2010) 614.
- (<sup>29</sup>) Communication de la Commission intitulée «L'Europe, première destination touristique au monde — Un nouveau cadre politique pour le tourisme européen», COM(2010) 352.
- (<sup>30</sup>) Cinquième rapport de la Commission sur la cohésion économique, sociale et territoriale, 10 novembre, [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docoffic/official/reports/cohesion5/index\\_fr.cfm](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/reports/cohesion5/index_fr.cfm)
- (<sup>31</sup>) Conclusions du Conseil «Environnement», 20 décembre.
- (<sup>32</sup>) Communication de la Commission intitulée «Vers un Acte pour le marché unique», COM(2010) 608.
- (<sup>33</sup>) Rapport du Parlement européen du 3 mai 2010 intitulé «Donner un marché unique aux consommateurs et aux citoyens», <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A7-2010-0132+0+DOC+XML+V0//FR>
- (<sup>34</sup>) [http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/fr/intm/118416.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/intm/118416.pdf)
- (<sup>35</sup>) Décision 283/2010/UE instituant un instrument européen de microfinancement Progress en faveur de l'emploi et de l'inclusion sociale, JO L 87 du 7.4.2010.





**CHAPITRE 2**  
**UN PROJET POUR LES CITOYENS:**  
**PLACER LES INDIVIDUS AU CŒUR**  
**DE L'ACTION EUROPÉENNE**





La stratégie Europe 2020 pour la croissance et l'emploi proposée par la Commission européenne et adoptée en mars 2010 a pour but ultime de profiter aux citoyens européens. Le traité de Lisbonne, entré en vigueur en décembre 2009, avait déjà concrétisé ce nouveau tournant. Les intérêts du citoyen et la légitimité démocratique de l'Union ont été renforcés grâce au rôle accru du Parlement européen en tant que colégislateur dans la plupart des domaines et à la plus grande implication des parlements nationaux, ce qui amène l'UE à rendre davantage compte de ses actions. Ensuite, l'instauration du vote à la majorité qualifiée au Conseil dans la plupart des domaines d'action permettra de rationaliser le processus décisionnel. Enfin, le contrôle juridictionnel sera renforcé, étant donné que la Cour de justice de l'Union européenne assurera le contrôle de tous les aspects de la liberté, de la sécurité et de la justice, tandis que la charte des droits fondamentaux devient juridiquement contraignante pour l'UE.

En ouvrant la voie à une Union plus efficace, plus démocratique et plus responsable, le nouveau traité accorde une plus grande attention aux intérêts des citoyens de l'Union, les plaçant plus résolument que jamais au centre des activités et des objectifs de l'UE. L'initiative citoyenne constitue un exemple manifeste de cette nouvelle priorité.

Lors de l'entrée en fonction du nouveau collège de la Commission au début de l'année, le président Barroso a créé deux nouveaux portefeuilles: le premier est explicitement consacré à la justice, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, et a été confié à l'un des vice-présidents de la Commission — un signe politique clair qui démontre l'importance de l'action de l'Union en la matière. Le second portefeuille, consacré aux affaires intérieures, comporte l'éminente et délicate mission de veiller à ce que toutes les activités nécessaires et propices à la croissance économique, culturelle et sociale de l'UE puissent être menées dans un environnement légal et sûr. Il couvre également toutes les activités liées à la gestion des flux migratoires, à la protection des personnes qui fuient les persécutions et aux contrôles aux frontières extérieures.

L'un des aspects les plus visibles de cette nouvelle priorité accordée aux citoyens consiste à rendre les avantages plus directement tangibles dans l'espace de liberté, de sécurité et de justice. Les différentes actions menées en la matière s'inscrivent dans le cadre du programme de Stockholm, qui met l'accent en priorité sur les intérêts et les besoins des citoyens et répond à la nécessité de garantir le respect des libertés fondamentales et de l'intégrité, tout en assurant la sécurité. Des avancées importantes ont pu être réalisées au cours de l'année écoulée, en vue de mener le programme à terme et d'obtenir les premiers résultats concrets.

L'Union continue de répondre aux préoccupations et aux intérêts des citoyens en prenant des mesures dans toute une série de domaines d'action qui affectent leur vie quotidienne, de la santé et de l'éducation à la culture et aux transports, en passant par les droits des consommateurs et la protection civile.



## UN ESPACE DE LIBERTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE JUSTICE POUR LES CITOYENS

En décembre 2009, le Conseil européen a adopté le «programme de Stockholm — Une Europe ouverte et sûre qui sert et protège les citoyens»<sup>(1)</sup>. Ce programme comprend des actions dans les domaines des droits fondamentaux, de la justice civile et pénale, des droits des consommateurs et de la citoyenneté, de la sécurité, de l'asile, de l'immigration et de la gestion des frontières. Il établit également les orientations politiques pour le développement de l'espace de liberté, de sécurité et de justice durant les cinq prochaines années. En avril, la Commission a adopté un plan d'action<sup>(2)</sup> pour faire de ce concept une réalité en traduisant l'orientation politique fournie par le Conseil européen et le Parlement européen<sup>(3)</sup> en actions concrètes, assorties d'un calendrier précis et d'objectifs clairs.

Dans le cadre du plan d'action de la Commission, l'action de l'Union européenne en la matière au cours des prochaines années s'attachera principalement à accomplir une avancée décisive vers une Europe où les citoyens pourront vivre, travailler et voyager en toute sécurité, en sachant que leurs droits seront pleinement respectés. En ce qui concerne les droits fondamentaux et la justice, le plan d'action de la Commission contient les propositions suivantes:

- ▶ améliorer la **protection des données** pour les citoyens dans tous les domaines d'action de l'UE — y compris en matière de répression et de prévention de la criminalité — et dans les relations avec les partenaires internationaux, notamment avec les États-Unis. La directive européenne de 1995 relative à la protection des données sera modernisée afin de tenir compte des nouveaux défis technologiques;
- ▶ renforcer les **droits des personnes poursuivies dans les procédures pénales**, afin de garantir un procès équitable, au moyen de propositions visant à les informer des accusations portées contre elles, à leur fournir l'assistance d'un avocat, à leur permettre de communiquer avec leurs proches et à mettre en place des garanties particulières pour les personnes vulnérables;
- ▶ **alléger les procédures administratives pour les citoyens et les entreprises** en garantissant la reconnaissance transfrontière des décisions judiciaires et des actes d'état civil sans procédures fastidieuses ou coûts excessifs;
- ▶ simplifier le **recouvrement transfrontière des créances** et les **modes alternatifs de règlement des litiges**. À l'heure actuelle, les entreprises ne recouvrent que 37 % de leurs créances transfrontières;
- ▶ dynamiser le commerce en ligne en offrant aux entreprises un **droit européen des contrats à valeur facultative**. En 2008, seules 7 % des transactions effectuées sur l'internet en Europe présentaient un caractère transfrontière;
- ▶ renforcer la protection des citoyens voyageant dans l'UE en dehors de leur pays d'origine lorsqu'ils réservent des **vacances à forfait** ou introduisent une déclaration de sinistre après un accident de la circulation. Pour les voyages en dehors de l'UE, les citoyens bénéficieront d'une meilleure **protection consulaire**.

Pour assurer la sécurité des citoyens européens et une meilleure gestion des flux migratoires, le plan d'action mettant en œuvre le programme de Stockholm contient les propositions suivantes:

- ▶ définir une **stratégie globale de sécurité** intérieure pour l'UE, visant les menaces les plus urgentes en matière de sécurité auxquelles l'Europe est actuellement confrontée;
- ▶ négocier un accord à long terme avec les États-Unis sur le traitement et le **transfert de données de messagerie financière** aux fins de la lutte contre le terrorisme (programme de surveillance du financement du terrorisme — TFTP);

- ▶ réfléchir à une approche propre à l'UE pour l'utilisation des **données des dossiers passagers (PNR-UE)** à des fins répressives et créer un cadre européen pour la communication des données PNR aux pays non membres de l'UE;
- ▶ protéger les citoyens européens contre la **cybercriminalité en érigeant en infractions l'usurpation d'identité** et l'utilisation de logiciels malveillants dans le but d'attaquer les systèmes d'information;
- ▶ renforcer la sécurité aux frontières en mettant en place un **système d'entrée/de sortie**, faciliter les déplacements des ressortissants de pays non membres de l'UE grâce à un **programme d'enregistrement des voyageurs** et rechercher une approche européenne en vue de l'introduction d'un **système électronique européen d'autorisation de voyage** (ESTA européen);
- ▶ évaluer et, le cas échéant, modifier la **directive sur la conservation des données**;
- ▶ clarifier les conditions d'entrée et de séjour des **ressortissants de pays non membres de l'UE** aux fins de l'**emploi saisonnier** et des transferts temporaires de personnel au sein de la même société; mettre en place un **régime d'asile européen commun** et encourager la solidarité entre les États membres;
- ▶ protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle et la pédopornographie, eu égard notamment au développement de l'internet et à la facilitation des voyages internationaux;
- ▶ lutter plus efficacement contre les formes modernes d'esclavage en durcissant les sanctions pénales infligées aux trafiquants et en renforçant la protection des victimes de la traite des êtres humains;
- ▶ garantir que le crime ne paie pas et priver les criminels des avoirs qu'ils ont acquis grâce à une confiscation des avoirs plus efficace.



© Shutterstock/Demotix Images/Belga

### L'initiative citoyenne: donner plus de voix aux citoyens de l'UE

Cette innovation a été introduite par le traité de Lisbonne. Lorsqu'un nombre suffisant de citoyens partagent un même avis sur une question (ce que doivent attester un million de signatures au moins), l'initiative citoyenne leur permet d'inviter la Commission à présenter une proposition législative à ce sujet, dans des domaines qui, en vertu du traité, relèvent de la compétence de l'UE.

Compte tenu de l'opportunité unique qu'offre ce nouvel instrument pour rapprocher l'Union de ses citoyens, et à l'issue d'une large consultation publique menée au début de 2010, la Commission a proposé des règles pour encadrer cette initiative et permettre aux citoyens de commencer à exercer ce nouveau droit le plus rapidement possible.

En décembre, le Parlement européen et le Conseil ont abouti à un accord sur ces règles<sup>(4)</sup>, lesquelles garantiront que les initiatives citoyennes sont représentatives d'un intérêt de l'UE, tout en veillant à la simplicité d'utilisation de cet instrument pour les citoyens. Les manifestations de soutien de la part des citoyens devront être rassemblées dans un délai d'un an à compter de la date d'enregistrement de l'initiative proposée. Ce nouvel outil devrait contribuer à stimuler le débat transfrontière sur les politiques européennes.

*L'initiative citoyenne: le traité de Lisbonne confère aux citoyens de nouveaux droits leur permettant de faire entendre leur voix dans l'élaboration des politiques de l'UE.*

## **CONSTRUIRE UNE EUROPE DES CITOYENS: JUSTICE, DROITS FONDAMENTAUX ET CITOYENNETÉ**

### **Justice**

Sur la base du plan d'action mettant en œuvre le programme de Stockholm, la Commission a lancé un ambitieux calendrier de réformes dans le domaine de la justice, en matière tant civile que pénale.

En matière civile, la Commission a proposé un nouveau cadre juridique applicable aux divorces transfrontières. Ce nouveau cadre (appelé règlement Rome III) permet aux couples composés de ressortissants originaires de deux États membres différents ou vivant dans des pays différents ou vivant ensemble dans un pays autre que le leur de choisir avec un degré de sécurité juridique accru le droit applicable à leur divorce ou à leur séparation de corps. L'Union compte en effet près de 16 millions de couples internationaux se trouvant dans ces situations. Comme le règlement Rome III était bloqué au Conseil parce que les États membres n'étaient pas tous disposés à participer, au mois de mars, la Commission a eu recours pour la toute première fois dans l'histoire de l'Union à la procédure dite de coopération renforcée. Cette procédure, mise en place par le traité d'Amsterdam, permet à la Commission d'avancer sur une question avec un groupe restreint d'États membres, à condition que tous les États membres aient la possibilité d'adhérer par la suite à cette coopération renforcée. Le Parlement européen et le Conseil ont tous deux donné leur feu vert à la coopération renforcée dans ce cas et, à la fin de l'année, quatorze États membres avaient décidé d'adhérer aux nouvelles règles en matière de divorces transfrontières. La Commission s'est ensuite fondée sur ce précédent pour proposer de recourir à la coopération renforcée en ce qui concerne le brevet de l'Union.

En juin, la Cour de justice a clarifié certaines règles relatives à la reconnaissance et à l'exécution des décisions ordonnant le retour d'un enfant déplacé illicitement. Il s'agit d'une application du règlement relatif à la compétence, à la reconnaissance et à l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale<sup>(5)</sup>.

Le 1<sup>er</sup> juillet, la Commission a placé la question du droit européen des contrats en tête des priorités en publiant un livre vert, en créant un groupe d'experts sur le droit des contrats et en réunissant des organisations professionnelles, des organismes de défense des consommateurs et des professionnels du droit au sein d'un forum d'expression consacré à ce sujet. L'objectif de la Commission est, notamment, de créer un régime européen applicable à certains contrats (le «28<sup>e</sup> régime»), qui pourrait être choisi par les parties contractantes pour leurs transactions au sein du marché unique de l'UE. Elle souhaite en particulier que les petites et moyennes entreprises puissent proposer leurs produits et services aux consommateurs habitant dans d'autres pays sans avoir à devenir des experts du droit interne des contrats des 26 autres États membres. Dans son livre vert, la Commission a lancé une consultation publique qui prendra fin en janvier 2011. Des propositions législatives devraient être présentées la même année.

Au mois d'août, la Commission a préconisé de gagner du temps et de l'argent dans le règlement des litiges transfrontières en recourant à la médiation: or, les possibilités offertes par les règles existantes de l'Union relatives à la médiation dans ce type de litiges n'auront d'effet que si elles sont mises en place par les États membres au niveau national. Les États membres ont jusqu'à mai 2011 pour transposer la directive sur la médiation adoptée en 2008.

En décembre, la Commission a proposé de nouvelles mesures visant à réduire les coûts et la bureaucratie pour les citoyens et les entreprises grâce à la reconnaissance des décisions judiciaires et des actes d'état civil. Il s'agit d'éliminer les frais de justice (2 000 euros en moyenne) qu'entraîne la simple formalité de faire reconnaître une décision de justice dans un autre État membre de l'UE, et d'assurer que des documents publics comme un contrat ou un titre de propriété peuvent circuler sans que des formalités additionnelles ne soient requises. Les initiatives proposées réduiront la bureaucratie et les frais pour les entreprises et les consommateurs tout en consolidant le marché unique et en facilitant la vie des personnes qui vivent et travaillent dans d'autres États membres. La Commission a étudié les moyens de faciliter les transactions transfrontalières au moyen d'un livre vert relatif aux actions envisageables en vue de la création d'un droit européen des contrats pour les consommateurs et les entreprises; elle s'est également penchée sur les entraves fiscales à l'exercice transfrontalier d'une activité par les citoyens.

En matière pénale, la priorité de la Commission était de renforcer les droits à un procès équitable dans l'UE. Au mois de mars, la Commission a proposé une nouvelle législation visant à assister les justiciables dans n'importe quel État membre lorsqu'ils ne comprennent pas la langue de la procédure pénale à laquelle ils sont parties. Cet instrument oblige les États membres à fournir aux suspects et aux personnes poursuivies des services d'interprétation et de traduction pour les documents essentiels. La Commission a également proposé, en juillet, une législation sur le droit à l'information contenant, en substance, un modèle indicatif de déclaration de droits qui énumère les droits fondamentaux des suspects et des personnes poursuivies au cours de la procédure pénale. Vu le nombre croissant d'Européens qui voyagent, étudient et travaillent en dehors de leur pays d'origine, le fait de garantir ces droits dans toute l'Union contribue à instaurer une confiance mutuelle entre juges et citoyens et encourage la mise en œuvre du principe de reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires en matière pénale. Par conséquent, les mesures fondées sur la reconnaissance mutuelle que l'UE a prises pour lutter contre la criminalité, telles que le mandat d'arrêt européen, sont davantage susceptibles d'être appliquées avec succès. Le Parlement européen et le Conseil ont adopté la directive sur le droit à l'interprétation et à la traduction en octobre et le Conseil a politiquement avalisé la directive sur le droit à l'information en décembre.

#### **UN NOUVEAU SITE INTERNET JURIDIQUE POUR TOUS**

Au mois de juillet, la Commission a lancé un portail e-Justice<sup>(6)</sup>, qui est un point de rencontre entre les citoyens et les praticiens du droit, destiné à faciliter l'accès à la justice et à aider toute personne recherchant des conseils pour résoudre des problèmes juridiques transfrontières, en matière civile ou pénale.



Au mois de juillet, la Commission a lancé une consultation publique sur les possibilités d'améliorer les droits des victimes dans les procédures pénales, en vue de l'élaboration de propositions à présenter en 2011.

La coopération entre les autorités judiciaires des États membres est la clé d'une lutte efficace contre la criminalité transfrontière. Eurojust et le réseau judiciaire européen en matière pénale contribuent en permanence à établir des contacts directs entre les juges nationaux et à coordonner les enquêtes relatives aux actes de criminalité transfrontière.

### **Droits fondamentaux**

Le traité de Lisbonne rend la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (rédigée en 1999/2000 sous la forme d'une convention) juridiquement contraignante et lui confère le même statut juridique qu'aux traités de l'Union. C'est avant tout aux institutions européennes qu'il incombe de respecter la charte lorsqu'elles adoptent des actes législatifs ou des décisions. C'est la raison pour laquelle le nouveau collège des commissaires, lorsqu'il a prêté serment devant la Cour de justice le 3 mai 2010, l'a fait non seulement sur les traités, mais aussi sur la charte. Par ailleurs, au mois d'octobre, la Commission a adopté une stratégie afin que toute nouvelle mesure proposée par elle ou par d'autres institutions de l'UE soit soumise à une «liste de contrôle des droits fondamentaux» pour garantir sa compatibilité avec la charte. En outre, il conviendrait d'informer les citoyens des circonstances dans lesquelles ils peuvent invoquer la charte, qui ne s'applique en premier lieu aux institutions européennes et aux États membres que lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'UE. La charte complète donc, mais sans les remplacer, les ordres constitutionnels nationaux avec leurs propres systèmes de protection des droits fondamentaux.

Pour parfaire le système de protection des droits fondamentaux dans l'UE, le traité de Lisbonne exige également que l'Union adhère à la Convention européenne des droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Le 7 juillet, la Commission, forte d'un mandat conféré par le Conseil, a donc entamé des négociations avec le Conseil de l'Europe à cette fin. Assurer la bonne intégration du système juridique de protection des droits fondamentaux de l'Union dans le système du Conseil de l'Europe, tout en préservant l'autonomie de l'ordre juridique de l'Union, tel est l'objectif principal de ces négociations. Si celles-ci sont menées à bien par le Conseil, et après ratification par le Parlement européen, par les 27 États membres de l'UE ainsi que par les 20 autres États membres du Conseil de l'Europe, les particuliers auront la possibilité — après avoir épuisé toutes les voies de recours nationales — de saisir la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg



*Viviane Reding, vice-présidente de la Commission chargée de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté, lors d'une conférence de presse en septembre.*

de plaintes pour violation des droits fondamentaux par l'UE. De plus, l'Union disposera d'un juge représentant son propre ordre juridique à la Cour européenne des droits de l'homme.

Deux droits fondamentaux importants ont figuré en tête des priorités de l'UE tout au long de l'année: la protection de la vie privée et celle des données (articles 7 et 8 de la charte). En novembre, la Commission a présenté une stratégie définissant les moyens qu'elle entend déployer pour protéger les données des particuliers dans tous les domaines d'action, y compris en matière de répression, tout en réduisant les formalités administratives pesant sur les entreprises et en garantissant la libre circulation des données au sein de l'Union. Elle a proposé de moderniser le cadre européen de la protection des données en renforçant les droits des particuliers, en consolidant la dimension de marché unique, en révisant les règles de protection des données en matière de police et de justice pénale, en garantissant des niveaux élevés de protection des données transférées en dehors de l'UE et en assurant une application des règles plus efficace. La Commission a également reçu un mandat du Conseil pour entamer des négociations en vue de la conclusion entre l'Union européenne et les États-Unis d'un accord relatif à la protection des données à caractère personnel dans le cadre de leur coopération dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité. L'objet de cet accord est de garantir un niveau élevé de protection de tous les types de données à caractère personnel lors de leur transfert et de leur traitement à des fins répressives dans le cadre de la coopération transatlantique.

L'égalité et la non-discrimination ont continué à jouer un rôle majeur dans le programme de l'UE en matière de droits fondamentaux pour 2010. En janvier, au sujet d'une loi allemande sur l'emploi, la Cour de justice a confirmé l'existence du principe de non-discrimination en fonction de l'âge, et le rôle des juridictions nationales dans son application <sup>(7)</sup>. Dans un arrêt ultérieur, la Cour a appliqué ce principe, considérant que priver un travailleur d'une indemnité de licenciement au motif qu'il pouvait bénéficier d'une pension de vieillesse était une discrimination fondée sur l'âge <sup>(8)</sup>.

Au mois de mars, la Commission a adopté une charte des femmes qui rend compte de la priorité politique donnée aux droits fondamentaux relatifs à l'égalité des sexes dans les travaux de son nouveau collège. C'est sur cette base qu'elle a adopté, en septembre, une stratégie sur cinq ans de promotion de l'égalité des sexes, qui a notamment pour objet de mieux valoriser le potentiel dont dispose la population féminine et de contribuer ainsi à la réalisation des objectifs socio-économiques généraux de l'Union. Les objectifs tendent aussi bien à accroître la représentation des femmes au sein des organes de surveillance des sociétés cotées en bourse qu'à lutter contre les violences à caractère sexiste.

Au mois de novembre, la Commission a présenté une stratégie sur dix ans en faveur des personnes handicapées, afin de créer pour elles une Europe plus accessible et sans entraves. La normalisation et les marchés publics sont les instruments auxquels la Commission aura recours à cet effet dans les prochaines années. Elle étudiera également la faisabilité d'un acte législatif sur l'accessibilité dans l'Union européenne.

Les défis posés par l'intégration sociale et économique des Roms — la principale minorité ethnique en Europe —, ainsi que les questions de libre circulation y afférentes, ont constitué un sujet de préoccupation particulière pour l'Union en 2010. La Commission avait mis cette question en avant le 7 avril en publiant sa communication intitulée «L'intégration sociale et économique des Roms en Europe»<sup>(9)</sup>. Par la suite, l'expulsion de Roms par la France pendant l'été a suscité plusieurs réactions et interventions de la Commission en août, septembre et octobre. La question a fait l'objet de débats animés lors d'un Conseil européen en septembre, ainsi qu'au Parlement européen. En conséquence, la France et d'autres États membres ont adapté leur législation nationale aux exigences de la directive européenne de 2004 sur la libre circulation. La Commission a mis sur pied une task-force sur les Roms, ayant pour mandat d'analyser dans quelle mesure les fonds européens et nationaux sont affectés de manière efficace à des projets favorisant l'intégration sociale et économique des Roms tant dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil. Les premières constatations présentées par cette task-force en décembre montrent la nécessité d'une stratégie de l'UE en vue d'un financement plus ciblé de l'intégration des Roms par tous les États membres. Une telle stratégie a, par conséquent, été incluse dans le programme de travail de la Commission pour le premier semestre 2011.



© Vadim Ghirdai/AP/Reporters

*La situation des Roms dans leurs pays d'origine, ainsi que dans plusieurs pays hôtes à travers l'UE, a fait la une des journaux en 2010. Ici, un groupe de Roms assiste à un festival annuel à Costesti, en Roumanie.*

Comme le prévoyait la communication de 2006 intitulée «Vers une stratégie européenne sur les droits de l'enfant»<sup>(10)</sup>, la ligne téléphonique spéciale 116 000 a été créée pour permettre aux enfants disparus et à leurs parents d'appeler à l'aide où qu'ils se trouvent dans l'UE. Trois ans après son adoption, cette ligne spéciale fonctionne dans treize États membres. En novembre, la Commission européenne a adopté une communication visant à offrir une aide concrète aux quatorze autres pays de l'UE qui n'ont pas encore mis en place cette ligne spéciale, tout en garantissant une qualité de service élevée dans l'ensemble de l'UE.

## Citoyens

Au mois d'octobre, la Commission a publié un plan en 25 points visant à apporter des avantages concrets aux citoyens qui se déplacent dans l'UE. Le «Rapport 2010 sur la citoyenneté de l'Union», adopté le 27 octobre, vise à développer la mobilité en supprimant les obstacles que les citoyens peuvent encore rencontrer lorsqu'ils exercent leur droit à la libre circulation en allant étudier, travailler, créer une entreprise, fonder une famille ou prendre leur retraite dans un État membre autre que celui dont ils sont originaires. La Cour a jugé, en particulier, que les citoyens ont le droit de résider dans un autre État membre en leur seule qualité de citoyens de l'Union<sup>(11)</sup>, reconnaissant ainsi la citoyenneté de l'Union comme une source de droits de libre circulation.

La Commission œuvre pour que ces droits soient pleinement respectés, car ils revêtent tous la même importance lorsque les citoyens voyagent, se marient, achètent des biens ou les héritent, votent, reçoivent un traitement médical ou font simplement des achats en ligne auprès de sociétés établies dans d'autres États membres.

Les 25 mesures concrètes proposées dans le Rapport, que la Commission envisage de prendre au cours des trois prochaines années, permettront aux citoyens de l'Union d'exercer plus facilement leurs droits dans un autre pays de l'UE. Elles simplifieront les formalités et les conditions pour que les citoyens jouissent de leurs droits. Ces mesures vont de l'actualisation des règles protégeant les vacanciers en cas de faillite de leur voyageur pendant leur séjour au renforcement du droit à la protection consulaire pour les citoyens de l'Union se trouvant à l'étranger, ou encore de l'assistance aux consommateurs pour obtenir réparation en cas de problème avec un commerçant à la simplification et à l'accélération des procédures de transfert des droits de sécurité sociale pour les personnes travaillant dans un autre pays de l'UE. Les automobilistes auront moins de formalités à accomplir pour faire immatriculer un véhicule acheté dans un autre pays de l'UE; les petites entreprises pourront appliquer des règles comptables simplifiées.

En ce qui concerne la citoyenneté européenne, la Cour de justice a conclu que le retrait d'une naturalisation obtenue de manière frauduleuse pourrait entraîner la perte du statut de citoyen de l'Union, mais que la décision de retrait devrait respecter le principe de proportionnalité<sup>(12)</sup>.

Le «Rapport 2010 sur la citoyenneté de l'Union» relève des écarts entre les règles théoriques et la réalité pratique: les citoyens continuent de rencontrer des obstacles dans leur vie quotidienne, en particulier dans les situations transfrontières. Parmi les problèmes fréquemment évoqués, on peut citer les démarches administratives fastidieuses lors de l'immatriculation d'une voiture achetée dans un autre État membre, les règles complexes pour le remboursement des soins de santé reçus à l'étranger ou encore des difficultés à bénéficier des services consulaires d'un autre État membre lorsque des citoyens se trouvent dans un pays où leur État membre d'origine n'a pas de représentation.

### Les citoyens se déplacent de plus en plus entre les pays de l'UE

Près de 12 millions de citoyens européens vivent dans un autre État membre de l'Union que celui où ils sont nés. Beaucoup d'autres se retrouvent dans des situations transfrontières lorsqu'ils voyagent, étudient ou travaillent, se marient ou divorcent, achètent des biens ou les héritent, votent, reçoivent un traitement médical ou font simplement des achats en ligne. Dans l'UE, on dénombre ainsi 16 millions de mariages ayant une dimension transfrontière. Quelque 2 millions d'étudiants européens ont étudié dans un autre État membre depuis le lancement du programme Erasmus. Par conséquent, nombreux sont ceux qui souhaitent exercer leurs droits de citoyen européen, mais beaucoup ne peuvent pas encore le faire. Il convient également de mentionner que plus de 30 millions d'autres citoyens de l'UE résident de manière permanente dans un pays tiers, mais que seuls 3 pays (la Chine, les États-Unis et la Russie) disposent d'une représentation de chacun des 27 États membres.



## AFFAIRES INTÉRIEURES: UNE EUROPE OUVERTE ET SÛRE

Les politiques menées dans ce domaine visent à assurer un environnement stable, légal et sûr, où chacun devrait se sentir en sécurité et où nous unissons nos forces pour lutter contre la criminalité organisée et le terrorisme transfrontières; un espace sans frontières intérieures où les citoyens de l'Union et les ressortissants de pays non membres de l'UE sont libres d'entrer, de se déplacer, de vivre et de travailler.

### UNE UNION EUROPÉENNE PLUS SÛRE

Après avoir dressé, dans une communication publiée en juillet, le bilan des succès et des défis de la politique antiterrorisme menée par l'UE, la Commission a, au mois de novembre, défini une stratégie de sécurité intérieure, qui fixe cinq domaines prioritaires dans lesquels l'UE peut apporter une réelle valeur ajoutée: la grande criminalité et la criminalité organisée, le terrorisme, la cybercriminalité, la gestion des frontières et les catastrophes d'origine naturelle ou humaine. Cette stratégie établit une nouvelle approche commune pour répondre aux menaces et aux défis en matière de sécurité. Elle s'étend sur la période 2011-2014 et prévoit une action fondée sur une appréciation et des preuves solides des menaces et des risques, dans le respect des droits fondamentaux et de la protection des données à caractère personnel.

### Sécurité

Pour être efficace, la stratégie Europe 2020 doit être mise en œuvre dans un environnement sûr et légal. La Commission a évalué ses outils et ses instruments pour respecter un juste équilibre entre la sécurité et les droits des citoyens. Elle a pris des initiatives pour augmenter la sécurité de l'ensemble des citoyens de l'Union, notamment en ce qui concerne la prévention du terrorisme et de la criminalité organisée.

L'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information a également été modifiée afin d'accroître les capacités transfrontières européennes permettant de prévenir et de détecter plus efficacement les incidents menaçant la sécurité des réseaux et de l'information, et de mieux y réagir.

Un accord à long terme a été négocié avec les États-Unis au sujet du traitement et du transfert de données financières aux fins de la lutte contre le terrorisme (l'accord TFTP, voir l'encadré), qui est entré en vigueur en août. Une proposition de règlement définissant des règles communes en vue de limiter l'accès à des produits chimiques susceptibles d'être détournés pour servir de précurseurs pour fabriquer des explosifs artisanaux a été déposée en septembre.

### Le programme de surveillance du financement du terrorisme (Terrorist Finance Tracking Programme, TFTP) établi par l'UE et les États-Unis

Cet accord sur le transfert des données de messagerie financière en provenance d'Europe permet de procéder à des recherches ciblées lors d'enquêtes antiterroristes menées dans le cadre du programme américain de surveillance du financement du terrorisme. Cet accord a pu être conclu à l'issue de négociations difficiles visant à garantir un niveau de protection adéquat des données des Européens. Conformément aux dispositions de l'accord<sup>(13)</sup>, l'Office européen de police (Europol) vérifie toute demande adressée par les autorités américaines avant que la moindre donnée ne soit transférée et un contrôleur de l'UE indépendant est basé à Washington pour veiller au respect des exigences strictes de cet accord à chaque fois que les Américains consultent les informations transmises. Ses modalités de fonctionnement seront régulièrement réexaminées à partir de février 2011 et la Commission rendra compte des résultats au Parlement européen et au Conseil. La Commission a commencé à travailler, en novembre, à la création d'un système européen équivalent qui permettra à terme d'extraire les données sur le territoire de l'UE, ce qui mettra un terme au transfert de données en masse vers les États-Unis.

Dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, la Cour de justice a précisé la portée du règlement du Conseil qui avait imposé le gel des fonds et autres ressources économiques de certaines personnes liées à Oussama ben Laden, au réseau Al-Qaida et aux Taliban<sup>(14)</sup>. Elle a notamment statué que le gel des fonds ne s'applique pas à certaines prestations de sécurité sociale octroyées à leur époux ou épouse<sup>(15)</sup>.

Elle a également dit pour droit que les décisions du Conseil qui avaient inscrit le Parti/Front révolutionnaire populaire de libération (DHKP/C) turc sur des listes liées à des mesures visant à combattre le terrorisme avant juin 2007, adoptées en violation de garanties procédurales fondamentales, ne peuvent en aucune manière servir de base à des procédures pénales intentées contre des membres de cette organisation qui ne figurent pas dans ces listes<sup>(16)</sup>.

Le Tribunal a annulé certaines mesures du Conseil ordonnant le gel des fonds de la Stichting Al-Aqsa dans le cadre de la lutte contre le terrorisme<sup>(17)</sup>.

Une communication sur l'échange d'informations dans le domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité, adoptée en juillet, a exposé les principes qui soutendront les futures initiatives en matière de sécurité intérieure. Elle a également proposé un modèle européen d'échange d'informations destiné à apporter des éclaircissements aux citoyens européens qui sont préoccupés par ce partage des données par les autorités publiques.

Une communication sur une stratégie de transfert des données relatives aux passagers aériens (Passenger Name Records, PNR) vers d'autres pays a été approuvée en septembre. Si les données PNR ont fait leurs preuves dans le cadre de la lutte contre les formes graves de criminalité transnationale et le terrorisme, leur utilisation soulève néanmoins des questions importantes en matière de protection des données à caractère personnel. La communication de la Commission portait surtout sur la protection des données à caractère personnel des passagers et sur les mécanismes de transfert des données. Elle soulignait également l'importance de partager des informations analytiques obtenues à partir des données PNR avec les autorités policières et judiciaires au sein de l'UE, afin de contribuer à la sécurité des citoyens de l'Union. La communication était accompagnée des trois mandats adoptés par le Conseil en décembre pour la négociation d'accords avec l'Australie, le Canada et les États-Unis.

Le recours aux scanners corporels dans les aéroports a été évalué et la Commission a appelé instamment à l'instauration de normes communes pour leur utilisation ainsi qu'au respect intégral des droits fondamentaux (notamment la dignité humaine et la vie privée) si certains États membres choisissent de les mettre en service. Pour répondre aux nouvelles menaces pesant sur l'aviation civile, un groupe de travail spécifique à haut niveau, coprésidé par la Commission et la présidence belge, a exploré les possibilités d'amélioration des systèmes de sécurité pour le fret et le courrier. Ce groupe a travaillé en étroite collaboration avec les États membres et les opérateurs, sur la base d'évaluations conjointes des menaces et des risques et d'une meilleure intégration avec les services de renseignement. Le rapport du groupe, qui contient des recommandations d'actions nouvelles, a été approuvé par le Conseil en décembre.

Des mesures ont été prises en vue de renforcer le cadre légal de la lutte contre la traite des êtres humains, la pédophilie, l'exploitation sexuelle des enfants et la pédopornographie, et de durcir les sanctions en la matière. En réponse à des propositions de la Commission adoptées en mars, le Parlement européen et le Conseil se sont accordés sur le texte d'une directive relative à la lutte contre la traite des êtres humains, comportant des règles minimales sur la définition des infractions pénales, le niveau des sanctions et la protection des victimes<sup>(18)</sup>. Une fois qu'elles auront été adoptées, ces nouvelles règles renforceront la prévention de la criminalité et la protection des victimes de la traite des êtres humains. Par ailleurs, en décembre, la Commission a nommé un coordonnateur européen de la lutte contre la traite des êtres humains, qui jouera un rôle central dans la coordination de tous les aspects des actions menées contre ce crime. Ce coordonnateur contribuera également à l'élaboration des politiques actuelles et futures de l'Union en faveur de cette lutte et fournira des orientations stratégiques globales pour la politique extérieure de l'UE dans ce domaine. Enfin, la Commission a lancé un nouveau site internet<sup>(19)</sup> consacré à la lutte contre la traite des êtres humains. Ce site internet devrait devenir un guichet unique au niveau de l'Union pour les professionnels et les citoyens désireux d'en apprendre davantage sur la traite des êtres humains et la manière dont ce problème est géré au sein de l'UE.



© Philippe Huguem/AFP/Belga

*L'UE construit une Europe qui est à la fois ouverte et sûre. Ici, une unité de la police chargée de la lutte contre la cybercriminalité à Lille surveille l'internet pour détecter les usages frauduleux, les escroqueries et les vols d'identité.*

Des règles plus strictes ont été proposées en mai pour protéger les citoyens européens contre les attaques des systèmes informatiques et la cybercriminalité. Les règles proposées prévoient que les auteurs de cyberattaques et les producteurs de logiciels connexes malveillants pourraient être poursuivis et passibles de sanctions pénales plus lourdes. Les États membres seraient également tenus de réagir rapidement aux demandes d'aide urgentes en cas de cyberattaque, ce qui rendrait plus efficace la coopération judiciaire et policière européenne dans ce domaine. Europol est devenu une agence de l'UE au début de l'année. La Commission a entamé une réflexion sur son futur statut dans le cadre du traité de Lisbonne, réflexion appuyée par une communication, au mois de décembre, sur les procédures de contrôle démocratique des activités d'Europol, ouvrant la voie à un système de contrôle parlementaire renforcé des activités de cette agence. Cette communication défend l'idée de créer un organe commun devant permettre au Parlement européen et aux parlements nationaux d'exercer un contrôle sur Europol. Elle propose aussi des moyens d'accroître la transparence des activités de l'Agence.

### **Ouverture**

L'Union européenne cherche en permanence à assurer un juste équilibre entre la sécurité de ses frontières et le maintien d'une ouverture légitime aux ressortissants de pays tiers, un équilibre façonné par les politiques qu'elle mène en matière de migration, de visas et d'asile.

En ce qui concerne la migration, l'objectif prévu dans la stratégie Europe 2020 est celui d'une politique ouvrant la voie à l'immigration légale, qui est un atout pour une reprise économique durable et apporte en même temps une réponse à l'immigration illégale. La priorité est donnée à la consolidation d'une véritable politique commune en matière d'immigration et d'asile, avec de nouveaux systèmes d'admission souples pour l'immigration de main-d'œuvre et des initiatives d'aide à l'intégration des immigrants. Cette démarche vise à progresser dans la mise en place d'un régime d'asile européen commun fondé sur la solidarité et le respect des droits fondamentaux.

Conformément à la nouvelle base juridique offerte par le traité de Lisbonne pour les mesures d'aide à l'intégration des ressortissants de pays non membres de l'Union en séjour légal, au mois de juin, le Conseil a approuvé l'octroi d'un appui aux politiques des États membres, consistant en des échanges de connaissances et une amélioration de la coordination. Il a également annoncé un nouveau programme européen dans le domaine de l'intégration. L'Union évolue vers un nouveau régime d'admission souple pour l'immigration économique.

En juillet, une proposition relative aux travailleurs saisonniers originaires de pays tiers a été soumise afin d'établir un régime d'admission commun simple et rapide au niveau de l'UE. L'objectif est de protéger ces personnes particulièrement vulnérables en leur accordant un statut juridique sûr, de façon à empêcher leur exploitation et à protéger leur santé et leur sécurité. Parallèlement, une proposition sur les détachements intragroupe visait à faciliter le recours, pour les entreprises multinationales, au transfert temporaire de travailleurs qualifiés ressortissants de pays tiers dans des filiales ou succursales au sein de l'UE. En mai, un plan d'action sur quatre ans relatif aux mineurs non accompagnés a été proposé. Il concerne la prévention, les programmes de protection régionaux, l'accueil et la recherche de solutions durables, et tient compte des intérêts de l'enfant et de la charte des droits fondamentaux de l'UE, ainsi que de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant.

Un accord a été trouvé sur de nouvelles exigences — et sur un budget — pour parachever le système d'information Schengen, qui vise à assurer un niveau élevé de contrôle et de sécurité aux frontières extérieures de l'Union ainsi qu'à faciliter la coopération en matière de répression. Le système d'information sur les visas, qui organise l'échange d'informations sur les visas entre États membres, a également avancé et contribuera, à partir de 2011, à la mise en œuvre de la politique commune Schengen en matière de visas ainsi qu'à la prévention du terrorisme et des autres menaces pour la sécurité intérieure.

Les travaux relatifs au régime d'asile européen commun se sont poursuivis avec, notamment, la création officielle du Bureau européen d'appui en matière d'asile, en novembre à Malte, et de nouvelles négociations portant sur une modification de la législation et un programme commun de réinstallation. Ce Bureau renforcera la solidarité entre les États membres et les aidera à remplir leurs obligations européennes et internationales dans ce domaine. Il développera la coopération pratique entre les États membres en matière d'asile, en facilitant l'échange d'informations sur les pays d'origine, en fournissant aux États membres un appui en matière de traduction et d'interprétation ainsi qu'une aide à la formation des agents nationaux chargés des questions d'asile et en les assistant dans la répartition des réfugiés reconnus. Il soutiendra également les États membres soumis à des «pressions particulières», notamment en instaurant un système d'alerte précoce et en coordonnant les équipes d'experts chargés d'aider les pays de l'UE à gérer les demandes d'asile et à mettre en place des structures d'accueil appropriées. Enfin, il collectera et améliorera l'échange d'informations sur les meilleures pratiques, en établissant un rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'UE et en adoptant des documents techniques, tels que des lignes directrices ou des manuels opérationnels.





© AP/Reporters

*L'objectif de l'UE est d'assurer un niveau élevé de contrôle et de sécurité à ses frontières extérieures. Les gardes-frontières, comme ici, à la frontière entre la Bulgarie et la Turquie, utilisent un matériel et des moyens de renseignement sophistiqués pour prévenir le trafic illicite.*

Un cadre juridique modifié a été proposé pour l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'UE, Frontex, afin de renforcer ses capacités opérationnelles et d'accroître la prise en compte des droits fondamentaux (plus particulièrement en ce qui concerne les opérations de retour). De nouvelles règles sur les opérations aux frontières maritimes et les opérations de sauvetage ont été convenues pour garantir que les mesures prises dans le cadre des opérations de surveillance des frontières maritimes coordonnées par Frontex respectent pleinement les droits fondamentaux et le principe de non-refoulement consacré par le droit international (qui protège les réfugiés contre un renvoi vers un lieu où leur vie ou leur liberté pourraient être menacées).

Les équipes d'intervention rapide aux frontières de Frontex ont été mobilisées pour la première fois lorsque la Grèce a demandé une aide opérationnelle pour répondre à des situations d'urgence et des pressions exceptionnelles à certains points de ses frontières extérieures, en octobre, lorsque de nombreux ressortissants de pays tiers cherchaient à entrer illégalement sur son territoire.

Le Parlement européen et le Conseil se sont accordés sur les modifications à apporter à une directive de 2003 régissant le statut des ressortissants de pays non membres de l'UE résidents de longue durée, laquelle ne prévoit pas, à l'heure actuelle, l'octroi du statut de résident de longue durée aux réfugiés et aux bénéficiaires d'une protection subsidiaire. Grâce à ces modifications, les réfugiés ou les bénéficiaires d'une protection subsidiaire pourront obtenir un statut de résident de longue durée dans les États membres de l'UE selon des conditions semblables à celles qui s'appliquent aux ressortissants de pays non membres de l'UE qui ont séjourné légalement dans l'UE pendant plus de cinq ans. Les nouvelles règles permettront aux bénéficiaires d'une protection internationale qui deviennent résidents de longue durée de s'établir dans un État membre autre que celui dans lequel le statut leur a été accordé. Sous certaines conditions, ils bénéficieraient de l'égalité de traitement avec les citoyens de l'État membre de l'UE dans lequel ils résident, cela dans un large éventail de domaines économiques et sociaux, notamment pour ce qui est de l'enseignement, de l'accès au marché du travail et des prestations de sécurité sociale. Qui plus est, les nouvelles règles renforcent également les garanties contre le refoulement (l'expulsion).

La Cour de justice a précisé les circonstances dans lesquelles une personne peut perdre son statut de réfugié. En juin, elle a également précisé les conditions dans lesquelles il convient d'examiner une demande de statut de réfugié présentée dans un État membre par un Palestinien déplacé<sup>(20)</sup>.

Une analyse attentive des situations nationales en Albanie et en Bosnie-Herzégovine a abouti à la décision de lever l'obligation de visa de court séjour pour les citoyens de ces deux pays. Le code des visas, qui est entré en vigueur en avril, a harmonisé les procédures et amélioré la transparence pour les plus de 10 millions de personnes qui demandent un visa Schengen chaque année. De bonnes avancées ont par ailleurs été réalisées en vue d'une réciprocité totale en matière de visas avec des pays tiers, et notamment la conclusion d'accords d'exemption de visa avec le Brésil et l'instauration d'un régime d'exemption de visa Schengen avec Taïwan.

## ASSOCIER LES CITOYENS ET FACILITER LEUR VIE QUOTIDIENNE

Les citoyens ont obtenu de nouveaux avantages dans un grand nombre de domaines dans lesquels l'Union européenne exerce une influence. Ils ont de plus en plus la possibilité de s'informer sur le fonctionnement de l'Union et d'y être associés. De la réduction du coût de la téléphonie mobile à la simplification des modalités de changement de fournisseur d'énergie en passant par l'amélioration de la protection des voyageurs, de la sécurité des produits ou de la qualité des denrées alimentaires, l'UE n'a eu de cesse d'élargir son champ d'intervention au bénéfice des citoyens. La politique de la concurrence a contribué à créer une dynamique de marché favorable aux consommateurs, la politique sociale a renforcé les droits des travailleurs et de leurs conjoints, et la législation, la coopération et la coordination à l'échelon de l'Union ont permis de mieux faire face aux incendies ou aux inondations.

### SERVICES

#### Télécommunications

Les utilisateurs de téléphones mobiles ont bénéficié de nouvelles réductions de tarifs et garanties imposées par l'Union (voir l'encadré); d'autres sont à l'étude, car, en juin, la Commission est parvenue à la conclusion que la concurrence ne garantissait pas encore un choix suffisant aux consommateurs. Dans le domaine des télécommunications, une révision du cadre réglementaire de l'Union a notamment donné naissance à l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques, qui renforcera la cohérence de la réglementation européenne et, partant, améliorera la situation pour les consommateurs.

#### UN CHARGEUR UNIQUE POUR LES TÉLÉPHONES MOBILES

Un téléphone mobile, c'est un instrument formidable — jusqu'à ce que la batterie se vide à un moment où l'on n'a pas son chargeur sur soi. Dans l'impossibilité d'appeler et de consulter ses données ou ses contacts, on se met alors frénétiquement à la recherche d'un chargeur compatible. Mais ce problème appartiendra bientôt au passé. Sur insistance de la Commission, treize des principaux fabricants de téléphones mobiles se sont en effet entendus sur un système harmonisé pour les téléphones informatisés vendus dans l'Union européenne. Ces derniers pourront tous être rechargés au moyen d'un simple connecteur micro-USB, ce qui permettra de réduire les déchets d'équipements électriques dans l'intérêt de l'environnement. Ce résultat est le fruit du simple bon sens et n'a nécessité aucune mesure législative.



© Julien Muguet/IP3/Belga

#### L'itinérance — Un progrès de taille pour les citoyens

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, de nouveaux plafonds limitent le coût des services de données en itinérance destinés aux voyageurs. De plus, le tarif de gros des transferts de ces données est désormais plafonné à 80 cents par mégaoctet, contre 1 euro auparavant. Au mois de juillet, le tarif maximal pour passer un appel en itinérance est passé de 43 à 39 cents par minute (hors TVA), tandis que, pour recevoir un appel, il en coûte dorénavant au plus 15 cents par minute (hors TVA), au lieu de 19. Depuis 2005, les coûts d'un appel passé depuis un autre État membre sur un téléphone mobile ont été réduits de 70 %. L'envoi d'un SMS d'un État membre à un autre a diminué de 60 % depuis 2005. Le 8 décembre, la Commission européenne a lancé une consultation publique dans le but de recueillir le point de vue des consommateurs, des entreprises, des opérateurs de télécommunication et des pouvoirs publics à propos du marché européen des services d'itinérance téléphonique.

En juin, la Cour de justice a confirmé la validité du règlement «Itinérance»<sup>(21)</sup>, qui fixe les tarifs maximaux applicables aux appels effectués et reçus par les utilisateurs en dehors de leur propre réseau<sup>(22)</sup>.

*Des tarifs de roaming moins onéreux dans l'UE protègent les consommateurs contre le risque de factures astronomiques.*

## Services financiers

En plus des mesures de redressement du secteur financier (voir le chapitre 1), l'Union s'est directement occupée de défendre les intérêts des citoyens. En mars, la Commission a soutenu le dialogue avec les banques et les associations de consommateurs à propos de la transparence des frais bancaires (dialogue qui a abouti en novembre à une initiative du secteur bancaire sur ce sujet). L'objectif était la mise en place d'un code de déontologie. Un nouveau module d'éducation financière comportant les rubriques «Dépenser», «Épargner/investir», «Emprunter», «Risquer/s'assurer» a été lancé en avril sur Dolceta, l'instrument d'éducation en ligne à la consommation.

En avril et mai, la Commission a cofinancé une action d'éducation en ligne des consommateurs à la finance et, en juillet, elle a institué un groupe d'utilisateurs de services financiers afin de renforcer la représentation des consommateurs, des petits investisseurs et d'autres utilisateurs de services financiers à l'échelon de l'Union. Ce groupe a également pour vocation de conseiller la Commission sur les enjeux d'importance pour les utilisateurs de services financiers, tels que les opérations bancaires de détail, le crédit hypothécaire et les assurances. La Commission s'est efforcée de faciliter les opérations transfrontalières, au moyen d'un livre vert relatif aux actions envisageables en vue de la création d'un droit européen des contrats pour les consommateurs et les entreprises, et elle s'est aussi penchée sur les obstacles fiscaux à l'activité transfrontalière.



© Reporters

*Le marché de l'électricité a été revu afin de permettre aux consommateurs de disposer de meilleurs outils pour évaluer les prix et les services. Ici, un pylône électrique supportant des lignes à haute tension.*

## Énergie

La Commission a étudié le fonctionnement des marchés de l'électricité du point de vue des petits consommateurs, dans le but de leur permettre d'exercer leur liberté de choix en leur fournissant les moyens d'apprécier les prix et les services proposés. De concert avec les consommateurs, les instances de régulation et l'industrie, la Commission a également élaboré des recommandations incitant les fournisseurs d'énergie à présenter des factures claires, concises et comparables.

## Services et services d'intérêt général

Les services d'intérêt général entrent également dans le champ d'application de la réglementation de l'Union: à la fin d'octobre, celle-ci a actualisé ses orientations sur l'application des règles en matière d'aides d'État, de marchés publics et de marché intérieur aux services d'intérêt économique général, et en particulier aux services sociaux d'intérêt général. Ces derniers ont parallèlement fait l'objet d'un deuxième rapport bisannuel de la Commission.

En juin, la Commission a consulté les parties intéressées sur l'application de la directive «Services», qui est en vigueur depuis la fin de décembre 2009.

## SANTÉ ET CONSOMMATEURS

La Commission s'est dotée de moyens supplémentaires pour déceler les dysfonctionnements du marché unique pour les consommateurs. Elle a constaté des problèmes constants dans le commerce en ligne transfrontalier ainsi que dans les régimes instaurés par les États membres pour protéger les consommateurs, et a relevé les principaux segments du marché dont le fonctionnement ne les satisfait pas. Sur le marché de détail de l'électricité, elle a mis en lumière les obstacles empêchant les consommateurs d'exercer efficacement leur liberté de choix ou de changement de prestataire. Le fonctionnement du réseau des centres européens des consommateurs, qui gère 60 000 plaintes par an, a été passé en revue et l'évaluation à mi-parcours de la politique des consommateurs pour la période 2007-2013 a été menée à bien. Ces éléments seront pris en compte dans la conception de la stratégie prévue pour l'après 2013.

Dans le domaine des services financiers de détail, un dialogue sur la transparence et la comparabilité mené entre les banques et les associations de consommateurs a abouti en novembre au lancement officiel d'une initiative du secteur sur les frais bancaires, dont l'objectif était la mise en place d'un code de déontologie.

En janvier, la Cour de justice a déclaré que la participation gratuite des consommateurs à une loterie à la suite de l'achat d'une certaine quantité de biens pouvait, dans certaines circonstances, constituer une pratique commerciale déloyale, prohibée par la directive européenne relative à ce type de pratiques. Dans le contexte d'une demande de décision préjudicielle relative à la directive sur la protection des consommateurs en matière de contrats à distance<sup>(23)</sup>, la Cour a jugé que l'expédition des marchandises ne devait pas être facturée aux consommateurs exerçant leur droit de rétractation. En pareil cas, seuls les frais de réexpédition des marchandises peuvent leur être imputés<sup>(24)</sup>.

### Sécurité des produits

La sécurité des produits est restée à l'ordre du jour avec des analyses d'impact et des consultations sur la directive de 2001 relative à la sécurité générale des produits et la directive de 1987 sur les produits ayant l'apparence de denrées alimentaires. De nouvelles exigences ont également été envisagées pour les articles de bain pour les enfants et les dispositifs de blocage des fenêtres et des portes de balcon à l'épreuve des enfants<sup>(25)</sup>. La coopération internationale a débouché sur une réunion tripartite avec les autorités américaines et chinoises. De nouvelles lignes directrices sur le système d'information rapide de l'Union concernant les produits dangereux, qui clarifient les procédures et durcissent l'évaluation des risques, sont entrées en vigueur en janvier. Par ailleurs, l'Union a poursuivi son action contre les dangers provenant de matières ou de produits aussi divers que le diméthylfumarate et les briquets fantaisie. Les règles relatives aux matières plastiques destinées à entrer en contact avec des denrées alimentaires ont été actualisées.

### Sécurité alimentaire

Les mesures prises par l'Union pour lutter contre l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), la «maladie de la vache folle», ont été réexaminées, y compris la disposition portant sur l'âge minimal des animaux devant faire l'objet de tests de dépistage. L'Union a lancé une initiative visant à contrôler les systèmes d'inspection des viandes, initiative dont les critères et les méthodes ont été définis avec le concours scientifique de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA). En novembre, plus de 250 millions d'euros ont été alloués à des programmes visant à combattre, éradiquer et surveiller les maladies animales en 2011. De nouvelles limites ont été fixées et de nouveaux contrôles effectués concernant les contaminants et les résidus de médicaments vétérinaires et de pesticides. De nouvelles autorisations ont été délivrées à des substances actives présentes dans des produits phytopharmaceutiques et des obligations supplémentaires ont été imposées aux fabricants. L'Union a révisé la liste des additifs alimentaires autorisés et établi sa toute première



liste d'arômes autorisés, qui porte sur les arômes de fumée. Les contrôles à l'importation de certains aliments pour animaux et de certaines denrées alimentaires d'origine non animale ont été renforcés.

En octobre, le Parlement européen a réaffirmé sa volonté d'empêcher la vente, dans l'Union, de viande et de lait provenant d'animaux clonés. Cette prise de position s'inscrivait dans le prolongement de la publication, par la Commission, d'un rapport sur le clonage préconisant un moratoire de cinq ans sur la vente d'aliments provenant d'animaux clonés et sur l'utilisation du clonage pour la production de denrées alimentaires. Le Parlement européen et le Conseil vont entamer des négociations en vue de parvenir à un accord de conciliation sur les propositions de mise à jour de la réglementation concernant les «nouveaux aliments».

Compte tenu de l'importance capitale qu'accordent l'ensemble des exploitants et des consommateurs à la qualité des aliments, la Commission a adopté, en décembre, un éventail de propositions visant à encourager la diversification de la production agricole, à garantir une concurrence équitable et à aider les exploitants à mieux mettre en valeur la qualité de leurs produits auprès de la population. Cet ensemble de dispositions, qui constitue le paquet «Qualité», permet aux consommateurs de plus facilement comprendre et exploiter les systèmes de certification de la qualité de l'Union, tels que les «appellations d'origine protégée», les «indications géographiques protégées» et les «spécialités traditionnelles garanties». Par ailleurs, des guides de bonnes pratiques contribuent à un meilleur fonctionnement des systèmes de certification volontaire des produits agricoles et des aliments.

La Commission a travaillé à l'amélioration de l'étiquetage des denrées alimentaires et a veillé, en collaboration avec le Parlement européen et le Conseil, à faire avancer la proposition concernant «l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires», qui doit permettre à ces derniers de décider en connaissance de cause, notamment à partir d'informations d'ordre nutritionnel et diététique. En juillet, l'Union européenne a introduit de nouvelles règles d'étiquetage des produits alimentaires biologiques, dont l'obligation d'afficher le nouveau logo bio de l'Union. Depuis le début de l'année, la sécurité des denrées alimentaires dans l'Union s'est améliorée à la suite, d'une part, du retrait du marché de pesticides nocifs et, d'autre part, du durcissement des contrôles aux frontières de l'Union, ces mesures se traduisant par une diminution des quantités de résidus, lesquels sont aussi moins néfastes, et par une multiplication des contrôles.

Pour protéger les citoyens contre des allégations trompeuses concernant les effets sur la santé de certains aliments, la Commission travaille à l'établissement de listes d'allégations autorisées sur la base des évaluations scientifiques de l'EFSA, qui feront l'objet d'une procédure d'autorisation au niveau de l'Union européenne. En 2010, trois allégations de santé ont été autorisées et quinze rejetées. À l'issue de la procédure, seules les allégations justifiées seront autorisées sur le marché européen. Des initiatives (non réglementaires) sont également en cours pour encourager les parties prenantes à continuer à repenser la composition de produits alimentaires contenant des nutriments susceptibles d'accroître le risque d'apparition de maladies chroniques.

### Denrées alimentaires génétiquement modifiées

En juillet, la Commission a adopté une proposition établissant une nouvelle conception plus souple de la culture des organismes génétiquement modifiés (OGM), qui tient compte de la volonté de chaque État membre, mais fait toujours reposer l'autorisation des OGM sur de solides bases scientifiques. Selon cette proposition, les États membres sont libres d'accepter ou non la culture d'OGM sur leur territoire, tandis que le système d'autorisation est maintenu au niveau de l'Union. En novembre, les services de la Commission ont apporté la touche finale à un projet de réglementation constituant une «solution technique à la faible présence d'OGM non autorisés dans les aliments pour animaux». Pour les exploitants du



© BSIP/Reporters

*L'UE a amélioré l'étiquetage des denrées alimentaires afin de permettre aux consommateurs de faire des choix informés. Le nouveau logo européen obligatoire pour tous les produits biologiques est entré en vigueur en juillet.*

secteur de l'alimentation animale important des aliments pour animaux de pays tiers, cette réglementation sera un gage de sécurité juridique, car elle harmonise les contrôles officiels des OGM pour lesquels une demande d'autorisation est en cours d'examen dans l'Union ou dont l'autorisation au sein de celle-ci a expiré.

Par ailleurs, à partir des contributions de 24 États membres, la Commission a élaboré un rapport sur les répercussions socio-économiques de la culture d'OGM. Des lignes directrices sur l'évaluation des risques des OGM pour l'environnement ont été élaborées sur la base de la mise à jour des directives de l'EFSA publiée en novembre. Sur la question des cultures et de l'alimentation humaine et animale, des évaluations externes de la législation sur les OGM ont été réalisées et pourraient être suivies d'une étude sur les répercussions d'éventuelles réorientations stratégiques à compter de la mi-2012. La Commission a adopté une décision autorisant la culture d'une pomme de terre génétiquement modifiée. D'autres décisions relatives à des applications dans le domaine de l'alimentation humaine ou animale sont toujours en cours d'examen. Après avoir consulté les États membres, l'EFSA et les parties prenantes, la Commission met actuellement la dernière main aux lignes directrices concernant l'évaluation des risques des OGM dans l'alimentation humaine et animale.

### Produits et services médicaux

En ce qui concerne la libre prestation des services médicaux au sein du marché intérieur, la Cour de justice a jugé que les pouvoirs publics pouvaient proposer des incitations financières aux médecins pour qu'ils prescrivent des médicaments moins coûteux, à condition, en particulier, que ce régime d'incitations se fonde sur des critères objectifs et non discriminatoires<sup>(26)</sup>. La Cour a également déterminé les conditions dans lesquelles les autorités compétentes d'un État membre peuvent fixer les limites démographiques et géographiques régissant l'ouverture de nouvelles pharmacies en vue de garantir un service pharmaceutique adéquat<sup>(27)</sup>. En outre, elle a estimé qu'en cas de soins hospitaliers imprévus lors d'un séjour temporaire dans un État membre autre que l'État d'affiliation, ce dernier n'est pas tenu de rembourser les coûts à la charge du patient dans l'État où ces soins sont administrés<sup>(28)</sup>.

### Qualité et sûreté des substances d'origine humaine destinées à un usage médical

Sur la question des tissus et cellules d'origine humaine, les compétences et les inspections et contrôles dans l'Union européenne ont gagné en homogénéité, de nouvelles lignes directrices ayant été établies sur la formation et la qualification des responsables. En juillet, de nouvelles dispositions ont été adoptées sur les normes de qualité et de sécurité des organes humains destinés à la transplantation: elles couvrent l'obtention et la transplantation des organes, leur traçabilité, la notification des réactions indésirables et la sûreté du transport.

### Lutte contre la contrefaçon

Les autorités douanières de l'UE ont saisi d'importantes quantités de précurseurs de drogues — produits utilisés dans l'industrie du parfum qui sont détournés à des fins illicites pour la fabrication de drogues de synthèse telles que l'écstasy —, dont 240 tonnes d'anhydride acétique, le principal précurseur de l'héroïne. Elles ont également intercepté 118 millions de produits contrefaits, allant des cigarettes aux articles électroménagers en passant par les shampoings et les médicaments, dont beaucoup présentaient un danger potentiel pour les citoyens.

### Lutte contre le tabagisme

La Commission a entamé une consultation publique dans la perspective d'une révision de la réglementation de 2001 sur les produits du tabac, le but étant de faire face aux risques sanitaires et de venir à bout des disparités persistantes caractérisant les dispositions nationales sur la fabrication, la présentation et la vente des produits du tabac. L'élimination progressive des aides directes à la culture du tabac a également débuté cette année.

### CLASSIFICATION DES PLANTES

La Commission a inscrit quelque 2 800 variétés de plantes nouvelles dans les catalogues communs, ce qui porte à environ 19 700 le nombre des variétés de plantes agricoles et à 17 300 celui des variétés de légumes pouvant être commercialisés dans l'Union européenne. Elle a achevé la mise au point du paquet législatif sur le «matériel de conservation», qui vise à établir des exigences moins strictes pour la commercialisation des semences destinées à la conservation des ressources génétiques et de l'environnement naturel.

En 2010, le nombre des demandes de protection d'obtentions végétales a légèrement augmenté; actuellement, quelque 17 500 variétés de plantes sont protégées. Un groupe de travail représentatif des parties intéressées a formulé des propositions de solutions aux problèmes posés par l'exploitation agricole des variétés de plantes protégées.



© AFP/Belga

*Des agents des douanes polonais inspectent une voiture remplie de cigarettes à la frontière avec l'oblast de Kaliningrad, en Russie. Les fonctionnaires des douanes et du fisc de l'UE luttent contre la contrebande de produits susceptibles de nuire à la santé des citoyens européens et de compromettre les recettes de l'UE provenant des accises.*

## TIRER PROFIT D'UN MARCHÉ ÉQUITABLE

La politique de l'Union en matière de concurrence a été profitable aux citoyens. La Commission a fait respecter les règles de concurrence de manière énergique, par des actions de lutte contre les ententes et autres pratiques anticoncurrentielles ainsi que par ses activités de contrôle des concentrations. Elle a notamment pris des sanctions contre un certain nombre de grands cartels, qui constituent la forme la plus nocive d'infraction au droit de la concurrence.

### Lutte contre les comportements anticoncurrentiels

En 2010, la Commission a infligé une amende de 622 millions d'euros à dix-sept équipementiers de salles de bain qui avaient coordonné des augmentations des prix de baignoires, lavabos et robinets pendant une période de douze ans, et ceci dans six pays représentant une population de 240 millions de personnes. Cette entente n'aura pas seulement lésé des entreprises des secteurs du bâtiment et de la plomberie, mais également un grand nombre de consommateurs. Onze transporteurs de fret aérien ont également été condamnés à payer 799 millions d'euros pour avoir coordonné pendant six ans les suppléments qu'ils exigeaient pour le carburant et la sécurité. De tels comportements portent préjudice aux entreprises et aux consommateurs européens. En juin, la Commission a imposé une amende d'un montant total de 458 millions d'euros à dix-sept producteurs d'acier de précontrainte pour avoir organisé une entente sur les prix et la répartition du marché de 1984 à 2002. Cette infraction a couvert tous les États membres de l'époque, sauf trois, et a donc concerné la quasi-totalité du marché européen de la construction. En décembre, la Commission a infligé une amende de 648 millions d'euros à six producteurs d'écrans à affichage à cristaux liquides pour avoir monté une entente préjudiciable aux consommateurs européens ayant acquis des postes de télévision, des écrans d'ordinateurs et des agendas électroniques dont l'une des principales composantes est un tel écran. La dénonciation de ces ententes et leur suppression ouvrent aux concurrents et aux clients des possibilités d'innovation et de croissance, et aboutissent, pour les consommateurs, à un choix plus vaste, à une qualité en hausse et à des prix plus compétitifs.

La Commission a en outre infligé une amende de 5 millions d'euros à l'organisation professionnelle des pharmaciens de France pour s'être opposée à des formes de regroupement qui auraient permis à des compagnies étrangères du secteur des analyses de laboratoire de réduire les coûts, d'améliorer la qualité et, au bout du compte, de livrer une concurrence efficace à celles déjà établies sur le territoire français. Les prix des tests cliniques de laboratoire pratiqués en France figurent parmi les plus élevés de l'UE. Dans sa décision, la Commission a invoqué pour la première fois le principe selon lequel les membres d'une association d'entreprises qui a violé les règles de concurrence peuvent voir leur responsabilité engagée si l'association elle-même n'a pas les moyens de payer l'amende.

En 2010, la Cour de justice et le Tribunal ont tous deux prononcé des arrêts sévères dans le domaine du droit de la concurrence.

La Cour a confirmé un arrêt du Tribunal selon lequel les communications avec les conseils juridiques internes à l'entreprise ne sont pas couvertes par la confidentialité des communications entre avocats et clients, compte tenu de la dépendance économique des juristes d'entreprise et des liens étroits qu'ils entretiennent avec leur employeur, et du fait qu'ils ne jouissent pas d'une indépendance professionnelle comparable à celle d'un avocat externe<sup>(29)</sup>.

La Cour a en outre établi la mesure dans laquelle la Commission est liée par le principe de proportionnalité lorsqu'elle accepte des engagements de la part d'entreprises qui font l'objet d'une enquête en vertu des articles 101 et 102 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Elle a également fourni des orientations sur les droits procéduraux dont bénéficient les entreprises tierces dont les intérêts sont directement concernés par les «décisions relatives aux engagements» adoptées en vertu de l'article 9 du règlement (CE) n° 1/2003<sup>(30)</sup>. De même, le Tribunal a confirmé que la Commission jouit d'une marge d'appréciation dans la fixation du montant des amendes imposées en cas de violation des règles de concurrence<sup>(31)</sup>.

La Cour de justice a, par ailleurs, confirmé l'amende de 12,6 millions d'euros infligée à Deutsche Telekom pour abus de position dominante sur les marchés allemands de la téléphonie fixe<sup>(32)</sup>.

En juillet, le Tribunal a confirmé la décision de la Commission selon laquelle AstraZeneca avait abusé de sa position dominante en empêchant la mise sur le marché de produits génériques copiant son antiulcéreux (Losec). Le Tribunal a légèrement réduit la peine imposée à AstraZeneca en la ramenant à 52,5 millions d'euros<sup>(33)</sup>.

Le Tribunal a également confirmé la validité de l'interdiction faite à Ryanair de prendre le contrôle d'Aer Lingus<sup>(34)</sup> et la légalité de la décision de la Commission du 7 janvier 2004 autorisant Lagardère à acquérir Vivendi Universal Publishing à condition de vendre certains de ses actifs.

La Commission a, en outre, particulièrement veillé à favoriser la concurrence dans des secteurs clés de l'économie. Dans le secteur du transport aérien, elle s'est par exemple inquiétée de ce qu'un projet de coentreprise entre British Airways, American Airlines et Iberia risquait de violer les règles antitrusts européennes et de nuire aux consommateurs. En réponse à ces inquiétudes, les entreprises concernées ont pris des engagements qui faciliteront l'entrée et le développement des concurrents sur d'importants itinéraires transatlantiques. Ces engagements garantiront la concurrence sur les itinéraires concernés, ce qui assurera aux consommateurs un choix approprié en matière de destinations, de qualité du service et de prix des billets. Les compagnies aériennes obtiendront également ainsi la possibilité de mettre en place l'alliance transatlantique à laquelle elles aspirent depuis longtemps. Dans le même secteur, la Commission a approuvé la fusion British Airways-Iberia au motif que celle-ci se traduira par un renforcement du secteur européen du transport aérien sans nuire à la compétition.

Dans quatre affaires impliquant de grosses entreprises des secteurs énergétiques allemand, français, italien et suédois, la Commission a ouvert les marchés à une plus large concurrence, ce qui est positif pour plus de 100 millions d'usagers (voir le chapitre 3).

En février, conformément à une décision de la Commission de 2009, Microsoft a mis à la disposition de ses utilisateurs un écran multichoix qui leur permet de choisir librement entre plusieurs logiciels de navigation. Les possibilités de choix et la concurrence sur le marché des navigateurs s'en trouvent ainsi élargies.

La Commission a également examiné en détail le projet d'acquisition de la branche «produits d'hygiène et d'entretien» de l'entreprise Sara Lee par Unilever, afin de s'assurer que l'opération de concentration n'entraînerait pas de hausse des prix pour les consommateurs. Pour obtenir le feu vert de la Commission, Unilever s'est engagé à céder la marque Sanex de Sara Lee et des activités associées à cette marque en Europe. Cette mesure corrective claire et réaliste a été jugée suffisante pour rétablir la concurrence sur tous les marchés qui préoccupaient la Commission.



Dans le secteur financier, la Commission a accepté les engagements offerts par Visa Europe visant à réduire substantiellement ses commissions multilatérales d'interchange (CMI) pour les paiements effectués par carte de débit. Les CMI sont des commissions interbancaires fixées collectivement par les banques membres de Visa Europe pour les paiements par carte, mais ce sont, en définitive, les consommateurs qui les paient. Visa Europe s'est, en outre, engagé à maintenir et à étendre les mesures destinées à accroître la transparence et la concurrence sur les marchés des cartes de paiement. La baisse des commissions interbancaires aura de réels avantages pour les commerçants et les consommateurs, tandis que des règles plus transparentes permettront aussi d'accroître la concurrence sur les marchés des cartes de paiement.

## **DROITS SOCIAUX**

### **Droits parentaux**

En juillet, la Cour de justice a jugé que les travailleuses dispensées de travailler ou affectées à un autre poste en raison d'une grossesse ont droit à leur rémunération mensuelle de base ainsi qu'aux primes et compléments de salaire se rattachant à leur statut professionnel. Elle a également déclaré que les pères salariés ont droit à un congé parental, quel que soit le statut professionnel de la mère de l'enfant <sup>(35)</sup>.

La Commission européenne a déclaré qu'elle rechercherait un compromis équilibré en faveur des droits des mères, à la suite du vote du Parlement européen d'octobre approuvant un allongement du congé minimal de maternité à 20 semaines intégralement rémunérées, soit plus que la période de 14 à 18 semaines proposée par la Commission.

Une directive proposée par la Commission pour améliorer la protection sociale des travailleuses indépendantes et éliminer les obstacles à l'entrepreneuriat féminin a été adoptée en mai par le Parlement européen et en juin par le Conseil. La nouvelle directive, entrée en vigueur le 4 août, garantit aux travailleuses indépendantes et aux conjointes et compagnes aidantes des travailleurs indépendants une allocation de maternité suffisante et un congé d'au moins 14 semaines si elles désirent en bénéficier. C'est la première fois qu'une allocation de maternité est accordée à des travailleuses indépendantes à l'échelon de l'UE. Les conjointes et les compagnes aidantes des travailleurs indépendants auront droit à une couverture sociale (telle qu'une pension) au même titre que les travailleuses exerçant une activité indépendante en bonne et due forme, dès lors que l'État membre offre une telle protection. Cette mesure contribuera au renforcement du réseau de protection sociale et évitera que les femmes ne tombent dans la pauvreté. Les États membres sont libres de décider si cette allocation de maternité et cette protection sociale sont octroyées sur une base obligatoire ou volontaire, c'est-à-dire sur demande. Ils disposent d'un délai de deux ans pour transposer cette législation dans leur droit national.

### **Droits des travailleurs**

En mars, la protection des travailleurs a fait un pas en avant grâce à l'adoption, par les ministres de l'emploi et des affaires sociales des États membres de l'Union, d'une directive visant à prévenir les blessures et les infections du personnel de santé provoquées par des objets pointus tels que les seringues; celles-ci constituent l'une des menaces les plus graves pour la santé et la sécurité des travailleurs en Europe puisque, selon les estimations, un million de blessures de ce type y sont enregistrées chaque année.

Des programmes de recherche de l'Union viennent en aide aux citoyens en s'efforçant de trouver des solutions aux grands enjeux sociaux européens. Deux problématiques ont été abordées lors de grandes conférences organisées par l'Union en 2010: les différents types d'inégalités et leur influence sur la pauvreté en Europe, et la religion, la tolérance et leurs incidences sur la cohésion européenne.

La Commission a publié en juillet un livre vert qui a donné le coup d'envoi à des débats sur l'avenir des régimes de retraite face à l'évolution démographique. L'objectif de ce document est de faire en sorte que l'Union prenne les mesures nécessaires pour soutenir la difficile mission des États membres consistant à assurer, aujourd'hui comme à l'avenir, des retraites adéquates, pérennes et sûres à leurs populations. La conception des systèmes de retraite incombe largement aux États membres, mais le cadre réglementaire établi au niveau de l'Union couvre certains aspects majeurs, tels que la coordination transfrontalière des retraites du régime général de sécurité sociale, le marché intérieur des régimes professionnels de retraite par capitalisation ainsi que les normes en matière de règles prudentielles, les garanties en cas d'insolvabilité des entreprises et la lutte contre les discriminations. En novembre, les ministres de l'UE ont approuvé un rapport sur le sujet<sup>(36)</sup>.

### **Mobilité**

En mai, de nouvelles règles de coordination des systèmes de sécurité sociale sont entrées en vigueur; elles visent à faciliter la vie des Européens qui se déplacent ou séjournent dans un autre État membre, aussi bien pour des raisons professionnelles qu'en leur qualité de retraités, de demandeurs d'emploi ou de touristes. Au final, ce sont des dispositions garantissant mieux le maintien des droits en matière d'assurance-maladie, de retraite, de chômage et de prestations familiales. Il convient que les institutions de sécurité sociale des États membres informent activement et promptement leurs affiliés. La modernisation des procédures aboutira, pour les citoyens, à une offre de services plus simple et plus rapide; quant aux services publics, ils bénéficieront d'un allègement des contraintes bureaucratiques et administratives, notamment grâce à un nouveau réseau d'échange d'informations dans le domaine de la sécurité sociale. Par ailleurs, une population plus importante aura accès, dans de meilleurs délais, à un éventail plus large de prestations.

### **Inclusion sociale**

L'année 2010 a été l'Année européenne de lutte contre la pauvreté. Cette initiative, qui a démarré à Madrid en janvier, visait à sensibiliser au problème de la pauvreté en Europe, à ses causes et aux moyens de le résoudre. Elle a, entre autres, donné lieu à plusieurs grandes manifestations à l'échelle de l'Union et à plus d'un millier de projets au niveau national. En juin, le Parlement européen a adopté un rapport sur «le rôle du revenu minimal dans la lutte contre la pauvreté et la promotion d'une société inclusive en Europe». De plus, une Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale a été mise en place.

L'action contre la pauvreté prévue au titre de la stratégie Europe 2020 (voir le chapitre 1) définit les moyens de garantir un large partage des bénéfices de la croissance et de l'emploi pour que les victimes de la pauvreté puissent à nouveau participer activement à la vie de la société. Elle s'appuiera en particulier sur les enseignements tirés de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En juin, les ministres de l'emploi et des affaires sociales se sont fixé comme objectif de sortir au moins 20 millions de personnes de la pauvreté ou de l'exclusion au cours des dix prochaines années.

Parmi les autres réalisations de l'Union sur des thèmes de société, il convient de mentionner le rapport publié en avril sur sa contribution financière à l'intégration des Roms, et la création, en septembre, d'un groupe à haut niveau chargé de réfléchir à une meilleure utilisation des fonds de l'Union en faveur des Roms. Il faut aussi citer le dialogue avec les Églises, les communautés religieuses et les organisations philosophiques non confessionnelles.

## Éthique

Le Groupe européen d'éthique des sciences et des nouvelles technologies a poursuivi sa réflexion. En mars, il a adopté un rapport quinquennal sur ses activités, qui résume les enjeux abordés dans ses avis, le rôle de l'éthique dans le cadre d'intervention de l'UE à la suite de l'adoption du traité de Lisbonne et les questions méritant d'être analysées à l'échelle de l'Union. C'est aussi en mars que s'est déroulé le dialogue international sur la bioéthique de la Commission européenne, qui réunissait des représentants des États membres, du Parlement européen, de diverses organisations internationales, dont le Conseil de l'Europe, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), et enfin de pays tiers — Afrique du Sud, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Égypte, États-Unis, Inde, Indonésie, Japon, Mexique, Philippines et Russie.

Parallèlement, la Commission a publié des bulletins d'information sur la bioéthique ainsi que des rapports sur les réunions et les activités du Groupe européen, et créé sur l'internet un portail de la bioéthique. Le groupe interservices de la Commission européenne sur l'éthique et les politiques de l'Union s'est réuni trois fois autour des thèmes de la biologie synthétique, de la biosécurité, des biotechnologies et des technologies de l'information et de la communication (TIC).



© BSIIP/Reporters

*L'éthique demeure le fondement du progrès scientifique et technologique dans l'UE.*

## ÉDUCATION ET CULTURE

En mars, les ministres de 46 pays européens ont institué l'espace européen de l'enseignement supérieur dans le cadre du processus de Bologne, qui entend accroître la compatibilité, la comparabilité, la compétitivité et l'attrait de l'enseignement supérieur européen.

En avril, la Cour de justice a déclaré que la législation de l'Union s'oppose, en principe, à une limitation du nombre d'étudiants non résidents pouvant s'inscrire à certains cursus universitaires dans le domaine de la santé publique, sauf lorsqu'il est prouvé que cette limitation se justifie au regard de la protection de la santé publique<sup>(37)</sup>.

La Commission a proposé la création d'un label du patrimoine européen<sup>(38)</sup> destiné à célébrer et à symboliser l'intégration, les idéaux et l'histoire de l'Europe. En septembre, elle a publié une communication sur le soutien à la numérisation du cinéma européen. En juillet, la Commission a par ailleurs publié un rapport sur la réalisation de l'agenda européen de la culture, ainsi qu'une recommandation sur la mobilité des artistes. Le Conseil a adopté des conclusions sur le patrimoine cinématographique européen<sup>(39)</sup>, et notamment les défis de l'ère numérique, qui portent sur la numérisation du matériel analogique et le lien entre les politiques de financement du cinéma et le patrimoine cinématographique.

En novembre, la Commission a évalué les dispositions sur le sport du récent traité de Lisbonne. La Commission encourage déjà l'inclusion sociale et la poursuite d'autres objectifs par le sport, grâce au financement prévu par divers programmes de l'Union et les Fonds structurels. À titre d'exemple, elle soutient 30 réseaux européens regroupant 250 organisations partenaires, avec l'objectif de favoriser le sport dans le domaine de la santé, de l'éducation et de la formation, l'activité sportive des personnes handicapées, l'égalité des sexes, la lutte contre le dopage et le volontariat.



© Xinhua/Belga

*Cérémonie d'ouverture «Ruhr 2010»,  
«Engel über Zollverein» à Essen,  
en Allemagne, l'une des capitales de la  
culture de l'Union européenne en 2010.*

En cette année 2010 marquant le 25<sup>e</sup> anniversaire des capitales européennes de la culture, les villes portant ce titre étaient Pécs (Hongrie), Essen pour la région de la Ruhr (Allemagne) et Istanbul (Turquie). Le Conseil a retenu Umeå (Suède) et Riga (Lettonie) pour le titre de capitale européenne de la culture en 2014, et Mons (Belgique) ainsi qu'une ville tchèque restant à désigner pour celui de 2015.

En 2010, le Parlement européen a décerné son prix Lux pour le cinéma au film *Die Fremde*, de Feo Aladağ (Allemagne), la première femme à avoir jamais présenté une œuvre en compétition pour ce prix. Le film évoque le problème des crimes d'honneur à travers le drame d'une famille turque vivant en Allemagne. Les deux autres œuvres en lice pour la finale étaient *Akadimia Platonos* de Filippos Tsitos (Grèce et Allemagne) et *Illégal* d'Olivier Masset-Depasse (Belgique).

### Un florilège de prix européens dans le domaine de la culture

Parmi ces prix, il convient de citer le *European Border Breakers Awards* (musique contemporaine), remis en janvier, le *European Talent Prize* (scénarios), en mai, le prix du patrimoine culturel/Europa Nostra, en juin, et le prix de littérature, en novembre, qui a récompensé onze nouveaux auteurs sélectionnés par les jurys nationaux de onze pays (Allemagne, ancienne République yougoslave de Macédoine, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Luxembourg, Roumanie et Slovaquie). La bibliothèque numérique de l'Europe, Europeana, permet désormais à tout un chacun dans le monde d'accéder en ligne à plus de 14 millions d'œuvres du patrimoine culturel européen — livres, cartes, photographies, tableaux, films ou clips vidéo. Lancée en 2008 avec 2 millions d'œuvres, Europeana a déjà largement dépassé l'objectif des 10 millions initialement fixé pour 2010. Par ailleurs, les films récompensés lors de la cérémonie de clôture du Festival du film international de Rome, le 5 novembre, comptaient trois films cofinancés par le programme MEDIA de l'Union européenne.



Selon les chiffres publiés en juin, près de 200 000 étudiants ont bénéficié du programme d'échange Erasmus durant l'année universitaire 2008/2009, ce qui porte à plus de 2 millions le nombre total de participants au programme depuis ses débuts en 1987.

© Franz-Peter Tschauner/Belga



*Le mécanisme de protection civile de l'UE est entré en action pour aider à protéger certaines régions de la Hongrie lorsqu'une boue rouge toxique s'est échappée d'un barrage industriel.*

### **PROTECTION CIVILE**

Le mécanisme de protection civile de l'UE pour la gestion des crises et des catastrophes naturelles a été déclenché au printemps, au moment des inondations qui ont touché l'Allemagne, la Pologne et la République tchèque. En mai, la Pologne a sollicité la mise en œuvre du mécanisme et, en réponse, quatorze équipes munies de pompes de haute capacité provenant d'autres États membres ainsi que d'une pompe financée par l'Union et gérée par les trois États baltes sont intervenues pour faire baisser le niveau des eaux. Compte tenu des répercussions croissantes des catastrophes naturelles, l'UE a réfléchi aux moyens d'accroître sa capacité de réaction et renforcé les pouvoirs d'analyse et de coordination de son centre de suivi et d'information. La démarche commune définie en application de la nouvelle stratégie de sécurité intérieure s'étendra aux catastrophes naturelles — séismes, incendies de forêt, inondations ou chutes de neige massives — ainsi qu'aux crises provoquées par des attaques de terroristes ou de cybercriminels contre des infrastructures critiques, des ruptures d'approvisionnement en énergie, des pandémies, de graves défaillances des TIC ou des catastrophes industrielles.

### **DROITS DES PASSAGERS ET TRANSPORTS**

Il est important pour les citoyens de l'UE de pouvoir se déplacer facilement, et en toute sécurité, comme il est important que puisse être assuré l'acheminement des biens et des services qu'ils désirent.

Afin d'évaluer la nécessité de mesures complémentaires, la Commission s'est penchée sur l'application du droit de l'Union par les compagnies aériennes et sur les moyens engagés par les autorités nationales pour faire respecter les droits des passagers aériens. En décembre, un nouveau règlement relatif aux droits des passagers dans les transports maritimes et la navigation intérieure a été adopté, et un accord général a été conclu au sujet d'un autre règlement concernant les passagers de bus et d'autocar, à l'issue d'une procédure de conciliation entre le Parlement européen et le Conseil. Dans le prolongement d'une enquête Eurobaromètre de 2009, qui concluait que les passagers des secteurs aérien et ferroviaire n'étaient pas suffisamment conscients de leurs droits, une campagne d'information à ce sujet a été réalisée durant l'été.

## Transport aérien

Pour ce qui est des droits des passagers aériens, la Cour de justice a confirmé que la responsabilité des transporteurs en cas de destruction, de perte, d'avarie ou de retard de bagages, qui est régie par la convention de Montréal<sup>(40)</sup>, est limitée à 1 134 euros pour le dommage matériel et moral subi<sup>(41)</sup>.

Des mesures ont été prises pour faciliter les liaisons aériennes à la suite de l'éruption volcanique survenue en Islande, et la sécurité des transports a été renforcée par l'actualisation régulière de la liste des compagnies interdites. Une consultation des parties prenantes a été organisée en juin sur les droits des passagers dans les transports aériens. Des progrès importants ont été accomplis dans l'instauration du «ciel unique européen», un mécanisme qui se traduira, pour les passagers, par une réduction des prix et des délais d'attente, et qui contribuera également à la réduction des émissions polluantes. En octobre, d'autres problématiques de l'aviation européenne ont été examinées lors de la toute première réunion de la plateforme «aviation», créée pour orienter la politique du transport aérien vers un avenir durable et garantir la compétitivité future de l'industrie aéronautique européenne.

Un plan d'action européen visant à renforcer la sécurité du fret aérien a été adopté en décembre sur la base de propositions de la Commission, après la découverte de charges explosives dans des cargaisons en provenance du Yémen. Grâce à ce plan d'action, les mesures de sécurité d'urgence mises en place par plusieurs États membres afin de faire face à cette nouvelle menace pour l'aviation civile pourront être coordonnées au niveau européen.



© Francisco Seco/AP/Reporters

## Transport routier

Dans le domaine de la sécurité routière, l'Union a encore renforcé son action (une baisse de 40 % des accidents de la route mortels a déjà été obtenue ces dernières années en Europe), notamment par une recommandation sur le système «eCall» d'appels d'urgence. La Commission a adopté des programmes ambitieux visant à réduire de moitié le nombre de morts sur les routes en Europe entre 2010 et 2020, en mettant à profit les résultats du programme d'action en matière de sécurité routière de la période 2001-2010, qui, selon les estimations, a permis de sauver 78 000 vies. En décembre, le Conseil est parvenu à un accord politique sur l'échange transfrontalier d'informations concernant un certain nombre d'infractions aux règles de circulation qui menacent la sécurité sur les routes. La directive concernée vise à permettre l'identification des conducteurs qui commettent des infractions dans un État membre autre que celui où leur véhicule est immatriculé, de sorte que les sanctions imposées pourront être appliquées par-delà les frontières.

## VOL AU-DESSUS D'UN VOLCAN!

Qu'a-t-on fait pour réduire les perturbations à un niveau minimal et aider les citoyens de l'Union après l'éruption du volcan islandais Eyjafjallajökull? La Commission est rapidement intervenue pour protéger les passagers aériens. Par une étroite coordination et un dialogue constant avec les compagnies aériennes et les pouvoirs publics, elle a garanti une application uniforme de la réglementation de l'Union sur la protection des passagers. La Commission a coordonné la modification des procédures de gestion du trafic aérien, institué une cellule de crise permanente à l'échelle européenne et présenté des propositions pour réduire les répercussions sur le secteur aérien. Elle s'est notamment efforcée d'accélérer la réforme du «ciel unique européen», afin d'optimiser l'espace aérien européen. La Commission a également conçu une panoplie de mesures destinées à minimiser les répercussions d'éventuels événements similaires, dont un plan de coordination des moyens de transport visant à garantir l'acheminement des personnes et des marchandises.

*La législation de l'UE a renforcé les droits des passagers confrontés à des retards sur son territoire: ils doivent obtenir des repas, un hébergement et des dédommagements lorsque les compagnies de transport — aériennes, routières ou ferroviaires — sont en tort.*

Diminution de la pollution atmosphérique, mise sur le marché de véhicules moins bruyants et peu gourmands en carburant: les politiques de l'Union associant étroitement l'industrie automobile devraient aussi profiter aux citoyens. L'initiative de l'Union pour des «véhicules verts» entend conférer à l'Europe un rôle de premier plan dans le développement technologique de véhicules propres et économes en carburant; en avril, la Commission a par ailleurs présenté un nouveau plan d'action sur la réduction continue des émissions de voitures, le soutien à la recherche et l'innovation, et l'élaboration de normes et d'exigences de sécurité communes, ainsi que des propositions relatives aux incitations du côté de la demande. Afin d'éviter une fragmentation du marché, les organismes européens de normalisation conçoivent actuellement un système commun de recharge des voitures, scooters et bicyclettes électriques.

© Lennart Preiss/AP/Reporters



*Un Intercity Express allemand (ICE) à côté d'un Eurostar à la gare internationale de Saint-Pancras à Londres, en octobre. Des mesures supplémentaires sont prises en vue de concrétiser le projet d'un espace ferroviaire unique européen.*

### **Transport ferroviaire**

L'édification d'un espace ferroviaire unique européen a aussi progressé, ce qui se traduira, dans l'avenir, par l'amélioration des services de transport de passagers et de fret. De nouvelles dispositions, publiées en octobre au *Journal officiel de l'Union européenne*, ont stimulé le transport ferroviaire de marchandises en Europe: conçues pour encourager une gestion de qualité des infrastructures au niveau international, elles rendent obligatoire la création d'un réseau européen compétitif de transport de marchandises par le rail fondé sur des corridors de fret internationaux. Un tel réseau consolidera la coopération entre les gestionnaires des infrastructures et augmentera la compétitivité et l'attrait des services ferroviaires de fret.

L'amélioration des échanges d'information entre les États membres, l'Union européenne et les investisseurs a fait avancer la construction du réseau trans-européen de transport. Neuf nouveaux corridors de fret ferroviaire ont été définis. En juin, la Commission a engagé une procédure judiciaire à l'encontre de treize États membres qui n'avaient pas intégralement mis en œuvre le premier «paquet ferroviaire».

### **Transport maritime**

La Commission a adopté de nouvelles dispositions visant à améliorer l'inspection technique des navires, dont une réglementation garantissant la transparence et l'information du public concernant les antécédents des compagnies maritimes en matière de sécurité, les pavillons et les profils de risque des navires<sup>(42)</sup>. À compter de 2011, un nouveau registre en ligne permettra de «désigner et dénoncer» les compagnies maritimes dont les inspections sur des points de sécurité vitaux donnent de mauvais résultats, mais aussi de recenser celles affichant de bonnes performances sur le plan de la sécurité. Les navires des compagnies et des États dont les performances en matière de sécurité ne donnent pas satisfaction feront l'objet d'inspections coordonnées plus intensives dans les ports de l'UE et, parallèlement, les clients pourront choisir leurs compagnies maritimes en étant parfaitement informés des performances de ces dernières.

Dans le même temps, l'Agence européenne pour la sécurité maritime a continué d'élaborer des outils modernes d'information maritime, tels que SafeSeaNet, le système de surveillance du trafic maritime de l'Union, ou Thetis, la base de données concernant le contrôle par l'État du port dans l'UE. Ces nouveaux outils représentent une avancée décisive pour la politique de sécurité maritime et sont d'ailleurs au cœur d'un système paneuropéen de suivi, de coordination et d'analyse qui autorisera une exploitation plus efficace des ressources dans tous les États membres.


Le mandat de l'Agence européenne pour la sécurité maritime a été modifié en septembre pour permettre à l'Agence de faire face aux défis du monde actuel. Un agenda social pour le transport maritime a été préparé pour 2011; il comprend des actions visant un juste équilibre entre la garantie de conditions d'emploi satisfaisantes pour les gens de mer, la compétitivité du secteur et l'application par l'Union des conventions internationales.

En octobre, le Conseil a adopté un règlement améliorant les droits des passagers voyageant par mer ou par voie de navigation intérieure, notamment des personnes handicapées ou à mobilité réduite. Ce règlement prévoit une indemnisation et une assistance en cas d'annulation d'un voyage ou de retard ainsi que la non-discrimination et une assistance appropriée pour les passagers handicapés.

## NOTES DE FIN DE CHAPITRE

- (1) Conclusions de la présidence du Conseil européen, 11 décembre 2009 ([http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/fr/ec/111886.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ec/111886.pdf)).
- (2) Communication de la Commission intitulée «Mettre en place un espace de liberté, de sécurité et de justice au service des citoyens européens — Plan d'action mettant en œuvre le programme de Stockholm», COM(2010) 171.
- (3) Résolution du Parlement européen du 23 novembre 2010.
- (4) <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/10/1720&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>
- (5) Arrêt de la Cour du 1<sup>er</sup> juillet 2010 dans l'affaire C-211/10 PPU, Povse.
- (6) <https://e-justice.europa.eu>
- (7) Arrêt de la Cour du 19 janvier 2010 dans l'affaire C-555/07, Küçükdeveci.
- (8) Arrêt de la Cour du 12 octobre 2010 dans l'affaire C-499/08, Ingeniørforeningen i Danmark.
- (9) Communication de la Commission intitulée «L'intégration sociale et économique des Roms en Europe», COM(2010) 133.
- (10) Communication de la Commission intitulée «Vers une stratégie européenne sur les droits de l'enfant», COM(2006) 367.
- (11) L'article 21, paragraphe 1, TFUE précise que ce droit peut être soumis à certaines limitations et conditions.
- (12) Arrêt de la Cour du 2 mars 2010 dans l'affaire C-135/08, Rottmann.
- (13) <http://eur-lex.europa.eu/JOHtml.do?uri=OJ:L:2010:195:SOM:FR:HTML>
- (14) Règlement (CE) n° 881/2002 instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités liées à Oussama ben Laden, au réseau Al-Qaida et aux Taliban, JO L 139 du 29.5.2002.
- (15) Arrêt de la Cour du 29 avril 2010 dans l'affaire C-340/08, M e.a.
- (16) Arrêt de la Cour du 29 juin 2010 dans l'affaire C-550/09, E et F.
- (17) Arrêt du Tribunal du 9 septembre 2010 dans l'affaire T-348/07, Al-Aqsa/Conseil.
- (18) Document 16913/10 du Conseil du 24 novembre 2010, PRESSE 321.
- (19) <http://ec.europa.eu/anti-trafficking>
- (20) Arrêt de la Cour du 17 juin 2010 dans l'affaire C-31/09, Bolbol.
- (21) Règlement (CE) n° 717/2007 concernant l'itinérance sur les réseaux publics de téléphonie mobile à l'intérieur de la Communauté, JO L 171 du 29.6.2007.
- (22) Arrêt de la Cour du 8 juin 2010 dans l'affaire C-58/08, Vodafone e.a.
- (23) Directive 97/7/CE concernant la protection des consommateurs en matière de contrats à distance, JO L 144 du 4.6.1997.
- (24) Arrêt de la Cour du 15 avril 2010 dans l'affaire C-511/08, Heinrich Heine.
- (25) Directive 2001/95/CE relative à la sécurité générale des produits, JO L 11 du 15.1.2002. Directive 87/357/CEE relative aux produits qui, n'ayant pas l'apparence de ce qu'ils sont, compromettent la santé ou la sécurité des consommateurs, JO L 192 du 11.7.1987. Décision 2010/11/UE concernant les exigences de sécurité que doivent comporter les normes européennes relatives aux dispositifs de blocage des fenêtres et des portes de balcon à l'épreuve des enfants, à monter soi-même, JO L 4 du 8.1.2010. En mai, la Commission a demandé au Comité européen de normalisation d'élaborer une norme européenne de sécurité pour ces produits.
- (26) Arrêt de la Cour du 22 avril 2010 dans l'affaire C-62/09, Association of the British Pharmaceutical Industry.
- (27) Arrêt de la Cour du 1<sup>er</sup> juin 2010 dans les affaires jointes C-570/07 et C-571/07, Blanco Pérez et Chao Gómez.
- (28) Arrêt de la Cour du 15 juin 2010 dans l'affaire C-211/08, Commission/Espagne.
- (29) Arrêt de la Cour du 14 septembre 2010 dans l'affaire C-550/07 P, Akzo Nobel Chemicals et Akros.
- (30) Arrêt de la Cour du 29 juin 2010 dans l'affaire C-441/07 P, Commission/Alrosa.
- (31) Arrêt du Tribunal du 9 septembre 2010 dans l'affaire T-155/06, Tomra Systems e.a./Commission.
- (32) Arrêt de la Cour du 14 octobre 2010 dans l'affaire C-280/08 P, Deutsche Telekom/Commission.
- (33) Arrêt du Tribunal du 1<sup>er</sup> juillet 2010 dans l'affaire T-321/05, AstraZeneca/Commission.
- (34) Arrêts du Tribunal du 6 juillet 2010 dans l'affaire T-342/07, Ryanair/Commission, et dans l'affaire T-411/07, Aer Lingus Group/Commission.
- (35) Arrêts du 1<sup>er</sup> juillet 2010 dans l'affaire C-194/08, Gassmayr et dans l'affaire C-471/08, Parviainen.
- (36) Conclusions du Conseil «Affaires économiques et financières», 17 novembre 2010 ([http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/fr/lsa/117764.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/lsa/117764.pdf)).
- (37) Arrêt de la Cour du 13 avril 2010 dans l'affaire C-73/08, Bressol e.a.
- (38) Proposition de décision établissant une action de l'Union européenne pour le label du patrimoine européen, COM(2010) 76.
- (39) Conclusions du Conseil «Éducation, jeunesse, culture et sport», 18 et 19 novembre 2010 ([http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/fr/educ/117803.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/educ/117803.pdf)).
- (40) Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international, conclue à Montréal le 28 mai 1999.
- (41) Arrêt de la Cour du 6 mai 2010 dans l'affaire C-63/09, Walz.
- (42) <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/10/1115&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>  
<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/10/401&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=fr>





**CHAPITRE 3**  
**ÉNERGIE, CLIMAT**  
**ET ENVIRONNEMENT**



L'Union européenne a joué un rôle de pionnier en 2010 pour garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique en Europe, pour lutter contre le changement climatique au niveau mondial et pour protéger l'environnement pour les générations futures. L'objectif de la politique énergétique de l'UE est de créer un marché intérieur de l'énergie qui soit compétitif et qui offre des services de qualité à bas prix. Ses trois priorités consistent à développer les sources d'énergie renouvelables, à réduire la dépendance vis-à-vis des importations de carburants et à améliorer l'efficacité énergétique, c'est-à-dire pouvoir en faire davantage tout en consommant moins d'énergie.

L'UE est à la pointe de la lutte mondiale contre le changement climatique. Elle a été la première à prendre des mesures concrètes pour plafonner ses propres émissions et elle a mis en place le premier système mondial d'échange de droits d'émission. Dans le cadre des négociations internationales sur le climat, l'Union a maintenu ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2020 et au-delà. Elle a également plaidé en faveur de l'établissement de liens avec d'autres systèmes similaires, dans le but de créer un marché international d'échange des droits d'émission de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Les objectifs de réduction des émissions que l'UE s'est fixés stimuleront la modernisation de son économie tout en contribuant à lutter contre le changement climatique.

Que ce soit face aux divers problèmes liés aux déchets, à la pollution et à la qualité de l'air et de l'eau ou sur les sujets stratégiques comme la biodiversité, l'Union européenne a démontré sa détermination à faire de l'économie européenne une économie plus respectueuse de l'environnement.

Ces efforts font partie intégrante de la stratégie Europe 2020, qui repose sur le principe d'une croissance intelligente, durable et inclusive. Son objectif stratégique est de renforcer le rôle moteur de l'UE dans le cadre des efforts mondiaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, par la pression politique et par l'innovation dans le domaine des technologies à faible émission de carbone, et d'exploiter au maximum les capacités de recherche de l'UE, le but étant de progresser vers une économie plus verte et plus sensible aux questions sociales. Les bénéfices s'étendront aux citoyens de tous les États membres, par exemple grâce à la conception de moteurs thermiques de pointe permettant de réduire la consommation de carburant ou à des méthodes agricoles qui allient approvisionnement en nourriture de qualité et préservation des espaces naturels.

## ÉNERGIE

**L'Europe a besoin d'un approvisionnement en énergie sûr et à un prix raisonnable, afin de maintenir son niveau de vie. La politique de l'UE a pour objectif de créer un marché intérieur de l'énergie compétitif, offrant des services de qualité à des prix modérés. Ses objectifs spécifiques consistent notamment à développer les sources d'énergie qui produisent peu d'émissions de carbone et à réduire la dépendance à l'égard des importations de combustibles. Ces objectifs sont soutenus par celui d'intensifier l'activité économique tout en faisant baisser la consommation d'énergie.**

L'UE travaille à l'achèvement du marché intérieur de l'énergie, afin de construire et d'interconnecter les réseaux d'énergie et de garantir la sécurité énergétique, notamment au niveau transnational. Elle est en train de faire pour l'énergie ce qu'elle a déjà fait pour d'autres services sur le marché unique, des transports aériens à la téléphonie mobile: offrir aux consommateurs un véritable choix sur un seul et unique marché. L'objectif est de créer une réelle communauté de l'énergie en Europe, dans laquelle on ne parle pas de frontières pour les oléoducs et les câbles électriques, mais bien d'infrastructures permettant d'exploiter les énergies solaire et éolienne. Recharger la batterie d'une voiture électrique doit être aussi naturel que faire le plein d'essence.

© Darren Greenwood/Design Pics Inc./Reporters



*La centrale électrique:  
source d'approvisionnement énergétique  
de l'Europe.*

En novembre, la Commission a présenté sa communication «Énergie 2020 — Stratégie pour une énergie compétitive, durable et sûre»<sup>(1)</sup>, qui établit la politique énergétique de l'UE pour les dix prochaines années. Elle définit des actions en vue d'économiser l'énergie et de mettre en place un marché offrant des prix compétitifs et garantissant la sécurité de l'approvisionnement. Elle propose des dispositions incitant les propriétaires et les entités locales à investir dans des mesures d'économie d'énergie. Elle encourage le secteur public à tenir compte du rendement énergétique dans les marchés de travaux, de services et de produits. Enfin, elle encourage les systèmes de certification dans le secteur industriel en vue de promouvoir les investissements dans les technologies moins gourmandes en énergie.

La stratégie fixe la date butoir de 2015 pour l'achèvement du marché intérieur de l'énergie et ébauche une nouvelle approche en ce qui concerne la manière dont l'UE prévoit de financer et de mettre en œuvre les investissements dans les infrastructures d'énergie. Elle estime qu'au cours des dix prochaines années, l'UE devra consacrer 1 000 milliards d'euros aux investissements totaux dans les infrastructures d'énergie. Elle envisage également une série d'initiatives pour renforcer la recherche et le développement technologique dans le domaine de l'énergie et consolider la capacité de l'UE à négocier avec des partenaires internationaux. Le premier Conseil européen de 2011 sera consacré aux défis énergétiques futurs en Europe.

La sécurité de l'approvisionnement énergétique s'est aussi imposée parmi les priorités. Au lendemain de la catastrophe du golfe du Mexique, l'Union européenne et différents États membres ont proposé du matériel supplémentaire pour aider à contenir la marée noire. De plus, la Commission a publié une communication sur la sécurisation des activités pétrolières et gazières offshore<sup>(2)</sup> dans le but de minimiser les risques de catastrophe de ce genre. Cette communication vise à garantir des normes de sécurité élevées et homogènes et à clarifier les responsabilités en matière d'opérations de forage offshore dans toute l'UE; elle vise aussi à garantir la protection de l'environnement ainsi que la préparation des interventions et la capacité de réaction en cas d'urgence. Elle constitue la première proposition de législation de l'UE dans le domaine des installations pétrolières et gazières offshore. Les nouvelles normes de l'UE à l'étude comprendront des critères communs applicables pour l'octroi de permis de forage, des contrôles des installations et des mécanismes de contrôle de la sécurité. Le but n'est pas seulement de mettre en place les normes de sécurité les plus strictes dans les eaux européennes, mais aussi d'en faire la promotion dans les régions voisines et dans le monde.

### INFRASTRUCTURES ÉNERGÉTIQUES

Les infrastructures énergétiques constituent le système vasculaire d'une économie moderne. Le système vieillissant que connaît l'Europe n'est pas adapté pour soutenir la transition vers un système de production énergétique produisant peu de carbone et utilisant efficacement les ressources. Faute d'interconnexion entre les marchés nationaux de l'énergie, il est difficile de réaliser un véritable marché unique de l'énergie garantissant une concurrence équitable et des prix réduits. C'est pourquoi la modernisation du système d'infrastructures énergétiques figurait au premier rang des priorités de l'UE tout au long de 2010. La Commission a présenté en novembre ses priorités en matière d'infrastructures énergétiques pour les deux prochaines décennies<sup>(3)</sup>. Elle y définit des couloirs prioritaires pour les réseaux électriques et les conduites de gaz à établir dans l'UE, sur la base desquels seront prises à l'avenir les décisions relatives à l'octroi de permis et au financement de projets dans l'UE. Il ne fait pas de doute que les infrastructures sont un élément essentiel pour mener à bien les programmes énergétiques de l'UE, de l'achèvement du marché intérieur à la compétitivité et à l'amélioration des services aux consommateurs, de la solidarité énergétique à la réalisation des objectifs en matière de climat et d'énergie renouvelable, et de l'efficacité énergétique à la sécurité des approvisionnements, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE. La Commission a également intégré des idées sur la manière d'harmoniser les règles en matière d'investissements dans l'UE pour attirer des financements privés.

Ces propositions ont été facilitées par un examen, mené en juillet, de la mise en œuvre des réseaux transeuropéens d'énergie entre 2007 et 2009. Ces réseaux ont été mis en place pour faciliter l'achèvement du marché intérieur de l'énergie, réduire l'isolement des régions éloignées, sécuriser et diversifier les approvisionnements en énergie et contribuer au développement durable et à la protection de l'environnement. D'une manière plus générale, la Commission a cherché des moyens d'améliorer la coordination réglementaire et la coopération transfrontière.

Pour rendre le système énergétique de l'UE plus transparent et permettre d'en faire une analyse juste, un nouveau règlement adopté en juin définit le système de contrôle des projets d'investissement dans un large éventail d'infrastructures de production, de transport et de stockage pour le pétrole (y compris les biocarburants), le gaz, l'électricité et le dioxyde de carbone.



## L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Grâce à l'établissement d'objectifs nationaux compatibles avec le grand objectif européen d'augmenter l'efficacité énergétique de 20 %, cette dernière a bénéficié d'un nouvel élan. L'étiquetage énergétique, obligatoire pour les appareils électroménagers, a été étendu à l'ensemble des produits liés à l'énergie<sup>(4)</sup>. Les premiers règlements délégués établissant les exigences en matière d'indication, par voie d'étiquetage, de la consommation d'énergie de quatre produits liés à l'énergie dans le domaine de l'électroménager ont été adoptés<sup>(5)</sup>.

© Vadim Ghirda/AP/Reporters



*Le parlement roumain, l'un des plus grands bâtiments au monde, a notamment été doté, lors de sa rénovation, d'un nouveau système d'éclairage qui a permis d'importantes économies d'énergie, grâce au remplacement des ampoules de plus de 31 000 lampes par des ampoules économes en énergie.*

### MÉCANISME ELENA

Le mécanisme d'assistance technique ELENA, lancé en 2009 en collaboration avec la Banque européenne d'investissement (BEI), permettra probablement de dégager plus de 1,3 milliard d'euros d'investissements par suite de l'octroi, à ce jour, d'une assistance technique sous forme de dotations s'élevant à 17,5 millions, aidant ainsi les villes et les régions mobilisées à débloquent des investissements dans les énergies renouvelables aux niveaux local et régional. À Barcelone, une contribution de 2 millions d'euros génère 500 millions d'euros d'investissement; à Milan, 2 millions d'euros devraient générer 90 millions d'euros d'investissements; à Purmerend, aux Pays-Bas, une contribution ELENA de 1,7 million d'euros permet de débloquent 98 millions d'euros d'investissements, tandis qu'à Paris, une contribution de 1,3 million d'euros devrait générer 180 millions d'euros d'investissements.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive de 2009 sur l'écoconception, la Commission a adopté des exigences applicables à des produits prioritaires influençant la consommation d'énergie, comme les ventilateurs industriels et les lave-vaisselle domestiques. Les travaux se sont poursuivis afin d'élaborer des exigences applicables à l'avenir à plus de 20 groupes de produits. En mai, l'UE a aussi adopté de nouvelles règles en matière de performance énergétique des bâtiments<sup>(6)</sup>, qui renforcent et étendent les dispositions actuellement en vigueur et atténuent les disparités entre les mécanismes de contrôle des États membres en ce qui concerne les besoins en énergie pour le chauffage des locaux, la production d'eau chaude, la climatisation, la ventilation et l'éclairage des bâtiments.

L'efficacité énergétique a également été encouragée avec succès au niveau local. En avril, les prix GreenLight et GreenBuilding de l'UE ont été remis à des municipalités et bâtiments ayant réussi à réaliser des économies d'énergie substantielles. L'un des douze lauréats de l'édition 2010 de l'initiative GreenLight est la municipalité de Dagda, en Lettonie, qui a diminué de 85 % sa consommation d'énergie liée à l'éclairage après avoir adhéré à l'initiative GreenLight en 2007. Dans la catégorie GreenBuilding, deux des meilleurs projets de rénovation récompensés ont obtenu des économies d'énergie de plus de 80 % — il s'agissait d'un immeuble de bureaux en Autriche et d'un établissement d'enseignement secondaire en Allemagne. Plus de 700 candidats originaires de l'Europe entière ont pris part à ces initiatives, représentant plus de 500 GWh (gigawattheure) économisés chaque année.

En mai, 500 autres municipalités se sont engagées à réduire leurs émissions de dioxyde de carbone de plus de 20 % d'ici à 2020. En signant le «pacte des maires», elles se sont engagées à économiser de l'énergie, à favoriser l'énergie renouvelable et à sensibiliser les citoyens grâce à des plans d'action pour l'énergie durable qu'elles élaborent et mettent en œuvre.

Le pacte des maires est une initiative de la Commission soutenue par le Parlement européen et par le Comité des régions. La ville de Heidelberg, par exemple, a diminué les émissions de dioxyde de carbone provenant de ses bâtiments publics de près de 40 % grâce à des stations de maîtrise de l'énergie et à la mise en place «d'équipes de l'énergie» dans les écoles de la ville. La ville de Riga utilise le méthane produit par la décharge municipale pour produire de l'électricité, et Anvers a reconverti un entrepôt industriel en bâtiment durable témoin et hall d'exposition pour ses administrés. À ce jour, plus de 2 100 villes dans 36 pays ont adhéré à cette initiative, avec le soutien de plus de 100 régions, provinces et réseaux, et représentant plus de 125 millions de citoyens.

### SOURCES D'ÉNERGIE RENOUVELABLES ET TECHNOLOGIES

Ces deux dernières années, l'UE a présenté un cadre politique et juridique global en faveur du développement des énergies renouvelables, comme le prévoyait la directive sur les énergies renouvelables qui est entrée en vigueur en 2009. Les États membres ont élaboré des plans d'action nationaux pour les énergies renouvelables en 2010, qui fournissent un cadre d'action stable pour les investisseurs durant les dix prochaines années. Ces plans ont confirmé les possibilités d'utilisation des énergies renouvelables dans l'Union ainsi que la capacité générale de l'UE à atteindre, voire à dépasser légèrement, l'objectif de 20 % de la part de ce type d'énergie d'ici à 2020.

Les énergies renouvelables ont déjà un impact sur le bouquet énergétique de l'UE. Elles représentaient 62 % de la capacité de production d'électricité nouvellement installée dans l'UE en 2009 (7), contre 57 % en 2008. Pour la deuxième année consécutive, l'énergie éolienne a constitué la plus grande partie de la capacité nouvelle installée, avec 10,2 GWh sur 27,5, soit 38 % du total. En valeur absolue, les énergies renouvelables ont représenté 19,9 % de la consommation européenne d'électricité en 2009.

Dans le domaine de la recherche sur les énergies renouvelables, quatre initiatives industrielles européennes ont été lancées dans le cadre du plan SET (plan stratégique pour les technologies énergétiques). Ces premières initiatives portent sur l'énergie éolienne, l'énergie solaire, les réseaux d'électricité ainsi que la capture et le stockage du carbone. Les secteurs public et privé s'emploient à accélérer le développement des technologies à faible émission de carbone et sont convenus d'apporter leur soutien à des «feuilles de route technologiques» pour la période 2010-2020, notamment à des plans d'action visant à développer ces technologies et à améliorer leur compétitivité.

En 2010, des opérations ont été engagées dans le cadre du programme énergétique européen pour la relance, lancé en 2009 pour contrer la crise économique et financière en Europe. Ce plan favorise la diversification des sources d'approvisionnement en énergie, le bon fonctionnement du marché intérieur de l'énergie et la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Il prévoit des aides sous la forme de prêts, de garanties ou de participations pour des projets portant sur l'efficacité énergétique et sur les sources d'énergie renouvelables menées par des autorités locales, provinciales ou municipales et des organismes privés agissant pour le compte d'organes publics. Le prêt est remboursé dès que le projet atteint le point d'équilibre financier.

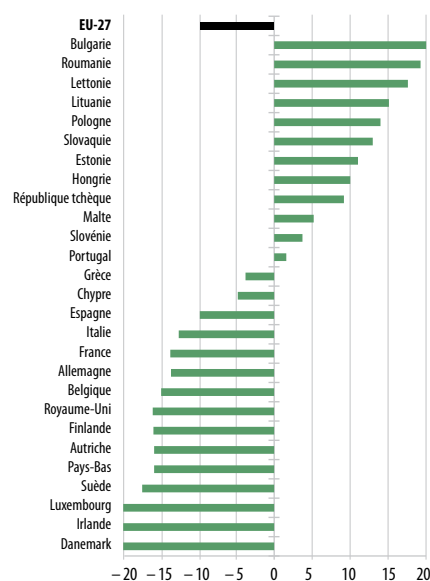
### PROJET TWENTIES

Le projet Twenties, un projet de recherche sur les énergies renouvelables doté d'un budget de 60 millions d'euros, bénéficie du financement le plus important jamais accordé par l'UE, puisque la Commission européenne y contribue pour 32 millions d'euros. Quelque 26 entreprises et établissements issus de 11 États membres s'emploient à intégrer l'énergie éolienne dans le réseau d'électricité. Durant trois années, le projet permettra d'étudier comment éliminer les obstacles qui empêchent d'intégrer l'énergie éolienne — produite à terre et en mer — dans le réseau d'électricité.

### RÉPARTITION DE L'EFFORT DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS

Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre convenus entre tous les pays de l'UE pour permettre à l'UE de parvenir à une réduction totale de 10 %. Ces objectifs concernent les secteurs qui ne relèvent pas du système de l'UE d'échange de quotas d'émission. Les pays moins prospères ne sont pas tenus de réduire autant leurs émissions que les pays plus riches, mais ils doivent respecter une valeur limite impérative et participer à l'effort de réduction.

### ÉMISSIONS DE 2020 PAR RAPPORT À CELLES DE 2005 (EN %)



Source: Commission européenne.

Une aide totale de 3 980 millions d'euros est allouée à trois sous-programmes: 2 365 millions d'euros pour les projets d'infrastructures pour le gaz et l'électricité, 565 millions d'euros pour les projets d'énergie éolienne en mer et 1 050 millions d'euros pour les projets de capture et de stockage du carbone. Les bénéficiaires avaient reçu 900 millions d'euros à la fin de l'année. Alors que les promoteurs de projets commencent à acheter des matériaux et des travaux de construction, le programme a déjà pour effet d'accélérer les investissements dans les infrastructures et d'attirer des cofinanciers qui prennent des engagements d'investissement. Les fonds qui n'auront pas été employés à la fin de l'année seront alloués à des projets en faveur de l'efficacité énergétique. En octobre, le Parlement et le Conseil ont conclu un accord concernant l'emploi de 146 millions d'euros qui n'avaient pas été engagés dans le cadre du programme et qui ont été réalloués à un nouvel instrument financier pour les initiatives en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

### PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE EUROPÉEN POUR LA RELANCE

L'UE a financé 44 projets dans les secteurs du gaz et de l'électricité, avec plus de 2 milliards d'euros au cours de l'année, et des projets d'énergie éolienne en mer, à hauteur de 565 millions d'euros.

La Commission européenne a poursuivi le développement de ses mécanismes de soutien à la démonstration commerciale de la technique de capture et de stockage du carbone (CSC), afin de vérifier l'efficacité de ce moyen de lutte contre le changement climatique qui pourrait se révéler vital. La CSC pourrait contribuer à la réalisation des objectifs de l'UE en matière de climat et de sécurité de ses approvisionnements en énergie. Cette technique est la seule disponible pour réduire significativement les émissions de CO<sub>2</sub> produites par les centrales électriques utilisant des combustibles fossiles et par les grandes applications industrielles fixes. Dans l'UE, les émissions de CO<sub>2</sub> évitées grâce à la CSC pourraient représenter, en 2030, quelque 15 % des réductions requises. Cette technique pourrait en outre permettre d'abaisser notablement les coûts liés à l'atténuation du changement climatique. Une décision définissant des critères et des mesures pour le financement de projets de grande ampleur dans le domaine de la CSC et des technologies nouvelles en matière d'énergie renouvelable a été adoptée en 2010 dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission (ETS), et suivie d'un appel à propositions<sup>(8)</sup>. Ce mécanisme permettrait de financer au moins huit projets majeurs de démonstration de la CSC, les premiers devant percevoir des fonds en 2012. Le réseau de projets CSC, qui vise à encourager la démonstration rapide à grande échelle des technologies CSC, a été lancé. Il s'agit du premier réseau mondial de projets de démonstration en matière de CSC, destiné à favoriser le partage des connaissances et à aider les citoyens à mieux comprendre le rôle de la CSC dans la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.

### AUGMENTATION DES ÉCHANGES DE DROITS D'ÉMISSION

Volume des échanges de droits d'émission de gaz à effet de serre dans le cadre du système d'échange de quotas de l'UE



Source: Commission européenne.

## ÉNERGIE NUCLÉAIRE

On considère de plus en plus l'énergie nucléaire comme un élément important d'un bouquet énergétique équilibré, car elle contribue pour une large part à la production d'énergie à faible émission de carbone dans l'UE ainsi qu'à la réalisation des objectifs de l'UE en matière d'énergie fixés pour 2020 et 2050. L'UE ne peut pas imposer le choix du bouquet énergétique national, mais elle a pour mission de soutenir la recherche et la sécurité à un niveau européen. Les États membres totalisent un parc de 143 centrales nucléaires, et certains d'entre eux se préparent à s'équiper, à se rééquiper ou à développer encore davantage l'énergie nucléaire. L'opinion publique se pose des questions concernant la sécurité nucléaire, ce qui rend d'autant plus grande l'importance de disposer d'un cadre juridique solide et d'une culture de la sûreté nucléaire profondément ancrée. En conséquence, la Commission a proposé<sup>(9)</sup>, en novembre, des normes de sûreté pour l'élimination définitive du combustible usé et des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires. Les États membres sont invités à présenter des programmes nationaux indiquant le calendrier, l'emplacement et les modalités de construction et de gestion des centres de stockage définitif, en vue de garantir les normes de sûreté les plus élevées. Cette directive donne un caractère juridiquement contraignant et exécutoire, dans l'Union européenne, à des normes de sûreté convenues à l'échelon international.

## RELATIONS INTERNATIONALES ET SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE

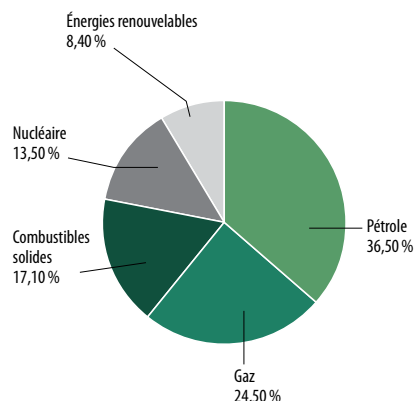
Un nouveau règlement sur la sécurité de l'approvisionnement en gaz<sup>(10)</sup> dans l'UE rend celui-ci moins vulnérable à de nouvelles interruptions. Les États membres doivent désormais se conformer à des normes en matière d'infrastructures et d'approvisionnement, établir des plans d'action préventifs et élaborer des plans d'urgence. La proposition répondait aux crises du gaz de 2008 et 2009, lorsque les approvisionnements en gaz russe via l'Ukraine et à destination de l'UE ont été interrompus en raison de différends entre Moscou et Kiev. En approuvant un nouveau règlement sur la sécurité de l'approvisionnement en gaz en septembre, le Parlement européen a permis un progrès décisif vers une vraie politique européenne commune dans le domaine de l'énergie, qui réduira aussi la vulnérabilité face à de futures interruptions de l'approvisionnement en gaz dans les situations de crise.

Ce risque de rupture d'approvisionnement s'accroît à mesure que la consommation de pétrole et de gaz augmente et que la dépendance à leur égard s'intensifie, et à mesure que les sources d'approvisionnement se raréfient. Sécuriser les approvisionnements européens en énergie figure dès lors au premier rang des priorités de l'UE. Outre qu'elle promeut l'efficacité énergétique pour tirer le plus grand profit des approvisionnements, l'UE encourage un élargissement de la palette des sources d'énergie et une diversification des fournisseurs, des itinéraires de transport et des systèmes de transport. Des mécanismes de sûreté permettent de garantir toujours mieux la fourniture d'énergie aux citoyens et aux entreprises en Europe. Et des partenariats solides se mettent en place, qui regroupent des pays fournisseurs, de transit et consommateurs, et diminuent ainsi la dépendance énergétique de l'Europe. Les États membres doivent maintenir des stocks d'urgence pour le gaz et le pétrole et garantir des investissements dans les réseaux d'électricité, tandis qu'un mécanisme de coordination les aide maintenant à réagir de manière concertée et immédiate en cas de crise.

La sécurisation des approvisionnements en énergie s'est poursuivie par le biais des législations nationales et grâce à la mise en place d'une nouvelle coopération et d'autres itinéraires d'approvisionnement dans le cadre du dialogue international. Le 10<sup>e</sup> anniversaire du dialogue UE-Russie sur l'énergie<sup>(11)</sup> a été l'occasion de renforcer et de réactualiser la coopération avec le premier fournisseur d'énergie de l'UE. Le mécanisme d'alerte précoce UE-Russie, adopté en novembre 2009, a été mis en œuvre avec succès pour la première fois durant la crise sur le transit du gaz avec la Biélorussie, en juin.

## QUELS TYPES DE COMBUSTIBLES UTILISONS-NOUS DANS L'UE?

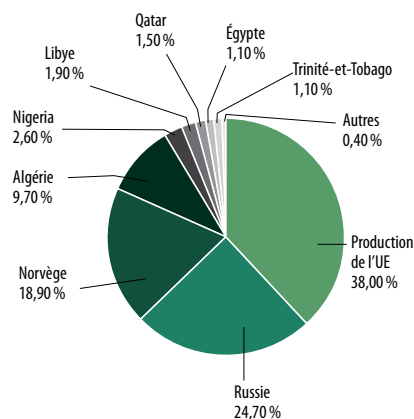
Part des combustibles utilisés pour produire de l'énergie dans les 27 pays de l'UE, 2008



Source: Commission européenne.

## D'OÙ VIENT LE GAZ?

Origines du gaz naturel utilisé dans les 27 pays de l'UE, 2007



Source: Commission européenne.



La septième réunion au niveau ministériel organisée dans le cadre du dialogue sur l'énergie entre UE et l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP)<sup>(12)</sup> a mis en avant le rôle joué par le dialogue pour faciliter des échanges constructifs entre les parties et aider à rétablir la stabilité sur les marchés, dans l'intérêt des producteurs et des consommateurs. Dans le cadre de l'accord de coopération entre l'UE et le Conseil de coopération du Golfe, le volet énergétique occupe une place de premier rang, notamment dans les échanges de gaz naturel entre les deux régions et en ce qui concerne l'efficacité énergétique, les sources renouvelables et les politiques et techniques de capture et de stockage du carbone. L'UE a également poursuivi les négociations avec les pays du Maghreb sur l'intégration des marchés de l'énergie, dans la perspective de liaisons ultérieures avec l'UE. Les efforts visant à diversifier les sources d'approvisionnement ont également compris la signature d'un protocole d'accord sur la coopération énergétique avec l'Iraq, la mise en œuvre d'une coopération avec les actuels pays fournisseurs et de transit tels que ceux de l'OPEP ou ceux des pays d'Asie centrale et de la région de la mer Noire, et l'appui à des projets d'infrastructures prioritaires tels que le corridor Sud. L'UE a soutenu la poursuite de l'intégration du marché avec des pays intéressés dans le cadre du traité instituant la Communauté de l'énergie, auquel la Moldavie a adhéré; l'Ukraine est en train de ratifier le protocole d'adhésion et la Turquie poursuit ses négociations d'adhésion.

La Commission a mis l'accent sur l'appui au développement des techniques à faible émission de carbone dans le cadre de relations bilatérales et d'arrangements multilatéraux. Ainsi, les relations avec la Chine se sont beaucoup intensifiées, surtout en ce qui concerne le soutien à des activités produisant peu de carbone ainsi que la mise en place de conditions homogènes pour une coopération dans le domaine de l'énergie et de règles transparentes et stables sur le marché chinois de l'énergie.

Les technologies à faible émission de carbone figurent également parmi les principaux sujets traités par le Conseil de l'énergie UE - États-Unis, nouvellement créé. La question de l'énergie est un élément important du dialogue entre l'Union européenne et les États-Unis, car elle a des incidences sur les politiques étrangère, économique et de développement. Travailler de concert sur les questions énergétiques accroît la sécurité mutuelle et la prospérité, renforce la stabilité, la fiabilité et la transparence des marchés mondiaux de l'énergie et permet de coordonner les régimes réglementaires et les programmes de recherche afin d'accélérer le déploiement de technologies de l'énergie propres et efficaces pour l'avenir. La coopération joue en faveur de la croissance économique et de la création d'emplois et fait progresser les objectifs en matière de lutte contre le changement climatique.

### **UN MARCHÉ QUI FONCTIONNE BIEN**

L'UE a également pris des mesures pour garantir le bon fonctionnement du marché de l'énergie. Les règles instaurées par l'UE visent à accroître la capacité et la transparence des marchés du gaz et de l'électricité. L'existence d'un marché fonctionnant de manière satisfaisante, bien régulé, transparent et interconnecté, comportant des signaux de prix du marché, est essentielle pour garantir la concurrence et la sécurité de l'approvisionnement. Dans un marché unique de l'énergie efficace et pleinement opérationnel à l'échelle de l'UE, les consommateurs auront le choix entre différentes entreprises pour s'approvisionner en gaz et en électricité à des prix raisonnables, et tous les fournisseurs, en particulier les plus petits et ceux qui investissent dans les sources d'énergie renouvelables, y auront accès. Un tel marché pourrait aussi aider l'UE à surmonter la crise économique.

En juillet, la Commission a demandé à la Pologne de cesser d'enfreindre les règles de l'UE relatives au marché intérieur du gaz. Parmi les infractions relevées figurent l'obligation faite aux importateurs de gaz de stocker un certain volume de gaz en Pologne et l'absence d'accès au gazoduc de Yamal. Les dispositions ont été adaptées conformément à la législation de l'UE et, en novembre, la Commission a approuvé la nouvelle approche. En juin, la Commission a adressé 35 demandes distinctes à 20 États membres pour qu'ils mettent en œuvre et appliquent intégralement différents aspects de la législation de l'UE destinée à créer un marché unique du gaz et de l'électricité. En mai, à la suite de pressions de la Commission, l'entreprise E.ON a pris des engagements qui ont aidé à ouvrir le marché allemand de l'énergie.

Assurer le fonctionnement efficace du marché implique de tenir compte des intérêts des consommateurs. C'est pourquoi le Conseil a adopté, en décembre, des conclusions sur «Une politique de l'énergie au service des consommateurs»<sup>(13)</sup> qui traitent des différents aspects liés aux droits des consommateurs et à la protection des consommateurs vulnérables et prennent en considération les contributions de la réunion informelle des ministres de l'énergie qui s'est tenue en septembre.

L'année 2010 a été consacrée à préparer l'établissement d'une Agence européenne de la coopération des régulateurs de l'énergie — une agence dotée de pouvoirs suffisants pour faire face aux multiples défis de la régulation du marché de l'énergie. Ses réunions constitutives se sont tenues durant le premier semestre de 2010; elle a choisi pour siège Ljubljana.

## **ACTION POUR LE CLIMAT**

**Les engagements pris par l'UE dans le domaine de l'action pour le climat — déjà adoptés bien avant la conférence des Nations unies sur le changement climatique qui s'est déroulée à Copenhague à la fin de 2009 — ont été mis en œuvre au cours de l'année 2010 dans le cadre du train de mesures sur l'énergie et le climat. L'UE plaide en faveur d'efforts au niveau mondial pour mettre en œuvre d'ambitieuses mesures juridiquement contraignantes et est disposée à aller plus loin.**

En janvier, l'UE s'est officiellement associée à l'accord de Copenhague négocié lors de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques de décembre 2009. Conformément à cet accord, l'Europe a également présenté officiellement ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2020, à savoir une réduction unilatérale de 20 % par rapport aux niveaux de 1990, tout en proposant de porter cet objectif à 30 % si d'autres grandes puissances économiques s'engagent à assumer une part équitable des efforts mondiaux en la matière.

Conformément à ses engagements, l'UE a encore progressé vers la réalisation de ses objectifs de Kyoto en matière d'émission pour 2012 et est en avance par rapport à ses prévisions de réduction d'émissions. La Commission estime que tant l'EU-15, le groupe des «anciens» États membres, que les 10 «nouveaux» qui ont pris des engagements en matière de réduction des émissions en vertu du protocole de Kyoto atteindront leurs objectifs.

Pierre angulaire de la politique de l'UE en matière de climat, le système d'échange de quotas d'émission a continué d'évoluer et est actuellement en cours de révision, sa nouvelle version devant entrer en application en 2013. De nouvelles règles techniques ont été adoptées, notamment le plafond pour les quotas d'émission applicable en 2013<sup>(14)</sup>, ainsi que des règles relatives à la mise aux enchères de quotas<sup>(15)</sup>, qui deviendra la principale méthode d'allocation des quotas à partir de

### **OBJECTIFS EN MATIÈRE D'ACTION POUR LE CLIMAT**

Les objectifs «20-20-20» de l'UE pour l'année 2020, proposés en 2007 et approuvés en 2008, consistent à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport aux niveaux de 1990, à porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans l'approvisionnement énergétique et à réduire la consommation d'énergie de 20 % par rapport aux prévisions grâce à une amélioration considérable en matière d'efficacité énergétique.

2013. En outre, la Commission a proposé, d'une part, des niveaux de référence en matière de performance pour l'allocation de quotas à titre gratuit à des secteurs industriels spécifiques<sup>(16)</sup> et, d'autre part, l'interdiction d'utiliser les crédits internationaux résultant de certains projets relatifs aux gaz industriels après 2012<sup>(17)</sup>, qui suscitent de nombreuses préoccupations. Entre-temps, les émissions provenant des quelque 11 000 installations actuellement couvertes par l'ETS ont sensiblement diminué: les données disponibles pour l'année 2009<sup>(18)</sup> ont montré une baisse de 11,6 % par rapport à l'année antérieure<sup>(19)</sup>. Par ailleurs, une importante décision rendue par le Tribunal a rejeté un recours introduit par une entreprise mettant en cause la validité de la directive relative aux échanges de droits d'émission<sup>(20)</sup>, qui avait été adoptée afin d'encourager des réductions des émissions de gaz à effet de serre, en particulier de CO<sub>2</sub>, sur la base des obligations de l'Union au titre de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et du protocole de Kyoto<sup>(21)</sup>.

L'UE a également continué de préparer l'entrée de l'aviation dans le système<sup>(22)</sup>, de sorte que les émissions des aéronefs au départ et à destination d'aéroports de l'UE seront incluses dans l'ETS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. La Commission a également approuvé la mise au point d'un instrument<sup>(23)</sup> servant à estimer la consommation en combustibles des petits exploitants d'aéronefs, permettant ainsi aux opérateurs qui n'exploitent qu'un nombre limité de vols ou qui n'engendrent qu'une faible quantité d'émissions de recourir à des procédures de suivi simplifiées. Au niveau international, l'UE a joué un rôle actif pour qu'il soit reconnu que des mesures peuvent être prises dès maintenant pour réduire les effets des émissions de gaz à effet de serre dues à l'aviation et en faveur d'un engagement international en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre issus de l'aviation au niveau mondial à partir de 2020.

Des mesures ont par ailleurs été prises pour limiter les émissions de CO<sub>2</sub> provenant des véhicules utilitaires. Le Parlement européen, le Conseil et la Commission sont parvenus en décembre à un accord informel en faveur d'un texte législatif que les ministres de l'environnement de l'UE ont approuvé peu après. Des discussions ont débuté concernant d'éventuelles réductions supplémentaires des émissions de l'UE. La Commission a présenté une analyse<sup>(25)</sup> des coûts, avantages et scénarios envisageables pour aller au-delà d'une réduction de 20 % d'ici à 2020, une fois que les circonstances s'y prêteront. Il ressort de cette analyse que la récession a considérablement réduit le coût nécessaire à la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de 20 %, mais il s'avère également que le prix du carbone restera probablement à un faible niveau au cours des prochaines années, ce qui pourrait freiner l'innovation dans le domaine des technologies à faible émission de carbone. Le «coût» supplémentaire correspond à un investissement qui aura des retombées, que ce soit en termes de renforcement de l'innovation en Europe et de la compétitivité de l'UE, de sauvegarde d'emplois, de réduction des frais d'importation d'énergie et d'encouragement à la sécurité énergétique ou de réduction de la pollution atmosphérique et du coût de celle-ci. Le Conseil «Environnement» du mois d'octobre a demandé à la Commission de présenter ces scénarios plus en détail.

Les réflexions sur les futures réductions d'émissions vont bien au-delà de 2020. L'objectif à long terme de l'UE est de réduire ses émissions de 80 à 95 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici à 2050. Dans ce contexte, une consultation publique a été organisée pour aider à préparer une feuille de route, qui devrait être publiée au début de 2011 dans le cadre de l'initiative phare «Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources» d'Europe 2020, en vue de réussir la transition vers une économie à faible émission de carbone d'ici à 2050. Une autre consultation publique a porté sur l'opportunité d'inclure dans l'objectif de réduction de l'UE les émissions et absorptions atmosphériques de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre liées à l'affectation des sols, à la réaffectation des sols et à la sylviculture.

### **NER300: LE FINANCEMENT DES TECHNOLOGIES À FAIBLE ÉMISSION DE CARBONE**

L'ETS bénéficiera d'un nouvel instrument financier de l'UE connu sous le nom de «NER300»<sup>(24)</sup>. Ce programme fournira un soutien financier substantiel à au moins 8 projets utilisant des technologies de captage et de stockage du carbone et à au moins 34 projets dans le domaine des technologies des énergies renouvelables.

Les fonds proviendront de la vente de 300 millions de quotas d'émission dans le cadre de l'ETS (droits d'émettre une tonne de dioxyde de carbone), qui pourrait rapporter 4,5 milliards d'euros aux prix actuels. Le but de NER300 est de stimuler, en Europe, le développement d'une économie faiblement émettrice de carbone, créant par là même de nouveaux métiers «verts» et contribuant ainsi à la réalisation des objectifs que l'Union européenne s'est fixés en matière de réponse au changement climatique.

La Banque européenne d'investissement collabore avec la Commission pour la mise en œuvre de ce programme.

## DE COPENHAGUE À CANCÚN

Les négociations internationales en vue de parvenir à un accord mondial sur le changement climatique sous l'égide des Nations unies se sont poursuivies en 2010. La priorité pour l'UE durant la première partie de l'année consistait à insuffler un nouvel élan aux négociations après les résultats décevants de la conférence de Copenhague de décembre 2009. L'accord de Copenhague a toutefois le mérite d'avoir confirmé l'objectif de limiter l'augmentation de la température moyenne de la planète à 2 °C par rapport au niveau préindustriel. L'UE demeure convaincue que le seul moyen efficace d'atteindre cet objectif passe par un accord global contraignant à l'échelle mondiale, et elle s'est donc efforcée tout au long de l'année de contribuer à avancer dans cette direction. Une communication de la Commission<sup>(26)</sup> publiée en mars a fait les propositions suivantes: la mise en application sans attendre de l'accord de Copenhague par l'UE, en particulier du mécanisme d'assistance financière à mise en œuvre rapide destinée aux pays en développement; l'adoption d'une approche par étapes pour parvenir à un accord mondial; la démonstration par l'UE de son rôle de pionnière grâce à l'adoption de mesures concrètes pour devenir la région du monde la plus respectueuse de l'environnement dans le cadre de la stratégie Europe 2020; l'intensification des contacts noués par l'UE avec ses partenaires dans le monde afin d'instaurer la confiance en faveur d'un accord mondial sous l'égide des Nations unies.

L'UE s'est préparée tout au long de l'année pour que la conférence sur le changement climatique de Cancún de novembre et décembre 2010 marque une nouvelle étape sur la voie devant mener à un accord international juridiquement contraignant. Les négociateurs se sont réunis à Bonn en août, mais cette réunion n'a pas produit les résultats escomptés. La session finale de préparation à la conférence de Cancún, qui s'est déroulée en octobre dans la ville chinoise de Tianjin, a abouti à un large consensus selon lequel cette conférence devrait déboucher sur un ensemble de mesures équilibrées.



© David de la Paz/Beiga

Le Conseil «Environnement» d'octobre<sup>(27)</sup> et le Conseil européen<sup>(28)</sup> ont arrêté la position de l'UE en vue de la conférence de Cancún. Le Conseil «Environnement» a, entre autres, confirmé l'approche par étape de l'UE et défini la position de cette dernière concernant, d'une part, un régime mondial de réduction des émissions dues à la déforestation tropicale et, d'autre part, le financement à mise en œuvre rapide et à long terme en faveur des pays en développement. Il a également clarifié les attentes de l'Union quant à une plus grande transparence des mesures prises au niveau national en matière d'émissions et au financement en vue de l'amélioration des marchés du carbone. Le Conseil européen a souligné l'importance d'une étape intermédiaire significative qui repose sur le protocole de Kyoto et ouvre la voie à l'adoption d'un cadre global et juridiquement contraignant au niveau mondial. Il a également réaffirmé la volonté de l'UE d'envisager une deuxième période d'engagement au titre du protocole de Kyoto lorsque les conditions posées par l'Europe seront réunies.

## LES PROGRÈS ACCOMPLIS AU NIVEAU INTERNATIONAL DEPUIS COPENHAGUE

Les pays industrialisés et en développement ont accepté pour la première fois de partager une responsabilité conjointe envers le maintien du réchauffement planétaire à moins de 2 °C. Depuis décembre 2009, presque 140 pays responsables de plus de 80 % des émissions dans le monde se sont associés à l'accord de Copenhague, tandis que plus de 75 pays ont présenté des objectifs à atteindre ou des mesures à prendre en vue de limiter ou de réduire leurs émissions. L'accord de Copenhague engage les pays industrialisés à fournir une assistance financière substantielle aux pays en développement afin de lutter contre le changement climatique: un peu moins de 30 milliards de dollars américains (USD) pour le mécanisme de financement à mise en œuvre rapide pour la période 2010-2012 et 100 milliards d'USD par an d'ici à 2020. L'UE et ses États membres ont commencé à mettre en œuvre leur engagement de fournir 7,2 milliards d'euros pour la période 2010-2012.

*L'UE a œuvré tout au long de l'année pour que la conférence des Nations unies sur les changements climatiques à Cancún en novembre et décembre marque une nouvelle étape sur la voie vers la conclusion d'un accord juridique international.*



Le Conseil «Affaires économiques et financières» de décembre <sup>(29)</sup> a approuvé un rapport sur les progrès accomplis par l'UE dans la mobilisation des 7,2 milliards d'euros qu'elle a promis pour 2010-2012 dans le cadre du financement à mise en œuvre rapide. Ce rapport a été présenté à Cancún et l'UE s'est engagée à continuer de faire état chaque année et en toute transparence de la mise en œuvre de ses engagements dans le cadre du financement à mise en œuvre rapide.

### PROTÉGER LES FORÊTS

Le processus Paris-Oslo sur la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les pays en développement a été ouvert de manière officielle à la fin du mois de mai.

### LES RÉSULTATS DE CANCÚN

La délégation de l'UE s'est rendue à Cancún avec l'espoir qu'un ensemble important de décisions pragmatiques y soit adopté et que les négociations internationales sur le changement climatique se poursuivent. La conférence, qui s'est déroulée du 29 novembre au 10 décembre, a atteint ces objectifs en débouchant sur les accords de Cancún. L'UE se réjouit de la conclusion de ces accords, qui constituent une avancée importante vers l'établissement d'un cadre mondial sur le climat. L'Europe est parvenue à parler d'une seule voix et a contribué à produire des résultats positifs. La Commission a agi en étroite collaboration avec le Conseil et a bénéficié du soutien du Parlement européen.

© Antonio Scorza/AFP/Belga



*L'UE soutient les actions entreprises en Europe et dans le monde entier afin de mettre un terme à la perte et à la destruction de la diversité biologique, comme dans cette zone du parc national de Jamanxim dévastée par le feu à la suite d'une exploitation illégale, dans le nord du Brésil.*

**Les accords de Cancún reposent sur les décisions prises à Copenhague et définissent des procédures pour continuer à avancer. Les principaux éléments sont les suivants:**

- ▶ reconnaissance pour la première fois dans un document des Nations unies de la nécessité de limiter l'élévation des températures mondiales à 2 °C au-dessus du niveau préindustriel et mise en place d'un processus permettant d'arrêter une date pour le pic des émissions mondiales ainsi qu'un objectif mondial de réduction des émissions pour 2050;
- ▶ ancrage dans le processus des Nations unies des engagements pris par les pays industrialisés et en développement en matière d'émissions et mise en place d'un processus visant à clarifier ces engagements. Le texte reconnaît également qu'il convient d'intensifier les efforts d'atténuation consentis au niveau global pour respecter la limite des 2 °C;
- ▶ accord sur le lancement d'un processus visant à renforcer la transparence des mesures de réduction ou de limitation des émissions en améliorant la surveillance, la déclaration et la vérification afin de faciliter le suivi des progrès réalisés;
- ▶ confirmation de l'objectif que se sont fixé les pays développés d'affecter 100 milliards d'USD par an d'ici à 2020 à des actions en faveur du climat dans les pays en développement et création d'un fonds vert pour le climat par lequel transitera une grande partie des financements;
- ▶ accord sur le cadre pour l'adaptation de Cancún destiné à renforcer l'action à mener en matière d'adaptation au changement climatique;
- ▶ mise en place du mécanisme «REDD+» devant permettre de prendre des mesures pour réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement;
- ▶ création d'un mécanisme dans le domaine des technologies afin d'encourager la coopération en matière de développement et de transfert de technologies.

## ENVIRONNEMENT

**L'Europe a connu une croissance phénoménale au cours du XX<sup>e</sup> siècle: sa population a été multipliée par 4 et sa production économique, par 40. Mais celle-ci était très gourmande en ressources: l'utilisation de carburants fossiles a été multipliée par 16, les captures de pêche par 35, l'utilisation d'eau par 9 et les émissions de carbone par 17.**

### BIODIVERSITÉ

Les chefs d'État ou de gouvernement de l'UE ont adopté de nouvelles perspectives concernant la biodiversité à l'horizon 2050, qui s'accompagnent d'un objectif principal en vue d'enrayer la perte de biodiversité d'ici à 2020 et de maximiser la restauration de celle-ci<sup>(30)</sup>. L'Union s'est engagée à protéger, à valoriser et à restaurer la biodiversité et ses services écosystémiques, ceux-ci étant essentiels au bien-être de l'homme et à la prospérité économique. Il s'agit d'intégrer la biodiversité dans tous les domaines politiques, notamment l'agriculture, la pêche, le développement et la recherche, de sorte que ces secteurs contribuent de manière active à la réalisation d'objectifs concernant la biodiversité. Cet engagement a déjà donné lieu à l'adoption de mesures concrètes. De nouveaux instruments propres à l'UE ont été dévoilés en juin pour renforcer la lutte contre la perte de biodiversité, parmi lesquels un portail internet<sup>(31)</sup> qui centralise des informations relatives à la biodiversité en Europe et un «niveau de référence en matière de biodiversité», qui offre une vue d'ensemble globale de l'état actuel de la biodiversité permettant aux décideurs de suivre les progrès de la lutte contre la perte de celle-ci. En octobre, la Commission a adopté une communication sur l'intégration de la biodiversité et de la protection de la nature dans le développement portuaire, accompagnée d'orientations environnementales relatives au développement portuaire. La communication publiée en novembre sur le futur de la politique agricole commune (PAC)<sup>(32)</sup> envisage également une «mise au vert» de cette politique et fait de la durabilité l'une des priorités de la réforme à venir de la politique commune de la pêche<sup>(33)</sup>.

2010 a par ailleurs été déclarée Année internationale de la biodiversité par les Nations unies, et l'UE s'est félicitée de l'accord portant sur une stratégie mondiale de lutte contre la perte de biodiversité adopté lors de la 10<sup>e</sup> conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, qui s'est déroulée à Nagoya en octobre, de la mobilisation des ressources nécessaires pour mettre en œuvre cet accord ainsi que de la création d'un protocole d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages qui en découlent.

Se pencher sur la biodiversité implique aussi de concilier les exigences qu'elle impose avec les autres objectifs politiques de l'UE. À titre d'exemple, des parcs éoliens qui seraient mal situés ou mal conçus peuvent avoir une incidence négative sur les espèces et les habitats vulnérables. Aussi la Commission européenne a-t-elle publié des lignes directrices<sup>(34)</sup> pour le développement de l'énergie éolienne dans les zones naturelles protégées.

### SEMAINE VERTE 2010

En juin, plus de 3 000 participants provenant d'institutions, d'entreprises, d'organisations non gouvernementales, d'autorités publiques ainsi que de la communauté scientifique et universitaire ont assisté à la Semaine verte 2010 organisée à Bruxelles par l'UE, la plus grande conférence annuelle d'Europe consacrée à l'environnement. Le thème de cette année, «La biodiversité, c'est la vie!», coïncidait avec l'Année internationale de la biodiversité et se concentrait sur la diversité des espèces et des écosystèmes qui tissent la toile du vivant sur la planète, ainsi que sur les indispensables services fournis par la nature, notamment la régulation du climat. Il était ainsi démontré que la solution passe en partie par l'investissement dans la nature, puisque celui-ci offre des possibilités en termes d'emplois ainsi que des débouchés commerciaux.

### LUTTE CONTRE LA PERTE DE BIODIVERSITÉ

L'UE est depuis longtemps le premier bailleur de fonds du monde en matière de lutte contre la perte de biodiversité, ayant versé quelque 9 milliards d'euros depuis 2002. Elle abrite le plus grand nombre de zones protégées du monde, à savoir 26 000 zones qui représentent 18 % de son territoire.

## LE LABEL ÉCOLOGIQUE DE L'UE 2010

Les lauréats du prix 2010 de la communication sur le label écologique de l'UE sont l'hôtel portugais Jardim Atlântico situé à Madère, Arjowiggins Graphic, une entreprise parisienne de premier plan dans la fabrication de papier recyclé, et Sara Lee Corporation, dont le siège social est situé aux Pays-Bas. Ce prix récompense les entreprises qui ont mené des actions remarquables auprès du grand public pour mieux faire connaître le label écologique européen — le label attribué par l'Union européenne aux produits et services respectueux de l'environnement, qui encourage la production et la consommation de produits et services écologiques. À ce jour, environ 25 000 produits et services sont porteurs de ce label.

## HYFLEET:CUTE

Le prestigieux projet de démonstration de bus à hydrogène HyFLEET:CUTE, qui bénéficie d'un financement de l'UE en faveur des travaux de recherche, a été un succès: 2,6 millions de kilomètres ont été parcourus, 500 tonnes d'hydrogène produites, 170 000 heures de fonctionnement assurées avec un niveau de fiabilité extrêmement élevé et 8 millions de passagers ont été transportés dans le cadre des transports publics.

## DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

La durabilité est restée en tête des priorités de l'UE tout au long de l'année en tant qu'élément central de la stratégie Europe 2020. Elle est présente dans quasiment tous les aspects de la vie, raison pour laquelle l'action de l'UE en la matière s'est étendue à une grande diversité de domaines.

Une des priorités a été la protection de l'environnement contre les dommages causés par les déchets et les matières ou émissions dangereuses. Des progrès ont été accomplis concernant la refonte de la directive relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques<sup>(35)</sup> ainsi que de la directive relative à la limitation de l'usage dans ces équipements de certaines substances dangereuses<sup>(36)</sup> comme le plomb, le mercure ou le cadmium. Le champ d'application de la réglementation s'est également élargi pour éliminer autant que possible l'utilisation de substances dangereuses et pour contrer le flux à croissance rapide de ce type de déchets, qui ont des conséquences néfastes pour l'environnement et la santé lorsqu'ils ne sont pas traités et éliminés de manière adéquate.

La directive concernant les émissions industrielles qui a été approuvée en novembre a pour but de définir des règles plus claires et d'améliorer la qualité de l'air<sup>(37)</sup>. Elle impose des limites plus strictes en matière de pollution atmosphérique, tout en maintenant une certaine flexibilité en matière de délais pour les centrales électriques ou pour certains cas spéciaux. La directive met à jour et fusionne sept actes législatifs existants, notamment la directive concernant les grandes installations de combustion et celle sur la prévention et la réduction intégrées de la pollution, et couvre environ 52 000 installations industrielles et agricoles à fort potentiel de pollution, des raffineries aux élevages de porcs.

D'autres actions ont été consacrées à la préservation de l'environnement. Le règlement relatif au bois illégal<sup>(38)</sup> contrôle les importations afin d'empêcher la vente sur le marché de l'UE de bois issu d'une récolte illégale et des produits issus de ce bois. L'exploitation illégale des forêts entraîne d'importants dommages pour l'environnement et ruine les efforts qui sont faits en faveur d'une gestion forestière responsable. Ce règlement contribue aussi à lutter contre le changement climatique.

L'accord concernant le régime pour des biocarburants et des bioliquides viables, conclu dans le cadre de la directive relative aux énergies renouvelables de 2009, garantit que seuls les biocarburants qui remplissent certains critères de durabilité puissent obtenir un soutien financier et être considérés comme contribuant à la réalisation des objectifs nationaux en matière d'énergies renouvelables. Ce régime est le premier ensemble au monde de critères relatifs à la viabilité des biocarburants qui soit juridiquement contraignant, et il est probable qu'il joue un rôle de pionnier. Pour assurer sa pleine efficacité, des systèmes de certification gérés par l'industrie, les gouvernements et des organisations non gouvernementales (ONG)

© Gary Lee/Belga



*L'UE a soutenu le projet HyFLEET:CUTE au moyen de son budget consacré à la recherche.*

seront nécessaires, et la Commission a prévu un système<sup>(39)</sup> de reconnaissance des biocarburants viables qui aident à réduire de manière substantielle les émissions de gaz à effet de serre et qui ne proviennent pas de zones naturelles, forêts ou zones humides protégées. La Commission a aussi émis des recommandations concernant des critères applicables dans le cadre de régimes nationaux en matière de viabilité de la biomasse solide et des biogaz utilisés pour la production d'électricité et pour le chauffage et le refroidissement, afin de favoriser un marché intérieur efficace de la biomasse.

L'UE a par ailleurs mis à jour la réglementation relative aux semences et aux plants en ce qui concerne la préservation des ressources génétiques végétales et a entrepris d'évaluer le régime de protection communautaire des obtentions végétales ainsi que le régime phytosanitaire communautaire. En juillet, 250 millions d'euros ont été alloués à 210 nouveaux projets dans le cadre du programme LIFE+<sup>(40)</sup>, le fonds européen pour l'environnement. Ces projets sont consacrés à la conservation de la nature, à la politique environnementale et à l'information et la communication.

L'UE recherche constamment le meilleur équilibre entre la préservation de l'environnement et la garantie de la croissance et de la prospérité. La Commission a, par exemple, proposé de nouvelles voies pour concilier les divergences persistantes en Europe en matière de contrôle des cultures d'organismes génétiquement modifiés<sup>(41)</sup>.

L'UE a également porté son attention sur la protection des populations locales. Un nouveau règlement<sup>(42)</sup> exige des voyageurs qui achètent des produits à base de phoque en dehors de l'Europe qu'ils présentent à leur retour aux autorités douanières une déclaration spéciale attestant que ces produits proviennent exclusivement de la chasse inuit. Une directive sur l'expérimentation animale<sup>(43)</sup> visant à limiter ces expériences et à mieux protéger les animaux utilisés pour la recherche a été adoptée pour mettre à jour la réglementation qui datait de 1986: cette nouvelle directive autorise les expériences médicales sur des animaux uniquement lorsqu'il n'existe pas de solution de substitution et impose à toutes les institutions qui effectuent des recherches sur des animaux de remplir des critères stricts et de permettre des contrôles externes réguliers.

## ENCOURAGER LES VILLES À DEVENIR PLUS ÉCOLOGIQUES

En octobre, la ville de Vitoria-Gasteiz a été désignée capitale verte européenne pour 2012, et Nantes pour 2013. Ces villes ont été choisies dans une liste de finalistes sur laquelle figuraient également Barcelone, Malmö, Nuremberg et Reykjavik, elles-mêmes sélectionnées parmi 17 villes candidates. Les villes sont évaluées en fonction d'une liste de critères environnementaux, dont la contribution locale à la lutte contre le changement climatique, les équipements de transport, les zones vertes urbaines, l'utilisation durable des sols, la nature et la biodiversité, la qualité de l'air au niveau local, la pollution sonore, la production et la gestion des déchets, la consommation d'eau, le traitement des eaux résiduaires et la manière dont la municipalité gère les dossiers environnementaux.



© EPA/Belga

## UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES MERS

L'UE n'oublie pas non plus la durabilité dans ses travaux en vue de la prochaine réforme de la politique de la pêche. Cette réforme repose sur le constat qu'un nombre significatif de stocks sont surexploités et a pour but de rendre la politique commune de la pêche plus verte et plus simple. Elle obligera l'industrie de la pêche à assumer ses responsabilités et à s'impliquer davantage dans la prise de décision et dans la mise en œuvre de la politique, en éliminant la surcapacité et les rejets et en plaçant les stocks de poissons et les écosystèmes au cœur de la politique. L'UE inclut désormais des engagements en matière de pêche durable dans tous les accords de libre-échange qu'elle signe, afin de faire de ces principes une réalité à l'échelle mondiale.

*Hambourg devient la capitale verte de l'Europe en 2011 — cérémonie de lancement dans un des bâtiments les plus économes en énergie de la ville.*



Les ressources naturelles et maritimes sont les premières à être menacées par le risque d'épuisement et de déprédation. La Commission européenne a présenté, en mai, une nouvelle stratégie<sup>(44)</sup> visant à améliorer la gestion des biodéchets dans l'UE et à mieux tirer parti des avantages environnementaux et économiques considérables qu'ils offrent. En septembre<sup>(45)</sup>, la Commission a fixé des critères relatifs à un «bon état écologique» des mers d'Europe afin d'aider les États membres à élaborer des stratégies marines coordonnées dans chaque région maritime. On entend par «bon état écologique» un état général de l'environnement des eaux marines tel que celles-ci conservent la diversité écologique et le dynamisme d'océans et de mers qui sont en bon état sanitaire et qui sont productifs. La définition de ces critères est une condition fixée par la directive-cadre «Stratégie pour le milieu marin», qui a pour objectif que la totalité des eaux marines de l'UE atteigne un bon état écologique d'ici à 2020. Cette définition se concentre sur la diversité biologique, les populations halieutiques, l'eutrophisation, les substances polluantes, les déchets et le bruit.

### TROISIÈME JOURNÉE MARITIME EUROPÉENNE

Plus de 1 600 acteurs maritimes de toute l'Europe se sont rendus dans la ville espagnole de Gijón pour cet événement, notamment des représentants de l'industrie maritime, des scientifiques, des ONG environnementales et des autorités nationales et régionales, ainsi que des usagers de la mer à des fins récréatives.

La politique maritime intégrée de l'UE<sup>(46)</sup> a également encouragé les États membres à utiliser les mers et leurs littoraux dans le respect de l'environnement marin, et une stratégie transsectorielle est en cours d'élaboration en faveur de la croissance durable des secteurs maritimes et des régions côtières. Le Conseil européen de juin a donné un élan supplémentaire à la conception de stratégies au niveau des bassins maritimes. La Commission a présenté, d'une part, en octobre, des options pour une approche commune de l'aménagement de l'espace maritime dans l'UE et, d'autre part, en septembre, une initiative visant à approfondir les connaissances marines en complément de la stratégie Europe 2020<sup>(47)</sup>. En novembre, l'UE a également publié son premier *Atlas des mers*<sup>(48)</sup>.

Une action politique a d'autre part été définie dans la stratégie de l'UE en matière de transport maritime jusqu'en 2018<sup>(49)</sup>, afin de renforcer les efforts d'amélioration du bilan environnemental du transport maritime par la prévention des accidents, la réduction des émissions atmosphériques, les contrôles du traitement des eaux de ballast et le recyclage des navires. L'objectif à long terme pour le transport maritime est «zéro déchet, zéro émission».

Les ressources halieutiques figurent parmi les ressources naturelles maritimes les plus riches, et un nouveau système<sup>(50)</sup> visant à mieux contrôler la pêche et à lutter contre la pêche illégale est entré en vigueur en janvier. Ce système dote l'UE et ses États membres de nouveaux outils de lutte contre les opérateurs peu scrupuleux et de protection des moyens de subsistance des pêcheurs honnêtes qui seraient autrement exposés à une concurrence déloyale. Parce que les contrevenants ne peuvent plus éviter d'être découverts et sanctionnés, une culture de respect de la réglementation est en train de s'installer dans le secteur de la pêche. Un règlement sur la conservation et l'exploitation durables des ressources halieutiques en Méditerranée est entré en vigueur en juin.

Le Conseil «Agriculture et pêche» d'octobre a abouti à un accord politique sur les possibilités de pêche pour 2011 dans la mer Baltique et celui de novembre est parvenu à un accord politique concernant un règlement fixant les possibilités de pêche pour 2011 et 2012 pour les navires de l'UE en ce qui concerne certains stocks d'eau profonde et a préparé la fixation de totaux admissibles de captures entre l'UE et la Norvège pour 2011. Le Conseil «Agriculture et pêche» du mois de décembre a débouché sur un accord concernant les possibilités de pêche pour 2011 en Atlantique, dans la mer du Nord et dans la mer Noire. Sur la scène internationale, l'UE s'est efforcée d'obtenir l'interdiction du commerce du thon rouge en présentant une position ferme lors de la réunion de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique, en novembre.

En plus de la pression exercée au niveau international pour mieux protéger le thon rouge de l'Atlantique, la Commission, l'Agence communautaire de contrôle des pêches et les États membres ont mis en œuvre un nouveau régime de contrôle et d'inspection ainsi qu'un plan global visant à empêcher la surpêche. L'utilisation de quotas de tous les navires a été surveillée au quotidien, la saison de pêche autorisée a été fermée plus tôt que prévu et la capacité de pêche de l'UE a de nouveau été réduite.

Reconnaître que la terre est une ressource naturelle limitée a par ailleurs poussé l'UE à prendre des mesures relatives à la durabilité dans tous les secteurs, allant de l'agriculture aux transports et à l'énergie. Les financements provenant du «bilan de santé de la PAC» et d'autres fonds dans le cadre de la PAC ont contribué à renforcer les programmes de développement rural qui relèvent les défis posés aux agriculteurs européens, par exemple tenir compte de la biodiversité.

Le document d'orientation pour une politique agricole commune tournée vers l'avenir<sup>(51)</sup> publié en novembre fait lui aussi de la durabilité une priorité, aux côtés d'une production alimentaire viable et d'un aménagement du territoire équilibré. Il s'agit de rendre l'agriculture européenne compétitive d'un point de vue non seulement économique, mais aussi environnemental. Un débat public et une conférence majeure sur le futur de la PAC ont été organisés durant l'année et ont désigné la gestion durable des ressources naturelles et l'action pour le climat comme l'un de ses trois principaux objectifs. Il a été conclu que des critères modifiés pour les paiements directs devraient inclure des préoccupations environnementales et tenir compte des biens publics fournis par les fermiers.

Les transports durables ont quant à eux été favorisés grâce à des projets concernant les réseaux ou la recherche de haut niveau. Il existe, par exemple, un potentiel intact d'augmentation de la mobilité à faibles émissions de carbone qui peut être exploité si les 5,5 milliards d'euros de fonds européens alloués aux transports ferroviaires pour la période 2007-2013 sont pleinement utilisés. De plus, l'adoption à la fin de l'année du règlement<sup>(52)</sup> relatif à un réseau ferroviaire européen pour un fret compétitif a permis de promouvoir une meilleure utilisation de l'infrastructure ferroviaire existante, améliorant ainsi l'efficacité et l'attrait du transport de fret par voie ferrée.



© Daniel Roland/AP/Reporters

*Des trains de marchandises sont à l'arrêt dans un dépôt à Mannheim, en Allemagne.*



*Préserver la fluidité de la circulation automobile tout en maintenant la pollution à un bas niveau, tels sont les objectifs de l'Eurovignette, le système de tarification routière qui relie le transport routier à son impact sur l'environnement.*

Un nouvel élan a été insufflé à la directive «Eurovignette»<sup>(53)</sup> en adaptant à l'inflation les taux d'imposition des véhicules ainsi que les taxes imposées aux usagers de la route et en établissant de nouveaux liens entre le transport routier et son incidence sur l'environnement: les gouvernements des États membres sont parvenus, le 15 octobre, à un accord politique pour autoriser des prélèvements qui tiennent compte du coût de la pollution atmosphérique et sonore ainsi que de l'engorgement du réseau routier. Le Conseil a également adopté la directive<sup>(54)</sup> établissant le déploiement de systèmes de transports intelligents, qui améliorent l'efficacité et réduisent les incidences environnementales.

### Le 7<sup>e</sup> programme-cadre de recherche

Dans son ensemble, le 7<sup>e</sup> programme-cadre de recherche (7<sup>e</sup> PC) a apporté en 2010 un soutien à plus de 120 projets dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et des biotechnologies, pour un montant de 450 millions d'euros. La sélection présentée ci-dessous illustre bien la diversité des secteurs couverts par les projets et initiatives qui ont débuté en 2010.

Marina Platform — Marine Renewable Integrated Application Platform: développement de structures en vue de l'exploitation des diverses énergies marines renouvelables (contribution de l'UE: 8,7 millions d'euros)

Silicon Light — Improved material quality and light trapping in thin film silicon solar cells: amélioration des dispositifs de captage d'énergie solaire sur film de silicone (contribution de l'UE: 5,8 millions d'euros)

Eurobioref — European multilevel integrated biorefinery design for sustainable biomass processing: concept européen de bioraffinerie intégrée à plusieurs niveaux pour le traitement de la biomasse (contribution de l'UE: 23,1 millions d'euros)

ICAP — Innovative CO<sub>2</sub> capture: développement de technologies innovantes pour le captage de carbone (contribution de l'UE: 4,3 millions d'euros)

GHG Europe — Greenhouse gas management in European land use systems: gestion des gaz à effet de serre dans les systèmes européens d'utilisation des terres (contribution de la CE estimée à 6 648 704 euros)

STEP — Status and trends of European pollinators: évaluation de l'état des pollinisateurs en Europe et des tendances de leur évolution (contribution de l'UE estimée à 3 499 995 euros).

## NOTES DE FIN DE CHAPITRE

- (<sup>1</sup>) Communication de la Commission intitulée «Énergie 2020 — Stratégie pour une énergie compétitive, durable et sûre», COM(2010) 639.
- (<sup>2</sup>) Communication de la Commission intitulée «Le défi de la sécurisation des activités pétrolières et gazières offshore», COM(2010) 560.
- (<sup>3</sup>) Communication de la Commission intitulée «Priorités en matière d'infrastructures énergétiques pour 2020 et au-delà — Schéma directeur pour un réseau énergétique européen intégré», COM(2010) 677.
- (<sup>4</sup>) Directive 2010/30/UE concernant l'indication, par voie d'étiquetage et d'informations uniformes relatives aux produits, de la consommation en énergie et en autres ressources des produits liés à l'énergie, JO L 153 du 18.6.2010.
- (<sup>5</sup>) Règlements délégués (UE) n° 1059/2010, (UE) n° 1060/2010, (UE) n° 1061/2010 et (UE) n° 1062/2010 en ce qui concerne l'indication, par voie d'étiquetage, de la consommation d'énergie des lave-vaisselle ménagers, des appareils de réfrigération ménagers, des lave-linge ménagers et des téléviseurs, JO L 314 du 30.11.2010.
- (<sup>6</sup>) Directive 2010/31/UE sur la performance énergétique des bâtiments, JO L 153 du 18.6.2010.
- (<sup>7</sup>) Rapport intitulé «Renewable Energy Snapshots 2010» publié par le Centre commun de recherche de la Commission, 5 juillet 2010 (<http://re.jrc.ec.europa.eu/refsys/>).
- (<sup>8</sup>) L'instrument, appelé la «Réserve des nouveaux entrants», ou RNE300, est doté de 300 millions de quotas d'émission UE.
- (<sup>9</sup>) Proposition de directive relative à la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs, COM(2010) 618.
- (<sup>10</sup>) Règlement (UE) n° 994/2010 concernant des mesures visant à garantir la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel, JO L 295 du 12.11.2010.
- (<sup>11</sup>) [http://ec.europa.eu/energy/international/events/2010\\_11\\_22\\_eu\\_russia\\_anniversary\\_en.htm](http://ec.europa.eu/energy/international/events/2010_11_22_eu_russia_anniversary_en.htm)
- (<sup>12</sup>) [http://ec.europa.eu/energy/international/organisations/opeec\\_en.htm](http://ec.europa.eu/energy/international/organisations/opeec_en.htm)
- (<sup>13</sup>) Une politique de l'énergie au service des consommateurs — Conclusions du Conseil, 29 octobre 2010 ([http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/fr/trans/118191.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/trans/118191.pdf)).
- (<sup>14</sup>) Décision 2010/634/UE adaptant la quantité de quotas à délivrer pour l'ensemble de l'Union pour 2013, JO L 279 du 23.10.2010.
- (<sup>15</sup>) Règlement (UE) n° 1031/2010 relatif au calendrier, à la gestion et aux autres aspects de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre, JO L 302 du 18.11.2010.
- (<sup>16</sup>) [http://ec.europa.eu/clima/policies/ets/benchmarking\\_en.htm](http://ec.europa.eu/clima/policies/ets/benchmarking_en.htm)
- (<sup>17</sup>) [http://ec.europa.eu/commission\\_2010-2014/hedegaard/docs/proposal\\_restrictions\\_final.pdf](http://ec.europa.eu/commission_2010-2014/hedegaard/docs/proposal_restrictions_final.pdf)
- (<sup>18</sup>) <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/10/576&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=fr>
- (<sup>19</sup>) Rapport de la Commission intitulé «Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs assignés au titre du protocole de Kyoto», COM(2010) 569.
- (<sup>20</sup>) Directive 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté, JO L 275 du 25.10.2003.
- (<sup>21</sup>) Arrêt du Tribunal du 2 mars 2010 dans l'affaire T-16/04, Arcelor/Parlement et Conseil.
- (<sup>22</sup>) Décision 2009/339/CE en vue d'ajouter des lignes directrices pour la surveillance et la déclaration des émissions et des données relatives aux tonnes-kilomètres liées aux activités aériennes, JO L 103 du 23.4.2009.
- (<sup>23</sup>) [http://www.eurocontrol.int/environment/public/standard\\_page/small\\_emitters.html](http://www.eurocontrol.int/environment/public/standard_page/small_emitters.html)
- (<sup>24</sup>) [http://ec.europa.eu/clima/funding/ner300/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/clima/funding/ner300/index_en.htm)
- (<sup>25</sup>) Communication de la Commission intitulée «Analyse des options envisageables pour aller au-delà de l'objectif de 20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre et évaluation du risque de «fuites de carbone», COM(2010) 265.
- (<sup>26</sup>) Communication de la Commission intitulée «Politique internationale en matière de climat après Copenhague: agir maintenant pour redynamiser l'action mondiale contre le changement climatique», COM(2010) 86.
- (<sup>27</sup>) Conclusions du Conseil «Environnement», 14 octobre 2010 ([http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/en/envir/117096.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/envir/117096.pdf)).
- (<sup>28</sup>) Conclusions de la présidence du Conseil européen, 28 et 29 octobre 2010 ([http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/en/ec/117496.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/ec/117496.pdf)).
- (<sup>29</sup>) Conclusions du Conseil «Affaires économiques et financières», 17 novembre 2010 ([http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/en/ecofin/117790.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/ecofin/117790.pdf)).
- (<sup>30</sup>) Conclusions de la présidence du Conseil européen, 25 et 26 mars 2010 ([http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/en/ec/113591.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/ec/113591.pdf)).
- (<sup>31</sup>) <http://biodiversity.europa.eu/>
- (<sup>32</sup>) Communication de la Commission intitulée «La PAC à l'horizon 2020: alimentation, ressources naturelles et territoire — Relever les défis de l'avenir», COM(2010) 672.
- (<sup>33</sup>) [http://ec.europa.eu/fisheries/reform/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/fisheries/reform/index_fr.htm): «Nous avons en outre démarré une évaluation plus large des effets de la réforme, qui sera effectuée conformément aux lignes directrices proposées par la Commission. Plusieurs scénarios politiques seront élaborés afin d'examiner les incidences des différentes options choisies. Cette évaluation sera essentiellement axée sur les aspects environnementaux, économiques et sociaux. Elle servira à préparer les propositions législatives en vue de réformer la politique commune de la pêche. Selon notre calendrier, l'évaluation devrait être prête à l'automne 2010.» ([http://ec.europa.eu/fisheries/reform/sec\(2010\)0428\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/fisheries/reform/sec(2010)0428_fr.pdf)).
- (<sup>34</sup>) [http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/management/docs/Wind\\_farms.pdf](http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/management/docs/Wind_farms.pdf)
- (<sup>35</sup>) Directive 2002/96/CE relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), JO L 37 du 13.2.2003.
- (<sup>36</sup>) Directive 2002/95/CE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, JO L 37 du 13.2.2003.
- (<sup>37</sup>) Approbation par le Conseil le 8 novembre 2010 ([http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/fr/envir/117567.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/envir/117567.pdf)).
- (<sup>38</sup>) Règlement (UE) n° 995/2010 établissant les obligations des opérateurs qui mettent du bois et des produits dérivés sur le marché, JO L 295 du 12.11.2010.
- (<sup>39</sup>) Documents de la Commission — Système de certification des biocarburants durables ([http://ec.europa.eu/energy/renewables/biofuels/sustainability\\_criteria\\_en.htm](http://ec.europa.eu/energy/renewables/biofuels/sustainability_criteria_en.htm)).
- (<sup>40</sup>) <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/10/1002&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>
- (<sup>41</sup>) Communication de la Commission relative à la liberté pour les États membres d'accepter les cultures génétiquement modifiées, COM(2010) 380.
- (<sup>42</sup>) Règlement (CE) n° 1007/2009 sur le commerce des produits dérivés du phoque, JO L 286 du 31.10.2009.
- (<sup>43</sup>) Directive 2010/63/UE relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques, JO L 276 du 20.10.2010.
- (<sup>44</sup>) Communication de la Commission relative aux prochaines étapes en matière de gestion des biodéchets dans l'Union européenne, COM(2010) 235.
- (<sup>45</sup>) Décision 2010/477/UE relative aux critères et aux normes méthodologiques concernant le bon état écologique des eaux marines, JO L 232 du 2.9.2010.
- (<sup>46</sup>) Proposition de règlement établissant un programme de soutien pour le développement d'une politique maritime intégrée, COM(2010) 494.
- (<sup>47</sup>) Ibid.
- (<sup>48</sup>) [http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/atlas/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/atlas/index_fr.htm)
- (<sup>49</sup>) Communication de la Commission intitulée «Objectifs stratégiques et recommandations concernant la politique du transport maritime de l'UE jusqu'en 2018», COM(2009) 8.
- (<sup>50</sup>) Règlement (CE) n° 1010/2009 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1005/2008 du Conseil établissant un système communautaire destiné à prévenir, à décourager et à éradiquer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, JO L 280 du 27.10.2009.
- (<sup>51</sup>) Communication de la Commission intitulée «La PAC à l'horizon 2020: alimentation, ressources naturelles et territoire — Relever les défis de l'avenir», COM(2010) 672.
- (<sup>52</sup>) Règlement (UE) n° 913/2010 relatif au réseau ferroviaire européen pour un fret compétitif, JO L 276 du 20.10.2010.
- (<sup>53</sup>) Conseil «Transports, télécommunications et énergie» — accord politique du 15 octobre 2010 (<http://register.consilium.europa.eu/pdf/en/10/st15/st15147.en10.pdf>).
- (<sup>54</sup>) Directive 2010/40/UE concernant le cadre pour le déploiement de systèmes de transport intelligents dans le domaine du transport routier et d'interfaces avec d'autres modes de transport, JO L 207 du 6.8.2010.



A low-angle photograph of a tree, showing thick, gnarled branches and dense green foliage. The branches are dark brown and textured, with some showing signs of decay or hollowing. The leaves are a vibrant green, filling the background and creating a sense of depth and texture. The lighting is natural, highlighting the intricate details of the bark and the lushness of the leaves.

**CHAPITRE 4**  
**L'UE DANS LE MONDE**





Le traité de Lisbonne confère une nouvelle cohérence aux relations extérieures de l'UE. Une nouvelle haute représentante de l'UE et vice-présidente de la Commission s'est vu confier la responsabilité de la politique étrangère de l'Union. À ce titre, Catherine Ashton préside le Conseil «Affaires étrangères» et dirige le nouveau service diplomatique. Cela permet à l'Union de parler d'une seule voix et lui donne les moyens de mieux promouvoir ses valeurs dans le monde: le respect des droits de l'homme et de la démocratie, la coopération pour relever les défis communs et l'engagement en faveur du multilatéralisme. Si l'on y ajoute ses atouts — première puissance commerciale mondiale et premier donateur mondial d'aide, forte d'un réseau dense de connexions politiques et culturelles et disposant d'une devise internationale de premier rang — l'UE a renforcé sa vocation à jouer, sur la scène internationale, un rôle majeur à la mesure de son poids économique. Sa nouvelle capacité d'engagement intégré s'est manifestée tout au long de l'année par les réponses constructives qu'elle a apportées à des situations de besoin aussi diverses que celles survenues en Haïti, sur le territoire palestinien occupé ou au Darfour.

La création du Service européen pour l'action extérieure, qui compte des délégations de l'Union dans le monde entier, pose les bases d'une nouvelle dynamique dans les relations extérieures de l'UE. Le Conseil européen de septembre a institué la nouvelle approche qui consiste à mobiliser les instruments et politiques de l'UE et de ses États membres au service des intérêts stratégiques de l'Union. L'exercice du pouvoir lors des sommets internationaux a, en outre, revêtu une forme nouvelle, celle du tandem que constituent désormais le président de la Commission européenne et le président du Conseil européen.

L'UE soutient les approches multilatérales, entretient des liens étroits avec ses partenaires stratégiques et s'efforce d'approfondir ses relations bilatérales et ses dialogues régionaux à travers le monde. Elle a projeté sa stratégie Europe 2020 de reprise et de croissance sur le marché mondial, notamment par l'intermédiaire du G20. Elle a fait face aux défis de la géopolitique de l'énergie. Elle a poursuivi la mise en œuvre du programme international en matière de développement et a témoigné, par des actions concrètes, sa solidarité avec les plus vulnérables dans le monde.

## PROMOUVOIR LA GOUVERNANCE MULTILATÉRALE

**Poursuivant ses objectifs dans un contexte international, l'UE soutient les institutions multilatérales afin de protéger le bien commun mondial et de contribuer à la paix et à la prospérité dans le monde.**

Conformément à son engagement de soutenir un système multilatéral efficace, l'UE s'est attachée, par le biais des Nations unies, à promouvoir la paix, le développement et les droits de l'homme, ainsi qu'à relever les nouveaux défis mondiaux. Elle a accueilli favorablement l'accord de juin sur les modifications de structure et de composition des Nations unies, notamment la création d'une entité unique responsable des questions d'égalité des sexes, et l'examen des travaux de la Commission de consolidation de la paix. Au sein d'autres organisations internationales telles que le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture et le programme des Nations unies pour l'environnement, l'UE a œuvré à la promotion d'approches multilatérales.

La Commission a entamé les négociations d'adhésion à la Convention européenne des droits de l'homme en juillet (voir le chapitre 2), et une délégation de l'UE auprès du Conseil de l'Europe a été créée à Strasbourg en octobre, signe de l'approfondissement des relations. En décembre, l'UE a joué un rôle actif dans l'organisation et la préparation du premier sommet de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe depuis onze ans, à Astana, sous la présidence du Kazakhstan.

### L'UE AU CŒUR DU G20

L'UE est une force de premier plan dans le processus de réunions entre les dirigeants des pays du G20, lancé à l'initiative de l'Europe lors de la visite aux États-Unis des présidents Barroso et Sarkozy, en 2008. C'est aujourd'hui la première enceinte de coordination économique internationale.

Elle est née du G8, qui comprend l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni et la Russie et auprès duquel l'UE est également représentée. Le G20 rassemble 19 pays plus l'UE (les pays du G8 plus l'Afrique du Sud, l'Arabie saoudite, l'Argentine, l'Australie, le Brésil, la Chine, la Corée du Sud, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique et la Turquie).

L'UE a joué un rôle actif en septembre dans les grandes enceintes internationales, notamment au Conseil des droits de l'homme des Nations unies et à l'Assemblée générale des Nations unies. Preuve de l'importance qu'elle attache à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement et au recours au multilatéralisme en vue de relever les défis planétaires que constituent le développement, la paix, la sécurité, les crises humanitaires et la lutte contre le changement climatique, l'Union européenne a été bien représentée dans les rencontres à haut niveau avec des dirigeants mondiaux et les représentants de pays et de groupes régionaux stratégiques.

À l'appui de l'action menée par les Nations unies, l'UE a mis en œuvre les nouvelles sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies en Somalie, en Érythrée et en Iran. La Commission a également continué de représenter l'UE dans le processus de Kimberley, une instance intergouvernementale rassemblant 75 pays et soutenue par les Nations unies, ayant pour mission d'empêcher le commerce des diamants de la guerre. L'UE, soucieuse de soutenir la résolution des Nations unies visant à restreindre les ambitions nucléaires de l'Iran, voire d'aller au-delà de cette résolution, a imposé de nouvelles sanctions en juillet, couvrant le commerce, les services financiers, l'énergie, le transport, les visas et le gel d'avoirs, dès lors qu'un lien est établi avec le programme nucléaire iranien et le programme iranien de missiles balistiques<sup>(1)</sup>. Dans le même temps, l'UE a incontestablement poursuivi ses efforts en vue de parvenir à un accord négocié. La haute représentante de l'UE a joué le rôle de négociatrice au nom du groupe «E3 + 3» réunissant l'Allemagne, la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et la Russie.



### Une politique extérieure de l'UE plus efficace, plus cohérente et plus visible

Avec la mise en œuvre du traité de Lisbonne, la nouvelle haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité reprend à son compte les compétences de trois anciens postes: celui de haut représentant du Conseil, celui de membre de la Commission responsable des relations extérieures et — à l'instar de la présidence tournante du Conseil — celui consistant à présider les réunions des ministres des affaires étrangères, du développement et de la défense de l'UE. En sa qualité de vice-présidente de la Commission, la haute représentante contribue à garantir une certaine cohérence dans l'éventail des activités de l'UE en matière de relations extérieures — et notamment entre les objectifs politiques et les programmes distincts de l'UE en matière de dépenses et d'assistance.

Le nouveau Service européen pour l'action extérieure a été mis sur pied durant l'année (?) et a officiellement vu le jour le 1<sup>er</sup> décembre. Il allie les capacités de la Commission et celles du Conseil en matière de politique extérieure et est renforcé par des diplomates des États membres, confortant ainsi de manière significative la capacité de l'UE à jouer le rôle international qui est le sien. Tout en dotant son siège d'un service civil hautement qualifié et pleinement intégré, il fournit à l'UE, pour la première fois, une représentation diplomatique en propre dans un grand nombre de pays à travers le monde. L'incorporation de diplomates des États membres, forts d'une expérience acquise dans les services extérieurs de leur pays, est source de nouvelles synergies précieuses. Les premières nominations à des postes de haut niveau dans le service et à des postes diplomatiques clés — notamment des États membres — ont eu lieu à l'automne dernier.

## RENFORCER LES ALLIANCES STRATÉGIQUES

**À l'heure où les partenariats stratégiques du XXI<sup>e</sup> siècle émergent et où les nouvelles politiques mondiales prennent forme, l'Europe saisit la chance qui lui est offerte de contribuer à façonner le monde globalisé. Les relations que l'UE noue avec ses partenaires stratégiques sont déterminantes à cet égard. Pour être efficace sur la scène internationale, l'UE a besoin d'alliances solides. Afin de contribuer à la réalisation de ses objectifs, elle continue d'entretenir d'étroites relations avec un certain nombre de pays importants qu'elle considère comme stratégiques. Nombre de ces relations ont considérablement évolué en 2010.**

Les **États-Unis** restent le partenaire le plus proche et le plus important de l'UE. Les conclusions du sommet UE - États-Unis, qui s'est tenu à Lisbonne en novembre<sup>(2)</sup> — le premier depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne — ont réaffirmé le partenariat étroit qui unit les deux parties. Outre le fait que l'UE et les États-Unis partagent les mêmes valeurs, intérêts et objectifs, ils produisent ensemble près de la moitié du produit intérieur brut (PIB) mondial. Estimé à plus de 3 000 milliards d'euros, le partenariat économique transatlantique est un moteur de la prospérité économique mondiale et constitue la relation économique la plus importante au monde, mais aussi la plus intégrée et la plus tournée vers l'avenir. De surcroît, l'UE et les États-Unis fournissent ensemble environ 80 % de l'aide publique au développement dispensée dans le monde. Au cours de

### UN PARTENARIAT UE - ÉTATS-UNIS EFFICACE

Le sommet de novembre a mis l'accent sur trois grandes questions touchant à la coopération qui sont d'un intérêt fondamental pour les 800 millions de citoyens de part et d'autre de l'Atlantique: la croissance et l'emploi, le changement climatique et le développement international, ainsi que le renforcement de la sécurité des citoyens. Le sommet a rejeté le protectionnisme, soutenu l'idée d'engagements substantiels et clairs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre par toutes les grandes économies, promis de renforcer la coopération sur les objectifs du millénaire pour le développement et convenu d'une approche plus globale et plus stratégique des grandes questions de sécurité internationale. Un groupe de travail conjoint sur la cybersécurité et la cybercriminalité a été mis en place.



© Union européenne

*Un dialogue sur la politique étrangère a régulièrement lieu entre la haute représentante de l'UE, Catherine Ashton, et la secrétaire d'État des États-Unis, Hillary Clinton.*



l'année écoulée, ils ont coopéré efficacement sur différentes questions de politique étrangère, notamment le processus de paix au Proche-Orient, l'Afghanistan et le Pakistan, la non-prolifération et les conflits régionaux. La politique étrangère fait l'objet d'un dialogue régulier entre la haute représentante de l'UE, Catherine Ashton, et la secrétaire d'État américaine, Hillary Clinton.

Un nouvel accord «ciel ouvert»<sup>(4)</sup> a en outre été conclu cette année, générant jusqu'à 12 milliards d'euros d'avantages économiques et créant 80 000 emplois nouveaux, tout en renforçant la coopération dans les domaines de la sécurité aérienne, de la sécurité et de la concurrence et en facilitant les voyages. Cet accord comporte un nouvel article sur la nécessité de normes de travail élevées dans l'industrie aérienne et souligne l'importance de la coopération transatlantique sur les questions environnementales dans le domaine de l'aviation.



© Mikhail Klimentyev/Belga

*Le président russe, Dmitri Medvedev, le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, et le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, lors du sommet UE-Russie à Bruxelles.*

En ce qui concerne la **Russie**, le dialogue s'est poursuivi par différentes voies. Le sommet UE-Russie qui s'est tenu à Rostov-sur-le-Don en juin a lancé le partenariat pour la modernisation<sup>(5)</sup>, visant à promouvoir les réformes, stimuler la croissance économique et améliorer la compétitivité. Ce partenariat se fonde sur les résultats déjà engrangés dans le cadre des quatre espaces communs (espace économique; espace de liberté, de sécurité et de justice; espace de coopération en matière de sécurité extérieure; espace de recherche et d'éducation, incluant des aspects culturels) et met l'accent sur le nouveau caractère d'urgence et une approche orientée sur les résultats. Les négociations concernant l'accord qui doit remplacer l'accord de partenariat et de coopération actuel se sont poursuivies tout au long de l'année. Des consultations entre l'UE et la Russie sur les droits de l'homme ont eu lieu à deux reprises à Bruxelles, en avril et en novembre. Le président du Parlement européen, Jerzy Buzek, s'est rendu à Moscou en juin, tandis que les parlementaires européens ont continué d'entretenir des contacts directs avec leurs homologues russes dans le cadre des réunions de la commission de coopération parlementaire UE-Russie.

L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne a également ouvert un nouveau chapitre dans les relations entre l'UE et la **Chine**, permettant à l'UE de faire preuve d'une approche plus cohérente. Le sommet commun d'octobre a été abordé par les deux parties dans un esprit de réciprocité et de bénéfice mutuel. Elles ont marqué un intérêt commun à œuvrer de concert au renforcement des relations bilatérales grâce au dialogue politique, aux échanges commerciaux et aux investissements. C'est encore l'intérêt commun qui a prévalu lorsqu'il s'est agi de relever les défis mondiaux que sont notamment la crise économique et financière, le changement climatique et l'énergie lors des préparatifs du sommet du G20 à Séoul, en novembre, et du sommet de Cancún sur le changement climatique, en décembre. Un Centre UE-Chine des énergies propres s'est ouvert à Pékin.

Un aperçu des rencontres organisées tout au long de l'année permet aussi de mesurer la portée et l'intensité des relations de l'UE avec ses principaux partenaires. Lors du sommet UE-**Canada** en mai <sup>(6)</sup>, les dirigeants se sont opposés au protectionnisme et ont fait le point sur les progrès réalisés durant les négociations en cours en vue d'un accord commercial et économique global ambitieux qui relancera le commerce, l'investissement, l'innovation et la création d'emplois. Le sommet UE-**Inde** qui s'est tenu à Bruxelles en décembre a mis l'accent sur la lutte contre le terrorisme [un accord est en cours de négociation entre l'Office européen de police (Europol) et l'Inde, comprenant un ensemble de mesures concrètes], la gestion des crises, la sécurité maritime, la non-prolifération et le maintien et la consolidation de la paix, ainsi que sur la gouvernance économique et les questions régionales en Asie du Sud. Les deux parties ont également pris l'engagement d'accroître leur coopération commerciale, des progrès considérables ayant été accomplis sur la voie de la signature d'un accord de libre-échange, mais également dans les domaines de l'énergie et de la lutte contre le changement climatique. Le sommet a reconnu l'importance d'un dialogue sur les migrations dans le cadre plus large de la coopération UE-Inde.

Lors du sommet UE-**Japon** en avril <sup>(7)</sup>, les dirigeants ont réaffirmé leur volonté partagée de lutter contre le changement climatique et de préserver la biodiversité et sont parvenus à un consensus sur des questions régionales telles que la Corée du Nord. En mai, l'UE et la **Corée du Sud** ont signé un nouvel accord-cadre pour leurs relations bilatérales, lequel constitue l'expression de valeurs communes et la base d'une coopération et d'un dialogue renforcés sur les droits de l'homme, la non-prolifération des armes de destruction massive, la lutte contre le terrorisme, le changement climatique et la sécurité d'approvisionnement énergétique <sup>(8)</sup>. Le partenariat stratégique birégional avec l'**Amérique latine** et les **Caraïbes** (ALC) a été renforcé lors d'un sommet qui s'est tenu à Madrid en mai <sup>(9)</sup> et qui a permis d'approfondir le dialogue politique et l'intégration régionale, de promouvoir la cohésion sociale et d'intensifier les relations bilatérales entre les différents pays des deux régions (voir page 95). Ce sommet a notamment donné lieu à la conclusion du premier accord d'association interrégional de l'UE (avec l'Amérique centrale), à la signature d'un accord commercial avec la Colombie et le Pérou et à la relance des négociations en vue de la signature d'un accord d'association avec le Marché commun du Sud (Mercosur). La facilité d'investissement pour l'Amérique latine et la fondation UE-ALC ont également vu le jour.

Un sommet UE-**Brésil** a été organisé à Brasilia au mois de juillet. Il a confirmé la solidité des relations bilatérales. Il<sup>(10)</sup> s'est penché sur les questions du changement climatique et de la crise économique et financière internationale, ainsi que sur le processus du G20. Des accords ont été signés dans le domaine de l'aviation civile et une initiative de coopération triangulaire avec le Mozambique a été lancée dans le secteur de la bioénergie. Le sommet UE-**Mexique**, qui s'est tenu en mai, a constitué une nouvelle étape dans le partenariat stratégique<sup>(11)</sup>, renforçant la collaboration aux niveaux bilatéral et multilatéral, et s'est notamment penché sur les dialogues sectoriels en matière de sécurité et d'application de la loi.

© Union européenne



*Le président du Conseil européen Herman Van Rompuy, le président du Brésil, Luiz Inácio Lula da Silva, et le président de la Commission européenne José Manuel Barroso au sommet UE-Brésil à Brasilia.*

Compte tenu de son engagement international, l'UE a été amenée à conclure des accords dans des domaines importants pour les citoyens tant au niveau national qu'international, notamment en matière de transports, de science et de recherche. Elle est ainsi parvenue à des accords dans le secteur aérien, contribuant à davantage de vols pour les passagers, des niveaux de sécurité renforcés et de nouvelles perspectives commerciales. Outre l'accord bilatéral «ciel ouvert» avec les États-Unis et l'accord dans le domaine de la sécurité avec le Brésil (voir page 88 et paragraphe précédent), l'UE a signé en octobre un accord avec le Viêt Nam, qui lèvera les restrictions liées à la nationalité prévues dans les accords bilatéraux relatifs aux services aériens<sup>(12)</sup>. La sécurité aérienne et la protection de l'environnement dans le monde ont connu un nouvel élan grâce à une coopération au niveau des Nations unies, par le biais de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Un partenariat de transport et de logistique dans le cadre de la dimension septentrionale a été mis en œuvre de même qu'un cadre réglementaire pour le réseau transméditerranéen de transport. La Commission a contribué à l'amélioration des normes ferroviaires internationales et à la promotion de l'alignement sur les normes de l'UE grâce à ses contacts plus étroits avec les organisations ferroviaires internationales qui s'étendent jusqu'en Russie, en Afrique du Nord et en Asie. En participant aux négociations maritimes internationales, l'UE a pu progresser en termes de trafic maritime de haute qualité dans le monde entier. Quant aux projets pilotes menés dans le cadre de la stratégie de l'UE de transport maritime à courte distance, ils contribuent à renforcer les liens entre l'UE et ses proches partenaires commerciaux et à améliorer les liaisons maritimes ainsi que l'intégration dans les chaînes logistiques de porte à porte. Une conférence sur les politiques maritimes internationales s'est tenue en juin à Copenhague et a rassemblé des participants de l'UE, d'Amérique du Nord et d'Asie.



© Imago/Reporters

La coopération dans le domaine de la recherche a été étendue à la recherche environnementale (notamment le projet Soiltrec avec la Chine et d'autres pays pour lutter contre les menaces que font peser sur les sols le changement climatique et d'autres phénomènes), la recherche en matière de santé (au niveau du Consortium international sur le génome du cancer), la participation à l'exercice de prévision géopolitique «L'Europe dans le monde en 2030-2050», l'évaluation de la sécurité d'approvisionnement énergétique et la Semaine de la science et de la technologie UE-Chine à Shanghai. Dans le domaine de la sécurité alimentaire, la Commission a également coordonné la contribution des États membres à l'Office international des épizooties, au sein des comités de l'Organisation mondiale du commerce et, en ce qui concerne le bien-être des animaux, avec le Conseil de l'Europe.

*L'UE a été bien représentée à l'exposition universelle 2010 de Shanghai. Elle a partagé son pavillon avec la Belgique, qui assurait, pour le deuxième semestre de l'année, la présidence tournante de six mois du Conseil.*

## PROMOUVOIR LA PAIX, LA SÉCURITÉ ET LES DROITS DE L'HOMME

**L'UE, dont l'origine et l'évolution reposent sur l'établissement d'un contexte de paix et de sécurité, demeure attachée à la promotion de ces conditions au-delà de ses frontières également. Le développement économique, politique et social dans le monde — de même que les droits de l'homme — dépend de la paix et de la sécurité.**

L'UE a maintenu son engagement à l'égard des processus de résolution des conflits et de reconstruction de l'État en Afghanistan et au Pakistan, au bénéfice non seulement des populations locales, mais aussi des Européens. Elle a œuvré à la stabilisation de l'Afghanistan, en déployant des soldats, des policiers, des magistrats et autres personnels civils européens sur le terrain, qui tous contribuent à la création d'institutions qui devraient permettre à l'État de fonctionner de manière autonome et à la mise en place de sources de revenus viables qui donneront aux communautés les moyens de prospérer au-delà des conflits et du commerce de stupéfiants. Au Pakistan, en proie à de multiples difficultés, notamment d'ordre politique, économique et institutionnel, l'UE a approfondi son engagement, comme l'a confirmé le sommet UE-Pakistan de juin. Après les inondations du mois d'août, un dispositif complet<sup>(13)</sup> d'aide humanitaire et d'aide au développement, de protection civile, de reconstruction et de reprise économique, faisant appel à des instruments commerciaux de l'UE a été adopté, en concertation étroite avec d'autres intervenants internationaux (voir page 95).

La lutte contre la piraterie au large des côtes de la Somalie illustre la capacité de l'UE à combiner ses instruments de relations extérieures. L'opération navale de l'UE Atalanta<sup>(14)</sup> est assortie d'initiatives visant à développer la capacité des États côtiers à juger les pirates. Les opérations de surveillance maritime sont consolidées par un partenariat renforcé avec les États de la région<sup>(15)</sup>. L'aide en faveur de la gouvernance en Somalie côtoie le financement des forces africaines de maintien de la paix en Somalie. Une mission de l'UE est par ailleurs en cours en Ouganda, en vue de former les forces de sécurité somaliennes.



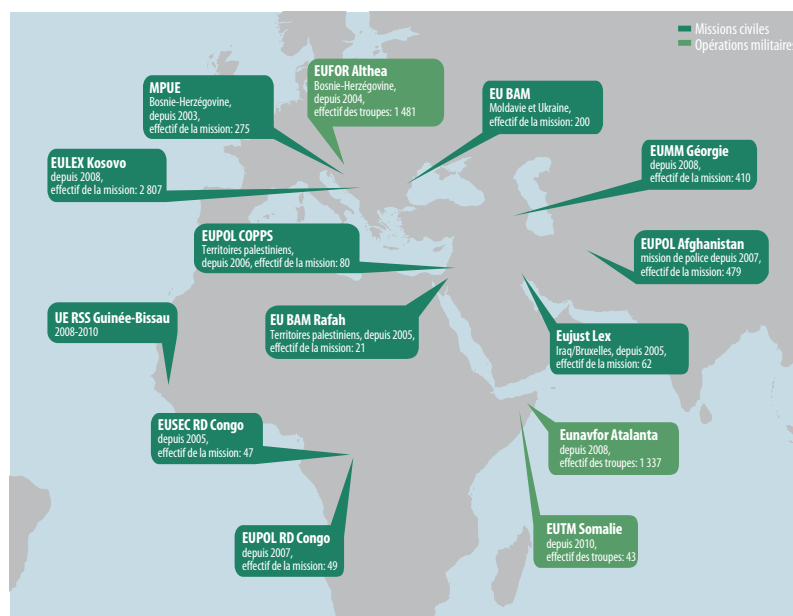
© Bas Bogaerts/Belga

*Un commando de l'UE en mission antipirates au large des côtes somaliennes arrête des pirates présumés.*



## ACTION DE L'UE DANS LE MONDE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE

Missions et opérations menées en 2010 dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense



Source: Conseil de l'Union européenne.

Pour aider le Yémen à faire face aux multiples défis qui se posent à lui sur les plans sécuritaire, économique et politique, l'UE a mis au point une approche combinant des actions menées par l'UE et ses États membres avec des actions menées par des partenaires internationaux de premier rang en matière de lutte contre le terrorisme, d'aide humanitaire et de soutien aux réformes économiques et politiques. L'UE y a aussi établi une délégation à part entière en janvier.

L'UE a participé activement à la réduction des tensions et à la promotion du processus de paix au Proche-Orient. Elle a apporté un appui énergique aux efforts déployés par les États-Unis en vue de mener des négociations fructueuses, au moyen de pourparlers à plusieurs niveaux. Elle a continué d'offrir un soutien politique et financier au plan d'août 2009 du Premier ministre palestinien Fayyad concernant la création d'un État palestinien. Elle a insisté sur la nécessité, pour parvenir à une paix durable, de trouver une solution pérenne pour Gaza et a déclaré que les colonies de peuplement étaient illégales au regard du droit international et qu'il devrait être mis définitivement fin à toute forme de violence. La haute représentante, Catherine Ashton, s'est régulièrement rendue à Gaza lors de ses déplacements au Proche-Orient. Elle a rencontré à Ramallah le Premier ministre Fayyad, qui est également venu à Bruxelles, où il s'est présenté devant le Parlement européen et s'est entretenu avec le président Barroso et où il a prononcé un discours à l'occasion des Journées européennes du développement, en décembre.

Les droits de l'homme figurent au nombre des principales priorités de tous les contacts de l'UE dans le domaine des relations extérieures, ainsi qu'en témoigne l'importance qui leur est accordée dans les dialogues politiques avec des pays tiers, dans tous les programmes de l'UE en matière d'aide au développement et dans les engagements multilatéraux de l'UE. L'engagement de l'UE en faveur des droits de l'homme a encore été renforcé par le traité de Lisbonne, qui a aussi facilité le processus d'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme et conforté la place des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit parmi les objectifs fondamentaux des politiques extérieures de l'UE.

### Investir dans la paix

Par le truchement de son instrument de stabilité, l'UE a lancé des actions de prévention des conflits à l'appui des processus de paix et de réconciliation et des mesures de stabilisation au Bangladesh, en Biélorussie, en Équateur, en Géorgie, dans le Haut-Karabakh, au Honduras, en Indonésie, au Kirghizstan, au Liban, en Mauritanie, aux Philippines, au Sénégal, au Soudan et en Thaïlande. Au total, l'UE aura lancé en 2010 quelque 27 programmes accélérés de réaction aux crises, représentant des engagements de 140 millions d'euros — dont 25 millions en faveur d'Haïti et 33 millions en faveur du Pakistan. En outre, l'UE a mobilisé 20 millions d'euros pour financer le partenariat pour la consolidation de la paix, qui renforce les capacités de la société civile et des partenaires régionaux et internationaux en matière de préparation aux crises, et 62 autres millions d'euros pour faire face aux menaces à long terme pour la sécurité.

La promotion de la démocratie et le respect des droits de l'homme ont été soutenus tout au long de l'année par des missions d'observation électorale, notamment en Afrique, et plus précisément au Burundi, en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, en Guinée, au Soudan, en Tanzanie et au Togo. Placés sous l'autorité d'observateurs principaux du Parlement européen, plus de 800 observateurs des États membres ont participé à ces missions, représentant l'une des contributions les plus tangibles et les plus visibles de la politique extérieure de l'UE et réunissant les États membres, le Parlement et la Commission dans une entreprise commune visant à promouvoir la démocratie et les droits de l'homme dans le monde.

### Promouvoir des élections démocratiques

Les élections présidentielle et législative d'avril au Soudan ont constitué une étape cruciale vers la signature de l'accord de paix global, qui vise à mettre un terme à des décennies de guerre civile. La mission d'observation électorale de l'UE comprenait 147 observateurs accrédités issus de 25 États membres de l'UE. Les recommandations émises par la mission ont notamment porté sur la nécessité de faire en sorte que le processus d'inscription des électeurs soit à la fois exhaustif, transparent et précis, et d'améliorer l'identification des électeurs. L'intérêt de cette mission devrait apparaître au grand jour lors du référendum prévu pour 2011.



*Des observateurs de l'UE font une visite de vérification dans un bureau de vote, lors des élections présidentielles au Soudan — une mission parmi les nombreuses autres de ce genre que l'UE a réalisées au cours de l'année.*

### **LE PARLEMENT DÉFEND LA LIBERTÉ DE PENSÉE**

Le dissident cubain Guillermo Fariñas s'est vu remettre le prix Sakharov 2010 pour la liberté de l'esprit. Cette récompense lui a été décernée au regard de son opposition non violente au régime castriste et de la dénonciation qu'il en a faite. Elle est le symbole de la lutte contre l'emprisonnement des opposants politiques.



*Lorsque le Parlement européen a décerné le prix Sakharov 2010 au dissident cubain Guillermo Fariñas, c'est un siège vide recouvert d'un drapeau cubain qui a dû le représenter, le gouvernement cubain lui ayant refusé l'autorisation de se déplacer pour recevoir le prix.*

Des équipes, de taille plus modeste, d'évaluation des élections ont également été dépêchées en Afghanistan et en Iraq, afin d'assister au processus électoral et d'émettre des recommandations. Bien que de moindre ampleur, car n'impliquant pas une observation intégrale du scrutin, ces missions ont établi les mérites d'une telle approche dans des contextes d'insécurité. Des missions d'experts ont aussi été déployées en Haïti, aux Îles Salomon, au Nicaragua, au Niger, au Kosovo<sup>(16)</sup> et au Rwanda.

Les efforts consentis par l'UE pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre du statut de Rome de la Cour pénale internationale ont rencontré un franc succès, le Bangladesh, la Moldavie, Sainte-Lucie et les Seychelles ayant achevé ce processus durant l'année. L'UE a accordé 4 millions d'euros à des organisations de la société civile s'employant à promouvoir la ratification du statut de Rome et faisant œuvre de sensibilisation en sa faveur.

Dans le cadre de l'action visant à reconnaître les défenseurs des droits de l'homme et à les associer à l'élaboration de la politique de l'UE en matière de droits de l'homme, des missions de l'UE ont été chargées d'organiser des réunions annuelles avec les défenseurs des droits de l'homme et leurs organisations, d'adopter des stratégies locales et de nommer des agents de liaison de l'UE faisant office de points de contact.

Un ensemble d'instruments<sup>(17)</sup> visant à promouvoir et garantir le respect de tous les droits fondamentaux des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transsexuelles a été adopté<sup>(18)</sup>. Il donne la priorité à la dépénalisation, à l'égalité et à la non-discrimination, tout en apportant soutien et protection aux défenseurs de ces droits.

Plus de 40 dialogues et consultations consacrés aux droits de l'homme ont eu lieu avec divers pays de par le monde, notamment, et pour la première fois, avec l'Indonésie et le Mexique. Les résultats du dialogue UE-Chine sur les droits de l'homme et des consultations UE-Russie en matière de droits de l'homme ont été passés en revue. Afin d'optimiser la participation de la société civile, des séminaires ont été organisés parallèlement aux dialogues officiels sur les droits de l'homme, dont un séminaire de la société civile sur les droits de la femme, en juin, à l'occasion duquel des représentants de l'ensemble des États d'Asie centrale sont venus à Bruxelles examiner les questions des droits de l'homme et leur incidence sur les femmes dans la région. En juillet, le forum annuel UE-ONG a rassemblé quelque 150 représentants de groupes internationaux de défense des droits de l'homme, qui ont débattu de la lutte contre la peine de mort, de la protection des droits économiques, sociaux et culturels et des relations de l'UE avec des organisations régionales de défense des droits de l'homme.

La Commission a adopté, pour 2011-2013, une stratégie qui met l'accent sur le renforcement du rôle de la société civile dans la promotion des droits de l'homme et de la réforme démocratique. Cette stratégie porte principalement sur la lutte contre la peine de mort, la torture, les enfants placés dans une situation de conflit armé, la violence à l'égard des femmes et la promotion des droits de l'enfant.

## COMMERCE — PARTICIPER AUX ÉCHANGES INTERNATIONAUX

**En tant que plus grand bloc commercial au monde, l'UE dépend d'un système commercial ouvert et défend vigoureusement la libéralisation des échanges. L'Organisation mondiale du commerce et les échanges multilatéraux revêtent une importance essentielle pour la politique commerciale de l'UE, qui estime qu'une réglementation mondiale est la meilleure façon de garantir des échanges équitables et une prospérité largement partagée. En novembre, la Commission a présenté sa nouvelle politique commerciale plus proactive<sup>(19)</sup>. Celle-ci s'appuie sur un programme chargé de négociations commerciales multilatérales et bilatérales, mais elle en adapte l'approche pour mieux défendre les intérêts européens tout en promouvant également les valeurs et les objectifs européens. Le commerce fait partie intégrante du plan de relance européen et est donc au cœur de la stratégie Europe 2020. La croissance et la relance économiques sont en effet conditionnées par des marchés ouverts, intégrés et équitables. Au cours de l'année, l'UE s'est créé de nouveaux débouchés à l'étranger et a fait en sorte que les règles régissant le commerce soient renforcées et respectées, en veillant à garantir aux échanges un caractère équitable.**

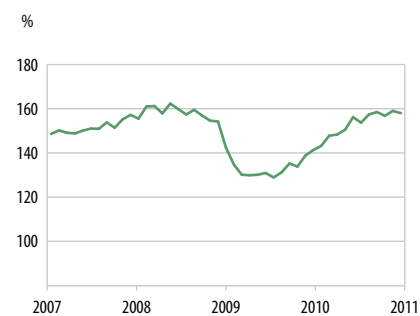
L'UE attache une attention particulière au développement de nouvelles relations avec ses partenaires commerciaux essentiels tels que la Chine, les États-Unis, le Japon et la Russie où les principaux défis commerciaux résident davantage dans les lourdeurs administratives au-delà de la frontière que dans le traditionnel abaissement des droits de douane à la frontière. Pour faciliter la tâche des opérateurs commerciaux honnêtes tout en conservant un haut niveau de sécurité, l'UE a amélioré sa coopération douanière avec ses partenaires stratégiques. Avec les États-Unis, elle a œuvré en faveur de la reconnaissance mutuelle des normes de sécurité douanière — pour éviter d'imposer des charges administratives excessives aux entreprises licites — et s'est opposée à l'obligation de balayage de toutes les exportations. Lors de la réunion du Conseil économique transatlantique avec les États-Unis le 17 décembre, des mesures concrètes ont été prises en vue de promouvoir un environnement des entreprises tourné vers l'avenir, en réduisant les barrières réglementaires et en encourageant l'innovation, les normes communes et le secteur de la haute technologie. Les délégués sont convenus d'adopter une approche commune concernant les systèmes de dossiers médicaux électroniques et de mettre l'accent sur l'accès aux matières premières, les produits respectueux de l'environnement, la politique d'innovation, les nanotechnologies, les achats écologiques et l'innovation sociale. Un site internet commun contre la contrefaçon a également été inauguré.

## DÉFENDRE LES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

Les dernières données chiffrées relatives à l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme révèlent qu'il a engagé 150 millions d'euros en 2010 pour le cofinancement, dans une centaine de pays, de quelque 550 nouveaux projets de défense des droits de l'homme, mis en œuvre, pour l'essentiel, par des organisations de la société civile.

## ÉVOLUTION DU COMMERCE MONDIAL EN VOLUME

De janvier 2007 à septembre 2010, 2000 = 100 (CPB)



Source: CPB Netherlands Bureau for Economic Policy Analysis.



L'UE et le Japon se sont accordés sur la reconnaissance mutuelle des normes de sécurité douanière. Avec la Chine, l'UE a œuvré au renforcement des mesures douanières de protection des droits de propriété intellectuelle. Quant au dialogue économique et commercial de haut niveau UE-Chine, il s'est déroulé le 21 décembre.

© Andy Wong/AP/Reporters



*Le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, a prononcé un discours-programme à Pékin, en avril. Il a souligné l'intérêt partagé de l'UE et de la Chine à relever des défis mondiaux tels que la crise financière et économique, le changement climatique et l'énergie.*

### Commerce avec la Corée du Sud

La signature de l'accord de libre-échange UE-Corée du Sud, paraphé en octobre 2009, a eu lieu lors du sommet UE-Corée du Sud en octobre, confirmant les perspectives d'une intensification importante des échanges commerciaux. La Corée du Sud est déjà le huitième partenaire commercial de l'UE, qui est devenue le deuxième marché à l'exportation de ce pays. L'accord prévoit la libéralisation progressive des échanges de biens et de services ainsi que des règles concernant la concurrence et les aides d'État, la propriété intellectuelle et les marchés publics. Afin de démanteler les obstacles non tarifaires, l'accord comporte des dispositions spécifiques sur les produits électroniques, les véhicules à moteur et leurs pièces, les produits pharmaceutiques, les dispositifs médicaux et les produits chimiques. Il apportera des bénéfices majeurs aux opérateurs économiques et aux consommateurs tout en mettant clairement en lumière le fait que la libéralisation des échanges constitue un élément essentiel de la relance économique mondiale.

Les négociations en vue d'un accord bilatéral de libre-échange ont été lancées avec Singapour en mars, et avec la Malaisie lors de la rencontre Asie-Europe (ASEM) en octobre. Lors d'un sommet avec le Japon en avril, il a été convenu de mécanismes de renforcement des liens économiques et commerciaux, par la création d'un groupe à haut niveau chargé de faire rapport, lors du sommet de l'année prochaine, sur les moyens d'intensifier les relations.

L'UE et la Russie ont conclu leurs entretiens bilatéraux sur l'adhésion de cette dernière à l'OMC en novembre. Les progrès dans les négociations sur les accords de libre-échange avec le Canada et l'Ukraine ont ouvert la voie à de profondes modifications des échanges dans le monde et à de nouvelles perspectives commerciales pour les entreprises et les investisseurs de l'UE sur ces marchés en expansion. De sérieuses avancées ont également été réalisées dans les négociations avec l'Inde, les deux parties s'étant accordées sur les grandes lignes d'un ensemble de mesures finales lors du sommet UE-Inde du 10 décembre. Elles sont convenues de tout mettre en œuvre pour conclure les négociations le plus rapidement possible.

© Thierry Monasse/Belga



*Les drapeaux du Viêt Nam, de l'Australie et de la Thaïlande, parmi ceux de nombreux autres pays, flottaient devant le siège de l'UE à Bruxelles, en octobre, lorsque les dirigeants de pays asiatiques et européens se sont rencontrés lors de l'ASEM.*

Lors du sommet UE-Amérique latine et Caraïbes de mai (voir page 89), les parties ont ouvert un nouveau chapitre de leurs relations commerciales. Il comporte un accord d'association interrégional global intégrant le dialogue politique, la coopération et le commerce, et un accord commercial avec la Colombie et le Pérou. Les responsables de l'UE et du Mercosur sont également convenus de relancer les négociations sur un accord d'association UE-Mercosur portant sur la politique, la coopération et le commerce. Dans le même temps, le plus long différend commercial auquel l'UE a été confrontée — sur les bananes et le niveau des droits de douane et des préférences accordés par cette dernière aux États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) — a été réglé de manière équitable pour les producteurs d'Amérique latine et des pays ACP. Un accord a été conclu avec les pays d'Amérique latine et les États-Unis. Le Parlement européen devrait le ratifier au cours du premier trimestre de 2011.



© Gary Braasch/Corbis

*Le différend commercial sur la banane, le plus long auquel l'UE a été confrontée, a été résolu et un accord a été signé avec les pays d'Amérique latine et les États-Unis.*

L'UE a continué de lutter contre les distorsions de concurrence dans les échanges internationaux en ayant recours à ses instruments de défense commerciale (mesures antidumping, antisubventions et de sauvegarde), dans le respect intégral des règles de l'OMC. Elle a ouvert seize nouvelles affaires et institué sept mesures définitives au cours des dix premiers mois de 2010. Malgré le ralentissement général de l'activité économique, les mesures de défense commerciale en 2009 n'ont eu des effets que sur environ 0,5 % des échanges. Au cours de l'année, l'OMC a rendu ses décisions sur le différend opposant l'UE aux États-Unis à propos des subventions accordées à Airbus et à Boeing. Dans une décision arrêtée en juin, l'OMC a critiqué les prêts à taux d'intérêt réduits octroyés par les pouvoirs publics à Airbus. L'UE a fait appel de la décision en juillet tout en continuant à rechercher une solution négociée.

La Commission a également émis des propositions en matière d'investissements étrangers directs (un nouveau domaine de compétence de l'UE depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne), démontrant comment les investissements peuvent servir à stimuler la compétitivité et le commerce, et contribuer à la croissance et à l'emploi<sup>(20)</sup>. En octobre, pour donner une impulsion salutaire à la reprise économique, l'UE a invité ses principaux partenaires commerciaux à lever plus de 330 barrières protectionnistes et mesures restrictives mises en place pendant la crise économique, qui, contrairement à l'engagement du G20 réitéré aux sommets de Toronto (juin 2010) et de Séoul (novembre 2010), n'ont pas été supprimées malgré les signes de reprise économique.

Un consensus a été trouvé au sujet d'un accord commercial anticontrafaçon permettant un meilleur contrôle des pays développés, limitant le marché des marchandises de contrefaçon et renforçant la protection des droits d'auteur et des produits revêtus d'une marque et d'une indication géographique de l'UE. Dans l'ensemble, l'UE a continué de promouvoir l'accès aux marchés de biens et de services européens par le biais de ses équipes locales d'accès aux marchés et, le cas échéant, par des recours devant l'OMC.

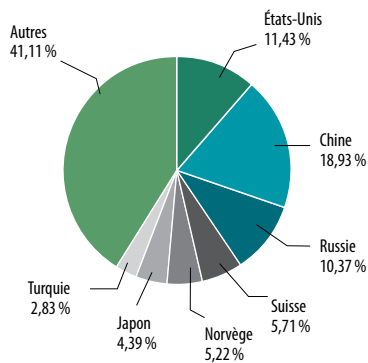
### Levée des restrictions aux importations en Malaisie

En mars, la Malaisie a mis un terme aux tests contraignants auxquels elle soumettait le fromage en provenance des États membres de l'UE. La mesure, en vigueur depuis 2008, imposait que chaque envoi soit accompagné d'un certificat sanitaire et d'un résultat d'analyse prouvant l'absence de listeria dans un échantillon de 25 grammes. La Malaisie alléguait qu'il s'agissait d'une mesure de sauvegarde importante et légitime. L'UE a invoqué ses propres règles et mesures de contrôle rigoureuses ainsi que les normes internationales pour la recherche de listeria mises au point en 2009, et fait valoir avec succès que les contrôles de la Malaisie étaient disproportionnés. La levée de cette mesure contribue non seulement à promouvoir et à diversifier les échanges, mais également à restaurer le dynamisme commercial de l'UE dans ce secteur, qui représentait déjà une valeur de 3 millions d'euros pour la seule année 2008.

Le commerce joue également un rôle primordial dans le développement et dans la reprise économique. Un meilleur accès au marché pour les produits pakistanais a été proposé par la Commission dans le cadre de la réponse de l'UE aux inondations qui ont frappé le pays en août. Le but était de redonner confiance aux investisseurs et de contribuer à la relance de l'économie. Une fois approuvées, les préférences proposées permettraient de libéraliser près de 30 % des exportations du Pakistan vers l'UE — équivalant actuellement à 900 millions d'euros.

### D'OÙ PROVIENNENT LES IMPORTATIONS DE L'UE?

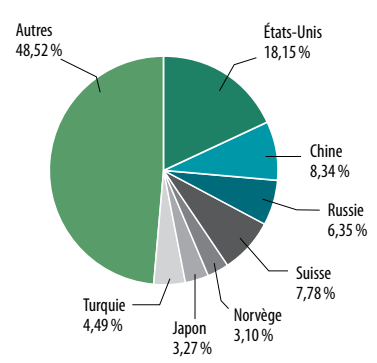
Part des importations de l'UE, de janvier à octobre 2010



Source: Commission européenne.

### OÙ PARTENT LES EXPORTATIONS DE L'UE?

Part des exportations de l'UE, de janvier à octobre 2010

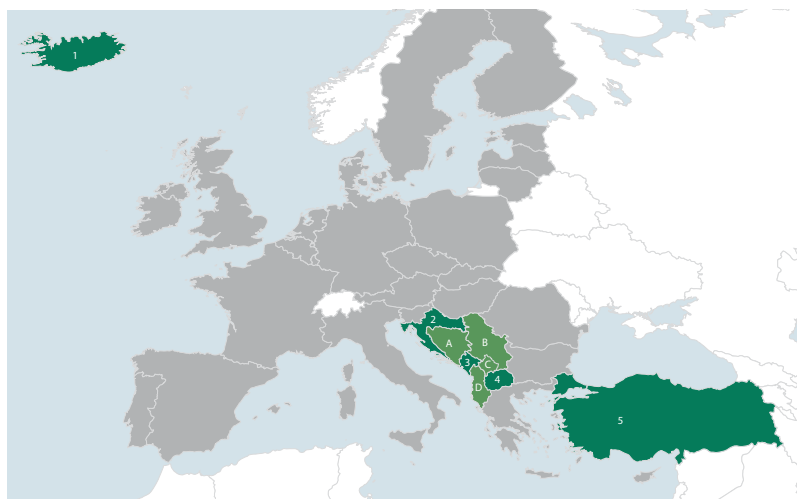


Source: Commission européenne.

## ÉLARGISSEMENT

Les négociations d'adhésion avec la Croatie et la Turquie se sont poursuivies en 2010, tandis que de nouvelles négociations ont été entamées avec l'Islande. Le processus d'élargissement a été largement bénéfique à l'Europe, notamment en termes de sécurité et de prospérité accrues, et a fourni des incitants en faveur des réformes dans les pays aspirant à devenir membres de l'UE. Il a également soutenu les politiques de l'UE dans les domaines de l'énergie, des transports, de l'environnement, du changement climatique et de la sécurité des citoyens. Il a, dans le même temps, consolidé les liens interpersonnels. C'est ainsi que, depuis le 15 décembre, les citoyens de l'Albanie et de la Bosnie-Herzégovine peuvent voyager sans visa dans l'UE, facilité dont ont bénéficié tout au long de l'année 2010, pour la première fois aussi, les citoyens de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, du Monténégro et de la Serbie.

### PAYS CANDIDATS ET CANDIDATS POTENTIELS



#### ■ Pays candidats

1. Islande
2. Croatie
3. Monténégro
4. Ancienne République yougoslave de Macédoine
5. Turquie

#### ■ Pays candidats potentiels

- A. Bosnie-Herzégovine
- B. Serbie
- C. Kosovo (\*)
- D. Albanie

(\*) Résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies.

Source: Commission européenne.

Les réformes se sont poursuivies, certes à un rythme inégal, dans tous les pays visés par l'élargissement. Elles ont concerné la démocratie et les droits de l'homme, la gestion économique et l'alignement de la législation nationale sur les normes et la réglementation de l'UE. Des défis doivent encore être relevés, notamment en matière de bonne gouvernance, d'État de droit et de liberté d'expression. La coopération pleine et entière avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) constitue toujours une condition préalable au processus d'adhésion pour plusieurs pays, et les avancées ont également été entravées par des problèmes bilatéraux.



Des progrès ont été accomplis en termes de coopération régionale dans les Balkans occidentaux et l'appropriation régionale a été renforcée. Des avancées ont été enregistrées en ce qui concerne la Communauté de l'énergie, l'accord de libre-échange centre-européen (ALECE) et l'Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est. Au Monténégro, l'école régionale d'administration publique financée par l'UE a été ouverte. Un protocole d'accord révisé a été signé en matière de coopération régionale dans la lutte contre la grande criminalité organisée dans les Balkans occidentaux. La coopération régionale a toutefois été retardée sur certaines questions en raison de divergences sur le statut du Kosovo. La perspective européenne des Balkans occidentaux a de nouveau été clairement confirmée lors de la réunion à haut niveau UE-Balkans occidentaux qui s'est tenue à Sarajevo en juin.

### L'ISLANDE NÉGOCIE SON ADHÉSION À L'UNION

S'appuyant sur l'avis positif émis par la Commission sur la demande d'adhésion de l'Islande à l'UE<sup>(21)</sup>, le Conseil européen a décidé en juin d'ouvrir des négociations d'adhésion. Elles ont été lancées en juillet lors d'une première Conférence intergouvernementale. En novembre, le processus d'examen analytique (*screening*) de la compatibilité de la législation du pays avec l'UE a commencé.



© Norbert Eisele-Hein/Imagebroker/Belga

*L'Islande remplit les critères politiques d'adhésion à l'UE et, bien que durement touchée par les crises bancaires, elle est tout à fait prête à prendre les mesures qui s'imposent pour satisfaire aux critères requis pour devenir membre de l'UE.*

Parmi les **pays candidats**, la **Croatie** a encore amélioré sa capacité à assumer les obligations découlant de l'adhésion. Les travaux préparatoires nécessaires pour se conformer aux exigences de l'UE ont bien progressé. 34 des 35 chapitres des négociations d'adhésion ont été ouverts et 28 sont provisoirement clôturés. Les négociations devraient être conclues dès que la Croatie aura satisfait aux conditions en suspens dans les domaines du pouvoir judiciaire et des droits fondamentaux, de la lutte contre la corruption, de la politique de concurrence, de la réforme de l'administration publique, du soutien des minorités et du retour des réfugiés. Les relations de la Croatie avec ses pays voisins, notamment avec la Serbie et la Slovaquie, ont connu une nouvelle impulsion.

La **Turquie** a modifié sa Constitution: les réformes de son système politique et juridique visent à répondre à un certain nombre de priorités dans les domaines de la justice et des droits fondamentaux. La mise en œuvre de ces décisions est toutefois nécessaire, notamment pour garantir la liberté d'expression en pratique. Les négociations d'adhésion ont progressé, mais assez lentement. Elles ont atteint un stade exigeant de la Turquie qu'elle accélère ses efforts, notamment pour se conformer à son obligation de mise en œuvre intégrale et non discriminatoire du protocole additionnel à l'accord d'association. Aucune avancée n'a été enregistrée dans la normalisation des relations bilatérales avec la République de Chypre. La politique extérieure plus active de la Turquie dans son grand voisinage constitue un avantage pour l'Union européenne à condition qu'elle soit complémentaire du processus d'adhésion et menée en concertation avec l'UE.

Dans l'**ancienne République yougoslave de Macédoine**, les progrès ont été inégaux. Des efforts supplémentaires sont nécessaires en ce qui concerne l'indépendance de la justice, la lutte contre la corruption, la réforme de l'administration publique et la liberté d'expression dans les médias. Le dialogue politique doit également être renforcé. Dans son rapport de suivi de novembre, la Commission a réitéré sa recommandation d'ouvrir des négociations d'adhésion. Il est toujours essentiel de trouver une solution à la question de la dénomination du pays.



© Image Source/Reporters

Parmi les **candidats potentiels**, l'**Albanie** a mis en place un cadre constitutionnel et législatif, mais il subsiste certaines lacunes qui ont trait à l'efficacité et à la stabilité de ses institutions démocratiques, notamment du Parlement, à la politisation constante de l'administration publique, à la réforme judiciaire en suspens, à l'application de l'État de droit, notamment dans la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, ainsi qu'à la mise en œuvre de la législation sur les droits de l'homme. Dans l'avis de la Commission, émis en novembre, sur la demande d'adhésion de l'Albanie, il est recommandé d'ouvrir les négociations une fois que le pays sera parvenu au degré nécessaire de conformité aux critères d'adhésion.

Les élections législatives d'octobre en **Bosnie-Herzégovine** se sont, dans l'ensemble, déroulées conformément aux normes internationales, mais le pays doit encore modifier sa Constitution pour remédier aux incompatibilités avec la Convention européenne des droits de l'homme. Des avancées limitées ont été enregistrées seulement dans la réforme de l'appareil judiciaire et de l'administration publique et dans la lutte contre la corruption, mais la situation s'est améliorée en ce qui concerne les réfugiés et les rapatriés ainsi que la coopération régionale. Très peu de progrès ont été accomplis en vue de satisfaire aux conditions restantes pour la fermeture du Bureau du haut représentant.

L'accord intérimaire entre la **Serbie** et l'UE est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2010 et le processus de ratification de l'accord de stabilisation et d'association a commencé en juin. La Serbie a poursuivi la mise en œuvre de son programme de réformes, mais elle doit redoubler d'efforts dans les domaines de l'État de droit et de la réforme de l'administration publique. En octobre, le Conseil a demandé à la Commission de préparer un avis sur la demande d'adhésion du pays. Un accord entre l'UE et la Serbie sur une aide macrofinancière a été signé en juillet 2010. Bien que le pays ait coopéré avec le TPIY, les deux derniers inculpés en fuite, Ratko Mladić et Goran Hadžić, sont toujours en liberté.

Le **Kosovo** a bien tiré parti des initiatives recensées dans la communication de la Commission de 2009 sur le Kosovo<sup>(22)</sup>. Des réunions ont été organisées dans le cadre du dialogue sur le processus de stabilisation et d'association, les premiers programmes de coopération transfrontalière en faveur du Kosovo ont été présentés en décembre et des missions d'experts ont permis d'évaluer la capacité du Kosovo en matière de commerce et de réintégration. Il subsiste d'importants défis à relever, notamment dans l'administration publique, le système judiciaire et la lutte contre la criminalité organisée et la corruption. À la suite de l'avis consultatif de la Cour internationale de justice selon lequel la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo ne constituait pas une violation du droit international ni de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution, soutenue conjointement par la Serbie et l'UE, saluant la volonté de l'UE de faciliter un dialogue entre Pristina et Belgrade. Le mandat de la mission «État de droit» de l'UE (EULEX) au Kosovo a été prolongé jusqu'en juin 2012.

*La Croatie a, dans l'ensemble, accompli des progrès satisfaisants dans de nombreux domaines et les négociations sont entrées dans leur phase finale.*

#### **LE MONTÉNÉGR0: UN NOUVEAU CANDIDAT À L'ADHÉSION À L'UE**

La recommandation de la Commission européenne de novembre d'accorder au **Monténégro** le statut de pays candidat a été soutenue par le Conseil européen de décembre.

Les négociations d'adhésion s'ouvriront dès que le pays aura atteint le degré de conformité nécessaire avec les critères d'adhésion. Au cours de l'année, le Monténégro a accompli des progrès en ce qui concerne les critères politiques, le cadre juridique et la capacité administrative et institutionnelle. Une prise de conscience et une sensibilisation accrues de l'administration, de la police et de l'appareil judiciaire à l'application des normes de l'UE sont toutefois indispensables. En outre, l'État de droit, notamment la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, constitue toujours un sérieux défi.

## POLITIQUE EUROPÉENNE DE VOISINAGE

**La politique étrangère de l'Europe revêt un caractère à la fois mondial et spécifiquement local. En conséquence, l'UE a lourdement investi, en 2010 comme au cours des années précédentes, dans l'aide apportée aux pays de son voisinage, en vue de résoudre leurs problèmes et d'en faire des partenaires plus proches.**

Un rapport <sup>(23)</sup> sur les pays de notre voisinage immédiat de l'est et du sud a montré en quoi la politique européenne de voisinage favorisait la compréhension mutuelle, grâce aux contacts interpersonnels, aux liens culturels et aux liens tissés par les entreprises et la société civile qu'elle induit. En dépit d'un contexte parfois difficile dans ces régions, l'UE a été à même, depuis le lancement de cette politique en 2004, de constituer avec ses voisins un partenariat pour la mise en œuvre de réformes. L'UE et ses partenaires en ont retiré des avantages tangibles, même si la mise en œuvre de cette politique n'est pas toujours à la hauteur de sa conception et de la législation.

### INVESTIR POUR L'AVENIR

En décembre 2010, soit exactement trente mois après sa création, la facilité d'investissement en faveur de la politique de voisinage a fourni des subventions s'élevant dans l'ensemble à 280 millions d'euros, mobilisant au total 12 milliards d'euros de fonds provenant d'institutions financières internationales. Ces sommes ont permis de réaliser des opérations pour plus de 7,3 milliards d'euros, notamment des investissements dans le domaine des énergies renouvelables, comme un parc éolien de 200 mégawatts (MW) dans le golfe d'El Zayt, en Égypte, et une station de traitement des eaux usées au Liban.

Des progrès particuliers ont été enregistrés avec le Maroc, à l'image notamment du sommet UE-Maroc, qui s'est tenu à Grenade, en mars — le premier du genre avec un pays méditerranéen — et de l'accord sur la participation du pays à une sélection de programmes et d'agences de l'UE. Les négociations en vue de la libéralisation du commerce des produits agricoles ont été menées à terme, tandis que celles en vue de la libéralisation du commerce des services et des investissements se poursuivent. La Tunisie s'est également penchée sur la question de la libéralisation du commerce des services et des investissements et s'est montrée intéressée, à l'instar de l'Égypte et de la Jordanie, par la perspective de doter ses relations avec l'UE du «statut avancé». L'Algérie est convenue d'établir un sous-comité pour le dialogue social, la sécurité et les droits de l'homme. En outre, un accord-cadre est actuellement en cours de négociation avec la Libye, pays dans lequel l'UE a décidé d'ouvrir un bureau. Cet accord-cadre jettera les bases d'une coopération et d'un dialogue à long terme.

Des accords d'association sont en cours de négociation avec l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, des négociations parallèles en vue d'un accord commercial étant par ailleurs bien avancées avec l'Ukraine et en phase préparatoire avec d'autres pays. Des travaux préparatoires à de nouvelles actions de renforcement des institutions ont été lancés en vue d'aider ces pays à négocier et mettre en œuvre les accords. De nouveaux sous-groupes spécialisés ont été créés pour renforcer les relations bilatérales de l'UE avec l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie. Le dialogue avec les partenaires sur les droits de l'homme a également été approfondi. Des accords en matière de réadmission et d'assouplissement des formalités de délivrance des visas ont été conclus avec la Géorgie et sont en phase préparatoire avec l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Biélorussie. Un dialogue sur l'assouplissement des formalités de délivrance des visas est en cours avec la Moldavie, la Russie et l'Ukraine. Un plan d'action provisoire conjoint a également été élaboré avec la Biélorussie.

Des plans d'action bilatéraux conclus avec différents pays sont renforcés au niveau régional. Le partenariat oriental est devenu pleinement opérationnel après la tenue de deux réunions des ministres des affaires étrangères <sup>(24)</sup>, qui ont dressé le bilan des réalisations politiques et passé en revue des programmes de travail prévoyant plus de 70 actions. Un projet environnemental en faveur de la région a été lancé en mars. Il vise à élaborer un système de partage d'informations sur l'environnement. Avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne et l'avènement du Service européen pour l'action extérieure, la nouvelle cohérence caractérisant l'élaboration de la politique étrangère de l'UE permet désormais de débattre de questions de sécurité et de stabilité au sein du partenariat oriental.

L'approche régionale dans le Sud s'est poursuivie dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée. Le sommet de l'Union pour la Méditerranée qui devait se tenir d'abord en juin, ensuite en novembre, a été reporté à deux reprises. Des réunions ministérielles sectorielles ont toutefois été organisées sur les thèmes de l'eau, du tourisme, du travail et de l'emploi, des affaires économiques et financières, et de la facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat.

## LA RÉPONSE AUX CRISES HUMANITAIRES

**Ensemble, la Commission européenne et les États membres constituent le donateur humanitaire mondial le plus important. Dans l'UE, l'aide humanitaire continue à bénéficier d'un ferme soutien, comme l'a confirmé une enquête réalisée à l'échelle de l'UE: huit citoyens de l'UE sur dix pensent qu'il est important que l'UE finance l'aide humanitaire au-delà de ses frontières<sup>(25)</sup>. Le contexte humanitaire mondial est de plus en plus marqué par de graves catastrophes naturelles et par une réduction de l'espace humanitaire dans de nombreuses zones touchées par les crises et les conflits. Les autorités publiques et les acteurs non étatiques font souvent fi de la protection la plus élémentaire offerte par le droit international humanitaire, ce qui a pour effet de réduire la marge de manœuvre de l'action humanitaire. Dans le même temps, l'impact grandissant du changement climatique a entraîné, en 2010, une forte hausse du nombre de victimes de catastrophes naturelles.**

Les catastrophes naturelles ont présenté d'énormes défis en 2010. Le séisme en Haïti a provoqué une réaction rapide des services de protection civile et humanitaires de la Commission. Des experts ont été dépêchés sur place pour évaluer les besoins et coordonner l'action de l'UE; les dommages ont été localisés et 120 millions d'euros ont été alloués au titre de l'assistance. Le centre de suivi et d'information de la Commission a coordonné l'assistance en matière de protection civile des États membres de l'UE, en envoyant des modules européens de réaction rapide et en attribuant une aide financière de l'UE pour un montant de 4,4 millions d'euros pour le transport de l'assistance. La haute représentante, Catherine Ashton, a été en mesure de représenter l'ensemble de l'UE à la conférence des donateurs qui a eu lieu en mars à New York. Elle a annoncé un apport collectif de plus de 1 milliard d'euros.



© Union européenne

*La haute représentante de l'UE, Catherine Ashton, en visite dans un camp de réfugiés en Haïti, en mars 2010.*





*Le 12 janvier 2010, Haïti a été frappée par le pire séisme de son histoire. Tout au long de l'année, l'Union européenne a fourni une assistance humanitaire et une aide au développement pour aider à reconstruire le pays.*

### **LES PIRES INONDATIONS DANS L'HISTOIRE DU PAKISTAN**

La réponse humanitaire de l'UE face aux graves inondations de la mousson qui ont touché le Pakistan en août dernier a été importante. La Commission a fourni une assistance humanitaire pour un total de 150 millions d'euros et a coordonné l'aide en nature offerte par les États membres, en recourant pour la première fois à la capacité de transport aérien stratégique civile, en coordination avec le personnel militaire de l'UE.

En Afrique subsaharienne, l'UE a également apporté des secours aux victimes des sécheresses, des inondations, des conflits, des épidémies et de l'insécurité alimentaire. Le Soudan a reçu 131 millions d'euros pour aider les populations vulnérables du Darfour, du Sud-Soudan et des zones de transition. Au Sahel, l'aide financière a permis d'atténuer les effets de la sécheresse et de l'insécurité alimentaire. Dans la Corne de l'Afrique, 20 millions d'euros ont été consacrés à la lutte contre les effets des conflits et de la sécheresse. Au Kenya, l'UE a financé des opérations de secours dans les camps de Dadaab, les camps de réfugiés les plus importants au monde qui accueillent un nombre croissant de Somalis fuyant les conflits et la déliquescence de l'ordre public dans leur pays.

Le mécanisme de protection civile de l'UE a été activé pour faire face à six situations d'urgence à l'extérieur de l'UE. Des programmes de réduction des risques de catastrophes ont été lancés dans sept régions du monde. Chaque euro dépensé dans le renforcement des capacités, la formation et la sensibilisation, les systèmes d'alerte rapide et la planification des contingences vaut 4 euros investis dans les actions humanitaires après une catastrophe. En octobre, la Commission a proposé<sup>(26)</sup> d'améliorer l'efficacité, la cohérence et la visibilité de la réaction de l'UE en cas de catastrophe.

L'UE est venue en aide aux victimes des «crises oubliées», notamment la minorité Hmong Lao en Thaïlande, les populations touchées par les conflits internes en Colombie, la région de Mindanao aux Philippines, le nord du Yémen, les réfugiés sahraouis en Algérie et les réfugiés bhoutanais au Népal.

## COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

**Le traité de Lisbonne considère le développement comme une politique à part entière, au même titre que les autres composantes de la politique extérieure de l'UE. Il met désormais l'accent sur la coordination des politiques de l'Union et des États membres en matière de développement, ainsi que sur la cohérence entre la politique de développement et les autres politiques de l'UE. Une autre tendance apparaît en parallèle, qui veut intégrer la politique de développement de l'UE dans la stratégie Europe 2020. S'écartant du modèle relationnel donateur-bénéficiaire, la politique poursuivie est une politique d'intérêt mutuel: œuvrer en partenariat avec les pays en développement pour leur offrir des opportunités durables et inclusives de croissance et de lutte contre la pauvreté qui, en même temps, profitent à l'UE.**

L'apport financier de l'UE reste important. Ensemble, l'UE et ses États membres ont fourni près de 50 milliards d'euros sous forme d'aide en 2009, ce qui signifie qu'en l'espace de dix ans, l'aide a doublé. En tant que premier donateur mondial, l'UE a reconfirmé son engagement d'atteindre la cible de 0,7 % du produit national brut d'ici à 2015. Les États membres sont eux aussi convenus de prendre des mesures réalistes et vérifiables afin de tenir leurs engagements individuels.

L'assistance fournie par l'UE est très tangible. La Commission fournit chaque année plus de 600 millions d'euros au titre de la sécurité alimentaire et permet ainsi aux populations d'avoir un accès physique et économique aux denrées alimentaires de base dont elles ont besoin. Au cours de la période 2004-2010, 24 millions de personnes vivant dans une extrême pauvreté ont bénéficié de semences et d'outils, de transferts directs de liquidités et de denrées alimentaires.

La facilité alimentaire de 1 milliard d'euros convenue par l'UE à la fin de 2009 est en voie d'apporter une réponse rapide et efficace à l'insécurité alimentaire. Plus de 50 millions de personnes en ont bénéficié, et les premiers résultats sont perceptibles. Le Zimbabwe est un exemple concret. 26 000 tonnes de semences et d'engrais ont été distribuées à 176 000 exploitants agricoles vulnérables. Le suivi géographique au moyen de l'observation par satellite a également permis d'assurer une mise en œuvre efficace.

En mars, l'UE a imprimé un nouvel élan à la sécurité alimentaire dans les pays en développement en mettant en place deux nouveaux cadres stratégiques. L'un est axé sur la progression vers l'élimination de la pauvreté et de la faim, l'autre sur l'optimisation de l'efficacité de l'aide humanitaire dans les crises où l'insécurité alimentaire menace des vies. La Commission a promu la vision d'un modèle agricole respectueux de l'environnement et durable, adapté aux réalités des pays et marchés en développement. Ce modèle renforce la productivité des petits exploitants agricoles et les capacités d'adaptation des communautés rurales, afin de garantir que les denrées alimentaires sont disponibles, accessibles et d'une qualité nutritionnelle suffisante.

### UN ACCÈS DURABLE À L'EAU POTABLE

Les programmes en matière d'eau et d'assainissement, qui aident à construire les infrastructures d'approvisionnement en eau potable et les systèmes d'évacuation des eaux usées et à fournir des services de base en matière d'assainissement et d'hygiène, se chiffrent à pratiquement 400 millions d'euros par an. Depuis 2004, plus de 31 millions de personnes ont été reliées à l'eau potable et 9 millions aux installations d'assainissement.



© Union européenne

*La facilité alimentaire d'un milliard d'euros mise en place par l'UE en 2009 permet à cette dernière de réagir rapidement aux problèmes causés par la flambée des prix des produits alimentaires dans les pays en développement.*

La politique en matière de développement a beaucoup évolué au cours de l'année. À cinq années seulement de l'échéance de 2015 pour la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement, la Commission a formulé une série de propositions en matière de développement et d'éducation<sup>(27)</sup>, d'égalité entre les sexes<sup>(28)</sup>, de fiscalité<sup>(29)</sup>, de financement, de santé<sup>(30)</sup>, d'efficacité de l'aide<sup>(31)</sup> et de sécurité alimentaire<sup>(32)</sup>. Sa démarche en vue de mobiliser des fonds supplémentaires en faveur du développement a reçu l'approbation de l'UE à son sommet de juin dernier, ce qui a stimulé les préparatifs de l'UE en prévision de la tenue du sommet des Nations unies spécialement consacré à l'évaluation des objectifs du millénaire pour le développement à New York, en septembre dernier.

### **LE DÉVELOPPEMENT: UN SUJET DE PRÉOCCUPATION MONDIAL**

Au sommet du G20 à Séoul, en novembre, l'UE a plaidé avec succès pour que le développement soit — pour la première fois — inscrit à l'ordre du jour du G20, fermement ancré dans sa stratégie en matière de croissance et d'investissement.

Les changements survenus dans le paysage mondial du développement requièrent une coordination et des synergies renforcées entre tous les partenaires en faveur du développement durable et de l'éradication de la pauvreté parmi les populations démunies. L'UE a donc renforcé le dialogue sur le développement et la coopération concrète avec ses grands partenaires stratégiques. La coopération avec les États-Unis a été relancée, en mettant l'accent sur le changement climatique et la sécurité alimentaire, et le premier dialogue politique entre l'UE et le Japon sur les questions de développement s'est tenu à Tokyo. La coopération trilatérale entre l'UE, le Brésil et Haïti a fait l'objet d'un accord et les préparatifs ont commencé. Un dialogue formel entre tous les acteurs de la coopération au développement a été lancé en mars afin d'accroître la participation de la société civile et des autorités locales.



© Martine Perret/UN Photo

*L'UE a financé des programmes visant à promouvoir la scolarisation — comme ce projet au Timor-Oriental, où l'on sert aux jeunes écoliers un repas en milieu de matinée pour encourager les inscriptions et la participation aux cours, et pour accroître leur capacité d'apprentissage.*

Un document sur la cohérence des politiques au service du développement adopté au printemps a mis en exergue les réponses de l'UE face aux défis mondiaux posés par le commerce et les finances, le changement climatique, la sécurité alimentaire mondiale, les migrations et la sécurité. Il propose des mécanismes visant à assurer que les objectifs en matière de développement sont pris en compte et en harmonie avec les autres objectifs de l'UE<sup>(33)</sup>. La mise en place du Service européen pour l'action extérieure est essentielle à l'amélioration de la cohérence des politiques.

Une communication publiée en octobre sur l'avenir des relations entre l'UE et l'Afrique<sup>(34)</sup> a mis en avant le rôle de l'Afrique en tant qu'acteur économique, commercial et politique en pleine émergence. Plusieurs domaines stratégiques dans lesquels l'UE et l'Afrique sont susceptibles de renforcer davantage leurs relations dans leur intérêt mutuel y sont relevés et des mesures concrètes y sont suggérées pour les années à venir. Le sommet UE-Afrique — le «G80» d'aujourd'hui, à la table duquel quelque 1,5 milliard de citoyens sont représentés — a eu lieu à Syrte (Libye) en novembre et a défini un plan d'action pour les deux continents pour les années à venir sur le thème «Croissance, emplois et investissement». L'UE et l'Afrique sont convenues d'élargir leur coopération bilatérale dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme, de l'énergie, du commerce et de l'infrastructure, de la migration, de la science et de la technologie, de l'informatique et de l'espace. Elles se sont engagées à collaborer plus étroitement au sein des instances internationales afin de progresser sur des thèmes problématiques tels que le changement climatique et la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement. Les dirigeants sont également convenus de renforcer le dialogue politique et stratégique entre les deux parties.

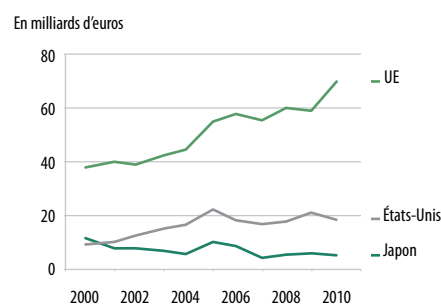
Au Conseil des ministres conjoint ACP-UE qui a eu lieu à Ouagadougou en juin, un accord de Cotonou révisé, dont les négociations avaient abouti en mars, a été signé. Cet accord tient compte de la tendance vers une plus grande différenciation régionale<sup>(35)</sup>. Le nouveau texte réaffirme l'engagement d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement et renforce le lien entre sécurité et développement. Il reconnaît le rôle de l'Union africaine et confirme l'engagement pris en faveur d'un dialogue politique préconisant le multilatéralisme.

En septembre, la Commission européenne a approuvé les premières décisions de financement au titre de la dotation de 264 millions d'euros allouée en 2010 dans le cadre du mécanisme FLEX relatif à la vulnérabilité afin d'aider les pays les plus vulnérables d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique à faire face aux répercussions de la crise financière mondiale et du ralentissement de l'activité économique. Elle a aidé 19 pays à maintenir leur niveau de dépenses publiques dans des domaines prioritaires et à atténuer les répercussions sociales de la crise économique. Cet instrument à court terme, qui a fourni 500 millions d'euros au cours de la période 2009-2010, est venu en aide à Antigua-et-Barbuda, au Bénin, au Burkina, au Burundi, au Cap-Vert, à la Grenade, à la Guinée-Bissau, à Haïti, au Lesotho, au Liberia, au Malawi, à la République centrafricaine, à la République démocratique du Congo, au Samoa, à la Sierra Leone, au Togo, à Tonga, à Tuvalu et au Zimbabwe. Ce montant de 500 millions s'ajoute à la facilité alimentaire, dotée pour sa part de 1 milliard d'euros, ainsi qu'à la somme de 200 millions d'euros allouée en 2008 dans le cadre du Fonds européen de développement afin d'aider les pays en développement à faire face à la flambée des prix des denrées alimentaires. En créant ces mécanismes ciblés, l'UE a été la première à prendre des mesures conformément aux recommandations du sommet du G20 qui s'est tenu à Londres en avril 2009, à savoir œuvrer à une reprise durable et équilibrée.

Une nouvelle décision du Conseil sur les relations avec les pays et territoires d'outre-mer ayant des liens constitutionnels avec des États membres de l'UE, qui entrerait en vigueur en 2014, a fait l'objet d'une réflexion. Ses principaux thèmes — modernisation, compétitivité et coopération — ont été abordés lors du forum politique annuel qui s'est tenu en mars avec ces pays et territoires.

## QUI FOURNIT L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT?

Principaux donateurs de l'aide au développement officielle — 2010: prévisions



Sources: Commission européenne, OCDE/Comité d'aide au développement.

## DES PARTENAIRES DANS LA CRISE

Entre 40 et 80 millions de personnes vivant dans les pays en développement seront plongés dans une extrême pauvreté à cause de la crise. Un train de mesures a été convenu, doté d'un budget de 215 millions d'euros pour aider 11 pays africains et 2 pays des Caraïbes à réduire leur déficit public.



## SOUTIEN DE PROJETS EN AMÉRIQUE LATINE

La facilité d'investissement pour l'Amérique latine, qui prévoit l'octroi de 125 millions d'euros de subventions jusqu'en 2013, a été lancée au sommet UE-ALC en mai dernier.

Son objectif est de mobiliser des financements supplémentaires pour des projets d'investissement dans les domaines de l'interconnectivité, de l'infrastructure énergétique, des transports, de l'environnement, du changement climatique, de l'infrastructure des services sociaux et du développement du secteur privé, notamment les petites et moyennes entreprises. Elle combine subventions de l'UE et prêts provenant d'institutions publiques européennes multilatérales ou bilatérales finançant le développement et de banques régionales de développement latino-américaines. La facilité devrait générer des investissements dans l'infrastructure pour un montant de plus de 3 milliards d'euros.

Le commerce est un facteur important dans les relations de l'UE avec les pays en développement. L'UE accorde à ces pays un accès préférentiel sans précédent à ses marchés. Les importations s'effectuent en partie dans le cadre du système de préférences généralisées, un régime commercial permettant de réduire les droits tarifaires sur les marchandises en provenance de 176 pays et territoires en développement. Lors d'une consultation publique réalisée au cours de l'année sur les adaptations à apporter à ce régime, il a été proposé de reconduire le régime actuel pour deux ans afin de laisser au Parlement européen suffisamment de temps pour examiner la nouvelle proposition qui doit être soumise à la Commission au début de 2011.

La mise en place d'accords de partenariat économique est la pierre angulaire du partenariat en matière de commerce et de développement entre l'UE et les pays ACP. Les négociations se sont poursuivies pour toutes les régions africaines ainsi que pour le Pacifique. Elles ont particulièrement progressé avec la Communauté de développement de l'Afrique australe. La Commission assure la bonne mise en œuvre des accords déjà finalisés, par exemple avec les Caraïbes ou la Papouasie - Nouvelle-Guinée. Dans le cas des accords intérimaires qui ont dépassé le stade du paraphe ou de la signature, il s'agit d'assurer la cohérence des différents régimes commerciaux et de veiller à ce que les relations commerciales entre l'UE et les pays ACP reposent sur des fondements juridiques sains.

L'assistance extérieure de l'UE donne des résultats grâce à la coopération avec les communautés et les autorités locales. La Commission s'emploie à faire un usage optimal des deniers des contribuables. Mais, en période de changement, il est nécessaire de veiller à ce que la politique de développement continue d'être efficace. Aussi, une nouvelle consultation a été lancée en octobre sur la façon dont la politique de développement de l'UE devrait s'adapter et évoluer.

© Yves Horent/Union européenne



*L'Afrique subsaharienne continue à être la région du monde où l'UE déploie ses projets humanitaires les plus importants. Ici, un camp de réfugiés au Burundi.*

## NOTES DE FIN DE CHAPITRE

- (1) Décision 2010/413/PESC du Conseil du 26 juillet 2010 concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran, JO L 195 du 27.7.2010.
- (2) Décision 2010/427/UE fixant l'organisation et le fonctionnement du Service européen pour l'action extérieure, JO L 201 du 3.8.2010.
- (3) Déclaration commune du sommet UE - États-Unis ([http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/FR/foraff/117961.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/FR/foraff/117961.pdf)).
- (4) <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/10/371>
- (5) Déclaration commune relative au partenariat pour la modernisation ([http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_Data/docs/pressdata/fr/er/114885.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/fr/er/114885.pdf)).
- (6) Conclusions du sommet UE-Canada ([http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/fr/er/114196.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/er/114196.pdf)).
- (7) Déclaration commune consécutive au sommet UE-Japon ([http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_Data/docs/pressdata/en/er/114063.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/en/er/114063.pdf)).
- (8) Accord-cadre entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part ([http://www.eeas.europa.eu/korea\\_south/docs/framework\\_agreement\\_final\\_en.pdf](http://www.eeas.europa.eu/korea_south/docs/framework_agreement_final_en.pdf)).
- (9) Quatrième sommet UE-Amérique centrale — Communiqué commun ([http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/fr/er/114559.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/er/114559.pdf)).
- (10) Quatrième sommet UE-Brésil — Déclaration conjointe ([http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/fr/er/115967.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/er/115967.pdf)).
- (11) Plan conjoint de mise en œuvre du partenariat stratégique (<http://www.consilium.europa.eu/uedocs/NewsWord/fr/er/115012.doc>).
- (12) <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/10/1282&format=HTML&aged=0&language=fr>
- (13) Conclusions de la présidence du Conseil européen, 12 octobre 2010 (<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/10/st00/st00021-re01.fr10.pdf>).
- (14) <http://www.eunavfor.eu/>
- (15) Convenu lors de la deuxième conférence ministérielle sur la piraterie, à Maurice, le 7 octobre 2010.
- (16) Selon le statut défini par la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies.
- (17) Note du Conseil intitulée «Ensemble d'instruments visant à promouvoir et garantir le respect de tous les droits fondamentaux des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transsexuelles (LGBT)», 17 juin 2010 (<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/10/st11/st11179.fr10.pdf>).
- (18) Adopté le 9 juin 2010 par le groupe «Droits de l'homme» du Conseil et le 18 juin 2010 par le comité politique et de sécurité.
- (19) Communication de la Commission intitulée «Commerce, croissance et affaires mondiales — La politique commerciale au cœur de la stratégie Europe 2020», COM(2010) 612.
- (20) Communication de la Commission intitulée «Vers une politique européenne globale en matière d'investissements internationaux», COM(2010) 343.
- (21) Avis de la Commission sur la demande d'adhésion de l'Islande à l'Union européenne, COM(2010) 62.
- (22) Communication de la Commission intitulée «Kosovo — Vers la concrétisation de la perspective européenne», COM(2009) 534.
- (23) Communication de la Commission intitulée «Bilan de la politique européenne de voisinage», COM(2010) 207.
- (24) À Sopot, en Pologne, et à Bruxelles.
- (25) Enquête Eurobaromètre d'août: 79 % des citoyens pensent qu'il est important que l'UE finance l'aide humanitaire à l'extérieur de ses frontières.
- (26) Communication de la Commission intitulée «Vers une capacité de réaction renforcée de l'UE en cas de catastrophe: le rôle de la protection civile et de l'aide humanitaire», COM(2010) 600.
- (27) Document des services de la Commission sur le renforcement et l'amélioration de l'éducation dans les pays en développement, SEC(2010) 121.
- (28) Document de travail des services de la Commission intitulé «Plan d'action de l'UE sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes dans le développement 2010-2015», SEC(2010) 265.
- (29) Communication de la Commission intitulée «Fiscalité et développement — Coopérer avec les pays en développement afin d'encourager la bonne gouvernance dans le domaine fiscal», COM(2010) 163.
- (30) Communication de la Commission intitulée «Le rôle de l'UE dans la santé mondiale», COM(2010) 128.
- (31) Communication de la Commission intitulée «Plan d'action de l'UE en douze points à l'appui des objectifs du millénaire pour le développement», COM(2010) 159.
- (32) Communication de la Commission intitulée «Un cadre stratégique de l'UE pour aider les pays en développement à relever les défis liés à la sécurité alimentaire», COM(2010) 127.
- (33) Document de travail des services de la Commission intitulé «Programme de travail 2010-2013 relatif à la cohérence des politiques pour le développement», SEC(2010) 421.
- (34) Communication de la Commission sur la consolidation des relations entre l'UE et l'Afrique — 1,5 milliard d'habitants, 80 pays, deux continents, un avenir, COM(2010) 634.
- (35) Décision 2010/648/UE du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne, de l'accord modifiant, pour la deuxième fois, l'accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, JO L 287 du 4.11.2010.





**CHAPITRE 5**  
**RENDRE L'UE PLUS DÉMOCRATIQUE,**  
**PLUS EFFICACE**  
**ET PLUS RESPONSABLE**





Le traité de Lisbonne, qui est en vigueur depuis décembre 2009, a eu un impact immédiat sur le fonctionnement des institutions de l'UE en 2010. Il vise avant tout à obtenir des résultats pour les citoyens de l'Union en rendant le processus décisionnel plus simple et plus démocratique. Il renforce ainsi le rôle du Parlement européen dans l'édification de l'Europe, en lui attribuant de nouvelles responsabilités en matière de colégislation qui lui permettent de prendre davantage de décisions ayant une influence sur la vie quotidienne des citoyens et de mieux protéger leurs droits. De fait, le Parlement a obtenu des pouvoirs de codécision dans 50 secteurs législatifs supplémentaires, qui le placent à égalité de droits avec le Conseil de ministres dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité énergétique, de l'immigration, de la justice et des affaires intérieures, de la santé et des Fonds structurels. Concernant le budget de l'Union, le traité met le Parlement sur un pied d'égalité avec le Conseil pour les décisions relatives à toutes les dépenses de l'UE, tout en simplifiant le processus décisionnel. Dans le même temps, il étend l'usage du vote à la majorité qualifiée au Conseil à de nouveaux domaines, renforçant ainsi l'efficacité du processus décisionnel.

La planification des politiques et l'examen systématique de la législation font l'objet d'améliorations. Chaque institution a ajusté la manière dont la législation est préparée, afin de parvenir à une efficacité et une utilisation des ressources optimales. De nombreuses initiatives sont prises en vue de simplifier les règles et les procédures de l'Union, de rendre plus transparent le fonctionnement des institutions, de réduire les charges administratives superflues et d'impliquer davantage les parlements et les différents acteurs nationaux dans le processus décisionnel.

Avant d'adopter un nouvel acte législatif, il est aujourd'hui d'usage d'en évaluer l'impact socio-économique et sur les droits fondamentaux ainsi que sur la viabilité à long terme. La législation en vigueur est quant à elle contrôlée pour s'assurer de sa pertinence. Enfin, dans tous les domaines — des transports au recouvrement des impôts —, des actes législatifs sont adoptés ou modifiés pour accroître l'efficacité de nombreuses activités de l'UE et de ses États membres. Des progrès ont par ailleurs été réalisés en faveur de la transparence dans les procédures de travail et de gestion des fonds.



## MISE EN ŒUVRE DU TRAITÉ DE LISBONNE

La gouvernance européenne a continué d'évoluer avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, le 1<sup>er</sup> décembre 2009. Celle-ci fut l'occasion, à de nombreux égards, de rendre l'UE plus efficace, plus démocratique et plus responsable grâce, notamment, à un niveau de collaboration sans précédent en matière de gouvernance économique ou à une coopération plus étroite concernant la lutte contre le changement climatique, la sécurité énergétique, la justice, l'immigration ou le crime organisé. Comme l'ont montré les précédents chapitres du présent rapport, nombre de ces possibilités offertes par le traité ont très vite été exploitées au cours de l'année.

Entre autres changements introduits par le traité de Lisbonne, le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne ont redéfini les détails de leurs relations et des liens qui les unissent aux États membres, de manière à tirer pleinement profit des nouvelles dispositions du traité. Le président du Conseil européen étant maintenant installé, le rôle de la présidence semestrielle tournante du Conseil a évolué. Une nouvelle forme de coopération s'imposait donc à l'Espagne, qui a assuré la présidence tournante au premier semestre de l'année, et à la Belgique, qui lui a succédé. Toutes deux ont adapté leurs méthodes de travail pour tenir compte des nouvelles dispositions. Le Parlement a exercé les pouvoirs que lui conférait le traité, notamment en matière d'accords internationaux, façonnant par exemple la version finale de l'accord initialement négocié par le Conseil sur le transfert des données financières aux États-Unis dans le contexte d'enquêtes sur le terrorisme.



© Wu Wei/Belga

*Le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy (à droite), et le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, donnent régulièrement des conférences de presse communes à l'issue des Conseils européens, comme ici, en octobre.*

Le nouveau président du Conseil européen, M. Herman Van Rompuy, a joué un rôle clé dans les discussions consacrées à une nouvelle architecture en faveur de la convergence économique, tandis que la Commission faisait usage de ses propres prérogatives, proposant par exemple des mécanismes de coordination renforcée entre les États membres en matière de gouvernance économique et consolidant les liens avec les parlements nationaux, lesquels voient leur rôle renforcé par le traité de Lisbonne.

Les modalités d'établissement du budget de l'UE ont également été modifiées par le traité de Lisbonne. La Commission a proposé les changements nécessaires au règlement financier applicable au budget général de l'Union et a déposé une proposition de règlement fixant le cadre financier pluriannuel ainsi qu'une proposition de nouvel accord interinstitutionnel sur la coopération budgétaire, transposant ainsi, conformément aux exigences du traité de Lisbonne, les dispositions de l'actuel accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière.

Les travaux de mise en place du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), qui est devenu pleinement opérationnel à partir de 2011 (voir le chapitre 4), ont également nécessité un nouveau règlement financier et un nouveau statut du personnel<sup>(1)</sup> ainsi que de nouveaux mécanismes institutionnels. Les fonds de l'UE que dépense le SEAE doivent en effet être soumis aux mêmes réglementations strictes et aux mêmes contrôles approfondis que ceux des autres institutions.

Le traité de Lisbonne a en outre modifié la manière dont sont prises, au sein de l'UE, les décisions concernant de nombreuses thématiques quotidiennes, telles que les autorisations de produits ou la réglementation des marchés agricoles. Les mécanismes permettant de déléguer à la Commission les compétences décisionnelles sur ces questions, précédemment connus sous le nom de «procédure de comitologie», ont été clarifiés. Conformément au traité, une distinction a été établie dans les mécanismes de surveillance entre les mesures quasi législatives, appelées «actes délégués»<sup>(2)</sup>, et les mesures d'exécution à proprement parler, dénommées «actes d'exécution»<sup>(3)</sup>. La Commission est contrôlée (a posteriori) par le Parlement européen et le Conseil pour les actes délégués<sup>(4)</sup> et par les États membres pour les actes d'exécution<sup>(5)</sup>.

## LES INSTITUTIONS DE L'UE

**Le Parlement a exercé ses nouvelles compétences législatives et fait davantage entendre son point de vue sur d'autres sujets, dont les négociations internationales, les futurs mécanismes de financement de l'UE et le SEAE. La présidence tournante du Conseil a dû s'adapter pour pouvoir collaborer de manière constructive avec un Parlement doté de nouvelles compétences et avec le président du Conseil européen, lequel a donné un nouvel élan à la recherche d'accords. Et dans le contexte actuel de turbulences économiques et financières, la Commission a continué de jouer un rôle irremplaçable en donnant un contenu à des propositions pour sortir de la crise et promouvoir la croissance.**

### LE PARLEMENT EUROPÉEN

En janvier, le Parlement européen a joué son rôle désormais bien établi dans l'audition des membres désignés de la Commission Barroso II, obtenant le remplacement de l'un des candidats: la Bulgarie a retiré sa candidate initiale au poste de commissaire et l'a remplacée par une autre. À la suite de cela, le Parlement a approuvé la nomination de la nouvelle Commission le 9 février, par 488 voix contre 137 et 72 abstentions.

Une résolution relative aux conséquences du traité de Lisbonne sur les procédures décisionnelles interinstitutionnelles a été adoptée en mai. Le même mois, le Parlement a décidé, au sujet de sa future composition, de faire preuve de pragmatisme concernant l'intégration des 18 députés supplémentaires autorisés par le traité<sup>(6)</sup>. La modification mineure du traité requise à cette fin a été apportée le 23 juin lors d'une brève Conférence intergouvernementale. Cette modification, qui doit permettre aux nouveaux députés d'entrer en fonction, est en cours de ratification par les États membres.

Le Parlement a adopté, durant l'année, plusieurs mesures visant à s'adapter au traité de Lisbonne et à l'évolution du cadre interinstitutionnel. Il a actualisé les dispositions de son règlement relatives aux questions parlementaires et aux pouvoirs délégués. Pour l'aider à définir ses priorités au titre du cadre financier pluriannuel après 2013, une nouvelle commission spéciale («SURE»), disposant



© Petros Karadjias/AP/Reporters

*Le traité de Lisbonne a renforcé le rôle du Parlement européen (sur la photo, le président Jerzy Buzek) en lui conférant de nouvelles responsabilités en matière de colégislation.*

«Pour relever les principaux défis de notre époque, nous avons plus que jamais besoin de nous appuyer sur la puissance collective de l'Union dans son ensemble. Cela relève de notre responsabilité à tous.»  
Jerzy Buzek, Conseil européen du  
16 décembre 2010



© Christophe Karaba/Belga

*Dans le cadre de ce qui constitue une première coopération interinstitutionnelle, le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, prend régulièrement la parole lors de la session plénière du Parlement européen, après chaque Conseil européen (ici, au siège du Parlement à Strasbourg).*

d'un mandat de douze mois, a par ailleurs été mise sur pied en juillet. Elle présentera son rapport avant que la Commission ne formule ses propositions, en juillet 2011.

Le Parlement européen a également consolidé ses liens avec les parlements nationaux et a modifié son règlement en conséquence au mois de juin. Les rencontres interparlementaires organisées tout au long de l'année ont réuni les commissions du Parlement européen et leurs homologues des parlements nationaux afin de débattre des implications pratiques du traité de Lisbonne sur la politique de l'Union.

En octobre, le président du Parlement, Jerzy Buzek, a prononcé un discours de mi-mandat, au cours duquel il a défini huit domaines d'action prioritaires (crise financière, solidarité, sécurité énergétique et protection de l'environnement, action extérieure, droits de l'homme, droits des femmes, réforme institutionnelle et budget), tout en insistant sur la nécessité d'apporter des réponses innovantes et non conventionnelles aux défis à venir.

### PROJET EUROPE 2030

Tout en répondant aux préoccupations immédiates de responsabilité démocratique et d'amélioration de l'efficacité, l'UE n'a pas perdu de vue l'importance d'une perspective à plus long terme. En mai a été remis le rapport González intitulé «Projet pour l'Europe à l'horizon 2030», que le Conseil européen avait commandé en 2008 afin de proposer un projet ambitieux pour les vingt prochaines années. Présidé par Felipe González, ancien Premier ministre espagnol, un groupe de réflexion composé d'éminents penseurs européens a formulé des recommandations portant sur différents domaines allant de l'éducation à l'énergie et de la réforme du marché du travail à la coordination en matière fiscale. Lors du sommet de juin, les dirigeants européens ont salué le travail accompli, indiquant qu'il «alimentera[it] utilement les travaux futurs de l'Union européenne».

### LE CONSEIL EUROPÉEN

À l'initiative de son président, Herman Van Rompuy, le Conseil européen s'est réuni à six reprises au cours de l'année. M. Van Rompuy a commencé à répertorier les sujets de discussion concrets bien avant les réunions du Conseil européen, afin de permettre une meilleure préparation des débats.

Immédiatement après le sommet européen de juin, il s'est rendu au Parlement européen pour s'entretenir avec son président, Jerzy Buzek, et avec la conférence des présidents — une première dans l'histoire de l'Union. Il a également abordé les conclusions de la réunion du Conseil européen avec l'ensemble des députés, lors d'une séance plénière spéciale organisée quelques jours plus tard à l'occasion de ce qui est devenu depuis un rendez-vous régulier de l'après-sommet.

### LE CONSEIL

La présidence tournante du Conseil a dû s'adapter pour pouvoir collaborer de manière constructive avec un Parlement doté de nouvelles compétences et avec un président permanent du Conseil européen. L'Espagne puis la Belgique, qui assuraient la présidence tournante, ont dû trouver leur place dans un nouvel environnement institutionnel, entre les nouveaux acteurs — le président du Conseil européen et la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité — et un Parlement européen qui monte en puissance, puisqu'il est devenu colégislateur européen à part entière.

## Formations du Conseil

Le Conseil européen a remanié la liste de ses formations afin de refléter les modifications apportées aux précédents traités par le traité de Lisbonne. L'objectif était d'intégrer la politique spatiale dans la formation «Compétitivité (marché intérieur, industrie et recherche)» et la politique sportive dans la formation «Éducation, jeunesse et culture». Dès lors, les formations du Conseil portent désormais les dénominations suivantes:

- ▶ Affaires générales
- ▶ Affaires étrangères
- ▶ Affaires économiques et financières (y inclus le budget)
- ▶ Justice et affaires intérieures (y inclus la protection civile)
- ▶ Emploi, politique sociale, santé et consommateurs
- ▶ Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace) (y inclus le tourisme)
- ▶ Transports, télécommunications et énergie
- ▶ Agriculture et pêche
- ▶ Environnement
- ▶ Éducation, jeunesse, culture et sport (y inclus l'audiovisuel).

## LA COMMISSION EUROPÉENNE

En 2010, la nouvelle Commission Barroso II est officiellement entrée en fonction, après l'audition des membres du collège par le Parlement et sa nomination par le Conseil. Dans le contexte actuel de turbulences économiques et financières, la Commission a continué de jouer un rôle important en donnant un contenu à des propositions pour sortir de la crise et pour promouvoir la croissance. En fin d'année, elle a adopté des propositions qui serviront à lancer le débat sur le futur réexamen du budget, lequel conditionnera la manière dont seront fixées les recettes de l'Union. En outre, la Commission a continué d'améliorer le cadre législatif en poursuivant son travail de simplification de la législation existante, en réduisant sensiblement la charge administrative et en aidant les États membres dans la transposition du droit de l'Union.



*La Commission européenne 2010-2014  
au Parlement européen à Strasbourg.*





*Le président et les membres de la Commission européenne prêtent serment devant la Cour de justice de l'Union européenne, le 3 mai 2010.*

En mai 2010, tous les membres de la Commission européenne ont pris l'engagement solennel, devant la Cour de justice de l'Union européenne, de respecter les obligations qui leur incombent en vertu des traités de l'UE. Comme il s'agissait de la première Commission travaillant dans le cadre du traité de Lisbonne, la formulation de cet engagement solennel a été adaptée à la nouvelle situation juridique et a inclus également une référence à la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

En 2010, la Commission a de nouveau accordé une grande importance au bon déroulement et à l'efficacité de la coopération interinstitutionnelle. La preuve en est le nouvel accord-cadre entre le Parlement et la Commission (7), qui est venu actualiser et remplacer celui de 2005. L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne lui confère une importance toute particulière, car il définit les relations entre les deux institutions après que les pouvoirs du Parlement ont été renforcés, notamment dans le processus législatif.

### **Le nouvel accord-cadre entre le Parlement européen et la Commission**

L'accord fixe les règles et le calendrier d'un dialogue renforcé et structuré entre les institutions, qui permet au Parlement de participer à la programmation de l'Union en contribuant de manière décisive aux travaux de la Commission lorsque celle-ci prépare son programme de travail.

Il confirme en outre l'intention de la Commission de procéder à un réexamen de toutes les propositions pendantes au début de chacun de ses mandats, de façon à les confirmer politiquement ou à les retirer, compte tenu des avis exprimés par le Parlement européen.

L'accord-cadre révisé contient les règles détaillées suivant lesquelles la Commission tiendra le Parlement informé de la négociation et de la conclusion des accords internationaux, et suivant lesquelles des parlementaires européens pourront être inclus dans la délégation de l'UE pour participer en tant qu'observateurs aux conférences internationales.

Il redéfinit les règles de protection des informations confidentielles et classifiées au sein du Parlement pour les mettre en conformité avec les normes internationales, ce qui permet d'informer l'Assemblée sur des sujets sensibles, tels que les négociations internationales.

Il prévoit également une meilleure information du Parlement concernant le travail des experts nationaux qui conseillent la Commission.

Enfin, l'accord reflète le «partenariat spécial» entre le Parlement et la Commission proposé à la fin de 2009 par le président de la Commission, M. Barroso. Avant même la conclusion de l'accord, l'année 2010 a été marquée par une collaboration sans précédent entre les deux institutions. Celle-ci a notamment pris la forme d'un dialogue structuré entre membres de la Commission et commissions du Parlement européen durant la préparation du programme de travail de la Commission pour 2011, ou encore de réunions, que ce soit entre le collège des commissaires et la conférence des présidents des commissions du Parlement ou entre le président Barroso et la conférence des présidents.

Plus tôt dans l'année, six semaines à peine après l'entrée en fonction de la nouvelle Commission, le président Barroso a présenté au Parlement le programme de travail de la Commission pour 2010<sup>(8)</sup>. Ce dernier a introduit des innovations, telles que la première synthèse pluriannuelle des initiatives futures possibles, qui offrent aux institutions le cadre adapté leur permettant de bâtir un large consensus concernant les priorités stratégiques de l'Union. Conformément aux principes de réglementation intelligente, toutes les propositions du programme font ensuite l'objet d'une évaluation approfondie visant à déterminer celles qui méritent d'être mises en œuvre, et sous quelle forme. Cette démarche s'accompagne d'un engagement à réexaminer les plans en permanence, d'année en année, dans le cadre d'une approche «évolutive» visant à renforcer la transparence et la qualité des travaux de la Commission tout en maintenant la flexibilité nécessaire pour faire face aux imprévus.

Au cours de l'année, le président Barroso a régulièrement pris part à un nouveau point de l'ordre du jour des sessions plénières du Parlement: l'«heure des questions».

En septembre, il a prononcé devant l'Assemblée le tout premier discours sur l'«État de l'Union»<sup>(9)</sup> européenne. Cet exercice régulier, a-t-il indiqué, sera l'occasion de planifier chaque année les travaux de l'Union pour l'année suivante et au-delà. Dans son discours, M. Barroso a dressé la liste des principaux défis à venir:

- ▶ combattre la crise et améliorer la gouvernance économique;
- ▶ relancer la croissance pour l'emploi en accélérant la mise en œuvre du programme de réformes «Europe 2020»;
- ▶ construire un espace de liberté, de justice et de sécurité;
- ▶ lancer les négociations en vue de la modernisation du budget de l'Union;
- ▶ veiller à ce que l'UE exerce pleinement son influence sur la scène mondiale.



*La Commission européenne et le Parlement européen ont établi un nouveau partenariat grâce à l'accord-cadre actualisé. Ici, le président Barroso prend la parole à la session plénière du Parlement européen à Strasbourg.*

Ces priorités politiques se reflètent dans le programme de travail de la Commission pour 2011<sup>(10)</sup>, qui a été présenté en séance plénière au Parlement, en novembre, par le président Barroso. Ce dernier a mis l'accent sur les innovations institutionnelles et a encouragé le Parlement et le Conseil à entamer des discussions trilatérales sur la manière d'appliquer les dispositions du traité relatives à la programmation de l'Union. La Commission a invité les autres institutions à traiter en priorité les propositions urgentes consacrées à la réglementation du secteur financier et à la gouvernance économique. Le Conseil européen d'octobre a accepté la proposition de la Commission visant à anticiper les propositions en faveur d'une meilleure gouvernance économique et à les soumettre à une procédure accélérée.

Pour répondre aux demandes pressantes de décisions politiques dans les domaines de la sécurité énergétique et du changement climatique, le président Barroso a nommé un commissaire, aux côtés des commissaires responsables de l'environnement et de l'énergie, chargé de l'action pour le climat et a créé deux nouvelles directions générales, l'une chargée de l'énergie et l'autre de l'action pour le climat. L'énergie et les transports, autrefois réunis dans un même portefeuille, ont été séparés en deux directions générales et confiés à des commissaires distincts. Enfin, pour mieux faire face aux défis touchant aux droits des citoyens, à la justice et à la sécurité, une réorganisation similaire a été opérée au niveau des commissaires et des directions générales entre la justice, d'une part, et les affaires intérieures, d'autre part.

## LES PARLEMENTS NATIONAUX

Dès le début de son mandat en 2004, la Commission Barroso I a montré la grande importance qu'elle accordait aux relations avec les parlements nationaux, en faisant de la définition et de la mise en œuvre d'une véritable approche en la matière un de ses objectifs prioritaires. En 2006, elle a mis en place un mécanisme de dialogue politique avec les parlements nationaux et a commencé à transmettre ses nouvelles propositions législatives et ses nouveaux documents de consultation ainsi qu'à répondre aux avis des parlements. De ce fait, quelque 500 avis ont été émis par les parlements nationaux durant le mandat de la Commission Barroso I, auxquels s'ajoutent quelque 500 rencontres entre les membres de la Commission et les parlements nationaux.

L'année 2010 fut cependant la première à voir la Commission appliquer les nouvelles dispositions du traité de Lisbonne relatives aux parlements nationaux. Les jalons posés par la Commission Barroso I ont permis, entre autres succès, l'évolution positive de cette relation et la mise en œuvre sans heurts du mécanisme de contrôle de la subsidiarité.

La Commission Barroso II est entrée en fonction au cours d'une phase critique de ses relations avec les parlements nationaux. Le traité de Lisbonne prévoit un accroissement significatif du rôle des parlements nationaux au niveau de l'UE et énonce à leur intention une série de nouveaux droits et devoirs accompagnant l'exercice de ce nouveau rôle. Les nouveaux pouvoirs conférés portent essentiellement sur:

- ▶ le «mécanisme de contrôle de la subsidiarité», également connu sous le nom de «procédure du carton jaune ou du carton orange». Celle-ci permet aux parlements nationaux de contraindre la Commission à revoir une proposition législative («carton jaune») lorsque la proposition est contestée par un tiers de l'ensemble des voix attribuées aux parlements nationaux, et autorise le législateur à mettre un terme à la procédure législative ordinaire («carton orange») lorsque la proposition est contestée par une majorité des voix attribuées aux parlements nationaux;
- ▶ la révision des traités (avec, par exemple, un droit de veto accordé à tout parlement national lorsqu'il s'agit d'invoquer la clause passerelle);
- ▶ l'espace de liberté, de sécurité et de justice (droit à l'information)<sup>(11)</sup>.

La Commission a procédé à l'inventaire des avis reçus par les parlements nationaux en 2010 et de ses propres réponses ou réactions, dans le contexte tant du dialogue politique que du contrôle de la subsidiarité. En 2010, plus de 80 propositions de la Commission avaient été soumises aux parlements nationaux dans le cadre du mécanisme de contrôle de la subsidiarité. Quelque 217 avis avaient été exprimés à leur sujet, dont seuls 32 étaient négatifs.

Une proposition, la directive relative aux travailleurs saisonniers<sup>(12)</sup>, a particulièrement retenu l'attention des parlements nationaux, récoltant 8 avis négatifs, mais aussi plusieurs avis positifs. Les seuils de déclenchement de la procédure du carton jaune ou du carton orange étaient cependant loin d'être atteints.

Dans l'ensemble, le mécanisme de contrôle de la subsidiarité fonctionne sans heurts. Les avis des parlements nationaux restent centrés sur la teneur politique des propositions de la Commission plutôt que sur les questions de subsidiarité. Depuis l'entrée en vigueur du traité, la Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires et européennes des parlements de l'Union européenne (COSAC) a mis un terme aux contrôles organisés de la subsidiarité qu'elle effectuait sur une sélection de propositions de la Commission. Ces contrôles sont désormais assurés par les parlements nationaux, qui coopèrent entre eux sur une base ad hoc.

### Dialogue politique entre la Commission et les parlements nationaux

Le dialogue politique qu'entretient la Commission avec les parlements nationaux permet un échange d'opinions plus exhaustif et de nature plus politique, qui ne se cantonne pas aux propositions législatives et à la subsidiarité. Dans le cadre de ce dialogue, le nombre d'avis transmis par les parlements nationaux s'est élevé à près de 400 au total en 2010, augmentant ainsi de quelque 55 % par rapport à l'année précédente. Le dialogue politique présente de nombreux avantages: il améliore le processus d'élaboration des politiques et aide la Commission à mieux comprendre les dynamiques et procédures nationales en rapprochant l'UE de ses citoyens. En outre, les parlements nationaux peuvent aider la Commission à atteindre certains objectifs, tels qu'une bonne transposition du droit de l'Union et une meilleure mise en œuvre des initiatives européennes.

### LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE

La Cour de justice et le Tribunal ont rendu des arrêts importants et traité plusieurs affaires notables qui ont des répercussions sur un grand nombre d'activités au sein de l'UE.

#### Quelques exemples d'arrêts marquants dans divers domaines

- ▶ Concernant les jeux de hasard, la Cour de justice a estimé qu'un État membre pouvait, dans certaines circonstances définies dans l'arrêt, interdire l'exploitation de jeux de hasard sur l'internet. Eu égard aux particularités liées à l'offre de jeux de hasard en ligne, cette interdiction peut être considérée comme justifiée par l'objectif de lutte contre la fraude et la criminalité<sup>(13)</sup>.
- ▶ L'objectif de la lutte contre les dangers liés au jeu doit être poursuivi d'une manière cohérente et systématique<sup>(14)</sup>.
- ▶ La Cour de justice a également conclu que les législations française, autrichienne et irlandaise fixant un prix minimal de vente au détail pour les cigarettes étaient contraires au droit de l'Union européenne<sup>(15)</sup>.
- ▶ Dans le domaine du sport, la Cour de justice a estimé que les clubs de football pouvaient réclamer une indemnité pour la formation des jeunes joueurs qu'ils ont formés lorsque ces derniers souhaitent signer leur premier contrat de joueur professionnel avec un club d'un autre État membre<sup>(16)</sup>.



- ▶ Dans le domaine commercial, la Cour de justice a estimé que les produits originaires du territoire palestinien ne bénéficient pas du régime douanier préférentiel instauré par l'accord CE-Israël<sup>(17)</sup>.
- ▶ La Cour de justice a également expliqué l'effet des règles de reconnaissance, par les États membres, des décisions relatives à des procédures d'insolvabilité. Elle a notamment précisé que, postérieurement à l'ouverture d'une procédure principale d'insolvabilité dans un État membre, les autorités compétentes d'un autre État membre sont en principe tenues de reconnaître et d'exécuter toutes les décisions relatives à cette procédure<sup>(18)</sup>.
- ▶ Pour la première fois, la Cour de justice a en outre été amenée à interpréter la portée de la législation européenne relative à la protection des inventions biotechnologiques. Elle a jugé qu'un brevet européen ne pouvait être invoqué qu'à l'égard d'une invention exerçant effectivement la fonction pour laquelle elle est brevetée et a donc estimé que Monsanto ne pouvait interdire la commercialisation dans l'UE d'une farine de soja contenant, à l'état de résidu, une séquence d'ADN brevetée par cette société<sup>(19)</sup>.
- ▶ Dans le domaine des marques, la Cour de justice a estimé que Google n'avait pas enfreint la législation sur les marques en autorisant les annonceurs à acheter des mots clés correspondant aux marques de leurs concurrents<sup>(20)</sup>.
- ▶ Le Tribunal a rendu son premier arrêt concernant le dessin ou modèle communautaire et a annulé la décision de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (OHMI) de rejeter une demande de nullité à l'encontre du dessin ou modèle utilisé par PepsiCo pour définir la forme d'un «rappeur»<sup>(21)</sup>.
- ▶ Concernant l'accès aux documents des institutions de l'Union, la Cour de justice a précisé les conditions dans lesquelles une demande de communication peut être rejetée, pour des raisons liées à la protection des données à caractère personnel<sup>(22)</sup> ou à la protection de l'intégrité des enquêtes en matière d'aides d'État<sup>(23)</sup> et des procédures juridictionnelles<sup>(24)</sup>. Sur la publication des données à caractère personnel, elle a clarifié les conditions à respecter lors de l'adoption de dispositions législatives imposant cette publication<sup>(25)</sup>.



*Les membres de la Cour de justice  
à Luxembourg.*



© Olivier Hoslet/Belga

### LE COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN

Le rôle du Comité économique et social européen (CESE) a lui aussi été revu à la hausse dans le cadre du traité de Lisbonne, grâce à l'introduction d'une clause horizontale sur l'impact social des politiques de l'Union, à de nouvelles règles sur les services d'intérêt général et au renforcement du rôle de l'UE à l'extérieur en général. Le Comité a été renouvelé en octobre et a élu son nouveau président, le Suédois Staffan Nilsson. Ses travaux se sont également concentrés sur la crise économique et sociale, sur son observatoire de la stratégie Europe 2020, sur la démocratie participative et sur le forum européen de l'intégration, organisé conjointement avec la Commission européenne.

*Le nouveau président du Comité économique et social européen, Staffan Nilsson, prend la parole lors d'une session plénière du Comité à Bruxelles.*



© Belga

### LE COMITÉ DES RÉGIONS

Le traité de Lisbonne a renforcé les compétences du Comité des régions, en lui accordant pour la première fois le pouvoir d'attaquer devant la Cour de justice de l'Union européenne les nouveaux actes législatifs européens qu'il considère comme contraires au principe de subsidiarité. Le Comité a été renouvelé en février et a élu sa nouvelle présidente, l'Italienne Mercedes Bresso. Au cours de l'année, il a organisé divers événements en collaboration avec le président Barroso et avec d'autres membres de la Commission. Il a par ailleurs entamé la révision du protocole de coopération avec la Commission.

*La nouvelle présidente du Comité des régions, Mercedes Bresso, prise en photo lors d'une réunion du bureau extraordinaire du Comité à Anvers.*



© Olivier Hoslet/Belga

*P. Nikiforos Diamandouros, qui a été réélu médiateur européen, donne une conférence de presse pour présenter son rapport annuel 2009 au Parlement européen, à Bruxelles.*

## LE MÉDIATEUR EUROPÉEN

En janvier, le Parlement a reconduit P. Nikiforos Diamandouros au poste de médiateur européen. Les plaintes qu'il a traitées portaient notamment sur l'accès aux documents, le traitement des plaintes concernant des infractions au droit de l'Union, les questions de personnel et les questions relatives aux subventions ou aux marchés de service. Un rapport spécial concernant la Commission a été transmis au Parlement européen en 2010. En juin, la Commission a adopté son rapport d'évaluation annuel concernant les relations avec le Médiateur et le fonctionnement de la procédure interne de réponse au Médiateur européen.

## LES AUTRES INSTITUTIONS

D'autres institutions se sont développées durant l'année. À la Banque centrale européenne (BCE), un nouveau vice-président a été désigné et une direction générale «Stabilité financière» a été mise sur pied. La Banque s'est également préparée à accueillir le secrétariat du Comité européen du risque systémique. Avant toute chose, la BCE a contribué aux mesures que l'UE a prises afin de stabiliser l'euro, notamment à travers le programme pour les marchés de titres adopté le 10 mai par son conseil des gouverneurs. Dans son programme de travail 2010, la Cour des comptes européenne a arrêté un certain nombre de thèmes prioritaires, tels que le caractère pluriannuel d'un grand nombre de dépenses de l'Union, y compris: les corrections forfaitaires et les recouvrements; l'innovation et le marché intérieur; le capital humain; l'énergie durable; la stratégie de la Commission visant à simplifier le cadre réglementaire pour les entreprises et les citoyens. À ses yeux, l'arrivée d'un nouveau Parlement, d'un nouveau traité et d'une nouvelle Commission offre des possibilités d'améliorer la gestion financière de l'Union. La Cour des comptes s'est attelée durant l'année à aider les principaux responsables de la gestion et du contrôle des fonds européens à saisir ces possibilités de changement.

## LES AGENCES

Quatre nouvelles agences ont été créées au cours de l'année: le Bureau européen d'appui en matière d'asile, l'Autorité bancaire européenne, l'Autorité européenne des marchés financiers et l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles. Le groupe interinstitutionnel relatif aux agences de régulation, mis sur pied en 2009 pour dégager des perspectives communes au Parlement, au Conseil et à la Commission sur la manière d'améliorer le fonctionnement des agences, a poursuivi ses activités en 2010. En mai, il a convenu d'une feuille de route concernant les travaux à venir. Lors de sa réunion de novembre, il a avalisé les travaux accomplis jusque-là sur le plan technique et a tenu un premier débat d'orientation sur les travaux à entreprendre à l'avenir.

## EFFICACITÉ ET TRANSPARENCE

**L'Union européenne a continué de simplifier la législation existante et de faire des propositions pour alléger la charge administrative que celle-ci impose. En outre, pour garantir que les nouveaux textes législatifs et les nouvelles politiques sont de la plus haute qualité possible, toutes les initiatives majeures font systématiquement l'objet d'une analyse d'impact. La gestion et le contrôle des finances de l'Union ainsi que les mécanismes de transparence ont été encore améliorés.**

### UNE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Le programme «Mieux légiférer» de la Commission s'est traduit par une nette amélioration du processus de formulation des politiques au niveau de l'UE et au niveau national. Les nouvelles mesures législatives sont élaborées en tenant compte du point de vue des parties intéressées et des données collectées à l'occasion de vastes consultations, tout en étant soumises à un processus d'analyse d'impact qui, selon une évaluation externe, améliore effectivement la qualité des propositions. Parallèlement, la Commission a grandement simplifié la législation existante et a réalisé des progrès significatifs dans la réduction des charges administratives et dans l'aide à la transposition du droit de l'UE qu'elle apporte aux États membres.

Garantir un cadre réglementaire de qualité<sup>(26)</sup> aux citoyens et aux entreprises relève de la responsabilité partagée de l'ensemble des institutions de l'UE et des États membres. Un tel cadre est nécessaire pour atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive (voir le chapitre 1 pour plus de détails).

L'un des devoirs de la Commission est de s'assurer que les politiques au niveau de l'UE sont décidées sur la base des faits et de manière proportionnée, transparente et responsable. Par ailleurs, par l'intermédiaire de son programme «Mieux légiférer», elle a apporté des changements significatifs ces cinq dernières années:

- ▶ les consultations publiques et l'analyse d'impact sont désormais la norme pour les initiatives de la Commission;
- ▶ les règles de l'Union sont en cours de simplification;
- ▶ les charges administratives pesant sur les entreprises sont en voie d'être réduites elles aussi.

Poursuivant sur cette lancée, la Commission vient de franchir une nouvelle étape: une communication sur la réglementation intelligente au sein de l'Union a été adoptée en octobre, qui définit des actions visant à accroître la qualité et la pertinence de la législation de l'UE<sup>(27)</sup>. En particulier, la Commission attachera plus d'importance à l'évaluation de la législation et des politiques existantes. Les résultats qui en découleront seront au cœur de l'élaboration de toute réglementation nouvelle ou révisée pendant la préparation des analyses d'impact. Parallèlement, la Commission continuera de travailler avec le Parlement européen, le Conseil, les États membres et les autres parties prenantes, et elle les encouragera à mettre en œuvre avec détermination le programme «Mieux légiférer». À partir de 2012, l'extension de la période de consultation de huit à douze semaines permettra aux citoyens et aux diverses parties prenantes de mieux se faire entendre encore.

### FACTURATION DE LA TVA SIMPLIFIÉE

Le Conseil a adopté une directive destinée à simplifier les exigences en matière de facturation de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), en particulier en ce qui concerne la facturation électronique<sup>(28)</sup>. La nouvelle directive impose désormais aux autorités fiscales d'accepter les factures électroniques dans les mêmes conditions que les factures papier, et vise à lever les obstacles juridiques à la transmission et au stockage de ces factures électroniques.

### PROCÉDURES ANTITRUSTS CLARIFIÉES

La Commission européenne a publié des explications détaillées sur la manière dont fonctionnent en pratique les procédures antitrusts afin de renforcer encore la transparence et la prévisibilité de ses procédures.

### PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ALLÉGÉES POUR LE TRANSPORT MARITIME

Les procédures administratives ont été simplifiées pour le transport maritime à courte distance, notamment à travers le nouveau règlement douanier et la directive sur les formalités portuaires, conformément au programme d'action<sup>(29)</sup> en vue de créer un espace maritime européen sans barrières. De nouveaux instruments, tels qu'un guichet unique pour les procédures administratives, la simplification des escales dans des pays tiers et des systèmes avancés de communication et d'information électroniques (transport maritime en ligne), sont en cours d'élaboration. Ces mesures représentent une économie potentielle de 75 millions d'euros pour 1,7 million de navires qui font escale chaque année dans les principaux ports de l'Union.



## GÉRER LA QUALITÉ DE LA LÉGISLATION TOUT AU LONG DU CYCLE D'ÉLABORATION DES POLITIQUES

### Simplification et allègement des charges administratives

Soucieuse de simplifier la législation existante, l'Union européenne fait des propositions pour alléger la charge administrative que celle-ci impose. Au cours de l'année, la Commission a ainsi présenté des propositions qui, si elles sont adoptées par le Parlement et le Conseil, réduiront les coûts administratifs de 31 % — soit bien plus que l'objectif de 25 % initialement convenu. Le programme de travail de la Commission pour 2010 a renouvelé le programme pluriannuel glissant de simplification, qui comporte une liste de 46 propositions pour 2010-2012 concernant tant la politique industrielle que l'énergie et les transports, l'agriculture et la pêche, l'emploi et les affaires sociales, la justice et les affaires intérieures, la santé ou encore la fiscalité et les statistiques. Le programme de travail de la Commission pour 2011 a actualisé la liste des initiatives de simplification et retiré des propositions.

### ÉTABLISSEMENT DES STATISTIQUES DU TOURISME AMÉLIORÉ

Les États membres seront autorisés à recourir à des techniques d'estimation plutôt qu'à des enquêtes pour compiler leurs statistiques sur le tourisme.

### ACCÈS AUX SUBVENTIONS DE L'UE FACILITÉ

En mai, un examen par la Commission des règles d'accès aux fonds de l'UE a abouti à un allègement de la charge administrative et des coûts pour les bénéficiaires, en même temps qu'à une extension des possibilités d'associer financements publics et privés pour donner davantage d'impact aux investissements.

### FLUX DE TRÉSORERIE AMÉLIORÉS DANS LES TRANSACTIONS COMMERCIALES

La directive sur les retards de paiements dans les transactions commerciales qui a été approuvée en octobre améliore la situation de trésorerie des entreprises européennes et contribue à éliminer les obstacles aux transactions commerciales transfrontières. Elle vise à introduire, comme règle générale, un délai de trente jours pour le règlement des factures dans les transactions commerciales entre entreprises.

La Commission a continué de bénéficier de l'appui du groupe à haut niveau de parties prenantes indépendantes sur les charges administratives que préside M. Edmund Stoiber, ancien ministre-président de Bavière.

La Commission a proposé une refonte du règlement Bruxelles I sur la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, qui simplifie les litiges transfrontières et améliore l'accès aux tribunaux de l'UE. Les nouvelles règles proposées réduiront au minimum la durée et le coût d'exécution des décisions de justice étrangères et garantiront l'égalité d'accès aux tribunaux dans les États membres.

En avril, la Commission a adopté une communication présentant diverses possibilités de simplification de la mise en œuvre des programmes-cadres de recherche, afin de rendre ceux-ci plus accessibles et plus attractifs pour les grands chercheurs du monde entier et les sociétés les plus innovatrices, en particulier les plus petites d'entre elles<sup>(30)</sup>. Cette communication a suscité un débat intense avec le Parlement et le Conseil ainsi que de nombreuses autres parties prenantes. Un consensus est en voie d'élaboration sur un certain nombre de mesures à court terme pouvant être mises en œuvre par la Commission à l'intérieur du cadre juridique et réglementaire actuel, telles que la poursuite du développement du portail des participants aux travaux de recherche, l'optimisation de la structure et du calendrier des appels à propositions et une meilleure adaptation de la taille des consortiums, ou encore l'introduction d'une plus grande flexibilité dans l'utilisation des coûts moyens de personnel ou dans les dispositions applicables aux intérêts générés par les préfinancements.

### Évaluation de la législation existante et analyse d'impact

En même temps, la Commission a entamé, en 2010, une évaluation ex post systématique de la législation en vigueur, indiquant que tous les grands instruments existants, qu'il s'agisse de programmes de dépenses ou de mesures réglementaires, feraient l'objet d'une évaluation régulière. Cela est essentiel pour s'assurer que les mesures réglementaires forment un cadre cohérent et produisent effectivement les effets attendus. La Commission a donc commencé à revoir l'intégralité du corpus régissant certains domaines d'action, afin de détecter les doubles emplois, les lacunes, les incohérences et les mesures obsolètes au moyen de «bilans de la qualité». Les premiers domaines concernés, en 2010, ont été l'environnement, les transports, l'emploi et les affaires sociales, ainsi que la politique industrielle.

Pour garantir que les nouveaux textes législatifs et les nouvelles politiques sont de la plus haute qualité possible, la Commission a en outre mis en place un système ample et ambitieux d'analyse d'impact de ses principales initiatives.

Le but de ce système est de collecter les données factuelles qui serviront à étayer la prise de décision et de garantir que toutes les options pertinentes ont bien été considérées. Des rapports d'analyse d'impact sont publiés parallèlement aux grandes propositions afin d'expliquer en quoi celles-ci se justifient et sur quels faits concrets elles reposent.

En septembre, un rapport de la Cour des comptes européenne relatif au système d'analyse d'impact de la Commission<sup>(31)</sup> a confirmé que ce système présentait un réel intérêt pour les décideurs de l'UE, qu'il permettait effectivement d'améliorer la qualité des propositions et que sa transparence et son approche intégrée en faisaient un modèle au niveau international.

La Commission, encouragée par les recommandations de la Cour, continuera de travailler à l'efficacité de ce système. Un pas important a déjà été franchi avec la publication sur le site Europa de «feuilles de route» pour toutes les initiatives susceptibles d'avoir des incidences notables, décrivant quelles analyses ont déjà été réalisées et ce qui est prévu. Cela a permis en effet de rendre plus transparent le travail d'analyse d'impact, tout en facilitant la participation des parties prenantes dans les premières phases de l'élaboration des politiques<sup>(32)</sup>.

Enfin, le comité d'analyse d'impact indépendant, rouage essentiel du système, a continué de veiller à ce que les analyses d'impact soient conformes aux normes de qualité et de procédure. Il a émis 83 avis sur la qualité des analyses d'impact de la Commission et formulé des recommandations d'amélioration concrètes. La Cour des comptes européenne a noté que le comité contribuait à améliorer la qualité des analyses d'impact. En 2010, quelque 66 analyses de ce type ont été réalisées concernant des initiatives politiques majeures.

## AMÉLIORER LA MISE EN ŒUVRE DE LA LÉGISLATION DE L'UE

Les efforts tendant à améliorer la façon dont les États membres appliquent le droit de l'UE se sont poursuivis. En mars, la Commission a publié un rapport d'évaluation sur le fonctionnement d'«EU Pilot», la méthode mise en place pour améliorer l'aide fournie aux citoyens et aux entreprises concernant l'application du droit de l'Union et pour remédier plus rapidement aux infractions. Par exemple, les services de la Commission ont travaillé de concert avec l'Allemagne pour faire en sorte qu'un important projet de construction n'ait pas d'incidence négative sur les espèces protégées de la région, et avec le Royaume-Uni pour garantir la délivrance en temps utile de leur titre de séjour aux ressortissants de l'UE et aux membres de leur famille. Ils ont également collaboré avec les autorités espagnoles pour protéger les consommateurs et l'appellation d'origine des produits traditionnels. Dans son rapport sur ces activités<sup>(33)</sup>, la Commission souligne le large éventail des actions qui ont été prises récemment afin d'améliorer l'application du droit de l'UE.

La Commission a adopté une communication<sup>(34)</sup> relative à sa politique qui consiste, en vertu de l'article 260, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), à saisir la Cour de justice pour que celle-ci inflige des sanctions financières aux États membres qui omettent de transposer dans les délais les directives de l'UE. En 2010, le nombre de procédures d'infraction initialement lancées à l'encontre des États membres pour manquement présumé à leurs obligations en matière de transposition du droit de l'UE s'est élevé à 1 168 (ce chiffre correspond à la première étape de la procédure, c'est-à-dire à l'envoi d'une lettre de mise en demeure conformément à l'article 258 TFUE). Les domaines d'activité principalement concernés par ces nouvelles procédures ont été la santé et la politique des consommateurs, l'environnement, le marché intérieur et le transport, représentant à eux tous plus de 70 % du total.

### **PROTECTION DES INTÉRÊTS FINANCIERS DE L'UE ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE**

L'évaluation indépendante de la Cour des comptes pour l'année 2009 a fait ressortir une amélioration très nette de la gestion financière de l'UE et du contrôle de celle-ci par rapport aux années précédentes. Pour la première fois, le taux d'erreur concernant le budget dans son ensemble a cette année été inférieur à 5 %, une performance dont peu de gouvernements nationaux pourraient se targuer. Concernant les Fonds structurels, le taux d'erreur a diminué de plus de moitié depuis 2008 et approche maintenant les 5 %. De surcroît, 0,2 % seulement de toutes les erreurs détectées sont liées à une fraude potentielle. Il existe une différence considérable entre fraude et irrégularités. Les taux d'erreur ne signifient pas que les montants correspondants sont perdus ou gaspillés. Les fonds peuvent avoir été dépensés conformément à ce qui était prévu, même lorsque les procédures sont entachées d'erreurs. Par exemple, les erreurs constatées dans une procédure d'appel d'offres relative à un projet de construction d'un pont ne signifient pas que le nouveau pont doit être démolé ou qu'il soit de mauvaise qualité. Lorsque des erreurs ayant une incidence financière sont découvertes, les paiements indus sont récupérés auprès des responsables du projet ou du pays concerné. Le rapport note que des irrégularités représentant 1,22 milliard d'euros au total ont été identifiées, rapportées, et ont fait l'objet d'un suivi, mais que ce chiffre ne reflète pas la situation sur une seule année. Ces irrégularités, rapportées par les États membres en 2009, se sont produites sur plusieurs années, et, sur ce montant de 1,22 milliard d'euros, la fraude en a représenté 1,09 milliard.

L'UE a exercé un contrôle plus efficace sur ses fonds: 346,5 millions d'euros de financements agricoles indûment dépensés par les États membres ont été recouverts en mars à la suite d'une décision adoptée par la Commission dans le cadre de la procédure d'apurement de conformité, et un montant supplémentaire de 265,02 millions d'euros a été récupéré en juillet. Les fonds n'avaient pas été dépensés conformément aux règles de l'UE ou bien n'avaient pas été contrôlés convenablement. Cet argent retourne au budget de l'UE.

En juillet, la Commission a présenté au Parlement européen un document de réflexion sur la réforme de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), comme base d'un dialogue interinstitutionnel entre le Parlement, le Conseil et la Commission<sup>(35)</sup>. Les conclusions de ce dialogue ont été reprises dans une proposition que la Commission soumettra au début de 2011.

En mars, un nouveau système — le «Fraud Notification System» — permettant de signaler anonymement, via l'internet, des faits de corruption et de fraude a rendu plus facile et plus sûre la dénonciation des cas suspects à l'OLAF par des citoyens attentifs et les fonctionnaires de l'UE.

La fraude fiscale a également fait l'objet de débats nourris durant l'année. La coopération en matière de fiscalité a progressé sur deux points: le Conseil est parvenu à un accord sur le renforcement de l'assistance mutuelle entre États membres en matière de recouvrement des créances fiscales (le taux de recouvrement actuel est de 5 % seulement des montants dus) ainsi que d'établissement et de perception des impôts (abolition du secret bancaire dans les relations entre autorités fiscales et suppression du secret comme motif de refus de répondre à une demande d'information).

Conformément aux orientations du G20 sur la coopération avec les juridictions offshore dans la lutte contre la fraude fiscale, la Commission a proposé un accord antifraude modifié avec le Liechtenstein. Ce dernier pourrait aussi servir de modèle pour l'Andorre, Monaco et Saint-Marin; en ce qui concerne la Suisse, il pourrait servir de base à un accord nouveau ou modifié, avec notamment des dispositions relatives à l'échange d'informations fiscales conformes aux normes internationales.

L'écart de TVA s'élevant à un montant compris entre 90 milliards et 113 milliards d'euros sur la période 2000-2006, la Commission a publié le 1<sup>er</sup> décembre un livre vert sur l'avenir de la TVA, qui vise à mettre en place un système plus simple, plus robuste et plus moderne pour cette taxe <sup>(36)</sup>.

En juin, les ministres des finances sont convenus d'accroître leur coopération dans la lutte contre la fraude en matière de TVA. Cela se traduira par la création d'un réseau antifraude permanent baptisé «Eurofisc».

En avril, un nouveau système électronique permettant de surveiller la circulation des produits soumis à accises — alcool, tabac et produits énergétiques — a donné à l'UE de nouveaux moyens pour combattre la fraude. Selon les estimations, environ 100 000 opérateurs expédient quelque 4,5 millions de lots de produits soumis à accises entre les États membres chaque année. Le système informatisé de circulation et de contrôle des produits soumis à accises rend les échanges de produits en question à l'intérieur de l'UE moins coûteux et plus simples pour les opérateurs, tout en permettant également aux États membres de traiter plus rapidement et plus facilement les cas de fraude en la matière. Les autorités et les opérateurs économiques des États membres peuvent adhérer progressivement au système jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2011, après quoi il sera intégralement appliqué dans l'ensemble de l'Europe.



## MIEUX COMMUNIQUER SUR L'EUROPE

Trois priorités communes de communication interinstitutionnelle pour 2010 ont eu respectivement pour thème «piloter la relance économique et mobiliser de nouvelles sources de croissance», «agir dans les domaines du climat et de l'énergie» et «faire fonctionner le traité de Lisbonne pour les citoyens européens». En vertu de la déclaration politique de 2008 intitulée «Communiquer l'Europe en partenariat», un premier rapport a été publié sur la coopération entre les institutions et les États membres en matière de communication sur l'Europe.

La Commission a lancé en mars une campagne intitulée «Rédiger clairement», qui vise à encourager la rédaction de documents plus concis, plus clairs et laissant moins de place au jargon, les rendant plus faciles à lire.

## PLUS DE TRANSPARENCE

Un nouveau cadre régissant la création et le fonctionnement des groupes d'experts de la Commission a été adopté en vue de simplifier et de clarifier les règles ainsi que de renforcer la coordination. Afin d'améliorer la transparence, une nouvelle version du registre des groupes d'experts est aussi proposée, qui fournit des informations plus précises sur les catégories d'entités énumérées, la composition des groupes et les activités réalisées. En outre, la Commission et le Parlement ont relancé en mai les travaux relatifs à un registre et à un code de conduite communs pour les représentants d'intérêts. En octobre, un ancien commissaire a démissionné de ses fonctions au sein du conseil d'administration d'une banque d'investissement britannique après que le comité d'éthique de la Commission européenne eut fait part de ses craintes concernant un possible conflit d'intérêts; c'est la première fois que le comité d'éthique rend un tel avis.

En 2010, la Commission européenne a divulgué l'identité des bénéficiaires de fonds de l'UE en 2009 dans des domaines tels que la recherche, l'éducation et la culture, l'énergie, les transports et l'aide extérieure. La base de données en ligne de l'UE concernant ces bénéficiaires, qui contient aujourd'hui plus de 114 000 entrées remontant jusqu'en 2007, a fait l'objet d'améliorations offrant des possibilités de recherche supplémentaires. Pour la première fois, en 2010, la base donne des renseignements sur les dépenses administratives de la Commission liées à la passation des marchés. Très peu d'administrations publiques dans le monde ont poussé aussi loin la transparence financière.

## LE BUDGET 2011 DE L'UNION EUROPÉENNE

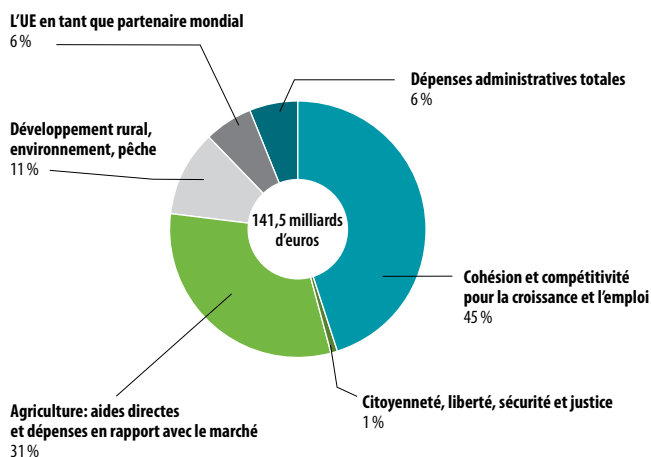
**En 2010, de nouvelles procédures ont été appliquées pour la première fois pour l'adoption du budget de l'UE, et des propositions ont également été soumises pour lancer le débat sur le futur réexamen du budget, lequel conditionnera la manière dont seront fixées les recettes de l'Union.**

Le budget 2011 — premier budget adopté selon les nouvelles procédures mises en place par le traité de Lisbonne — a été approuvé le 15 décembre. Au total, il s'élève à 141,9 milliards d'euros en crédits d'engagement et 126,5 milliards d'euros en crédits de paiement. La Commission a présenté une proposition de révision de son règlement financier. S'ils sont approuvés par l'autorité législative, les changements apportés simplifieront l'accès aux fonds de l'UE en allégeant les formalités administratives ainsi que les coûts pour les bénéficiaires, en même temps qu'ils étendront les possibilités de conjuguer financements publics et privés pour donner davantage d'impact aux investissements. L'allègement de la charge administrative consiste notamment à supprimer l'obligation de reverser les intérêts perçus sur les paiements d'avances, à doubler, en le portant à 50 000 euros, l'actuel plafond de 25 000 euros en deçà duquel les subventions sont soumises à des procédures simplifiées, ainsi qu'à faciliter le paiement par les bénéficiaires de leurs partenaires au sein des projets.

En octobre, la Commission a présenté les conclusions tirées du réexamen du budget, accompagnées de propositions concernant à la fois les dépenses et les nouvelles sources de recettes pour le budget de l'UE après 2013. Il est ressorti principalement que les règles actuelles du budget de l'UE font que celui-ci est lent à réagir aux événements imprévus, tandis que la complexité d'un trop grand nombre de dispositions nuit à son efficacité et à la transparence. Les finances publiques étant sous pression, un certain nombre de moyens sont proposés pour parvenir à un budget européen à la hauteur des enjeux, qui n'impliquent pas nécessairement d'augmenter les dépenses mais de se concentrer sur les bonnes priorités, la valeur ajoutée, les résultats et la qualité des dépenses de l'Union. Du côté des recettes, l'objectif est de promouvoir un système équitable et transparent qui soit compris par les citoyens et qui réduise la dépendance de l'UE à l'égard des contributions directes des États membres grâce à l'introduction de nouvelles «ressources propres». Parmi les options envisagées figurent une partie de la taxe financière, la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre dans l'UE, une redevance européenne liée au transport aérien, un taux de TVA européen séparé, une taxe énergétique européenne et un impôt européen sur les sociétés. La Commission a également proposé de garantir les obligations européennes émises par les promoteurs des projets pour financer les grands travaux d'infrastructures.

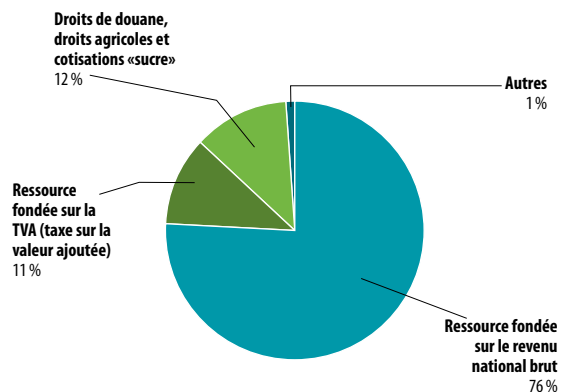
### BUDGET DE L'UE EN 2010

Développement durable et innovation au cœur du budget de l'UE



Source: Commission européenne.

### D'OÙ VIENNENT LES FONDS POUR LE BUDGET DE L'UE?



Source: Commission européenne.

## Travaux du Parlement en 2010

Résolutions et décisions adoptées par le Parlement européen

Législation					Budget et décharge	Autres procédures				Total
Consultation <sup>(1)</sup>	Codécision			Approbation		Initiative propre	Résolutions (articles 103 et 108)	Droits de l'homme	Divers	
	Première lecture <sup>(2)</sup>	Deuxième lecture <sup>(3)</sup>	Troisième lecture							
38	80	14	—	23	88	116	101	29	10	<b>499</b>

(<sup>1</sup>) Dans 19 cas, le Parlement européen a modifié la proposition de la Commission.

(<sup>2</sup>) Dans 1 cas, le Parlement européen a rejeté la proposition de la Commission, et dans 63 cas il l'a modifiée.

(<sup>3</sup>) Dans 7 cas, le Parlement européen a modifié la position commune du Conseil.

## NOTES DE FIN DE CHAPITRE

- (<sup>1</sup>) Le Parlement et le Conseil ont adopté en novembre les modifications au statut du personnel et au règlement financier relatives au SEAE, définissant ainsi les conditions d'utilisation des fonds européens par les délégations de l'Union dans les pays tiers — Règlements (UE, Euratom) n° 1080/2010 et (UE, Euratom) n° 1081/2010, JO L 311 du 26.11.2010.
- (<sup>2</sup>) Article 290 TFUE: «1. Un acte législatif peut déléguer à la Commission le pouvoir d'adopter des actes non législatifs de portée générale qui complètent ou modifient certains éléments non essentiels de l'acte législatif.»
- (<sup>3</sup>) Article 291 TFUE:  
«1. Les États membres prennent toutes les mesures de droit interne nécessaires pour la mise en œuvre des actes juridiquement contraignants de l'Union.  
2. Lorsque des conditions uniformes d'exécution des actes juridiquement contraignants de l'Union sont nécessaires, ces actes confèrent des compétences d'exécution à la Commission ou, dans des cas spécifiques dûment justifiés et dans les cas prévus aux articles 24 et 26 du traité sur l'Union européenne, au Conseil.  
3. Aux fins du paragraphe 2, le Parlement européen et le Conseil, statuant par voie de règlements conformément à la procédure législative ordinaire, établissent au préalable les règles et principes généraux relatifs aux modalités de contrôle par les États membres de l'exercice des compétences d'exécution par la Commission.»
- (<sup>4</sup>) Communication de la Commission intitulée «Mise en œuvre de l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne», COM(2009) 673 final.
- (<sup>5</sup>) Proposition de règlement établissant les règles et principes généraux relatifs aux modalités de contrôle par les États membres de l'exercice des compétences d'exécution par la Commission, COM(2010) 83. Proposition approuvée par le Parlement en date du 16 décembre.
- (<sup>6</sup>) Article 14 du traité sur l'Union européenne et protocole n° 36 sur les dispositions transitoires.
- (<sup>7</sup>) JO L 304 du 20.11.2010.
- (<sup>8</sup>) Communication de la Commission intitulée «Programme de travail de la Commission pour 2010 — Le moment d'agir», COM(2010) 135.
- (<sup>9</sup>) <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/10/411>
- (<sup>10</sup>) Communication de la Commission intitulée «Programme de travail de la Commission pour 2011», COM(2010) 623.
- (<sup>11</sup>) Article 12 TUE et article 70 TFUE, et protocole n° 1 sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne.
- (<sup>12</sup>) Proposition de directive établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi saisonnier, COM(2010) 379.
- (<sup>13</sup>) Arrêts de la Cour du 3 juin 2010 dans l'affaire C-203/08, Sporting Exchange, et dans l'affaire C-258/08, Ladbrokes Betting & Gaming et Ladbrokes International.
- (<sup>14</sup>) Arrêts de la Cour du 8 septembre 2010 dans l'affaire C-409/06, Winner Wetten, dans les affaires jointes C-316/07, C-358/07 à C-360/07, C-409/07 et C-410/07, Stoß, et dans l'affaire C-46/08, Carmen Media Group.
- (<sup>15</sup>) Arrêts de la Cour du 4 mars 2010 dans l'affaire C-197/08, Commission/France, dans l'affaire C-198/08, Commission/Autriche, et dans l'affaire C-221/08, Commission/Irlande.
- (<sup>16</sup>) Arrêt de la Cour du 16 mars 2010 dans l'affaire C-325/08, Olympique Lyonnais.
- (<sup>17</sup>) Arrêt de la Cour du 25 février 2010 dans l'affaire C-386/08, Brita.
- (<sup>18</sup>) Arrêt de la Cour du 21 janvier 2010 dans l'affaire C-444/07, MG Probud Gdynia.
- (<sup>19</sup>) Arrêt de la Cour du 6 juillet 2010 dans l'affaire C-428/08, Monsanto Technology.
- (<sup>20</sup>) Arrêt de la Cour du 23 mars 2010 dans les affaires jointes C-236/08 à C-238/08, Google France et Google.
- (<sup>21</sup>) Arrêt du Tribunal du 18 mars 2010 dans l'affaire T-9/07, Grupo Promer Mon Graphic/OHMI.
- (<sup>22</sup>) Arrêt de la Cour du 29 juin 2010 dans l'affaire C-28/08 P, Commission/Bavarian Lager.
- (<sup>23</sup>) Arrêt de la Cour du 29 juin 2010 dans l'affaire C-139/07 P, Commission/Technische Glaswerke Ilmenau.
- (<sup>24</sup>) Arrêt de la Cour du 21 septembre 2010 dans les affaires jointes C-514/07 P, C-528/07 P et C-532/07 P, Suède e.a./API et Commission.
- (<sup>25</sup>) Arrêt de la Cour du 9 novembre 2010 dans les affaires jointes C-92/09 et C-93/09, Volker und Markus Schecke et Eifert.
- (<sup>26</sup>) [http://ec.europa.eu/governance/better\\_regulation/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/governance/better_regulation/index_fr.htm)
- (<sup>27</sup>) Communication de la Commission intitulée «Une réglementation intelligente au sein de l'Union européenne», COM(2010) 543.
- (<sup>28</sup>) Directive 2010/45/UE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée en ce qui concerne les règles de facturation, JO L 189 du 22.7.2010.
- (<sup>29</sup>) Communication de la Commission sur la création d'un espace maritime européen sans barrières, COM(2009) 10 final.
- (<sup>30</sup>) Communication de la Commission intitulée «Simplification de la mise en œuvre des programmes-cadres de recherche», COM(2010) 187.
- (<sup>31</sup>) Rapport spécial n° 3/2010 intitulé «L'analyse d'impact dans les institutions européennes soutient-elle la prise de décision?» (<http://eca.europa.eu/portal/pls/portal/docs/1/5372734.PDF>).
- (<sup>32</sup>) [http://ec.europa.eu/governance/impact/planned\\_ia/planned\\_ia\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/governance/impact/planned_ia/planned_ia_fr.htm)
- (<sup>33</sup>) Rapport annuel sur le contrôle de l'application du droit de l'UE, COM(2010) 538.
- (<sup>34</sup>) Communication de la Commission sur la mise en œuvre de l'article 260, paragraphe 3, du TFUE, SEC(2010) 1371 final.
- (<sup>35</sup>) Document de réflexion sur la réforme de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), SEC(2010) 859.
- (<sup>36</sup>) Livre vert de la Commission sur l'avenir de la TVA, COM(2010) 695.



## JANVIER

- 1** L'Espagne prend la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne.
- 12** Séisme en Haïti.  
Dans les heures qui suivent la catastrophe, l'UE apporte une aide destinée à des activités d'assistance immédiate et envoie des experts dans la région. Au total, l'UE a fourni plus de 300 millions d'euros d'aide humanitaire et promis plus de 1,2 milliard d'euros pour la reconstruction et le développement à long terme d'Haïti lors de la conférence internationale des donateurs organisée par les Nations unies.

**20** P. Nikiforos Diamandouros est réélu médiateur européen.

**28** L'UE annonce de nouveaux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2020.

## FÉVRIER

**3** La Commission approuve le plan de la Grèce pour réduire son déficit budgétaire.

**9** Le Comité des régions commence un nouveau mandat.  
Le Parlement européen approuve la nouvelle Commission européenne «Barroso II» par 488 voix contre 137 et 72 abstentions.

**16** L'UE met la Grèce en demeure de remédier à son déficit excessif d'ici à 2012 et lui recommande de mettre ses politiques économiques en conformité avec les grandes orientations des politiques économiques de l'UE.

## MARS

**8** L'UE accepte d'accorder quelque 45 000 microcrédits d'un montant pouvant atteindre 25 000 euros aux chômeurs et aux petits entrepreneurs.  
Le nouvel Instrument européen de microfinancement dispose d'un budget de départ de 100 millions d'euros, à utiliser sur une période de quatre ans (2010-2013).

**15** L'objectif d'enrayer le déclin de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes d'ici à 2020 est approuvé par le Conseil.

**25** Les dirigeants des pays de la zone euro approuvent la création d'un filet de sécurité financier commun avec le FMI.  
Conformément à cet accord, la Grèce doit recevoir des prêts bilatéraux coordonnés d'autres pays de la zone euro ainsi que des fonds du FMI, au cas où elle se trouverait en grave difficulté. Cette mesure vise à restaurer la confiance dans l'euro.

## AVRIL

**14** Un nuage de cendre au-dessus de l'Europe, provoqué par l'éruption d'un volcan islandais, entraîne la fermeture d'une grande partie de l'espace aérien européen jusqu'au 21 avril. Environ 100 000 vols sont annulés et 10 millions de passagers se retrouvent bloqués. La Commission rappelle aux voyageurs que les droits des passagers de l'UE continuent de s'appliquer et crée un groupe pour faciliter la coordination entre les gouvernements nationaux. La crise accélère les progrès dans la création d'un «ciel unique européen».

## MAI

**1** Ouverture de l'exposition universelle 2010 de Shanghai.  
Le président Barroso participe à l'inauguration du pavillon de l'UE et conduit une délégation de commissaires, venus rencontrer leurs homologues chinois. La Semaine de la science et de la technologie UE-Chine a lieu du 14 au 19 juin.

**2** Les pays de la zone euro et le FMI offrent à la Grèce 110 milliards d'euros en prêts d'urgence sur trois ans pour l'aider à assurer le service de sa dette.  
Au début de 2010, la hausse des déficits publics et le niveau de la dette déclenchent une crise de confiance dans les obligations souveraines européennes et l'euro. Les turbulences sur les marchés se concentrent sur la Grèce, dont le déficit budgétaire de 13,6 % en 2009 dépassait largement les prévisions fournies par ce pays.

**9** Les ministres des finances de l'UE approuvent un fonds de crise de 750 milliards d'euros destiné à soutenir les marchés financiers.  
Le mécanisme de stabilisation financière, qui consiste principalement en garanties de prêt des pays de la zone euro, inclut une contribution de 250 milliards d'euros du FMI.

**12** La Commission propose un ensemble de mesures visant à renforcer le pacte de stabilité et de croissance et à étendre la surveillance.  
Cette proposition prévoit d'harmoniser la planification budgétaire et politique nationale en mettant en place un «semestre européen», permettant aux États membres de se coordonner lors de la préparation de leur budget et de leurs programmes nationaux de réformes.

---

**18** Le gouvernement grec reçoit 14,5 milliards d'euros de l'UE, la première tranche de prêts bilatéraux accordés par dix pays de la zone euro.

---

**19** La Commission adopte un «Agenda numérique pour l'Europe» — la première de sept initiatives phares dans le cadre de la stratégie Europe 2020.

Graves inondations en Pologne.

---

## JUIN

---

**17** L'Islande devient officiellement candidate à l'adhésion à l'UE.

Le Conseil européen donne son feu vert à l'adhésion de l'Estonie à la zone euro au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'UE adopte la stratégie Europe 2020, le nouveau plan décennal visant à stimuler la croissance et à créer des emplois dans l'UE.

---

**30** La Commission définit une boîte à outils pour renforcer la surveillance des politiques budgétaires et macroéconomiques et des réformes structurelles.

Le «semestre européen» comporte des sanctions visant à désamorcer les menaces qui pèsent sur la stabilité financière de l'UE et de la zone euro.

---

## JUILLET

---

**1** La Belgique prend la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne.

De nouveaux plafonnements des tarifs de l'itinérance internationale entrent en vigueur.

Un nouveau logo pour tous les produits biologiques de l'UE prend effet.

---

**7** Le Parlement européen approuve de nouvelles exigences de capital pour les banques. L'objectif est de mettre un terme à des pratiques bancaires non souhaitables de rémunération, qui ont entraîné, dans de nombreux cas, une prise de risque excessive et ont contribué à la crise financière. Les banques doivent aussi détenir plus de capitaux pour couvrir leurs risques.

---

**12** La Commission propose des modifications des règles européennes existantes pour améliorer la protection des titulaires de comptes en banque et des petits investisseurs.

Les titulaires de comptes en banque, en cas de faillite de leur banque, récupéreraient leur argent plus rapidement (dans les sept jours), bénéficieraient d'une meilleure couverture (jusqu'à 100 000 euros) et seraient mieux informés sur les modalités de la protection qui leur est accordée. Pour les investisseurs, la Commission propose une compensation plus rapide, dont le montant peut atteindre 50 000 euros.

---

**26** Le Service européen pour l'action extérieure est établi.

---

## AOÛT

---

**11** Le Pakistan est frappé par de graves inondations. L'UE fournit 150 millions d'euros d'aide humanitaire et certains États membres apportent une aide supplémentaire de 170 millions d'euros. Les droits à l'importation sur un certain nombre de produits exportés par le Pakistan sont aussi suspendus.

---

## SEPTEMBRE

---

**11** Lancement de «Jeunesse en mouvement», une initiative phare dans le cadre de la stratégie Europe 2020. Cette initiative vise à accroître la mobilité des étudiants et stagiaires et à améliorer la qualité et l'attractivité de l'éducation et de la formation en Europe.

---

**21** La stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes est adoptée.

---

**29** La Commission adopte des propositions législatives pour renforcer et étendre les instruments de coordination des politiques économiques et budgétaires. Les propositions portent aussi sur les politiques macroéconomiques et les réformes structurelles. De nouveaux mécanismes de contrainte sont prévus pour les États membres qui ne respecteraient pas les règles.

## OCTOBRE

- 6** Lancement, dans le cadre de la stratégie Europe 2020, de l'initiative phare «Une Union pour l'innovation», qui vise à accélérer le développement de nouveaux produits et services.
- 8** L'état d'urgence est déclaré dans trois régions de Hongrie après le déversement de boues toxiques par une usine d'aluminium.
- 20** Une nouvelle présidence est élue pour le mandat 2010-2013 du Comité économique et social européen.
- 21** Le Parlement européen décerne le prix Sakharov 2010 à Guillermo Fariñas.
- 27** La Commission lance le «Single Market Act» (loi sur le marché unique) et le rapport sur la citoyenneté pour accroître les avantages du marché intérieur et éliminer les obstacles qui empêchent les citoyens et les entreprises d'exercer leurs droits.
- 29** La Commission lance des propositions pour une nouvelle politique industrielle.

## NOVEMBRE

- 9** La Commission propose une stratégie commerciale active pour les cinq prochaines années afin de favoriser la relance de l'économie.
- 12** Le G20 approuve la réforme Bâle III. Ce train complet de mesures, qui est une initiative de l'UE pour renforcer la réglementation, la supervision et la gestion des risques du secteur bancaire, a pour objet de réglementer tant les banques individuelles que l'ensemble du système bancaire.
- Lancement d'une nouvelle stratégie pour assurer l'approvisionnement énergétique durable de l'UE. La Commission propose de légiférer et de prendre d'autres mesures pour réduire la consommation, instaurer un marché unique d'ici à 2015, créer un «bloc de négociation» avec les fournisseurs et renforcer la position des consommateurs.
- 17** Le Parlement et le Conseil s'accordent sur un cadre de supervision du système financier et créent le Conseil européen du risque systémique et trois nouvelles autorités de surveillance. Le système sera opérationnel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

- 23** Lancement d'«Une stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois», une initiative phare dans le cadre de la stratégie Europe 2020 visant à stimuler l'emploi et à améliorer les compétences.

- 28** L'UE, la BCE et le FMI accordent à l'Irlande une assistance financière de 85 milliards d'euros. Cette aide est fournie en réponse à une demande faite par l'Irlande le 22 novembre. Elle a pour objet de préserver la stabilité financière de la zone euro et de l'UE dans son ensemble.

- 29** Du 29 novembre au 10 décembre: conférence de Cancún sur le changement climatique. Les négociations se sont achevées par un accord sur des aspects clés, tels que la sylviculture, les transferts de technologie et la création d'un fonds pour le climat en vue de soutenir les efforts d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets dans les pays en développement.

## DÉCEMBRE

- 14** La Commission propose une coopération renforcée en vue d'instaurer une protection par un brevet unitaire dans l'UE. Des brevets valables dans tous les pays participants peuvent être obtenus par une demande unique.
- 15** Le Parlement européen approuve les règles relatives aux agences de notation. L'Autorité européenne des marchés financiers contrôlera directement les agences. Elle sera autorisée à effectuer des perquisitions, à infliger des amendes et à vérifier que les agences évaluent l'exactitude de leurs notations passées. Elle entrera en fonction après approbation par le Conseil.
- L'initiative citoyenne européenne est adoptée. Pour la première fois, des particuliers peuvent proposer directement une nouvelle législation de l'UE. Si un million de citoyens d'au moins un quart des États membres unissent leurs forces, ils peuvent inviter la Commission européenne à élaborer des propositions législatives dans les domaines où celle-ci a le pouvoir de le faire.
- 16** Lancement de la Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale, une initiative phare dans le cadre d'Europe 2020 visant à garantir la cohésion sociale et territoriale.
- 17** Le Conseil européen accepte de modifier le traité pour établir un mécanisme permanent permettant de préserver la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble.

# CHRONOLOGIE



**Certains des principaux événements de 2010 sont énumérés ici.  
Cette chronologie n'a pas l'ambition d'être exhaustive — d'autres faits  
marquants sont décrits dans le rapport lui-même.**



# Prendre contact avec l'UE

## ■ EN LIGNE



Des informations sont disponibles dans toutes les langues officielles de l'Union européenne sur le site Europa: **europa.eu**

## ■ EN PERSONNE



Il existe des centaines de centres locaux d'information sur l'Union européenne dans toute l'Europe. Vous pouvez trouver l'adresse du centre le plus proche de chez vous sur le site internet suivant: **europedirect.europa.eu**

## ■ PAR TÉLÉPHONE OU COURRIER ÉLECTRONIQUE



**Europe Direct** est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez le contacter gratuitement par téléphone au numéro **00 800 6 7 8 9 10 11** (certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou facturent ces appels) (à partir d'un pays à l'extérieur de l'Union, en composant le numéro payant **+32 22999696**) ou par courrier électronique via le site: **europedirect.europa.eu**

## ■ DES OUVRAGES SUR L'EUROPE



Consultez des publications sur l'UE d'un simple clic sur le site d'EU Bookshop: **bookshop.europa.eu**

Pour obtenir des informations et des publications concernant l'Union européenne en langue française, vous pouvez aussi vous adresser aux:

### REPRÉSENTATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

#### Représentation en France

288 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris  
FRANCE  
Tél. +33 140633800  
Courriel: [comm-rep-par@ec.europa.eu](mailto:comm-rep-par@ec.europa.eu)  
Internet: [www.ec.europa.eu/france/index\\_fr.htm](http://www.ec.europa.eu/france/index_fr.htm)

#### Centre d'information sur l'Europe (même adresse)

Internet: [www.touteleurope.fr](http://www.touteleurope.fr)

#### Représentation à Marseille

CMCI  
2 rue Henri-Barbusse  
13241 Marseille Cedex 01  
FRANCE  
Tél. +33 491914600

#### Représentation en Belgique

Rue Archimède 73  
1000 Bruxelles  
BELGIQUE  
Tél. +32 22953844  
Courriel: [COMM-REP-BRU@ec.europa.eu](mailto:COMM-REP-BRU@ec.europa.eu)  
Internet: [www.ec.europa.eu/belgium](http://www.ec.europa.eu/belgium)

#### Représentation au Luxembourg

Maison de l'Europe  
7, rue du Marché aux Herbes  
2920 Luxembourg  
LUXEMBOURG  
Tél. +352 4301-32925  
Courriel: [comm\\_rep\\_lux@ec.europa.eu](mailto:comm_rep_lux@ec.europa.eu)  
Internet: [www.ec.europa.eu/luxembourg](http://www.ec.europa.eu/luxembourg)

### BUREAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN

#### Bureau pour la France

288 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris  
FRANCE  
Tél. +33 140634000  
Minitel: 3615-3616 EUROPE  
Courriel: [epparis@europarl.europa.eu](mailto:epparis@europarl.europa.eu)  
Internet: [www.europarl.fr](http://www.europarl.fr)

#### Antenne de Strasbourg

Allée du Printemps  
Bâtiment Louise Weiss  
BP 1024 F  
67070 Strasbourg Cedex  
FRANCE  
Tél. +33 388174001  
Courriel: [epstrasbourg@europarl.europa.eu](mailto:epstrasbourg@europarl.europa.eu)  
Internet: [www.europarl.fr](http://www.europarl.fr)

#### Antenne de Marseille

2 rue Henri-Barbusse  
13241 Marseille  
FRANCE  
Tél. +33 491914600  
Courriel: [epmarseille@europarl.europa.eu](mailto:epmarseille@europarl.europa.eu)  
Internet: [www.europarl.fr](http://www.europarl.fr)

#### Bureau pour la Belgique

Rue Wiertz 60  
1047 Bruxelles  
BELGIQUE  
Tél. +32 22842005  
Courriel: [epbrussels@europarl.europa.eu](mailto:epbrussels@europarl.europa.eu)  
Internet: [www.europarl.be](http://www.europarl.be)

#### Bureau pour le Luxembourg

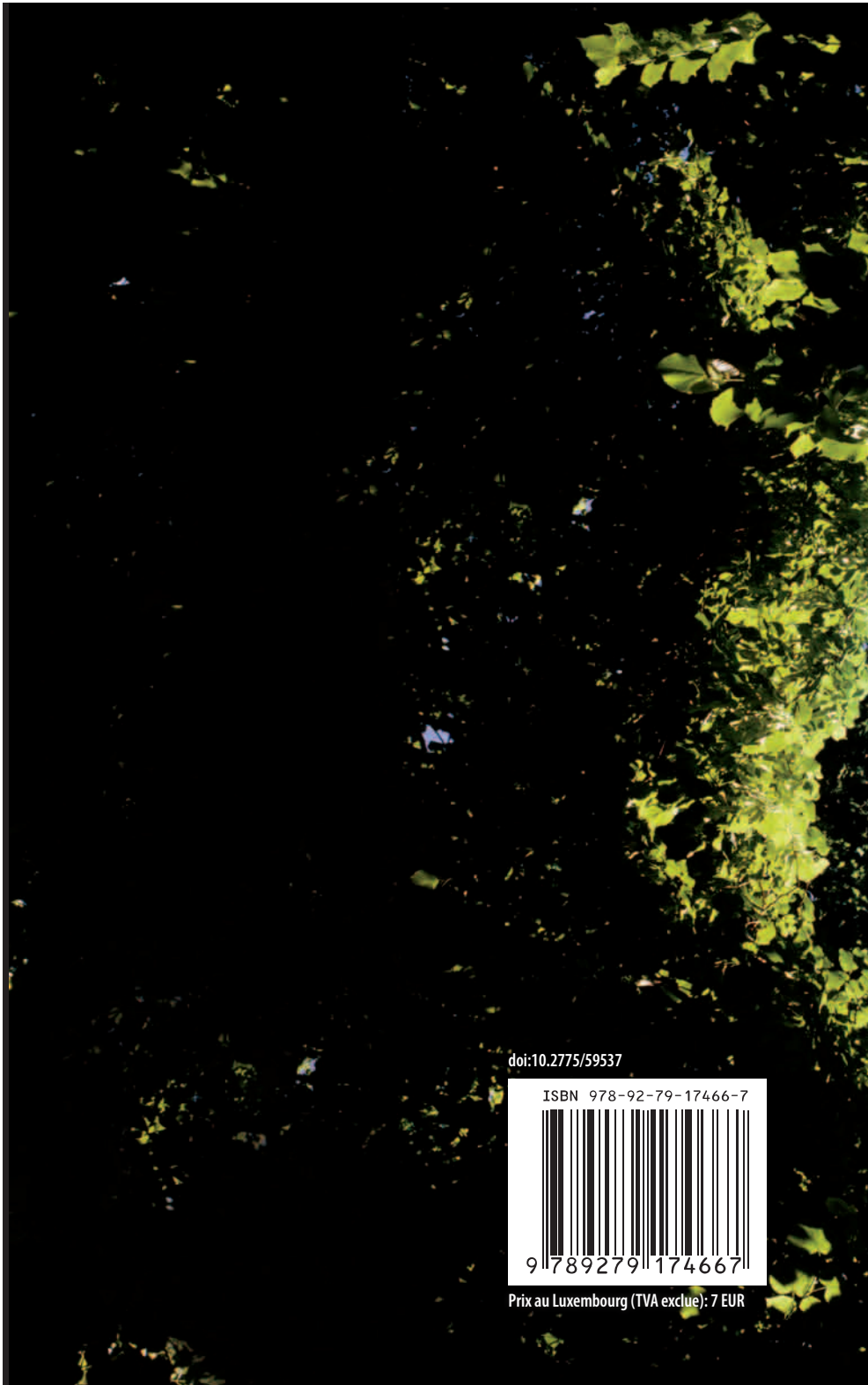
Maison de l'Europe  
7, rue du Marché aux Herbes  
2929 Luxembourg  
LUXEMBOURG  
Tél. +352 4300-22597  
Courriel: [EPLuxembourg@europarl.europa.eu](mailto:EPLuxembourg@europarl.europa.eu)  
Internet: [www.europarl.lu](http://www.europarl.lu)

Des représentations ou des bureaux de la Commission européenne et du Parlement européen existent dans tous les États membres de l'Union européenne. Des délégations de l'Union européenne existent dans d'autres pays du monde.

# L'Union européenne



 États membres de l'Union européenne  
 Pays candidats



doi:10.2775/59537

ISBN 978-92-79-17466-7



Prix au Luxembourg (TVA exclue): 7 EUR



Office des publications